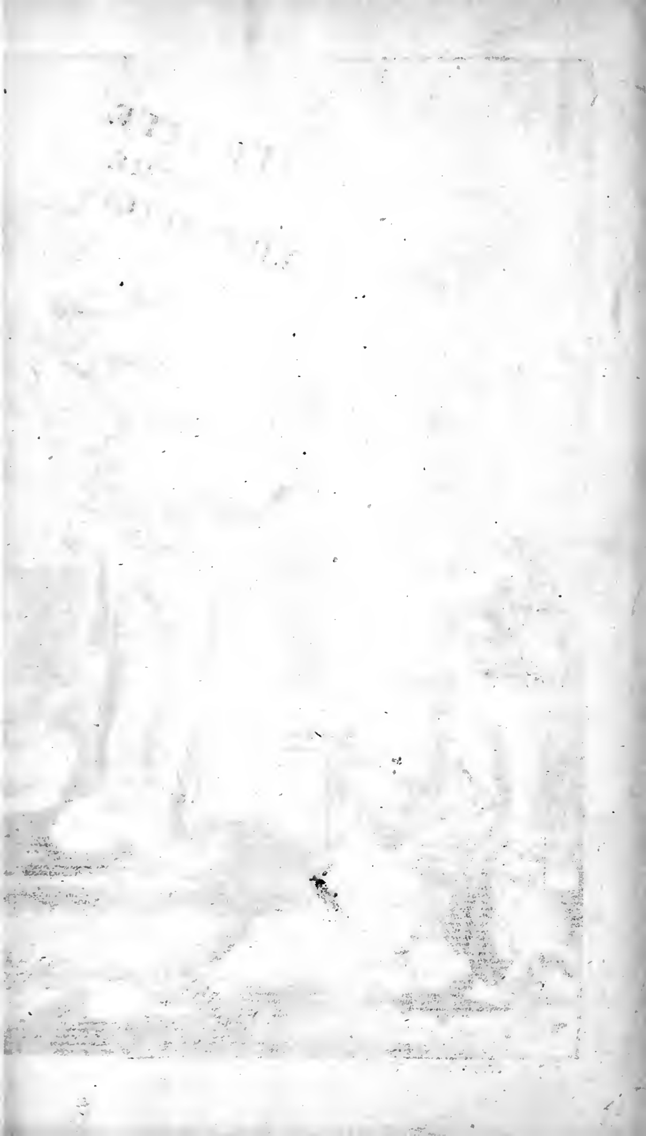




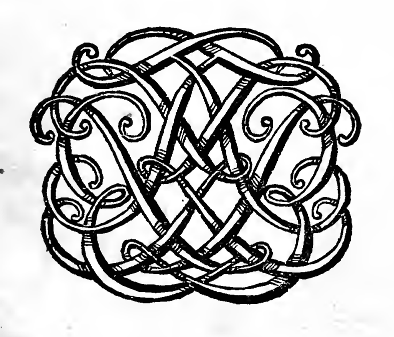
G.Schouten inv. et Fec.

# T R A[…]

# CONTRE
# L'IMPURETÉ.

PAR

J. F. OSTERVALD,
*Paſteur de l'Egliſe de Neufchâtel.*



A AMSTERDAM,
Chez THOMAS LOMBRAIL, Marchand Libraire, dans le Beurſtraat.

M DCC VII.

# PREFACE.

L'Impureté' étant un peché honteux, & dont on se fait de la peine de parler, j'ai hesité long-tems avant que de me déterminer à publier cet Ouvrage. Je trouvois de grandes difficultez à traiter un sujet de la nature de celui-ci avec toute l'exactitude nécessaire. Je ne doute pas que d'autres que moi n'ayent été retenus par la même consideration, & que ce ne soit-là la principale raison pourquoi l'on a vû paroître si peu d'Ouvrages contre l'Impureté.

Cependant, il n'y a peut-être point de partie de la Morale Chrétienne sur laquelle il soit plus nécessaire d'écrire que sur celle-ci. L'Impureté est l'un des Vices qui regne le plus généralement. On ne peut nier qu'il n'y ait parmi les Chrétiens un très-grand nombre de personnes qui s'abandonnent aux plus grands excès de ce crime, & à qui l'on peut ap-

appliquer ce que S. Paul disoit des Payens, *qu'ayant perdu tout sentiment, ils se sont abandonnez à toute sorte de souillure.* Ephes. IV. 19. Mais quoi que les scandales soient très-grands & très-fréquens à cet égard, ce n'est encore-là qu'une partie du mal, & l'on doit supposer que le nombre des coupables est beaucoup plus grand qu'il ne paroît, parce que ceux qui commettent ces pechez les cachent le plus qu'il leur est possible, & qu'ils viennent souvent à bout d'en derober la connoissance aux hommes. Enfin, il y a une infinité de gens qui, bien qu'innocens des crimes de l'Impureté, ne laissent pas d'être possedez par les passions dereglées de la chair, & de se souiller en plusieurs manieres par des actions & par des désirs contraires à la Chasteté. Par-là, on doit reconnoître que l'Impureté est très-commune, & qu'il est tout-à-fait nécessaire de la combattre.

Mais

Mais ſi l'on examine d'où vient que ce Vice régne ainſi, il faut tomber d'accord, que l'une des principales cauſes de ce mal eſt que l'on manque d'inſtructions & de ſecours ſur ce ſujet. Il eſt certain que ſi l'on connoiſſoit bien la grandeur de ce peché, & les raiſons qui doivent en détourner les hommes; ſi l'on faiſoit de ſerieuſes réflexions ſur ces admirables préceptes de pureté, & ſur ces grands motifs à la Chaſteté que l'Evangile nous propoſe; ſi l'on ſe ſervoit de ces moyens ſi efficaces que la Religion Chrétienne nous fournit pour vaincre les déſirs de la chair, & pour vivre dans la continence & dans la ſainteté; l'Impureté ſeroit beaucoup plus rare qu'elle n'eſt. Mais les Chrétiens ne ſont pas aſſez inſtruits ſur cette matiere. On n'en parle dans les Sermons que d'une maniere générale; on a très-peu de Livres qui ſuppléent au défaut des inſtructions qui ſe donnent de vi-

vive voix ; & pendant qu'il y a une infinité de méchans Livres qui inſpirent l'Impureté, & que le nombre de ces Livres augmente tous les jours, on ne voit preſque point d'Ouvrage qui tende à retirer les hommes d'une paſſion ſi dangereuſe. Il y a long-tems que j'ai fait ces réflexions, & que j'ai crû qu'un Traité contre l'Impureté ſeroit très-utile ; j'avois même travaillé ſur cette matiere, il y a quelques années pour l'édification de l'Egliſe que je ſers ; mais je n'avois pû me réſoudre juſques-ici à publier ce que j'avois medité ſur ce ſujet.

Il y a une choſe dont je dois avertir ceux qui liront cet Ouvrage, & que je les prie d'avoir toûjours devant les yeux ; c'eſt qu'il n'en eſt pas de la matiere que j'entreprens de traiter comme des autres matieres de Morale. Quand on parle des autres ſujets, l'on peut dire tout ce que l'on croit être de quelque utilité ; rien

n'em-

n'empêche alors d'entrer dans tout le détail néceſſaire, de propoſer les raiſons dans toute leur étendue & dans toute leur force, de mettre les preuves dans tout leur jour, & de répondre à toutes les difficultez. Mais quand on parle contre l'Impureté, on n'a pas la même liberté, on eſt extrémement gêné, & l'on eſt obligé de s'exprimer avec beaucoup de circonſpection & de retenue, crainte de bleſſer la pudeur. Ainſi je ne pourrai pas toûjours pouſſer mes raiſonnemens auſſi loin que je l'aurois ſouhaité, ni propoſer mes preuves dans le degré d'évidence que j'aurois pû leur donner. Il auroit fallu étendre davantage pluſieurs endroits, & réſoudre plus au long quelques difficultez, mais cela m'auroit engagé dans un détail où la bienſéance ne permet pas que l'on entre. Ainſi il y a diverſes choſes ſur leſquelles je ſerai obligé de m'exprimer en termes généraux; il y en a

que je ne ferai qu'indiquer, & il y en a même que je ſupprimerai. Je tâcherai de ſuppléer à ce défaut, qui eſt inévitable dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, par les principes que je poſerai, & je prie mes Lecteurs d'y ſuppléer auſſi de leur côté par leur attention & par leurs réflexions.

Comme ce Livre pourra tomber entre les mains de pluſieurs perſonnes qui ſont coupables du Peché qui en fait le ſujet, je prie & je conjure ces perſonnes-là de conſiderer avec attention ce que j'y avance, de réflechir ſerieuſement ſur leur état en le liſant, & de ſe dégager des pieges de l'Impureté pendant qu'ils le peuvent. Je ſouhaite auſſi que ceux qui n'en ſont pas coupables, & en particulier les jeunes gens, profitent de cette Lecture, & qu'elle ſerve à les garantir d'un peché dont les ſuites ſont ſi funeſtes, & qui entraîne dans les derniers malheurs ceux qui s'y abandonnent.

# TABLE.

## PREMIERE PARTIE.

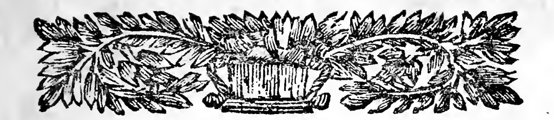
## DE L'IMPURETE'.

---

HIERONYMUS *adverſus Jovinianum* Lib. I.

Periclitamur reſponſionis verecundiâ ; & quaſi inter duos ſcopulos , & quaſdam neceſſitatis & pudicitiæ *συμπλήγαδας* , hinc atque inde vel pudoris vel cauſæ naufragium ſuſtinemus. Si ad propoſita reſpondeamus , pudore ſuffundimur. Si pudor impetrarit ſilentium , quaſi de loco videmur cedere, & adverſario feriendi occaſionem dare. Melius eſt tamen , clauſis , quod dicitur, oculis , Andabatarum more pugnare , quàm directa ſpicula clypeo non repellere Veritatis.

TRAI-



# TRAITÉ CONTRE L'IMPURETÉ.

## PREMIERE PARTIE. DE L'IMPURETÉ.

### SECTION I.

*Que l'Impureté est un peché.*

IL EST necessaire de commencer par faire voir que l'Impureté est un peché. C'est ce que je prouverai, premierement, à l'égard du peché d'Impureté en géné-

ral; en ſecond lieu, à l'égard de l'Adultere; & en troiſiéme lieu à l'égard des autres eſpeces d'impureté que l'on peut commettre, ſoit par les actions, ſoit par les paroles, ſoit par les penſées.

Il y a deux moyens de reconnoitre qu'une choſe eſt mauvaiſe; l'un, quand elle eſt condamnée par les lumieres de la Nature & de la Raiſon; l'autre, quand elle eſt défendue par les Loix que Dieu a données aux hommes dans ſa Parole. C'eſt par ces deux moyens que je prouverai que l'Impureté eſt une choſe mauvaiſe & illicite. Il faudra voir, premierement, ce que la Nature & la droite Raiſon nous apprennent ſur ce ſujet; & en ſecond lieu, ce que l'Ecriture nous en dit.

---

## CHAPITRE I.

*Conſiderations tirées de la Nature.*

QUOIQUE les preuves qui ſe tirent de l'Ecriture Sainte, ſuffiſent pour perſuader ceux qui reconnoiſſent la Verité de la Religion Chrétienne, & qu'elles ayent un degré d'évidence & de for-

ce

ce qui ne fe trouve pas dans celles qui font prifes de la Nature; il eft neceffaire cependant de commencer par ces dernieres, & de faire voir que ce que la Revelation nous enfeigne fur l'Impureté s'accorde parfaitement avec la droite Raifon. On peut faire fur ce fujet diverfes réflexions qui paroitront tres-raifonnables, tres-conformes à la nature de l'homme, & tres-propres pour le bien de la Societé, à quiconque les confiderera fans paffion & fans préjugé.

I. JE pofe d'abord ce principe; Que les hommes doivent avoir quelque regle dans la recherche & dans l'ufage des chofes qui flatent la chair & les fens, & qu'ils ne doivent pas toujours fuivre leurs paffions, & faire ce qu'elles leur infpirent. Il faut, ou tout permettre aux hommes, ou leur donner des regles. Si l'on dit qu'il faut tout permettre aux hommes, on les met à cet égard dans l'état des bêtes qui étant deftituées de Raifon fuivent aveuglément & avec impetuofité leur inftinct naturel; mais ce feroit là un fentiment tout-à-fait brutal, indigne d'une créature raifonnable, & qui iroit à anéantir tout ce qu'on appelle vice &

vertu. La nature même de l'homme montre qu'il doit regler ſes deſirs & que tout ne lui eſt pas permis. Car il a la Raiſon & le Jugement, par où il peut diſcerner ce qui lui eſt utile, & reconnoitre ce qu'il doit faire & ce qu'il ne doit pas faire ; il a de plus le pouvoir de reprimer ſes paſſions, & il eſt fait d'une maniere qu'elles ne l'entrainent pas inévitablement, mais qu'il peut les ſuivre ou y réſiſter; & par conſéquent il doit ſe ſervir de ce diſcernement & de ce pouvoir que Dieu lui a donné. D'ailleurs, les hommes ne pourroient s'abandonner à leurs paſſions, ſans ſe jetter dans une infinité de malheurs, & ſans introduire dans le monde toutes ſortes de deſordres. Il y auroit, en ce cas-là, plus de confuſion parmi les hommes qu'il n'y en a parmi les bêtes, qui étant déterminées par leur inſtinct, ſont arrêtées par cela même, & ne paſſent pas certaines bornes ; au lieu que les hommes ſe ſervant de leur Raiſon & de leur Imagination dereglée pour rechercher & pour inventer des moyens de ſatisfaire leurs paſſions, ils ne ſe conduiroient que par des caprices ſans fin. Cela ſeroit ſur tout à craindre à l'égard de l'impureté, qui eſt une paſſion capable
de

de porter les hommes aux derniers excès. Il eſt donc clair, & je crois qu'il n'y a perſonne qui n'en convienne, que tout n'eſt pas permis aux hommes, & qu'ils doivent donner des bornes à leurs déſirs, & les aſſujettir à de certaines regles.

Mais quelles peuvent être ces bornes & ces regles dans le ſujet dont il s'agit? Quiconque conſiderera la choſe avec attention, reconnoitra qu'il n'y en a point de plus ſures que celles du Mariage. On ne ſauroit établir d'autre regle certaine que celle-là, ni trouver d'autre moyen de fixer les choſes, & de prévenir les ſuites funeſtes de l'Incontinence. Si cette barriére étoit ôtée, & que l'Impureté fut permiſe, il n'y auroit bientôt plus de regle; rien ne pourroit arrêter la licence & le debordement, & les hommes franchiroient toutes les autres bornes qu'on pourroit leur preſcrire. Le vrai & l'unique moyen de regler les hommes, & de conſerver l'ordre parmi eux, eſt de les borner au Mariage & de les aſſujettir pour le reſte aux Loix de la Chaſteté. C'eſt ce qui paroitra encore plus clairement par les réflexions que je ferai dans la ſuite.

II. La feconde raifon eft tirée de l'utilité & de l'excellence du Mariage. Quand on médite fur ce fujet avec quelque application, on ne fauroit affez admirer la fageffe du Créateur dans la maniere dont il a pourvû à la confervation du genre humain. Il y auroit plufieurs réflexions à faire ici, fur ce que Dieu, qui pouvoit mettre des hommes au monde en les formant, comme il forma le premier homme, a voulu qu'ils y vinffent par la naiffance, fur ce qu'il créa au commencement un homme & une femme, & fur l'union étroite qu'il mit entr'eux. Mais, ne pouvant entrer ici dans ces confiderations, je me contenterai de dire, qu'il paroit fenfiblement, que Dieu voulut regler les chofes de cette maniere, afin de jetter par ce moyen les premiers fondemens de la Societé & du bonheur des hommes. On voit que fa vûe étoit d'unir les Peres & les Meres entr'eux & avec leurs enfans, de la maniere la plus étroite; & que l'établiffement du Mariage eft le fondement du bonheur des familles, & par conféquent de celui de la Societé. Cet Etat étoit neceffaire pour le bien de l'homme, pour

le

le ſoulagement mutuel, pour l'éducation des enfans, pour maintenir l'ordre & la tranquillité dans le monde. De plus, les Loix du Mariage empêchent, au moins le plus ſouvent, que les hommes n'ayent des enfans juſqu'à la mort, & qu'ils n'en ayent un trop grand nombre, ce qui ſeroit un obſtacle à leur éducation. Sans le Mariage, les hommes ne s'intereſſeroient pas autant qu'ils ſont pour le bien public & pour la poſterité. On doit encore conſiderer que ſi les hommes ont de la Raiſon & quelque ſentiment de vertu, ils doivent choiſir un état qui reprime la violence d'une paſſion tres-dangereuſe, & dont les ſuites ſont tres-funeſtes; or cet Etat ne peut être que celui du Mariage. Toutes ces conſiderations, & quelques autres qu'on pourroit ajouter, font voir que le Mariage eſt une inſtitution tres-avantageuſe au genre humain, & tres-digne de la grande bonté, & de l'infinie ſageſſe de Dieu. Et une marque que c'eſt là un établiſſement tout-à-fait convenable à la nature de l'homme, & même abſolument neceſſaire, c'eſt qu'il a été reçu par tout, & qu'à proportion que les Peuples ont été éclairez & civiliſez, ils ont reconnu la neceſſité du Mariage, & en ont reſpecté les Loix.

Mais l'Impureté tend à renverſer cette inſtitution ſi avantageuſe aux hommes. Si ce Vice étoit regardé comme une choſe indifferente, pluſieurs perſonnes ne ſe marieroient point, à cauſe de quelques incommoditez que le Mariage entraine après ſoi ; & la pluſpart de ceux qui ſe marieroient ne pourroient, ni vivre dans l'union, dans la confiance, & dans la paix, ni aimer leurs enfans & en prendre ſoin, comme ils y ſont obligez. Ainſi puis que l'Impureté va au mépris du Mariage, qui eſt l'établiſſement le plus neceſſaire pour le bien des hommes, & le fondement de toutes les Societez, puis qu'elle romt les liens & les relations qui uniſſent le plus étroitement les hommes, il eſt clair qu'elle eſt mauvaiſe & illicite. On reconnoit auſſi facilement par là qu'elle introduiroit toutes ſortes de crimes & de malheurs dans le monde. Il n'y a pas d'inconvenient à ſuivre les Loix du Mariage, ſuppoſé qu'on les obſerve exactement, & qu'on y vive d'une maniere conforme à la Raiſon & à la vertu; mais il y en auroit d'inévitables & d'infinis à abolir ces Loix, & à permettre l'Impureté.

III.

III. L'IMPURETÉ est contraire aux Loix les plus inviolables de la Justice, & de l'ordre qui doit regner dans la Societé. S'il y a un principe de la Justice naturelle qui soit certain & incontestable, c'est celui-ci ; qu'il faut que tous les hommes subsistent, & que les enfans sur tout soient nourris & élevez ; il faudroit être denaturé & pire que les bêtes pour douter de cela. On doit remarquer ici, que les enfans naissent tres-foibles, qu'ils ont besoin de secours pendant fort long-tems, en sorte que s'ils étoient abandonnez ils periroient tous. Il faut donc de toute necessité qu'il y ait des personnes qui soient chargées de ce soin-là. Mais à qui est-ce de s'en charger? La Nature dicte que personne n'y est plus obligé que ceux qui les ont mis au monde. Le Lait que la nature donne aux Meres, marque qu'elles sont destinées par la Loi du Créateur à nourrir leurs enfans ; les Peres ne sont pas moins obligez à en prendre soin ; & les Meres ne sauroient pourvoir suffisamment à la subsistence & à l'éducation des enfans, sans le secours des Peres.

Mais afin que les Peres & les Meres

puiſſent nourrir & élever leurs enfans, il faut qu'ils les connoiſſent & que la naiſſance en ſoit certaine ; outre qu'il importe pour pluſieurs raiſons que l'on ſache dans la Societé, à qui les enfans appartiennent. Il faut après cela que les Peres & les Meres ſoient portez par l'amour & par la tendreſſe, à prendre ſoin de leurs enfans ; cet amour eſt le principe, non ſeulement de tout le bien que les Peres font aux enfans, mais auſſi d'une infinité de choſes tres-avantageuſes à la Societé, que les hommes entreprennent, & qu'ils n'entreprendroient jamais, ſi la tendreſſe paternelle ne les y obligeoit. Il faut de plus, que les Peres & les Meres vivent enſemble pour prendre ſoin conjointement de leurs enfans & qu'ils les ayent près d'eux. Il faut qu'ils ayent le tems & les moyens de les nourrir & de les élever, & que pour cet effet le nombre n'en ſoit pas trop grand. Tout cela eſt parfaitement conforme à la Raiſon & à la Juſtice ; mais tout cela ne peut ſe faire que par le moyen du Mariage.

Si l'on autoriſoit l'Impureté, on renverſeroit ces Loix ſi naturelles, & ſi neceſſaires. Les Peres ne connoitroient ſou-

fouvent pas leurs enfans, & ils ne fauroient être affûrez s'ils leur appartiennent. Les Peres & les Meres ne fauroient les élever, foit parce qu'ils ne feroient pas réünis avec eux dans une même famille, & qu'ils n'habiteroient pas enfemble ; foit parce que le nombre en feroit trop grand ; foit par d'autres raifons qu'il n'eft pas malaifé de découvrir. L'Impureté éteint, ou affoiblit du moins confiderablement l'amour paternel ; elle peut même engager les Peres & les Meres, mais fur tout les Peres, à abandonner leurs enfans, & à en devenir ainfi les meurtriers entant qu'en eux eft. Il arriveroit de là que les enfans étant negligez & mal élevez, ils feroient malheureux pendant toute leur vie, & avec cela ils cauferoient mille defordres dans la Societé. Pour fe convaincre que fe font là des fuites naturelles de l'Impureté, il n'y a qu'à confiderer ce qui fe paffoit parmi les Payens où elle étoit fi commune. Les enfans étoient expofez après leur naiffance & il en periffoit une infinité. En de certains lieux les Peres fe croyoient en droit de leur ôter la vie. D'autres les vendoient, & c'eft de là en partie que venoit ce prodigieux nombre d'ef-

d'esclaves qu'il y avoit alors. Toutes ces horreurs que la Religion Chrétienne a bannies du monde, y rentreroient bientôt, si l'Impureté étoit regardée comme une chose indifferente.

Je ne vois pas ce qu'on pourroit répondre à cela, si ce n'est qu'à la verité ces desordres auroient lieu, si les hommes se jettoient dans un entier abandonnement à la sensualité; mais que ces inconveniens ne seroient pas à craindre, pourvû que les hommes se continssent dans de certaines regles. Mais je demande encore une fois quelles seront ces regles & ces bornes que l'on prescrira, & comment on pourra prévenir ces inconveniens autrement que par le Mariage? On dira, peut-être, que les enfans pourroient être nourris & élevez quand même ils ne seroient pas nez dans le Mariage, pourvû que les personnes qui les auroient mis au monde convinssent d'en prendre soin. Je répons à cela, premierement, que quand même quelques-uns le feroient, il seroit impossible que tous le fissent, & c'est ce qu'il est aisé de reconnoitre après ce qui vient d'être dit. Je dis de plus, que ces gens-là ne seroient jamais autant assûrez de l'état & de

de la naiſſance de leurs enfans, & qu'ils ne ſeroient pas engagez auſſi fortement à les aimer qu'on l'eſt dans le Mariage. Mais outre cela, ou l'on prétend que les Peres & les Meres qui conviendroient ainſi de prendre ſoin de leurs enfans puſſent ſe quitter pour s'attacher à d'autres, ou on ne le prétend pas. Si l'on veut qu'ils puiſſent ſe quitter, on retombe dans les inconveniens que je viens d'alleguer. Si l'on dit que ces perſonnes-là ne ſe quitteront point, & qu'elles demeureront fideles l'une à l'autre, je dis que dès là elles s'aſſujettiſſent aux Loix du Mariage, à peu de choſe près. Ainſi ceux qui ont recours à cette échappatoire confirment la verité que j'établis, bien loin de la detruire ; ils reviennent ſans y penſer à l'inſtitution du Mariage ; ils en reconnoiſſent la juſtice & la neceſſité.

IV. SI c'eſt une choſe juſte & naturelle que les Peres aiment leurs enfans, & qu'ils en prennent ſoin, il n'eſt pas moins juſte que les Enfans aiment & honorent ceux de qui ils ont reçu la vie, qu'ils leur obeïſſent, qu'ils les ſoulagent, & qu'ils les aſſiſtent dans la vieilleſſe, dans la maladie, & dans la neceſſité. Ce ſont

là

là des devoirs qui ont été regardez de tout tems comme inviolables & ſacrez. Mais pour peu qu'on y penſe, on s'apperçoit que ſi l'Impureté étoit permiſe les enfans ne pourroient pas s'acquiter de ces devoirs. Une infinité d'enfans ne connoitroient pas leurs Peres, & n'habiteroient pas dans un même lieu avec eux. Ils n'auroient pas les mêmes motifs à les aimer & à les aſſiſter, & ils ne ſe croiroient pas dans les mêmes obligations où ſont les enfans qui étant nez dans le Mariage, paſſent d'ordinaire la meilleure partie de leur vie avec leurs Peres & leurs Meres, leur ſont redevables de la pluſpart des avantages dont ils jouïſſent, & ont de fréquentes occaſions de leur rendre ce qu'ils leur doivent.

V. Une autre conſideration qui montre que les hommes ſont engagez par la nature même à s'en tenir aux Loix du Mariage, & à éviter l'Impureté, c'eſt la proportion dans laquelle les deux ſexes naiſſent. Et comme cette raiſon combat la Polygamie & l'Impureté en général, on doit y faire une attention particuliere. L'Ecriture nous apprend que Dieu créa au commencement un homme

&

& une femme. Nous voyons que la même chose arrive tous les jours par la naissance. Ce n'est pas une des moindres merveilles de la Providence, que les deux sexes soient en nombre égal, & qu'il naisse autant d'hommes que de femmes. Le fait est constant, on a pris soin de l'examiner, & l'on a trouvé que les choses étoient à cet égard dans l'égalité; & que s'il naissoit quelquefois un peu plus d'hommes que de femmes, ou un peu plus de femmes que d'hommes, la difference est si peu considerable qu'elle ne merite pas qu'on y fasse attention. Il faut s'aveugler pour ne pas reconnoitre que cette proportion & cette égalité est l'effet d'une sagesse admirable, & que les choses sont reglées en cela par une Providence particuliere. Il paroit bien clairement que l'Auteur de la Nature a voulu pourvoir à la conservation du genre humain par le Mariage; & que le Mariage doit être, non d'un mari & de plusieurs femmes, ni d'une femme & de plusieurs maris; mais d'un & d'une. Mais on reconnoit aussi aisément par là que l'Impureté repugne à cet ordre naturel, & à cette proportion qu'il y a entre les deux sexes, & que, hors le Maria-

riage, tout eſt défendu. L'on ne ſauroit s'écarter de cette regle qui eſt marquée par la Nature ſans qu'il en arrive mille deſordres affreux, & ſans que les hommes tombent dans l'adultere, & même dans des horreurs que l'on n'oſe nommer. C'eſt-ce que l'on voit parmi les Peuples où la Polygamie, & les autres crimes de l'Impureté regnent.

Il ne faut pas dire ici, que le nombre des hommes diminue par les guerres. Car on doit conſiderer les choſes dans leur état naturel. J. Chriſt nous apprend au Ch. XIX. de *St. Matthieu*, que ſans faire attention aux deſordres que la corruption des hommes peut avoir introduits à l'égard du Mariage, il faut remonter à l'origine des choſes, & s'en tenir à la premiere inſtitution du Créateur; c'eſt là un principe que les Chrétiens ne ſauroient conteſter, & qui eſt conforme à la Raiſon. Dieu n'a pas fait les hommes pour ſe détruire les uns les autres; & il ne s'enſuit nullement, qu'il faille faire de nouvelles loix, changer l'ordre que Dieu établit au commencement, & s'écarter de la regle que la Nature même nous marque, ſous prétexte qu'il arrive, par la malice des hommes en de certains tems,

tems, & en de certains lieux, des guerres & d'autres choſes qui troublent l'ordre naturel. On pourroit ajouter quelques autres conſiderations, ſi le ſujet le permettoit, mais ce qu'on vient de dire ſuffit pour ſatisfaire toute perſonne raiſonnable.

VI. C'EST une preuve qu'un Devoir eſt conforme à la Loi naturelle, lors qu'on remarque que les hommes en ont toûjours eu quelque ſentiment & quelque connoiſſance. Or ſi l'on examine quels ſentimens les hommes ont eu de tout tems ſur l'Impureté, on trouvera ces deux choſes.

Premierement, que parmi les Payens même on attachoit une idée d'infamie & de turpitude à ce vice-là. On dit ordinairement que la Fornication étoit eſtimée indifferente & permiſe parmi ces Peuples; mais on ne doit pas dire cela ſi généralement, ni attribuer ce ſentiment à tous les Payens ſans diſtinction. Il y en avoit ſans doute pluſieurs qui étoient dans cette penſée; cela paroit par les Ecrits de quelques-uns de leurs Auteurs, & perſonne n'ignore que la Luxure étoit extrémement commune

chez ces Peuples idolatres; il n'en faut pas être surpris, vû l'ignorance & la corruption dans laquelle ils vivoient à tous égards. Mais il n'est point vrai que l'Impureté fut généralement reputée indifferente parmi les Payens; & l'on auroit tort de regarder le sentiment de quelques Poëtes libertins, comme le sentiment général. Il est aisé de faire voir par le temoignage des Payens même, que, non seulement l'Adultere, mais même la simple Fornication, étoit regardée parmi eux comme une chose mauvaise & contraire à l'honnêteté & à la vertu. C'est ce qui se prouve par les Ecrits des plus sages d'entr'eux; par les Loix que leurs Legislateurs ont faites en faveur du Mariage; par ce que plusieurs de leurs Auteurs ont dit sur la pudeur & sur l'honnêteté; par les louanges qu'ils ont donné à ces Vertus; par divers beaux exemples de pudicité & de continence qu'on lit dans leurs histoires; par les sentimens qu'ils avoient des personnes qui n'étoient pas chastes; par le soin que ces personnes-là avoient de cacher leur faute, & par d'autres considerations. Parmi eux c'étoit une flétrissure pour les personnes qui n'étoient pas mariées de tomber dans l'Im-

l'Impureté. Ainsi, l'on ne doit pas dire que les Payens regardassent généralement la Fornication comme une chose absolument indifferente. Dieu qui ne vouloit pas que les Principes de la Religion & de la Vertu s'éteignissent tout-à-fait parmi ces Peuples, y conserva quelques connoissances à l'égard de la Chasteté, de même qu'à l'égard de plusieurs autres devoirs.

La seconde chose qui doit être considerée, & qui confirme ce qu'on vient de dire, ce sont les sentimens de pudeur & d'honnêteté qui se trouvent dans tous les hommes, & qui leur inspirent de la retenue; je parle des hommes qui ne sont pas entiérement abbrutis. Je sai bien que l'Education peut fortifier ou affoiblir ces sentimens-là; & qu'il y a des Peuples chez qui ce qu'on appelle pudeur & honnêteté est extrémement foible, & presque entiérement effacé. Mais, outre qu'il n'y a peut-être point d'hommes au monde qui n'ayent absolument aucun sentiment de pudeur ni de honte, je dis que quand même il s'en trouveroit de tels, il ne s'ensuivroit pas que la pudeur & l'honnêteté ne soient qu'un vain Nom, & que l'on ne doive

avoir aucun égard, à ces ſentimens-là. Il ſe trouve des Peuples & des Pays, où le larcin n'eſt point puni, où les Peres expoſent, abandonnent & vendent leurs enfans, où l'on mange de la chair humaine, & où l'on ne connoit point pluſieurs Loix de la Juſtice, qui paſſent pour inviolables chez les autres Nations, & qui ſont le fondement du bonheur & de la paix dans la Societé civile: voudroit-on conclurre de là que ces Loix ſoient arbitraires? Et ne ſeroit-ce pas le comble de la folie, de vouloir juger des choſes, & décider de ce qui eſt juſte & injuſte, par les idées des Peuples les plus abbrutis; & de prétendre regler le genre humain par les ſentimens de ceux qui en ſont la moindre & la plus vile partie, & qui ont preſque dépouillé la Raiſon & l'Humanité. Dans le ſujet dont il s'agit, de même que dans tous les autres, il faut s'en tenir au conſentement général de ceux qui ont fait uſage de leur Raiſon; or on remarque que plus les hommes ont été éclairez, & plus les Loix de l'honnêteté ont eu de force parmi eux.

Nous voyons que les Apôtres ſe ſont ſervis dans leurs Ecrits de cette raiſon pri-

prise de la Pudeur & de la bienséance, pour combattre l'Impureté ; & qu'ils ont parlé sur ce sujet d'une maniere qui suppose que tous les hommes pouvoient sentir la force de cette raison. S. Paul dit, Eph. V. *qu'il est deshonnête de dire les choses que les Payens faisoient en secret* ; & Ch. IV. *que les Payens ayant perdu tout sentiment, s'étoient abandonnez à toute sorte de souillure.* Ce sentiment dont S. Paul parle, n'est autre chose qu'un sentiment de pudeur & de honte, que plusieurs d'entre les Payens avoient presque entiérement perdu.

Je conclus de toutes ces considerations qu'à ne consulter que les lumieres de la Nature & de la droite Raison, les hommes doivent s'éloigner de l'Impureté. Mais c'est ce que je vas établir en second lieu par l'Ecriture Sainte. Je commencerai par les preuves qui se tirent du Vieux Testament ; & je viendrai ensuite à celles qui sont prises du Nouveau.

## CHAPITRE II.

*Preuves tirées du Vieux Teſtament.*

1. LA premiere preuve que les Livres du Vieux Teſtament nous fourniſſent eſt l'Inſtitution du Mariage. Quoi que j'en aye déja parlé, je dois remarquer ici que les Livres ſacrez nous apprennent que cet Etat fut établi de Dieu dès le commencement du Monde. Le Mariage étant d'inſtitution divine, il doit être encore plus inviolable & plus ſacré. Dieu en l'établiſſant après la Création fit connoitre clairement qu'il ne vouloit pas que le genre humain ſe conſervât, & que le Monde ſe peuplât autrement que par le Mariage; & en diſant, que l'homme s'attacheroit à ſa femme & qu'ils ſeroient deux en une ſeule chair, il fit voir que ſon intention n'étoit point que les hommes s'écartaſſent de cette Loi, qu'ils s'abandonnaſſent à la ſenſualité, & que l'incontinence fût permiſe. Il voulut les aſtreindre à un certain ordre & à de certaines regles. Il eſt même à remarquer que le Mariage fut

Gen. II.

fut établi avant le péché; & que si cet ordre étoit necessaire lors que l'homme étoit encore dans l'Etat d'innocence, il l'est beaucoup plus maintenant que la nature humaine ayant été corrompue par le péché, elle est portée à la sensualité & au desordre; dans cet état l'homme a encore plus besoin de frein & de regle. Dans la suite, Dieu établit plusieurs Loix particulieres, par lesquelles il rendit cette premiere institution encore plus inviolable. Le Mariage est l'une des choses sur lesquelles Dieu ait donné le plus de Loix aux Juifs; d'où il est facile d'inferer que tout ce qui est contraire à l'institution du Mariage est illicite.

On pourroit dire là-dessus que la Polygamie & le Divorce étoient communs parmi les Juifs, & qu'ainsi ils n'étoient pas si exactement astreints aux Loix du Mariage. Mais Nôtre Seigneur dit à cela, que si ces desordres étoient tolerez, ce n'étoit pas que Dieu les approuvât, mais que c'étoit en consideration du naturel grossier & charnel de ce Peuple. Au reste, il déclare que le Divorce tel qu'il étoit établi alors, étoit contraire à la premiere institution de Dieu, qu'il n'en étoit pas ainsi au commencement,

Matth. XIX.

& qu'à l'avenir il n'en feroit plus de même; mais que les chofes alloient être rétablies parmi fes Difciples, dans l'état naturel où elles devoient être, & où Dieu les avoit mifes quand il créa le Monde. Ce qui prouve que J. Chrift n'a pas établi de nouvelles Loix fur le Mariage, & que celles que l'Evangile prefcrit font précifément les mêmes que celles que Dieu établit d'abord après la Création.

2. Mais il y a plus que cela. On trouve divers endroits dans les Livres de Moyfe où l'Impureté eft condamnée. Dieu dit Deut. XXIII. 17. *Qu'il n'y ait aucune paillarde parmi les filles d'Ifraël, & que parmi les fils d'Ifraël il n'y en ait aucun qui foit proftitué à l'Impureté.* Il eft vrai que le but de cette Loi étoit proprement d'empêcher qu'il n'y eut des perfonnes proftituées parmi le Peuple d'Ifraël, comme il y en avoit parmi les Peuples idolatres; cependant on peut toûjours juger par là que l'Impureté en général eft défendue, & que la Fornication eft un peché; car fi elle étoit permife, on ne voit pas bien comment la proftitution feroit un crime. Il eft vrai encore que Dieu donna cette Loi à cau-

ſe du danger qu'il y avoit que le Peuple d'Iſraël ne fût entrainé dans l'Idolatrie par le moyen de l'Impureté, & qu'il n'imitât les Nations idolatres parmi leſquelles la proſtitution étoit jointe au Culte des Idoles. Mais ce n'étoit pas là la ſeule raiſon de cette Loi; & ce qui montre clairement, outre ce qui a déja été dit, que Dieu condamnoit l'Impureté non ſeulement lors qu'elle étoit jointe à la proſtitution & à l'Idolatrie, mais auſſi parce que c'eſt une choſe mauvaiſe en elle-même; c'eſt qu'il défend ce peché hors du cas de la proſtitution, & dans les circonſtances, où il n'y avoit aucun péril d'Idolatrie; cela paroitra évidemment par la ſuite.

3. Levit. XXI. 9. *Si la fille du Sacrificateur ſe ſouille en commettant impureté, elle deshonore ſon Pere, qu'elle ſoit brûlée au feu.* Cette Loi regarde en particulier les filles des Sacrificateurs, car les autres filles n'étoient pas ſujettes à la même peine. On peut en rendre ces deux raiſons. L'une, que Dieu demandoit une très-grande pureté dans les Miniſtres de la Religion, & qu'il falloit que tout ce qui avoit du rapport à eux fût ſaint. L'autre, que Dieu vou-

loit empêcher qu'il n'arrivât dans la famille des Sacrificateurs, & dans les Lieux où le Service divin seroit célébré, des desordres semblables à ceux qui arrivoient dans les Temples des Idoles, & dans les familles des Prêtres Idolatres. Mais cette Loi suppose toûjours que la Fornication est un peché. Car outre qu'on ne conçoit pas comment Dieu auroit établi une peine de mort contre une chose qui n'auroit pas été défendue, & qui seroit indifferente de sa nature; les termes de la Loi, & la raison que Dieu en rend doivent être remarquez. Dieu commande qu'on fasse mourir la fille du Sacrificateur qui aura commis Impureté, en quelque maniere qu'elle le fasse, & quand même elle n'en viendroit pas jusqu'à la prostitution, ou à l'Idolatrie. Et la raison que Dieu rend de cette Loi, *c'est que cette fille s'est souillée elle-même, & qu'elle a deshonoré son Pere*; ce qui marque que la Fornication est une souillure, une chose deshonnête & mauvaise en elle-même, & qu'ainsi ce n'est pas ici une de ces Loix positives qui ne sont fondées que sur le seul bon plaisir de Dieu.

4. Ce qui confirme cela, c'est que Dieu

Dieu ne condamne pas ſeulement l'Impureté dans les filles des Sacrificateurs, mais il la condamne dans toutes les autres. Dieu ordonne au Ch. XXII. du Deuteronome, que ſi un homme accuſoit une femme qu'il auroit épouſée, d'avoir eu une mauvaiſe conduite avant ſon Mariage, cet homme-là ſeroit obligé, au cas qu'il accuſât ſa femme à tort, de payer une ſomme d'argent au Pere de ſa femme. Voici la raiſon de cette Loi, *c'eſt que cet homme-là auroit diffamé une Vierge d'Iſraël*, il l'auroit deshonorée en lui imputant une choſe infame; cela ſuppoſe encore manifeſtement que l'Impureté, même hors du cas de la proſtitution & de l'Idolatrie eſt une choſe deshonnête & criminelle. Mais ſi le Mari pouvoit prouver ſon accuſation, la femme étoit lapidée à la porte de la Maiſon de ſon Pere. Dieu avoit, ſans doute, établi cette peine, parce que cette femme-là auroit trompé ſon Mari; mais s'il étoit vrai dans le fond qu'elle n'eût fait aucun mal & que la ſimple Fornication ne fût pas un peché; il eſt difficile de comprendre comment le Mari auroit eu droit de ſe plaindre, puis que ſon épouſe n'auroit fait après tout qu'une choſe permi-

ſe;

ſe ; & comment Dieu auroit aſſujetti ces perſonnes-là à une peine ſi ſevere. Il faut donc reconnoitre que les femmes contre qui cette Loi étoit faite, avoient commis une action illicite. Les termes de la Loi ſont formels ; *elle ſera lapidée, parce qu'elle a commis une infamie, ou une vilenie, en Iſraël, en commettant impureté dans la Maiſon de ſon Pere.* Cela prouve clairement que la ſimple Fornication eſt défendue. Il ne s'agit point ici de l'Impureté entant qu'elle eſt accompagnée de la proſtitution, ou de l'Idolatrie, ou qu'elle eſt commiſe par une perſonne déja fiancée ; il s'agit d'une fille non fiancée qui eſt dans la maiſon paternelle & qui tombe dans le peché, ne fut-ce qu'une ſeule fois. Le peché de cette fille-là eſt appellé une fornication, une infamie, une choſe deshonnête, & qui ne devroit point être vûe en Iſraël. On voit manifeſtement que cette Loi, & toutes les autres que Dieu a données contre l'Impureté, ſuppoſent la turpitude de ce peché. Il eſt clair que Dieu vouloit que les perſonnes qui n'étoient pas mariées vécuſſent dans la chaſteté, & que celles qui ne le faiſoient pas commettoient une action contraire

à

à la Vertu, & à la ſainteté que Dieu exigeoit du Peuple d'Iſraël. On doit encore faire attention à cette circonſtance; c'eſt que les femmes contre qui cette Loi étoit faite, devoient être lapidées à la porte de la maiſon paternelle. Les Peres étoient en quelque façon punis par là; ainſi cette Loi obligeoit tous les Peres à veiller avec ſoin ſur la conduite de leurs enfans. Au reſte, c'eſt ici une de ces preuves que j'étendrois davantage, ſi la nature du ſujet le permettoit.

5. Dans le même Chapitre, Dieu commande que celui qui auroit abuſé d'une fille, payeroit une ſomme à ſon Pere, & ſeroit obligé de l'épouſer; *parce*, dit la Loi, *qu'il l'a deshonorée ou humiliée.* Voila qui marque nettement qu'il y a du deshonneur & de l'opprobre dans l'Impureté; & ce qui merite d'être obſervé, c'eſt que Dieu ajoute, que cet homme-là ne pourroit jamais repudier la perſonne qu'il auroit ainſi deshonorée.

6. Il y a dans les Livres de *Moyſe* pluſieurs Loix particulieres qui ont du rapport à l'Impureté, & qui étoient établies pour éloigner les Juifs, non ſeu-

le-

lement du crime, mais même de ce qui en approche ; & pour les former à la pureté & à la Chasteté. Dieu fait connoitre par ces Loix-là, que ce n'est pas seulement le crime qui souille, mais qu'il y a plusieurs autres choses qui produisent le même effet. *Moyse* parle de diverses especes de souillure, il ordonne aux Juifs de les éviter, il prescrit des purifications à ceux à qui il seroit arrivé d'y tomber. Mais comme ces Loix sont d'une nature, à ne devoir pas être rapportées ici, & que je ne saurois y faire des réflexions, je ne puis que les indiquer en deux mots, quoi que pourtant je puisse en tirer des preuves extrémement fortes pour montrer que le but de Dieu étoit d'obliger les Juifs à vivre dans la pureté.

7. Enfin, c'est une chose constante que le peché dont nous parlons a toûjours passé parmi les Juifs pour une chose illicite. On peut le montrer par plusieurs Histoires du V. Testament qu'il seroit trop long de rapporter, & qui font voir qu'on attachoit une idée d'infamie à ce peché. Cela se prouve encore par les Ecrits de *Joseph* & de *Philon*, qui parlent si avantageusement de la sainteté des Loix de *Moyse*, par rapport à la Chasteté

té & à la Continence. Je pourrois aussi alleguer sur ce sujet diverses choses tirées des Docteurs Juifs; je pourrois rapporter plusieurs Loix & plusieurs coûtumes qui étoient établies parmi cette Nation pour obliger les jeunes gens à être chastes, & en particulier pour faire vivre les filles dans la retraite, & dans une grande pureté. Mais ce détail seroit trop long; & je me contenterai d'avoir allegué les principales preuves que les Livres du V. Testament fournissent sur le sujet que je traite.

Si nous passons maintenant au N. Testament, nous y trouverons encore plus de lumiere. L'Evangile & les Epitres contiennent des choses si claires & des Loix si formelles & si fréquentes contre l'Impureté, qu'il est impossible que des gens qui croyent à l'Evangile, & qui le lisent avec quelque attention, ayent le moindre doute sur ce sujet. Je commencerai par des Considerations générales, & je produirai ensuite des preuves particulieres.

## CHAPITRE III.

*Conſiderations génerales tirées de l'Evangile.*

IL se préſente d'abord quelques Conſiderations génerales tirées de l'Evangile, & de la Religion Chrétienne, qui prouvent que les Chrétiens doivent s'abſtenir de l'Impureté avec un très-grand ſoin.

1. L'Evangile ne demande pas moins de ſainteté que la Loi ; & même, les Chrétiens ayant reçu une plus grande meſure de lumiere & de grace que les Juifs, ils ſont encore plus obligez à vivre dans la Pureté. Or nous venons de voir que la Loi de *Moyſe* condamne formellement l'Impureté ; qu'elle la condamne dans les perſonnes qui ne ſont pas mariées, auſſi bien que dans les autres ; qu'elle preſcrit la Chaſteté à toutes ſortes de perſonnes ; comment donc l'Impureté ne ſeroit-elle pas défendue aux Chrétiens? Il y a plus. Quoi que Dieu exigeât des Juifs une veritable ſainteté, & qu'il n'ait jamais autoriſé les pechez de

de la chair, il y avoit pourtant de certains desordres qui étoient tolerez parmi eux. Mais J. Christ a déclaré, comme il a déja été dit, qu'il n'en seroit pas de même dans l'Eglise Chrétienne, & qu'il vouloit assujettir ses Disciples à observer inviolablement les Loix de la plus exacte Chasteté, & particulierement celles que Dieu établit incontinent après la Création du Monde à l'égard du Mariage. On peut encore voir sur cela de quelle maniere J. Christ explique ce Commandement *Tu ne commettras point adultere*, au Ch. V. de *Saint Matthieu*, & comment il montre que la Chasteté devoit aller beaucoup plus loin que les Docteurs Juifs ne se l'imaginoient. Cela nous apprend clairement que l'intention de J. Christ a été d'appeller les Chrétiens à un très-grand degré de Chasteté, & que si l'Impureté étoit défendue sous la Loi, elle l'est encore plus sous l'Evangile.

Matth. XIX.

2. Cette premiere Considération se fortifie par la suivante; savoir, que l'Evangile condamne tout ce qui rend les hommes sensuels & charnels, & qui attache trop le cœur au Monde & aux Créatures. C'est là l'esprit de l'Evangi-

le, & le grand but de la Religion Chrétienne. La grande & la premiere leçon
Matth. XVI. Tite II. de J. Christ est, *que nous renoncions à nous-mêmes, & aux convoitises du Monde.* On n'avance dans la pieté & dans l'amour de Dieu qu'autant que l'on mortifie les desirs de la chair, que l'on se rend maître de son corps, & qu'on s'affranchit des passions charnelles & grossieres.
1 Jean II. *St. Jean* dit *que l'amour du Monde ne peut subsister avec l'amour de Dieu*; & entre les choses qui attachent le cœur au Monde, & qui détruisent l'amour de Dieu, cet Apôtre nomme en premier lieu, *la convoitise de la chair*, parce que cette passion est la plus générale & la plus forte, & que les hommes sont particulierement sensibles aux plaisirs corporels. Les mouvemens de cette passion sont si violens en ceux qui n'ont pas travaillé de bonne heure à la combattre, l'attrait en est si fort, les retours en sont si fréquens, que ceux en qui elle regne en deviennent esclaves, & qu'elle éteint dans leur cœur l'amour de Dieu & le desir des choses spirituelles & celestes. Ceux qui sont adonnez aux plaisirs des sens, ne sont point en état de gouter les plaisirs spirituels que la Religion & la Pieté présentent

tent aux hommes, ni de trouver leur satisfaction dans l'amour de Dieu, & dans sa communion. De là vient que l'Evangile nous prescrit si fortement la Temperance, qu'il nous ordonne d'être moderez, même dans le desir & dans l'usage des choses permises; & qu'il nous recommande l'Abstinence, le Jeûne, la Mortification. Tout cela va bien plus loin qu'à nous défendre simplement les pechez de l'Impureté. Toutes ces Maximes tendent à nous rendre chastes & purs, & à empêcher que nous ne nous abandonnions à l'amour des créatures, & que nous ne devenions les esclaves de la Volupté. Ce sont là des moyens absolument necessaires pour empêcher que la Chair ne nous séduise, & pour nous former à l'amour de Dieu, & à la recherche des biens du Ciel; c'est-là le fondement & l'abregé de la Morale Chrétienne; & quiconque aura bien compris ces principes, reconnoitra que s'il y a un devoir necessaire dans la Religion, c'est la Chasteté; & que s'il y a une passion contre laquelle les Chrétiens doivent se précautionner, c'est l'Impureté.

3. Cela conduit à une troisieme Considération générale, & qui est sans re-

plique. C'eſt que la pureté à laquelle l'Evangile appelle les Chrétiens eſt ſi grande, qu'ils doivent regler juſqu'à leurs paroles, juſqu'à leurs regards, & juſqu'à leurs penſées. Ils doivent s'abſtenir de tout ce qui a l'apparence du mal & qui pourroit les y conduire; ils doivent reprimer les premiers mouvemens de la convoitiſe, & mortifier leurs deſirs, même dans les choſes permiſes & indifferentes. Tous ces devoirs ſont inconteſtablement établis par les declarations de J. Chriſt & de ſes Apôtres. Après cette réflexion, peut-on heſiter le moins du monde ſur le jugement qu'on doit faire de l'Impureté? Comment la Fornication ne ſeroit-elle pas un peché dans un Chrétien, puis qu'une parole deshonnête en eſt un, puis qu'un regard accompagné d'un mauvais deſir eſt criminel, puis qu'il y a du peché à nourrir dans ſon cœur des penſées impures, puis qu'il y peut avoir du mal même dans l'uſage des choſes permiſes? Si les hommes avoient bien compris ces maximes, s'ils connoiſſoient bien l'Eſprit de l'Evangile & le genie de la Religion Chrétienne, il ne ſeroit pas neceſſaire de raiſonner ſur ceci, & on ne ſeroit pas réduit à prouver que l'Impu-

pureté est un peché. Mais la plûpart vivent dans une honteuse & grossiere ignorance à cet égard; ils n'ont aucune idée juste de la sainteté & de la perfection Chrétienne; ainsi il ne faut pas être surpris s'ils ont des sentimens si relâchez sur l'Impureté.

4. Il importe de remarquer que quand l'Evangile prescrit la Chasteté, il la prescrit à toutes sortes de personnes, & pour toutes sortes d'états. Cette verité nous est enseignée dans tout le N. Testament. *St. Jaques* dit, que la vraie Religion qui seule peut nous rendre agréables à Dieu, *consiste à nous conserver purs, sans être souillez de ce monde.* Et *St. Paul* parlant de l'Impureté dit formellement, *que la volonté de Dieu est que nous nous abstenions de ce peché, & que CHACUN DE NOUS, possede son vaisseau dans la sanctification, & avec honneur.* Ces paroles marquent clairement que la Chasteté est un Devoir général. Tous les hommes ont un corps, tous doivent le conserver dans la pureté, & par conséquent la Chasteté doit être gardée par ceux qui sont mariez & par ceux qui ne le sont pas. Il suit incontestablement de là que l'Impureté est défendue aux personnes

Jaq. I. 27.

1 Thessal. IV. 3, 4.

qui ne ſont pas engagées dans le Mariage; *Saint Paul* dit qu'ils doivent garder leur corps dans la pureté & dans la ſainteté; ainſi l'on ne peut pas dire que l'Impureté ne devienne un crime que quand elle va à l'adultere, ou à un entier abandonnement à la ſouillure. Mais ce que nous allons ajouter mettra cette verité dans tout ſon jour, & fera voir clairement que l'intention de St. Paul a été de défendre toute Impureté quelle qu'elle ſoit.

---

## CHAPITRE IV.

*Réflexions générales ſur les Paſſages du Nouveau Teſtament, qui regardent l'Impureté.*

Il faut maintenant paſſer à des Conſiderations plus particulieres & à des preuves expreſſes & formelles. Mais avant que de rapporter les Paſſages du N. Teſtament dans leſquels l'Impureté eſt condamnée, il eſt neceſſaire de faire réflexion premierement, ſur les termes par leſquels ce peché eſt deſigné; en ſecond lieu, ſur la maniere dont les Apôtres en par-

parlent ; & en troisieme lieu, sur les raisons qu'ils avoient d'en parler comme ils ont fait.

I. ON doit remarquer d'abord que les Apôtres ne condamnent pas seulement l'Impureté en général, mais qu'ils marquent les diverses especes de ce peché, comme l'Adultere, la Fornication ou la Paillardise, & d'autres pechez qu'il n'est pas besoin de nommer. On voit cette distinction dans tout le N. Testament ; comme au Ch. XIII. de l'Epître aux Hebreux ; *Dieu jugera les Paillards & les Adulteres* ; & au Ch. VI. de la I. Epitre aux Corinthiens ; *Ni les Paillards, ni les Adulteres, ni les Abominables, ne posséderont point le Royaume de Dieu.* St. Paul specifie dans ce dernier Passage plusieurs pechez differens ; & il propose l'Adultere & la Fornication, comme deux especes d'Impureté distinguées l'une de l'autre. Il distingue les Fornicateurs d'avec les Adulteres, comme il distingue ceux-ci d'avec les abominables, & d'avec les Idolatres, les Yvrognes, & les autres grands pécheurs. La signification du mot d'Adultere est connue de tout le monde, chacun sait qu'on appelle ainsi

ceux qui violent le Mariage. Et ceux que l'on nomme Fornicateurs, ou Paillards, ce ſont ceux qui n'étant pas mariez, tombent dans l'Impureté.

Il eſt bon d'obſerver dans cet endroit que les Apôtres n'ont pas inventé de nouveaux termes & de nouveaux noms pour deſigner les Vices & les Vertus, mais qu'ils ſe ſont ſervis des termes qui étoient reçus dans l'uſage commun, & dont chacun pouvoit entendre la ſignification; enſorte que quand ils nommoient, par exemple, l'Yvrognerie, ou l'Avarice, il n'y avoit perſonne qui ne comprît de quoi ils vouloient parler. Or dans l'uſage de tous les hommes, & même des Payens, chacun ſavoit bien ce que c'étoit que la Fornication, ou la Paillardiſe. Les Auteurs Payens ſe ſont ſervis des mêmes termes que les Apôtres. A la verité, ils les ont employez en divers ſens; quelquefois ils ont deſigné par là, ou l'Impureté en général, ou l'Adultere; mais ils ont auſſi quelquefois marqué par ces termes l'Impureté commiſe hors du Mariage, & même la ſimple Fornication *. Ainſi l'on ne peut douter que les Apôtres ne condamnent auſſi cette eſpece particuliere d'Impureté, ſur tout lors qu'ils

Πορνεία, ſcortatio, μοιχεῖα.

* Hoc ſenſu Lucianus uſurpavit vocem μεμοιχεῦσθαι; Fabuloſ. Dial. 21. καὶ ὑπό τινος μεμοιχεῦσθαι οἰηθεὶς αὐτὴν &c.

qu'ils la diſtinguent de l'Adultere. Cela ſera encore plus clair par l'examen particulier de divers Paſſages qui ne peuvent recevoir d'autre ſens que celui-là.

II. IL importe de conſiderer comment les Apôtres parlent de l'Impureté. Il y a ſur cela deux choſes très-particulieres à remarquer dans les Livres du N. Teſtament. La premiere, c'eſt que les Ecrivains ſacrez parlent plus ſouvent de l'Impureté que d'aucun autre peché. Qu'on examine tous les endroits du N. Teſtament où il eſt fait mention des vices & des pechez, on trouvera qu'il n'y en a aucun qui y ſoit ſi ſouvent nommé que l'Impureté. L'autre choſe qu'on remarquera & qui eſt particuliere à ce peché, c'eſt que les Apôtres le nomment ordinairement le premier, & que dans le denombrement qu'ils font des vices, ils mettent l'Impureté à la tête de tous les autres. La choſe eſt conſtante; on n'a qu'à parcourir le N. Teſtament pour s'en convaincre, & l'on en trouvera la preuve dans la ſuite de ce Chapitre. Il paroit de là d'une maniere bien claire que l'Impureté eſt l'un des principaux pechez que les Apôtres ayent eu en vûe de

Voyez Marc VII. 21. Rom. I. 26. &c. 1 Cor. V. 11. & VI. 10. Gal. V. 19. Coloſſ. III. 5. &c.

combattre, & que les Chrétiens ſont particulierement obligez d'y renoncer.

III. PUISQUE les Apôtres ont ainſi parlé de l'Impureté, il faut qu'ils euſſent de très-fortes raiſons de le faire, & il eſt bon de les rapporter ici.

1. On peut alleguer d'abord la force de cette paſſion, & le penchant que les hommes ont à ce qui flate la chair & les ſens. Ce penchant eſt l'un des premiers & des plus funeſtes effets du changement & de la corruption que le peché d'Adam produiſit en l'homme; ainſi il étoit neceſſaire de combattre particulierement l'Impureté.

2. Ce peché regnoit parmi les Payens. Ils vivoient dans la ſouillure & dans toutes ſortes de diſſolutions, ils s'abandonnoient à leurs deſirs dereglez. Les Apôtres les repréſentent par tout comme des gens proſtituez à l'impudicité; c'eſt-là le principal caractere qu'ils leur donnent.
Rom. I. 24,26.&c. *Dieu*, dit S. Paul, *les a livrez aux convoitiſes de leurs propres cœurs, à l'ordure, & à leurs paſſions infames; ils ſont remplis de toute ſorte de luxure & d'impudicité.*
Eph. IV. 19. Il dit ailleurs, *que les Payens ayant perdu tout ſentiment s'étoient abandonnez à la diſſo-*

*ſolution pour commettre toutes ſortes de ſouillures.* S. Pierre remarque que c'étoit une choſe ſi commune parmi ces Peuples idolatres de vivre dans l'Impureté, *qu'ils étoient ſurpris que les Chrétiens ne vouluſſent plus courir avec eux dans un même abandon de diſſolution.* Les choſes étant ſur ce pied-là parmi les Payens, les Apôtres qui écrivoient à des Payens nouvellement convertis au Chriſtianiſme, ou à des Juifs qui vivoient au milieu des Payens, étoient obligez d'inſiſter particulierement ſur l'Impureté.

1 Pier. IV. 3.

3. Il y avoit une troiſieme raiſon d'en parler ſouvent & fortement, cette raiſon eſt particuliere, & elle regardoit le Tems des Apôtres; c'eſt qu'il étoit à craindre que l'Impureté n'entraînât les Chrétiens dans l'Idolatrie & dans l'Apoſtaſie. Et comme ceci répand un grand jour ſur toute cette matiere, & ſert à l'intelligence d'un grand nombre de Paſſages de l'Ecriture Sainte où il eſt parlé de l'Impureté, il ne ſera pas inutile d'inſiſter un peu ſur cet endroit.

Il faut donc ſavoir que l'Impureté n'étoit pas ſeulement fort commune parmi les Payens, comme on l'a montré dans l'Article précedent; mais qu'elle fai-

faiſoit en quelque façon partie de leur Religion & du Culte qu'ils rendoient à leurs faux Dieux. Dequoi l'on ne doit pas être ſurpris, puis qu'ils adoroient des Dieux impurs, comme un Jupiter, une Venus ou Aſtarte, Déeſſe de l'Impudicité. L'Impureté étoit jointe au Culte des Idoles, & elle étoit une ſuite des Fêtes, des Sacrifices, & des Banquets qu'ils célébroient en l'honneur de leurs fauſſes Divinitez; juſques-là que ce crime ſe commettoit dans les lieux qui étoient deſtinez au Service des Idoles, & qu'il y avoit dans ces lieux-là des perſonnes infames. Cela alloit ſi loin & étoit ſi public, que cette proſtitution étoit regardée comme une eſpece de conſécration; de là vient que les perſonnes proſtituées étoient appellées anciennement

קדשה d'un nom qui ſignifie *conſacrées*. On trouve un grand nombre de preuves & d'exemples de ceci dans les Auteurs Payens & même dans l'Ecriture Sainte. Ce fut ce qui donna occaſion à pluſieurs Loix qu'on lit dans les Livres de Moyſe. On remarque dans l'hiſtoire du Peuple d'Iſraël que l'Idolatrie s'y eſt ſouvent introduite par le moyen de l'Impureté. Moyſe rapporte au Ch. XXV. des *Nombres*,

Voyez Exod. XXXIV. 15. Deuter. XXIII. 18. &c.

*bres*, que les Israëlites ayant été conviez par les filles Moabites qui étoient idolatres, à leurs festins & aux sacrifices de leurs Dieux, ils furent séduits par l'Impureté, & qu'ils se prosternerent devant les Dieux que les Moabites adoroient. Ce fut par l'Impureté que Salomon tomba dans l'Idolatrie. Du tems de Roboam fils de Salomon les Juifs se corrompirent; ils abandonnérent le Service du vrai Dieu; & il est expressément remarqué, *qu'il y avoit dans le Pays de Juda des gens prostituez qui imitoient toutes les abominations des Peuples voisins.* Et l'Auteur de l'Histoire des Maccabées racontant comment le Temple avoit été profané par Antiochus, dit entr'autres choses, *que les Payens avoient changé le Temple en un lieu d'excès & de débauches, & qu'il y avoit même des personnes prostituées.*

1 Rois XI. 4.

1 Rois XIV. 22, 23, 24.

2 Macc. VI. 4.

Ces dissolutions des Payens regnoient encore du tems des Apôtres; & il étoit d'autant plus à craindre que ceux qui s'étoient faits Chrétiens ne fussent séduits par cet endroit, qu'outre le penchant que les hommes ont à la sensualité, ces Chrétiens nouvellement convertis étoient, ou des Payens qui avoient

ve-

vécu long-tems dans ces desordres, avant leur conversion, ou des Juifs qui vivoient parmi les Payens. Les Apôtres combattoient donc principalement l'Impureté, non seulement à cause que ce peché est très-grand en lui-même, & entierement opposé à la sainteté que l'Evangile demande; mais aussi à cause du danger qu'il y avoit que les Chrétiens ne fussent entrainez par là dans l'Idolatrie. C'est la raison pourquoi * l'Idolatrie est d'ordinaire jointe à l'Impureté, aussi-bien qu'à l'Yvrognerie & à la gourmandise; la débauche & l'intemperance accompagnoient le Culte des Payens. Les Chrétiens pouvoient être invitez aux banquets & aux rejouïssances qui se faisoient à l'issue des Sacrifices qui avoient été offerts aux Idoles. Ainsi ils pouvoient facilement retomber dans l'Idolatrie, à moins qu'ils n'évitassent ces occasions-là, & qu'ils ne vécussent dans la sobrieté & dans la Chasteté. S. Paul explique clairement ceci 1 *Cor.* X. où, pour empêcher les Chrétiens d'assister aux Festins des Idolatres, il leur propose l'exemple des Israëlites qui tomberent dans l'Idolatrie par la séduction des filles Moabites. *Ces choses*, dit-il, *ont été écri-*

* Voyez 1 *Cor.* VI. 10. 1 *Pierre* IV. 3. &c.

*écrites pour nous, afin que nous ne commettions point impureté comme eux, & que nous ne devenions point idolatres comme eux.* Enfin, l'Hiſtoire de la primitive Egliſe nous apprend que les Nicolaïtes, les Gnoſtiques, & les autres Héretiques de cette ſorte qui s'éleverent de ce tems-là, vouloient introduire tout à la fois & la Fornication & l'Idolatrie. On peut lire là-deſſus le Ch. II. de l'*Apocalypſe*; & le Ch. II. de la *ſeconde Epître de S. Pierre.* C'eſt-là une des raiſons que les Apôtres ont eu de parler ſi ſouvent contre l'Impureté; mais ce n'eſt ni la ſeule, ni la principale. Ils ont condamné ce Peché, non ſeulement à cauſe du peril de l'Idolatrie, mais auſſi par d'autres raiſons priſes de la nature même de ce Vice; c'eſt ce que nous allons voir en examinant plus particulierement les principaux endroits du N. Teſtament où il eſt parlé de l'Impureté. Et en les parcourant, nous ferons voir clairement par divers Paſſages que ce n'eſt pas ſeulement l'abandonnement à cet infame peché qui eſt défendu, mais que la ſimple Fornication eſt condamnée.

CHA-

## CHAPITRE V.

### *Examen particulier des Passages où l'Impureté est défendue.*

ON doit d'abord faire beaucoup d'attention à ce que J. Christ dit *Marc* VII. 21. *Du dedans, c'est-à-dire, du cœur, sortent les mauvaises pensées, les Adulteres, les Paillardises, les Meurtres* &c. après quoi il ajoute, *toutes ces méchantes choses-là sortent du cœur & souillent l'homme.* Dans ces paroles J. Christ ne nomme pas seulement l'Adultere, il nomme aussi la Fornication, il distingue ces pechez l'un de l'autre. Mais que dit-il de ce dernier peché? Il le met au rang des choses qui sont mauvaises de leur nature. Car son but dans ce Chapitre est de distinguer les choses mauvaises d'avec les indifferentes, ce qui souille l'homme d'avec ce qui ne le souille point. Il fait voir que les Pharisiens se trompoient de croire que l'on fût souillé pour avoir mangé sans s'être lavé les mains suivant la tradition des Juifs; il dit que c'est-là une chose qui ne souille point l'homme; mais

mais que ce qui le ſouille & qui le rend coupable, c'eſt ce qui vient du cœur, les Adulteres, les impuretez. Il dit expreſſément *que ce ſont-là des choſes méchantes*, ou mauvaiſes en elles-mêmes, & qu'elles rendent l'homme impur. Ce qu'il faut encore remarquer ſur ce Paſſage, c'eſt que J. C. met l'Impureté dans le même rang que le Larcin, le Meurtre, & les autres grands crimes, qui de l'aveu de tout le monde ſont des choſes mauvaiſes de leur nature; ainſi l'on ne peut douter après une déclaration ſi expreſſe de J. Chriſt, que l'Impureté ne ſoit un peché, & même un grand peché.

IL ne ſera pas inutile d'examiner ici la Loi qui eſt rapportée au Ch. XV. des *Actes des Apôtres*. Voici comment elle eſt conçue. *Il a ſemblé bon au St. Eſprit & à nous, de ne vous pas impoſer une plus grande charge que ces choſes neceſſaires; c'eſt que vous vous abſteniez des choſes ſacrifiées aux Idoles, & du ſang, & des choſes étouffées, & de la Paillardiſe.* Pour entendre cette Loi il faut ſavoir qu'elle regarde ceux d'entre les Payens qui étoient convertis à la Religion Chré-

tienne ; cela paroit par tout le Chapitre, & par l'inſcription de la Lettre des Apôtres dont cette Loi fait une partie. Il s'agiſſoit alors de ſavoir s'il falloit obliger les Payens qui ſe faiſoient Chrétiens à pratiquer la Circonciſion & les autres Ordonnances ceremoniales de Moyſe. Les Apôtres étant aſſemblez pour décider cette queſtion prononcent qu'il ne falloit point aſſujettir les Gentils à la Circonciſion ni aux Ceremonies de la Loi. Cependant ils trouvent à propos de leur interdire *les choſes ſacrifiées aux Idoles*, *le Sang*, *les choſes étouffées*, *& la Fornication*. De toutes les Loix ceremoniales, les Apôtres n'impoſent aux Payens convertis que celles qui regardent les choſes ſacrifiées aux Idoles, le ſang, & les choſes étouffées ; & qui ſont rapportées au Ch. XVII. du *Levitique*.

La raiſon pourquoi les Apôtres vouloient que les Gentils s'abſtinſſent de ces choſes-là, eſt la même pour laquelle Dieu avoit autrefois défendu ces mêmes choſes aux Juifs ; ſavoir, afin de les détourner de l'Idolatrie. En effet, c'étoit-là des coûtumes idolatres & ſuperſtitieuſes des Payens, & des Actes qui accompagnoient leur faux Culte, ainſi que divers

vers Auteurs l'ont fait voir d'une maniere très-claire. Les Apôtres dûrent donc défendre dans ces tems-là aux Chrétiens de manger des viandes qui avoient été ſacrifiées aux Idoles, du ſang, & des choſes étouffées; parce qu'en en mangeant, ils ſe ſeroient expoſez au danger de tomber dans l'Idolatrie; & parce auſſi qu'ils auroient pû être en ſcandale par-là, ſoit à leurs fréres, ſoit même aux Juifs; ſurquoi on peut voir le Ch. VIII. de la I. Ep. aux *Corinthiens.* Mais les Apôtres défendent auſſi l'Impureté, & la joignent aux viandes ſacrifiées aux Idoles, au ſang, & aux choſes étouffées; parce que, comme il a déja été dit, elle étoit auſſi une ſuite du Culte des faux Dieux, & des feſtins des Idolatres.

Si l'on conçoit bien ce que je viens de dire, & que l'on faſſe attention au but & à l'eſprit de cette Loi, & aux raiſons ſur leſquelles elle eſt fondée, on ne ſe fera pas une difficulté ſur ce que les Apôtres joignent l'Impureté avec des choſes qui ſont indifferentes de leur nature; ils le font parce que ces choſes-là étoient jointes & comme inſéparables dans le Culte des Payens. Au reſ-

 te,

te, il y a une grande difference, entre l'Impureté, & ces ſortes de viandes dont les Apôtres interdiſent l'uſage. Ces viandes ne ſont point mauvaiſes d'elles-mêmes ; & les Chrétiens ne devoient s'en abſtenir alors, qu'à cauſe du danger de tomber dans l'Idolatrie, ou de donner du ſcandale ; hors de ce danger, l'uſage de ces choſes peut être permis ; S. Paul le dit expreſſément au Ch. VIII. & au Ch. X. de la I. Ep. aux *Corinthiens*, à l'égard des choſes ſacrifiées aux Idoles. Mais l'Impureté eſt illicite de ſa nature, elle ſouille l'homme, & les Chrétiens devoient l'éviter, non ſeulement par les raiſons qu'on vient d'alleguer ſur le ſujet de ces viandes dont l'uſage étoit défendu ; mais par d'autres raiſons priſes de la nature même de ce peché, & de ſa turpitude. Cela ſe prouve clairement par les conſiderations que j'ai déja faites, par les Paſſages que j'ai citez, & par ceux que je vas ajouter.

VOICI ce que S. Paul dit *Rom.* XIII. *Marchons honnêtement comme de jour, non dans la Gourmandiſe & dans l'Yvrognerie, non dans les impudicitez ni dans la laſcive-*

*veté.* L'Apôtre marque par-là les débauches & les commerces infames des Payens ; & il en parle comme de choſes contraires à l'honnêteté & à la bienſéance, & tout-à-fait indignes de ceux qui étoient éclairez par les lumieres de l'Evangile.

LA premiere Epître aux *Corinthiens*, contient diverſes choſes très-expreſſes ſur cette matiere ; particulierement dans les Ch. V. VI. & VII.

Dans le Ch. V. St. Paul exhorte très-fortement, non ſeulement à fuir l'Impureté, mais même à fuir les Impurs ; il veut qu'on ſe ſepare d'eux, qu'on les ôte de l'Egliſe, & par-là il eſt facile de juger quelle eſt l'horreur que les Chrétiens doivent avoir de l'Impureté. *Je vous l'ai écrit*, dit-il, *& je vous l'écris encore que vous ne vous mêliez point avec les Impurs.* Il veut qu'on les excommunie ; il les met à la tête des pécheurs que l'on ne doit pas ſouffrir dans l'Egliſe. *Si quelqu'un qui ſe nomme frére eſt Fornicateur, ou Idolatre &c. ne mangez pas même avec un tel homme ; ôtez le méchant du milieu de vous.*

DANS le CH. VI. S. Paul revient encore à l'Impureté ; mais il y a quelque chose de particulier sur ce sujet dans ce Chapitre. C'est que S. Paul y traite cette matiere exprès ; il y raisonne, il s'arrête à prouver que l'Impureté est très-criminelle dans un Chrétien ; il allegue diverses raisons & diverses considerations pour cela ; ce qu'il n'a pas accoûtumé de faire quand il parle des autres vices. Il en use ainsi parce qu'il étoit necessaire de faire sentir aux Corinthiens l'horreur de ce peché.

Il dit au vs. 10. *que ni les Paillards, ni les Idolatres, ni les Adulteres, ni les Effeminez, ni les Abominables &c. n'heriteront point le Royaume de Dieu.* Il comprend dans cette déclaration tous les Impurs, tant les Adulteres, que les Fornicateurs, & ceux qui se souillent en quelque autre maniere ; il les assujettit à la même condamnation que ceux qui commettent les plus grands crimes, il les exclut du Royaume de Dieu. Ensuite il représente aux Corinthiens, vs. 11. que Dieu avoit fait la grace à plusieurs d'entr'eux de les retirer de ces souillures, & de les en laver par le Sang de J. Christ,

& par la Vertu du St. Eſprit, en les appellant à la Religion Chrétienne ; & il montre par-là, qu'ils étoient indiſpenſablement obligez à fuir l'Impureté, & que ce peché étoit incompatible avec la profeſſion du Chriſtianiſme.

Mais parce qu'on auroit pû dire que l'uſage des choſes qui regardent le corps étoit permis ; qu'il n'y avoit, par exemple, aucun peché à manger de toutes ſortes de viandes, & qu'il en étoit de même de l'Impureté ; S. Paul répond deux choſes à cela.

Il dit premierement, vſ. 12. que quand même une choſe ſeroit permiſe, il ne faudroit pourtant pas toûjours la faire. *Toutes choſes me ſont permiſes, mais toutes choſes ne ſont pas à propos ; toutes choſes me ſont permiſes ; mais je ne ſerai point aſſujetti à aucune choſe.* Le ſens de ces paroles n'eſt pas que toutes choſes ſoient permiſes ſans diſtinction ; mais S. Paul veut dire, qu'il n'eſt pas toûjours à propos de faire ce qui eſt permis ; & que l'on ne doit pas abuſer de la liberté que l'on a de ſe ſervir des choſes indifferentes ; la raiſon en eſt, qu'on deviendroit eſclave de ces choſes-là, ce qui eſt directement contraire à la pieté. C'eſt le mal

que font les gens ſenſuels, ils deviennent eſclaves de la chair, *ils ont leur ventre pour Dieu*, comme S. Paul le dit *Ep. aux Philipp.* Ch. III. Cet Apôtre ajoute, au vſ. 13. *que les viandes ſont faites pour le ventre, & le ventre pour les viandes, mais que Dieu détruira l'un & l'autre.* Ces paroles éclairciſſent les précedentes & font voir que quand S. Paul avoit dit, *toutes choſes me ſont permiſes*, il ne parloit pas généralement de tout, mais qu'il diſoit cela des viandes. Et il en parloit, parce que ceux qui vouloient entraîner les Chrétiens dans l'Impureté, s'efforçoient de leur perſuader que l'uſage de toutes ſortes de viandes, même de celles qui avoient été ſacrifiées aux Idoles étoit permis. Il dit donc que l'uſage des viandes étoit une choſe permiſe & neceſſaire, que Dieu les avoit créées pour la nourriture de l'homme, & que l'homme étoit fait d'une maniere qu'il avoit beſoin de viandes pour ſubſiſter. Par-là S. Paul fait voir qu'aucune viande n'eſt ſouillée & illicite de ſa nature, & qu'il eſt permis de ſe ſervir de toutes ſortes de viandes; toutefois avec cette reſerve qu'il marque lui-même, qu'on en uſe avec diſcretion, & d'une maniere qu'elles ne nous

nous deviennent pas une occasion de pécher contre nous-mêmes, ou de scandaliser nôtre prochain. Mais en même tems il remarque *qu'un jour Dieu détruira les viandes & le ventre*, c'est-à-dire, que l'usage de ces choses sera aboli après la Resurrection; par où il fait sentir que l'usage des viandes ne regardant que cette vie animale & corporelle, & n'étant que pour un tems, il ne faut pas que des Chrétiens qui doivent avoir des vûes plus relevées, & qui aspirent à une vie spirituelle, celeste, & immortelle, s'attachent trop à ce qui plait à la chair.

Voila ce que S. Paul dit des viandes, & c'est la premiere chose qu'il répond à ceux qui prétendoient que l'usage de tout ce qui regardoit le corps étoit permis. Mais il passe plus loin, & il parle de l'Impureté tout autrement qu'il n'avoit fait des viandes. *Mais le corps*, ajoute-t-il, *n'est point fait pour l'Impureté, mais pour le Seigneur, & le Seigneur est pour le corps.* Cela veut dire, que le corps ne nous a pas été donné pour l'employer à des usages infames, & que les Chrétiens n'ont pas à cet égard la même liberté qu'ils ont à l'égard des viandes. S. Paul ne pouvoit dire d'une maniere plus clai-

re qu'il n'en eſt pas de l'Impureté comme de l'uſage des viandes, & qu'elle ne doit point être miſe au rang des choſes indifferentes & purement naturelles, ou même neceſſaires, comme le manger & le boire. *Le corps eſt fait pour les viandes, mais il n'eſt point fait pour l'Impureté*; au contraire, il eſt fait pour le Seigneur; il doit être employé à des uſages ſaints & conformes à la volonté de Dieu; *Et le Seigneur*, ajoute S. Paul, *eſt pour le corps, & Dieu qui a reſſuſcité J. Chriſt nous reſſuſcitera auſſi par ſa puiſſance.* Cela veut dire que nos corps appartiennent à Dieu auſſi-bien que nos ames; qu'il ſe les eſt conſacré en les rachetant; & qu'il les reſſuſcitera un jour, afin qu'il ſoit glorifié & dans nos corps & dans nos ames. Ce droit que le Seigneur a ſur nous, & en particulier ſur nos corps, & la gloire à laquelle nous ſommes deſtinez, nous obligent à conſerver ces corps purs, & à éviter toutes ſortes de ſouillures, afin de les préparer par ce moyen pour la Reſurrection & pour le Ciel.

Mais comme on auroit pû dire que l'Impureté n'empêche pas que nos corps n'appartiennent au Seigneur, & qu'ils ne reſſuſcitent pour entrer dans ſa gloire; S. Paul

Paul montre que cela ne ſe peut, & que ce peché prive les hommes de la communion avec J. Chriſt ; vſ. 15. *Ne ſavez-vous pas que vos corps ſont les membres de J. Chriſt ?* Il ſuppoſe que nos perſonnes entieres appartiennent à J. Chriſt, & qu'en particulier nos Corps doivent être employez à le ſervir, & à travailler à nôtre propre bonheur ; c'eſt-ce qu'aucun Chrétien ne doit ignorer. Cette conſideration doit donner de l'horreur pour l'Impureté. *Oterai-je les membres de J. Chriſt pour en faire les membres d'une perſonne infame ?* Ces paroles marquent deux choſes. Premierement que c'eſt quelque choſe de bien indigne que d'ôter un membre à J. Chriſt ; c'eſt lui faire le dernier de tous les outrages ; c'eſt lui ravir ce qui lui appartient & ce qu'il s'eſt acquis par ſon propre ſang ; & l'outrage eſt d'autant plus grand que l'on quitte ce bienheureux Redemteur pour ſe joindre à une perſonne infame. Cela fait horreur lors qu'on y penſe ; & S. Paul le temoigne par ces mots, *à Dieu ne plaiſe !* C'eſt auſſi l'état le plus funeſte où l'on puiſſe ſe précipiter, puis que celui qui n'eſt plus un membre de J. Chriſt ne peut que perir. En ſecond lieu,

S.

S. Paul remarque que c'est pourtant l'effet que l'Impureté produit, que ce peché romt la communion avec J. Christ, & qu'il rend ceux qui le commettent les membres d'une impudique. C'est-ce qu'il confirme par le verset suivant.

*Ne savez-vous pas que celui qui s'attache à une impudique, devient un même corps avec elle? car il est écrit, ils seront deux en une chair.* L'Apôtre a égard à ce que Dieu dit après qu'il eut créé l'homme & la femme; il dit, *qu'ils seroient deux en une seul chair.* Ces paroles regardent proprement le Mariage; cependant S. Paul les applique à l'Impureté; parce que bien que l'union des personnes impures soit illicite, & que Dieu n'ait temoigné nulle part qu'il l'approuve, c'est pourtant toûjours dans le fond cette union qui fait que deux sont une même chair. Il s'ensuit de là que ceux qui tombent dans ce peché deviennent un même corps avec une personne impure; qu'ils deviennent les membres de cette personne-là; ce qui est extrémement indigne d'un Chrétien, & contraire à nôtre union avec J. Christ. S. Paul le confirme en ajoutant; *mais celui qui est uni au Seigneur est un même esprit*

*rit avec lui*; cela veut dire, ceux qui sont attachez à J. Christ par une veritable foi, sont animez de son Esprit, ils ont la même volonté, les mêmes vûes, les mêmes desseins que lui, & ils sont par-là très-éloignez de le quitter pour suivre les desirs de la chair, & pour s'attacher à des personnes dissolues & impures.

S. Paul continue ainsi, vs. 18. *Fuyez l'impureté; car quelque peché que l'homme commette, il est hors de son corps; mais celui qui commet impureté peche contre son propre corps.* Par où S. Paul n'a pas seulement voulu dire que les Impurs nuisent à leur propre corps & qu'ils s'attirent divers maux; car il y a d'autres pechez qui nuisent aussi au Corps; mais il parle ainsi, sans doute, par ces deux raisons. Premierement, parce que ce peché combat plus directement nôtre union avec J. Christ, entant qu'en le commettant on devient un même corps avec une personne impure. Le corps cesse dès-là d'être un membre de J. Christ, comme S. Paul l'a déja dit, & par conséquent ceux qui s'abandonnent à ce peché se font un grand mal à eux-mêmes, & pechent contre leur propre Corps.

En

En ſecond lieu, S. Paul dit cela, parce que l'Impureté étant une choſe honteuſe & infame, elle ſouille & elle deshonore nos corps & nos perſonnes, encore plus que ne font les autres pechez. La penſée de S. Paul s'explique par ce qu'il dit *Rom.* I. 24. *que les Payens s'étant abandonnez à la Luxure, ont deshonoré en eux-mêmes leur propre corps.*

S. Paul employe une autre conſideration, vſ. 19. *Ne ſavez-vous pas que vôtre corps eſt le Temple du St. Eſprit qui eſt en vous, lequel vous avez de Dieu?* Cette conſideration eſt extrémement forte, pour nous détourner de l'Impureté. Elle eſt priſe de la gloire à laquelle Dieu nous a élevez même à l'égard de nos corps. Ils ſont les Temples du St. Eſprit, parce que le Saint Eſprit habite en nous, & qu'il y répand ſes dons; parce que cet Eſprit ſaint nous ſanctifie & nous conſacre au Service de Dieu. Nos Corps ayant part à cet honneur, nous ſommes obligez de les conſerver dans la pureté, & de les employer à des uſages ſaints. Les Lieux conſacrez à la Divinité ne doivent être profanez par aucune ſouillure; tout y doit être dans une grande pureté. Quelle ne doit donc pas être la ſainteté

de nos corps, puis que Dieu en veut faire les Temples de son Esprit ? Cette réflexion de S. Paul marque évidemment que ceux qui s'abandonnent à l'Impureté cessent d'être les Temples du St. Esprit, tout de même que cet Apôtre avoit dit qu'ils cessent d'être les membres de J. Christ. Cela marque que ce peché éloigne l'Esprit de Dieu du cœur de l'homme, car cet Esprit ne peut habiter avec la souillure.

Enfin, S. Paul conclut cette matiere en disant, vs. 20. *Ne savez-vous pas que vous n'êtes plus à vous-mêmes ? Vous avez été rachetez, par prix, glorifiez donc Dieu en vos corps & en vos esprits lesquels appartiennent à Dieu.* C'est-ce que cet Apôtre pouvoit dire de plus fort pour montrer qu'il ne nous est pas permis de disposer de nous-mêmes à nôtre gré, & de suivre les mouvemens & les inclinations de la chair ; mais que nous devons nous soûmettre absolument à la volonté de celui à qui nous appartenons. Etant Chrétiens, ayant été rachetez par le sang précieux de J. Christ, il a sur nous un droit absolu ; nos corps, nos ames, nos personnes entieres lui appartiennent sans reserve ; ainsi nous ne devons les employer

ployer qu'à des uſages conformes à ſa volonté.

Je ne puis m'empêcher de dire encore une fois que ce Chapitre eſt bien remarquable. S. Paul n'exhorte pas ſeulement les Corinthiens à fuir l'Impureté ; il fait voir par pluſieurs raiſons combien ce peché eſt indigne des Chrétiens ; il propoſe ces raiſons d'une maniere vive & preſſante ; il y inſiſte ; il ſe ſert des motifs les plus forts. Après cela comment peut-on douter que l'Impureté ne ſoit une choſe mauvaiſe & abſolument défendue ?

Je ne ſai pas ce qu'on pourroit répondre à tout ce qui vient d'être dit, ni à quelles échappatoires les libertins pourroient avoir recours, pour éluder la force de ces Paſſages. Peut-être dira-t-on que S. Paul ne condamne pas la ſimple Fornication, mais ſeulement le dernier abandonnement à l'Impureté, ou le crime qui ſe commet avec des perſonnes perdues & proſtituées. Je ne nie pas que S. Paul n'ait ce crime-là en vûe, dans le Chapitre que je viens de parcourir ; mais ceux qui feront attention à tout ce qui a été dit, & qui peſeront toutes les raiſons & toutes les preuves que j'ai alle-

leguées, reconnoitront que ce n'est pas là la seule chose que S. Paul condamne, & que les raisons qu'il employe combattent l'Impureté en général. Mais pour mettre la chose dans un plein jour, & pour fermer la bouche à ceux qui voudroient chicaner sur les preuves qui se tirent de ce Chapitre, je vas montrer d'une maniere claire & invincible que toute sorte d'Impureté, que la simple Fornication, en un mot, que tout ce qui est hors du Mariage est défendu aux Chrétiens.

IL n'y a pour s'en convaincre qu'à passer au Ch. VII. de la même Epître. S. Paul ayant parlé de l'Impureté dans le Chapitre précedent, examine dans celui-ci certaines questions qui regardent le Mariage. Je pourrois faire ici diverses considerations; mais je me contenterai de toucher les principales. Ce qu'on lit dans ce Chapitre est si clair & si exprès, qu'on ne sauroit rien imaginer de plus décisif ni de plus formel.

Dès l'entrée, S. Paul voulant répondre aux questions sur lesquelles l'Eglise de Corinthe l'avoit consulté, tou-

chant le Mariage & le Célibat, il dit, *qu'il eſt bon à l'homme de ne point toucher de femme.* Cela ſignifie que l'état du Célibat eſt préferable à celui du Mariage. Il décrit cet état du Célibat par ces mots, *ne toucher aucune femme*, ce qui marque clairement que ceux qui ne ſont pas mariez doivent vivre dans une parfaite continence, & s'abſtenir de tout commerce impur quel qu'il puiſſe être. C'eſt ainſi que dans le verſet 34, il décrit l'état d'une perſonne qui n'eſt pas mariée, en diſant, *qu'une Vierge qui ſert le Seigneur eſt ſainte de corps & d'eſprit.*

Enſuite S. Paul dit, vſ. 2. *Toutefois à cauſe de la Fornication, ou pour éviter la Fornication, que chacun ait ſa femme, & que chaque femme ait ſon mari.* Il eſt auſſi clair que le jour que S. Paul appelle Fornication tout ce qui eſt commis hors du Mariage en quelque maniere qu'on le commette. S. Paul ne pouvoit deſigner d'une maniere plus claire ce qu'il entend par la Fornication, & juſqu'où il faut étendre la ſignification de ce terme. *Pour éviter l'impureté que chacun ait ſa femme* &c. Voila qui marque clairement, & le peché dont il s'agit, & l'obligation où les Chrétiens ſont de l'éviter.

ter. Voila qui impoſe aux perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui ne ſont pas mariez l'obligation de vivre dans la chaſteté, & qui marque clairement que hors le Mariage tout eſt criminel.

S. Paul ayant marqué après cela le devoir des perſonnes qui ſont mariées, revient dans les verſets 8. & 9. à parler de ceux qui ne le ſont pas. *Mais à ceux qui ne ſont pas mariez & aux Veuves, je leur dis, qu'il eſt bon qu'ils demeurent dans leur état comme je fais auſſi; que s'ils ne peuvent garder la continence, qu'ils ſe marient; car il vaut mieux ſe marier que brûler.* Ces paroles n'ont pas beſoin de Commentaire. Ou elles n'ont aucun ſens, ou elles ſignifient, qu'il faut vivre dans une parfaite & exacte continence, ou ſe marier, & qu'il n'y a aucun milieu entre ces deux états. Si l'Impureté n'étoit pas un peché, en un mot, s'il y avoit quelque choſe qui fût permis outre le Mariage, l'Apôtre n'auroit pas pû parler de la ſorte ſans tendre un piege aux conſciences; il n'auroit pas dit que le Mariage eſt l'unique moyen d'éviter l'impureté, l'unique remede contre l'incontinence. Je conclus donc que St. Paul condamne non ſeulement les derniers excès

de l'Impureté, & le debordement à ce crime, mais la ſimple Fornication; & je ne crois pas qu'il puiſſe reſter de ſcrupule là-deſſus à perſonne. Paſſons aux autres Epîtres de S. Paul.

GAL. V. 19. S. Paul voulant expliquer ce que c'eſt que de ſe conduire ſelon la chair, dit, *que les œuvres de la chair ſont manifeſtes*, ou faciles à reconnoitre: enſuite, il fait le dénombrement des principaux pechez de la chair, & il nomme d'abord, *l'Adultere*, *la Paillardiſe*, *la Souillure*, *la Laſciveté*; il nomme ces pechez avant tous les autres, comme étant les plus manifeſtes & les plus ſenſibles; il ne nomme pas l'Adultere ſeul, il y joint la Fornication, & de plus, la Souillure, la Laſciveté, ce qui comprend toutes les eſpeces d'impureté. Il joint à ce peché-là, *l'empoiſonnement*, *le Meurtre*, & d'autres crimes; & il proteſte expreſſément *que ceux qui commettent ces choſes ne poſſéderont point le Royaume de Dieu.* Il eſt évident par ce Paſſage, que s'il y a un peché qui exclue du Ciel, c'eſt l'Impureté.

LE même Apôtre traitant des Devoirs de

de la Vie Chrétienne dans l'Epître aux Epheſiens Ch. IV. & V. inſiſte principalement ſur le renoncement à l'Impureté. Il dit que les Chrétiens ne devoient pas vivre comme les Payens qui étoient engagez dans d'épaiſſes ténebres, & dans des déreglemens affreux. Et pour repréſenter l'extrême corruption des Payens, il n'en donne point d'autre preuve que l'Impureté de leur vie. *Les Gentils*, dit-il, *ayant perdu tout ſentiment, ſe ſont abandonnez à toutes ſortes de ſouillures & de convoitiſes.* Il exhorte les Chrétiens à ne pas leur reſſembler; il leur recommande d'être chaſtes non ſeulement dans leurs actions, mais auſſi dans leurs diſcours; *qu'aucun diſcours ſale ne ſorte de vôtre bouche.*

Dans le Ch. V. il continue à les exhorter à une vie ſainte; mais ſes exhortations roulent preſque toutes ſur l'Impureté. *Que la Paillardiſe & toute ſouillure ne ſoit pas même nommée parmi vous, comme il eſt ſéant aux ſaints; ni aucune choſe deshonnête, ni parole folle, qui ſont des choſes qui ne ſont pas bienſéantes.* Pour donner plus de poids à ſon exhortation il ajoute, *Vous ſavez qu'aucun impur n'a de part au Royaume de Dieu.* Il ne ſe conten-

tente pas de faire cette menace; mais de peur que quelqu'un ne s'imaginât que ce peché n'étoit pas bien grand, il réïtere la menace en ces termes; *Que personne ne vous seduise par de vains discours, car c'est à cause de ces choses que la colere de Dieu tombe sur les enfans de rebellion.* Il insiste sur cela dans la suite de ce Chapitre. *Ne communiquez point*, dit-il, *aux œuvres infructueuses des ténebres, reprenez les plûtôt; car il est même honteux de dire ce que ces gens-là font en cachete.* Tout ce Discours tend à inspirer aux Chrétiens de l'horreur pour l'Impureté.

ON remarque la même chose dans le Chap. III. de l'Epître aux Colossiens. S. Paul y commence à son ordinaire ses exhortations par la Chasteté. *Mortifiez vos membres qui sont sur la terre, l'Impureté, la souillure, les passions dereglées, la mauvaise convoitise.* Mais la maniere dont S. Paul parle ici de l'Impureté est remarquable; il distingue ce peché des autres, il en fait un article à part; il s'y arrête davantage, il joint des menaces & des motifs à son exhortation dans les vs. 6. & 7. Après quoi reprenant son dis-

discours, il parle des autres pechez; mais il ne fait que les nommer & les toucher en deux mots; *Rejettez aussi la colere, l'indignation, la malice, la medisance &c.* On voit toûjours par là que l'Impureté est celui de tous les pechez que les Apôtres combattent avec le plus de soin.

DANS le Ch. IV. de la I. Epître aux Thessaloniciens, voici de quelle maniere S. Paul commence ses exhortations à la sainteté. *Vous savez quels sont les commandemens que nous vous avons donnez de la part de nôtre Seigneur Jesus; car c'est ici la volonté de Dieu, vôtre sanctification, que vous vous absteniez de la Paillardise; afin que chacun de vous sache posseder son vaisseau,* (c'est-à-dire *son corps*), *en sanctification & en honneur, & non point avec des passions & des convoitises, comme les Gentils qui ne connoissent point Dieu.* Il y auroit plusieurs réflexions à faire sur ces paroles. S. Paul y dit que la Volonté de Dieu, & l'un des principaux commandemens de J. Christ est que nous vivions chastement; & par là il montre que sans la Chasteté, il n'y peut avoir de sainteté ni d'obéissance à la Volonté de Dieu,

ni par conséquent de salut. Il dit que Dieu veut *que nous nous abstenions de l'Impureté*, c'est-à-dire que nous y renoncions tout-à-fait, que nous n'y tombions jamais en aucune maniere que ce puisse être. Il s'explique encore plus fortement en disant *que chacun de nous doit posseder son corps, ou le conserver, dans la sainteté & dans l'honnêteté*; cela veut dire, que toutes sortes de personnes sans exception doivent avoir un grand soin de garder leur corps pur, & de vivre dans la continence; & il prouve cette obligation en disant que les Chrétiens ne doivent pas suivre les desirs dereglez de la chair comme les Payens qui ne connoissent point Dieu.

CE qui est dit au Ch. XIII. des Hébreux ne doit pas être ômis. *Le Mariage est honorable entre tous, & le lit sans souillure, mais Dieu jugera les Fornicateurs & les Adulteres.* Il ne faut que lire ces paroles pour reconnoître que le Mariage est un état saint & honorable, pourvû qu'on y vive purement; mais que Dieu punira tous les Impurs; tant ceux qui violent la sainteté du Mariage par l'Adultere, que ceux qui n'étant pas mariez

riez vivent dans l'incontinence. L'oppoſition que S. Paul fait de l'Adultere & de la Fornication au Mariage, montre clairement, qu'à la reſerve d'un Mariage chaſte & pur, tout eſt criminel; & que comme le Mariage eſt un état honorable, l'Impureté eſt une choſe deshonnête & infame. S. Paul ne nommeroit pas la Fornication avec l'Adultere, ſi elle étoit indifferente; & il ne menaceroit pas ceux qui y tombent du jugement de Dieu, comme il en menace les Adulteres.

Je pourrois citer un plus grand nombre de Paſſages du N. Teſtament; je pourrois en examinant les autres Epîtres, & particulierement la II. Epître de S. Pierre, Ch. II. & celle de St. Jude, faire voir que l'Impureté eſt le principal caractere que les Apôtres donnent aux faux Chrétiens & aux faux Docteurs de ces tems-là. Mais je ne m'étendrai pas davantage ſur ce ſujet. Ce que j'ai rapporté ſuffit pour montrer à tout homme qui ne s'aveugle pas volontairement, que l'Impureté eſt condamnée dans tout le N. Teſtament; & qu'en particulier la Fornication eſt un peché. La Nature nous l'enſeigne; la Loi le confirme; mais

l'Evangile met cette verité dans une si grande évidence qu'il n'y a rien de clair ni de certain dans la Religion, si ceci ne l'est pas.

---

## CHAPITRE VI.

### *De l'Adultere.*

Aprés ce qui a été dit sur l'Impureté & sur la Fornication, il ne sera pas necessaire d'insister long-tems sur l'Adultere. Les considerations qu'on a alleguées contre l'Impureté en général, ont encore plus de force lors qu'on les applique à l'Adultere; & il y a d'ailleurs, des raisons particulieres qui font voir l'énormité de ce crime.

I. Il est facile de voir pour peu d'attention qu'on y apporte, que l'Adultere viole les Loix les plus sacrées de la Justice; & en particulier celles du Mariage qui sont si fortes, & si necessaires pour le bien de l'homme. Les engagemens du Mariage ont été regardez de tout tems comme inviolables. Ils doivent l'être sur tout parmi ceux qui sont éclairez par les lu-

ımieres de la Religion, & qui ſavent
ue Dieu eſt l'Auteur du Mariage. C'eſt
)ieu qui créa au commencement un
omme & une femme, & qui dit, *qu'ils
roient deux en une ſeule chair.* C'eſt-là
ı premiere inſtitution du Mariage, &
. Chriſt l'allegue dans l'Evangile pour Matth. XIX.
ıontrer, que les divorces qui avoient
eu parmi les Juifs étoient illicites; d'où
ı eſt aiſé de juger quels ſentimens on doit
voir de l'Adultere. Car ſi le Divorce
ſt contraire à la Loi du Mariage, l'A-
lultere y eſt encore plus oppoſé. Si J.
Chriſt dit que ceux qui repudient leurs
emmes ſans un juſte ſujet, pour en é-
ouſer d'autres, ou qui épouſent des fem-
nes ainſi repudiées commettent un cri-
ne; que doit-on dire de ceux qui étant
iez par le Mariage s'abandonnent à l'Im-
ureté? Ces engagemens qui ſont déja
nviolables par la nature même du Maria-
ge, ſont rendus encore plus forts chez
es Chrétiens, par la foi reciproque que
e donnent ceux qui entrent dans cet E-
at, & par les promeſſes ſolemnelles qu'ils
e font, en la préſence de Dieu par tout
ce qu'il y a de plus ſacré. De ſorte que
ceux qui violent ces engagemens & ces
promeſſes en fauſſant la foi conjugale, ſe
ren-

rendent coupables de la derniere perfidie, & d'un parjure manifeste.

Au reste, ceci regarde également l'homme & la femme. Je ne rechercherai pas ici si le crime est plus grand du côté du Mari, ou du côté de la Femme. A certains égards la faute de la Femme est plus grande, & à d'autres égards celle du Mari l'emporte. Mais quoi qu'il en soit, il est certain que si l'on regarde à l'institution divine, à la nature & au but du Mariage, & à la droite Raison, les engagemens sont les mêmes des deux côtez, le Mari & la Femme se doivent la même fidelité l'un à l'autre. Ce que J. C. dit sur le Divorce le prouve clairement. Car il dit, *que le Mari qui repudie sa femme injustement & qui se marie avec une autre, commet un Adultere contre sa Femme.* S. Paul dit formellement *que le Mari n'a pas la puissance de son corps, ou qu'il n'en est pas le Maître, mais que c'est la Femme, & que la Femme non plus n'a pas la puissance de son corps, mais que c'est le Mari.* Et il ajoute d'autres choses dans cet endroit-là, qui marquent avec la derniere évidence que le droit est égal de part & d'autre, & que les engagemens sont reciproques. C'est ce qu'il

Marc X. 11.

1 Cor. VII. 3,4,5.

Voyez les vs. 10, 11, &c.

qu'il ſuppoſe dans tout ce Chapitre, comme on le remarquera ſi on le lit avec attention. Au reſte, pour dire ceci en paſſant, les paroles que je viens d'alleguer ſont extrémement fortes contre la Polygamie; auſſi-bien que celles-ci, *que chaque homme ait ſa Femme, & chaque Femme ſon Mari*; car tout ce diſcours reſtreint viſiblement le Mariage à deux; & par cette Loi de S. Paul, il eſt auſſi peu en la puiſſance du Mari d'avoir pluſieurs Femmes, qu'il eſt en la puiſſance de la Femme d'avoir pluſieurs Maris. vſ. 2.

Si après cela on fait réflexion ſur ce que nous avons dit pour faire voir combien le Mariage eſt utile par rapport à la Societé, & au bonheur des familles, on remarquera facilement que le Mariage ne produit ces effets ſi avantageux aux hommes que lors qu'il eſt inviolablement gardé. L'Adultere détruit le fondement de la paix & de la tranquillité des familles, de l'union & du bonheur des perſonnes mariées, & de la bonne éducation des enfans. Il introduit le trouble, la diviſion, la jalouſie, la haine, & une infinité d'autres malheurs. Nous avons vû encore, que les Peres ſont obligez par la nature, de nourrir, d'élever, & d'aimer leurs

leurs enfans, & que pour cet effet il est necessaire qu'ils les connoissent, qu'ils en prennent soin, & qu'ils vivent avec eux. Cette consideration découvre que l'Adultere entraine après soi plusieurs crimes, & les injustices les plus criantes, & que les suites en sont effroyables. L'Adultere fait que les Peres n'élevent pas leurs enfans, & qu'ils les abandonnent; il fait que des enfans étrangers entrent dans les familles, & ôtent aux héritiers légitimes une portion du bien que Dieu & la Nature leur avoient donné. Ce sont-là des considerations que je ne veux pas étendre, non plus que d'autres que je pourrois ajouter, parce qu'elles ont été faites il y a long-tems, parce qu'elles se présentent d'elles-mêmes à l'esprit, & parce aussi qu'il n'y a gueres de personnes qui n'avouent que l'Adultere est un très-grand crime.

II. Mais je dois remarquer en second lieu, que les réflexions que l'on peut faire contre l'Adultere sont si naturelles, & si convaincantes qu'on les a faites de tout tems. On a toûjours reconnu que l'Adultere repugne à la Justice, à l'Ordre, & au bien de la Societé. La Loi qui con-

condamne l'Adultere n'eſt pas une de ces Loix qui aient été particulieres à de certains Peuples ; c'eſt une Loi générale, & auſſi ancienne que le Monde ; elle eſt de tous les tems & de tous les Lieux ; & il y a peu de Loix ſur leſquelles on trouve un conſentement plus univerſel. Lors qu'on lit les Hiſtoires & les Livres qui rapportent les Loix, les ſentimens, & les coûtumes, des divers Peuples du Monde, on trouve que l'Adultere a toûjours été condamné. L'Impureté étoit très-commune parmi les Payens ; cependant le Mariage a toûjours été reſpecté parmi eux, & l'Adultere y a été regardé comme un crime abominable, juſques-là qu'ils le puniſſoient de mort. Tous ceux qui ont quelque connoiſſance de l'Hiſtoire & de l'Antiquité le ſavent. On a ſur cela, non ſeulement le ſentiment de pluſieurs Auteurs, comme celui d'Ariſtote qui a dit * *que l'Adultere ſoit de l'homme ſoit de la femme doit être mis au rang des choſes les plus abominables & les plus infames* ; mais on a le ſentiment des Legiſlateurs & des Peuples entiers. Les Egyptiens, les Lacedemoniens, les Grecs, les Romains, les Gots, les anciens Allemans, ont défendu l'Adultere ſous des peines très-ſeve-

* Ariſtot. *Polit.* L. 7.

ve-

veres, & presque tous sous peine de mort. Encore aujourdhui ce crime est puni de mort parmi divers Peuples d'Afrique & du Nouveau Monde.

On doit même dire que l'Adultere n'étoit pas seulement défendu, mais qu'il étoit rare parmi ces Peuples; & on lit sur cela des choses dans Plutarque * & dans d'autres Auteurs, qui font honte aux Chrétiens. On dira peut-être que les Payens s'abstenoient de ce crime, non qu'ils le regardassent comme un crime, mais par la crainte de la peine; & que l'Adultere passoit pour une chose illicite parce qu'il étoit severement puni. Je ne le nie pas, & j'avoue que l'Impunité est ce qui rend ce crime si commun. Mais ce n'étoit pas la seule crainte des Loix qui faisoit mettre l'Adultere au rang des crimes; car ceux qui faisoient ces Loix-là & qui établissoient ces peines, ne le faisoient pas par un motif de crainte, mais c'étoit par des raisons tirées de la nature même de la chose. Si les Payens ont eu ces sentimens-là de l'Adultere, les Chrétiens en doivent avoir encore plus d'horreur; & ces Nations idolatres s'éleveront un jour en Jugement contre ceux qui vivant dans l'Eglise de J. Christ, s'aban-

* Plutarque *Apopht. des Lacedemoniens*, dit que l'Adultere étoit autrefois regardé à Lacedemone, comme une chose impossible & incroyable; & il en rend cette raison, parce que les délices, les parfums, les superfluitez, & le luxe étoient bannis de cette Ville-là.

bandonnent à ce crime horrible ſans être retenus par les lumieres de l'Evangile, ni par la crainte de la vengeance divine.

III. POUR venir maintenant aux Livres ſacrez, & pour commencer par les tems qui ont précedé la Loi de Moyſe, il paroit que l'Adultere étoit alors compté entre les crimes les plus noirs. Job dit *, *que l'Adultere eſt une mechanceté préméditée, & une de ces iniquitez qui ſont déja toutes jugées.* Joſeph plus ancien que Job étoit dans les mêmes ſentimens, comme on le voit par la réponſe qu'il fit à la femme de Potiphar, laquelle le ſollicitoit à ce crime; † *Comment ferois-je un ſi grand mal*, dit-il, *& pecherois-je contre Dieu?* Si nous remontons encore plus haut, nous trouverons *Geneſe* XII. & XX. que Pharao Roi d'Egypte & Abimelech Roi de Guerar, ayant fait enlever Sara, & voulant l'épouſer, ne ſachant pas qu'elle fut mariée à Abraham, la lui rendirent auſſi-tôt qu'ils eurent appris qu'elle étoit ſa femme, en lui faiſant ce reproche; *Pourquoi ne nous as-tu pas dit que c'étoit ta femme, & as-tu fait venir ſur nous & ſur nôtre Royaume un ſi grand peché?* On

* Ch. XXXI. vſ. 11.

† Geneſ. XXXIX.

lit une hiſtoire ſemblable au Ch. XXVI. de la Geneſe : Et c'eſt une ancienne Tradition des Juifs, qu'entre les Loix que Dieu donna à Noé après le Deluge, & en ſa perſonne à tout le Genre humain, il y en avoit une qui défendoit de ſouiller les Mariages par l'Adultere.

Si nous paſſons à la Loi de Moyſe nous y trouverons pluſieurs choſes remarquables ſur ce ſujet. 1. Dieu défend expreſſément l'Adultere dans le Decalogue. Dans cette Loi qui contient les Regles les plus inviolables de la Juſtice, & que Dieu publia ſur le Mont de Sinaï au milieu des tonnerres & des éclairs, nous voyons ce Commandement, *Tu ne commettras point Adultere* ; & ce crime eſt mis dans la Loi divine au même rang que l'Idolatrie, le Meurtre, & le Larcin. 2. Parmi les Loix que Dieu donna dans la ſuite à Moyſe pour expliquer plus particulièrement le Decalogue, il y en a pluſieurs qui concernent le Mariage & l'Adultere, & dont le but étoit d'éloigner les hommes d'un crime ſi énorme. 3. Dieu qui eſt un Juge juſte, & qui aſſigne à chaque peché une peine proportionnée à la grandeur de la faute, avoit ordonné qu'on fit mourir les Adul-

teres, tant les hommes que les femmes. La Loi qui établit cette peine ſe lit Levit. XX. vſ. 10. & Deuteron. XXII. 22. *On fera mourir l'homme & la femme adulteres.*

4. Ce n'eſt pas tout. Comme ce crime peut être commis en ſecret, Dieu avoit établi un moyen pour le manifeſter, en ſorte qu'une femme ſoupçonnée ne pouvoit éviter la mort ſi elle étoit coupable; je veux parler des *Eaux de Jalouſie.* Lorſqu'un Mari avoit des ſoupçons contre ſa Femme elle étoit amenée devant le Sacrificateur, & elle ſe tenoit debout devant lui ayant la tête découverte, & un gâteau ſur ſes mains. Le Sacrificateur lui préſentoit une certaine eau qu'elle devoit boire, & lui parloit en ces termes. *Si tu es innocente, que tu ne reçoives aucun mal de ces eaux qui portent la malediction; Mais ſi tu es coupable,* (Alors il faiſoit faire à la Femme un ſerment accompagné d'imprecations contre elle-même) *que le Seigneur te livre au milieu de ton Peuple à l'execration à laquelle tu t'es aſſujettie par ton ſerment, & que ces Eaux portent la malédiction dans tes entrailles.* La Femme répondoit, *Amen, Amen.* On lui faiſoit boire ces Eaux

Nomb. V.

avec de certaines ceremonies, & l'effet qu'elles produiſoient, ſi la femme étoit coupable, c'eſt qu'elle enfloit ſur le champ & qu'elle mouroit.

5. Une autre Loi qui marque l'horreur de l'Adultere, & qui fait voir combien les Droits du Mariage ſont inviolables & ſacrez, & dans quelle pureté il falloit vivre même avant que d'y entrer, c'eſt celle qui porte, que les perſonnes qui tomberoient dans l'impureté étant fiancées, ſeroient traitées comme Adul-
Deut. XXII. 23. teres; qu'elles ſeroient punies de mort, & qu'on les lapideroit avec celui qui les avoit ſéduites.

Il ſeroit trop long de rapporter tout ce que les Livres du Vieux Teſtament nous fourniſſent de Loix, de menaces, de reproches, & d'exemples ſur ce ſujet. J'ajouterai ſeulement que l'Adultere eſt l'un de ces pechez que les Prophetes reprochent particulierement aux Juifs. Ils le joignent d'ordinaire à l'Idolatrie, & ils diſent que la Ville de Jeruſalem & le Peuple ſeroient détruits, à cauſe des Adulteres qui s'y commettoient. Dans les cenſures que Jeremie addreſſoit aux Juifs, il alleguoit leurs Idolatries, leurs Parjures, leurs Meurtres, & en particulier leurs Adul-

dulteres, comme une preuve de leur hypocrisie abominable, & un présage de leur destruction. *Ne derobez-vous pas? ne tuez-vous pas? ne commettez-vous pas adultere? ne jurez-vous pas faussement?* Jer. VII.
Dans le Ch. XXIX. le même Prophete dit que le Roi & le Peuple seroient emmenez captifs à Babylone, *parce qu'ils avoient commis des choses infames en Israël, commettant adultere avec la femme de leur prochain.* On lit des reproches & des menaces semblables, au Ch. V. de Jeremie & dans les autres Prophetes.

IV. POUR ce qui est du N. Testament je ne citerai pas dans le détail ce qui s'y lit touchant l'Adultere, parce que j'ai déja rapporté dans le Ch. précedent les principaux endroits où il est fait mention de ce peché. Nous avons vû que ce crime y est nommé & condamné très-expressément; comme *Marc* VII. 21. 1 *Cor.* VI. 10. *Gal.* V. 19. & sur tout *Hebr.* XIII. 4. *Dieu jugera les Paillards & les Adulteres.* La maniere dont S. Paul parle des Loix & des droits du Mariage dans la I. Ep. aux Corinthiens Ch. VII. est encore tout-à-fait expresse sur ce sujet.

Enfin, il est bon de rapporter ici les

ſentimens que les premiers Chrétiens avoient de l'Adultere. Ce crime étoit regardé dans l'Egliſe primitive comme très-atroce, & l'on procedoit avec la derniere ſeverité contre ceux qui s'en rendoient coupables. C'étoit l'un des trois grands crimes contre leſquels on exerçoit la Diſcipline de l'Egliſe dans toute ſa rigueur; les deux autres étoient l'Idolatrie & le Meurtre. Les Adulteres étoient excommuniez pour pluſieurs années; un tems a été qu'on ne les recevoit à la paix de l'Egliſe qu'à l'heure de la mort. S. Cyprien temoigne* même qu'il y avoit des Egliſes où l'on ne leur accordoit jamais la paix. Quoi qu'en cela il y eut peut-être trop de rigueur, on voit toûjours par là juſqu'où alloit l'horreur que les premiers Chrétiens avoient de l'Adultere. Auſſi ce crime étoit-il très-rare dans ces tems-là. Les premiers Chrétiens pouvoient alors dire aux Payens; † *Nous ne commettons, ni Meurtres, ni Adulteres, & nous ne ſaurions pas même que ces crimes ſont au monde, ſi nous ne les voyions parmi vous.* Les Payens eux-mêmes qui avoient de l'équité rendoient temoignage à la pureté de la Religion & des mœurs des Chrétiens, & diſoient qu'ils s'engageoient

* Cypr. Epiſt. ad Anton. *Et quidem apud anteceſſores noſtros quidam de Epiſcopis iſtinc in Provincia noſtra, dandam pacem Mœchis non putaverunt, & in totum pœnitentiæ locum contra adulteria clauſerunt.*

† Octav. Min. Felix.

geoient par un ferment folemnel à ne commettre ni Adulteres, ni aucun crime; c'eft ce qu'on voit dans la Lettre que Pline le jeune écrivit à l'Empereur Trajan.

Mais les chofes changerent bien dans la fuite. L'horreur pour ce crime diminua; la Difcipline fe relâcha; & ces énormitez que l'Evangile avoit rendues plus rares rentrerent dans l'Eglife, & y devinrent plus communes ; & par malheur elles n'y regnent encore que trop au grand deshonneur de la Religion Chrétienne. Nous avons vû ce que l'Evangile , la Loi de Moyfe, la Nature, & les Payens même, nous apprennent fur l'Adultere. Après cela, je demande ce que l'on doit penfer de ce peché & de ceux qui le commettent; & s'il ne faut pas avoir renoncé à la Religion, & même à la Juftice naturelle , pour s'abandonner à un crime auffi infame que celui-là.

C'eft-là ce que j'avois à dire pour prouver que l'Impureté eft un peché, foit qu'elle aille jufqu'à l'Adultere, foit qu'elle confifte dans la Fornication. Je ne parlerai point ici, au refte, des autres crimes dans lefquels l'Impureté peut

entraîner les hommes, comme ſont, l'Inceſte, & ces Crimes affreux que la pudeur ne permet pas que l'on nomme; ces debordemens que Dieu a autrefois puni par le feu du Ciel. Ce ſont-là des horreurs dont on ne ſauroit ſe réſoudre à parler. Je ferai ſeulement là-deſſus, la réflexion que S. Paul fait à cette occaſion *Rom.* I.; & qui doit faire trembler tous ceux qui ſe livrent aux paſſions infames de l'Impureté; c'eſt qu'on eſt capable de tout quand on eſt poſſedé par ces paſſions-là; on perd tout ſentiment de honte, on s'engage dans toutes ſortes de diſſolutions. Dieu livre ceux qui l'abandònnent aux deſirs de leurs cœurs, enſorte qu'ils ſe jettent dans les dernieres abominations. La ſenſualité peut entraîner les hommes dans des horreurs dont il ſemble que la Nature humaine ne ſoit pas capable. Nous avons là-deſſus l'exemple des habitans de Sodome, & celui des anciens Cananéens. On doit conſiderer avec frayeur ces exemples-là, & ces excès abominables où la luxure précipite les hommes quand on lui lâche une fois la bride; & cette conſideration doit avoir une grande force pour nous retenir dans nôtre devoir, &

pour

pour nous engager à être sur nos gardes du côté de l'Impureté, & à éviter une passion si dangereuse.

---

## CHAPITRE VII.

### *Des autres especes d'Impureté.*

L'ADULTERE & la Fornication ne sont pas les seuls pechez où l'Impureté porte les hommes; il y a d'autres especes d'impureté que ces deux-là. Il y a un grand nombre de personnes qui ne sont pas coupables de ces crimes dont je viens de montrer la grandeur, mais qui ne laissent pas d'être sensuelles, impures, & esclaves des passions dereglées de la chair. La plûpart de ces gens-là ne sentent pas combien leur état est funeste; souvent même ils se croyent innocens, ou du moins ils ne se croyent pas fort coupables. Il est donc necessaire d'instruire les hommes sur cela, & de les desabuser. C'est à quoi je dois travailler présentement; & je prie ceux qui liront ceci de s'examiner eux-mêmes, & de faire de serieuses réflexions sur ce que je vais proposer.

Je dis donc qu'il y a d'autres eſpeces d'Impureté que celles dont il a été parlé. On peut les réduire à ces trois chefs; aux Actions impures; aux Paroles impures; & aux Penſées impures.

I. IL Y A diverſes Actions qui sont contraires à la Pudeur & à la Chaſteté. Il y en a même qui égalent à peu près le crime, ſoit par la force de la paſſion & par le conſentement de la volonté qui y eſt tout entier, ſoit par l'indignité & l'infamie de l'Action même. Car la lubricité porte les gens impurs à faire tout ce qui ſe peut faire pour aſſouvir leur paſſion brutale, à moins que d'en venir au crime. Mais c'eſt ici où je ſuis obligé de ſupprimer bien des choſes, laiſſant à mes Lecteurs le ſoin de ſe dire à eux-mêmes ce que je n'oſe dire ici, & d'appliquer à toutes les Actions impures ce que je ne puis toucher qu'en gros & en termes généraux. Il faut compter parmi les Actions contraires à la pureté, toutes les Actions, & toutes les manieres indécentes ou trop libres; les attouchemens deshonnêtes, les geſtes laſcifs; on doit y ranger encore le défaut de pudeur & de mo

nodeſtie dans les habits, auſſi-bien que
e commerce trop familier entre les per-
onnes de l'un & de l'autre ſexe. Il y au-
oit diverſes choſes à dire ſur quelques-
ms de ces articles, mais j'aurai occaſion
l'en parler dans la ſuite.

Mais comme l'on ne ſauroit toucher
lans le détail toutes les Actions qui bleſ-
ent la pureté, & que cependant mes Lec-
eurs pourroient avoir quelques doutes ſur
cette matiere, & heſiter ſi une telle ou
me telle action eſt illicite, je donnerai
ci une Regle générale par laquelle il eſt
iſé de le diſcerner. Il faut premierement
conſulter l'honnêteté & la pudeur natu-
elle; car pourvû que l'habitude au mal
n'ait pas éteint en nous les ſentimens de
pudeur qui ſont naturels aux hommes,
nous reconnoîtrons aiſément, ſi une ac-
ion eſt deshonnête, ou ſi elle ne l'eſt
pas. Après cela, il faut poſer ce prin-
cipe qu'un Chrétien doit éviter ce qui
end l'ame ſenſuelle, ce qui ne tend qu'à
atisfaire les paſſions, & ce qui peut les
exciter, ou en nous-mêmes, ou dans les
autres. Il faut outre cela avoir égard à
ce qui eſt neceſſaire, ou expreſſément
permis. Je dis donc, que lors que nous
avons honte d'une action, & que nous
n'o-

n'oserions la faire devant les hommes ; lors qu'elle n'est l'effet que d'une passion dereglée, & qu'elle ne tend qu'à contenter la sensualité, & qu'à allumer dans nôtre cœur ou dans celui des autres des desirs impurs ; & lors que cette Action n'est ni necessaire, ni expressément permise, il faut s'en abstenir.

Que si cette Regle ne paroissoit pas encore assez claire, & qu'il restât à quelqu'un des scrupules ensorte qu'il ne pût pas bien s'assûrer, si une Action est contraire à la Pureté, ou si elle ne l'est pas ; voici une autre Regle qui ne laisse aucun embarras. C'est que dans les cas douteux, & lors que la conscience hesite, il faut prendre le parti le plus sûr, qui est de ne pas satisfaire sa passion. Il n'y a jamais de danger à prendre ce parti-là, mais il y en a beaucoup, ou plûtôt, il y a toûjours du peché, à faire une chose quand on hesite, & qu'on ne sait pas si elle est permise, ou si elle est défendue.

Il est facile, au reste, de reconnoître que les Actions impures sont défendues par deux raisons. Premierement, parce qu'elles peuvent entrainer dans le crime. On ne va gueres au crime tout d'un coup; mais

mais on s'y engage par degrez. On commence par des actions libres, on s'accoûtume à violer les regles de la pudeur dans des choſes où l'on croit que le mal n'eſt pas bien grand. De ces choſes-là on paſſe à d'autres où le mal eſt déja plus ſenſible ; & par là on tombe enfin dans le crime. Mais, en ſecond lieu, quand même on n'en viendroit pas juſques-là , & que les Actions deshonnêtes ne nous pouſſeroient pas juſques dans les derniers deſordres, toûjours elles ſouillent l'ame ; elles y augmentent le penchant à l'Impureté , & elles la détournent de Dieu. C'eſt ce que ceux qui ſe licencient à ces ſortes d'actions, doivent ſentir pour peu qu'ils réflechiſſent ſur eux-mêmes.

Il faut joindre aux Actions impures, les regards contraires à la Chaſteté , & l'on peut pecher en cela, ſoit en regardant les objets qui excitent de mauvais deſirs, ſoit en liſant des Livres qui peuvent produire le même effet. C'eſt une verité inconteſtable que les paſſions impures s'excitent & s'enflamment principalement par les regards, & qu'il eſt impoſſible d'être chaſte, ſi l'on n'a un très-grand ſoin de regler ſes yeux , & de les détourner de tout ce qui peut ſéduire le

cœur.

cœur. Il n'y a qu'à examiner l'effet & l'impreſſion que les objets & les lectures dont nous parlons produiſent ſur nous, & le principe par lequel on s'y attache, pour être convaincu du mal & du danger qu'il y a d'y arrêter ſes yeux. Ces objets ſouillent l'imagination; ils y font naître des penſées criminelles; & ce n'eſt que par un principe de ſenſualité qu'on y attache ſa vûe, & qu'on y prend plaiſir. Les Livres ſacrez nous fourniſſent bien des inſtructions ſur cet article. Ce fut par les regards que David fut ſeduit.
Job. XXXI. 1. Job qui vivoit dans un tems où la pureté de la Morale, n'étoit pas auſſi-bien connue qu'elle l'eſt maintenant, avoit pourtant déja compris que le principal devoir de la Chaſteté étoit de regler ſes regards; c'eſt ce qu'il témoigne par ces mots, *J'avois fait accord avec mes yeux de ne point regarder une Vierge.* Et il n'y a point de Chrétien qui puiſſe diſconvenir de la neceſſité de ce devoir après ce que J. Chriſt a dit, Matth. V. *que celui qui regarde une femme avec convoitiſe a déja commis Adultere avec elle dans ſon cœur.*
2 Pierr. II. Le caractere que S. Pierre donne à ces Chrétiens charnels contre leſquels il a écrit, eſt *qu'ils avoient les yeux pleins d'A-*
*dul-*

*dultere.* En effet, c'eſt une marque infaillible qu'une perſonne n'eſt pas chaſte, lors qu'elle arrête avec plaiſir ſes regards ſur des objets qui flatent l'impureté. Je retoucherai cet article dans la ſuite ; principalement à l'égard des Livres impurs.

Mais je dois ajouter que s'il y a du peché à regarder des objets de tentation, il y en a auſſi à préſenter ces objets aux autres. Par cette raiſon les perſonnes qui n'obſervent pas la pudeur dans leurs habits, & qui ne ſe couvrent pas le corps comme la modeſtie Chrétienne le demande, ſe rendent extrémement coupables. Elles ſont par là une occaſion de chute & de ſcandale aux autres, & elles s'expoſent à la punition que J. C. prononce contre ceux par qui le ſcandale arrive. Par la même raiſon les Tableaux deshonnêtes, les peintures & les repréſentations libres ou laſcives devroient être bannies d'entre les Chrétiens, comme des choſes infames & dangereuſes. Mais c'eſt ici où l'on voit juſqu'à quel point le Chriſtianiſme eſt dechu. La diſſolution dans les habits & dans les peintures en eſt une preuve ſenſible. Les Payens avoient des tableaux & des repréſentations deshonnêtes ; c'étoit un effet de leur depravation ;

tion; & ce desordre doit être aussi attribué à leur Religion; car leur Culte, & les Dieux qu'ils adoroient les autorisoien en quelque façon en cela. C'étoit auss l'une des raisons pourquoi les premier Chrétiens avoient tant d'aversion pour l Peinture & la Sculpture, qui sont pour tant des Arts innocens pourvû qu'on n'e abuse pas. L'horreur qu'ils avoient pou l'Idolatrie, leur inspiroit ces sentimens mais ils y étoient aussi confirmez par c qu'il y avoit d'impudique & de lascif dan les Peintures & dans les Sculptures de Payens. On n'auroit pas vû dans ces pre miers siécles de l'Eglise chez les Chré tiens des représentations deshonnêtes mais cela est si commun aujourd'hui, & l'abus est si grand à cet égard, que plu sieurs Chrétiens ne different pas beaucou en cela des Peuples idolatres.

II. La seconde espece d'Impureté es celle des Paroles; & pour reconnoîtr que les Paroles impures sont condam nables, il n'y a qu'à considerer le Prin cipe d'où elles partent, & l'Effet qu'el les produisent. J. C. a dit en général *qu* *la bouche parle de l'abondance du cœur* C'est ce qu'on peut appliquer sur tou

Matth. XII.

au

aux paroles deshonnêtes ; elles ne peuvent partir que d'un cœur impur, & même d'une personne en qui la pudeur est presque éteinte. Il y a de l'Impureté à penser ou à faire des choses contraires à la Chasteté , mais il y en a encore plus à les dire. Les Pensées & les Actions déreglées sont criminelles, sans doute ; on peut cependant renfermer ces pensées en soi-même, cacher ces actions, & observer de la retenue dans les discours ; mais quand on est capable de donner essor à ces pensées , de tenir des Discours deshonnêtes , de prononcer des paroles libres & dissolues , c'est la marque d'un cœur gâté ; c'est joindre l'impudence à l'Impureté. D'un autre côté , les Discours & les Paroles impures produisent de très-méchans effets, tant en ceux qui les prononcent , que dans ceux qui les écoûtent , & ce sont des acheminemens au crime. La licence que l'on se donne dans les Discours , & l'accoûtumance à dire ou à entendre des choses contraires à la pureté & à l'honnêteté, est ce qui détruit le plus promptement la pudeur & la vertu. Dès qu'on a franchi les bornes que l'honnêteté & la bienséance prescrivent, on n'est plus retenu, on se licen-

cie toûjours davantage, l'horreur qu'on doit avoir pour l'Impureté diminue; on se familiarise avec le Vice, on s'accoûtume à l'envisager sans voile & à découvert.

Les Paroles impures blessent si évidemment la Vertu & l'honnêteté naturelle, que les Payens même ont dit que jamais un homme vertueux ne doit rien prononcer qui choque la bienséance; qu'une parole sale est contraire à la Vertu & fait tort à la réputation; & que les Discours dissolus doivent être haïs autant que les Actions mêmes *. Mais les Chrétiens ont des regles & des préceptes formels là-dessus. † *Qu'aucune parole sale ne sorte de vôtre bouche, mais plûtôt des Discours bons & qui édifient ceux qui les écoutent. Que l'Impureté ni aucune souillure ne soit pas même nommée parmi vous, comme il est séant aux Saints; ni aucune chose deshonnête, ni des paroles folles, ni des plaisanteries, qui sont des choses malséantes.* Voila une défense absolue, mais en même tems générale, qui montre que les Chrétiens ne doivent se donner aucune liberté dans les discours, pour blesser l'honnêteté & la bienséance, mais qu'ils doivent y observer une très-grande retenue. Il importe

* Plutarque *de la Lecture des Poëtes.*

† Eph. IV.

te ſur tout de remarquer que S. Paul ne condamne pas ſeulement les paroles infames, les Diſcours ſales & laſcifs, qui ne peuvent être prononcez que par des gens perdus; mais généralement tous les diſcours qui approchent pour peu que ce ſoit de l'impureté, & où elle eſt propoſée d'une maniere couverte. Il défend même les Diſcours qui ſont contraires à la gravité, comme ſont les bouffonneries & les plaiſanteries; diſant, que ces choſes-là ne conviennent point à des Chrétiens, & qu'elles ne s'accordent point avec la ſainteté de leur profeſſion.

Si l'on étoit bien perſuadé & bien pénétré de ces Maximes, les Paroles & les Entretiens ſeroient beaucoup plus chaſtes, & mieux reglez qu'ils ne ſont. On ne diroit jamais rien de libre, ni qui tendit à l'Impureté. On s'abſtiendroit de bien des choſes que l'on regarde comme innocentes dans le relâchement général qui regne aujourdhui. On ſe feroit un ſcrupule, par exemple, de chanter de ces Chanſons libres, de ces Airs & de ces paroles molles & effeminées dont l'Amour eſt le ſujet, & qui corrompent les cœurs, & la jeuneſſe beaucoup plus qu'on

ne pense. Mais c'eſt à quoi il n'y a preſque perſonne qui faſſe attention.

III. LA troiſieme eſpece d'Impureté eſt celle des Penſées. Il eſt facile de montrer que les Penſées impures ſont criminelles. Premierement, l'Evangile eſt formel là-deſſus. J. Chriſt dit Matth. V. *que l'on commet Adultere du cœur, lors qu'on regarde une femme avec un œil de convoitiſe*; ce qui marque clairement que l'on peut ſe rendre coupable devant Dieu par les penſées & par les deſirs. J. Chriſt dit encore *que les mauvais deſirs qui ſortent du cœur ſouillent l'homme*. S. Paul exhorte les Chrétiens *à ſe purifier de toutes ſortes de ſouillures de chair & d'eſprit*; *& à renoncer non ſeulement au Peché d'impureté, mais aux deſirs impurs*. En un mot, tous ces préceptes qui nous enſeignent à regler nos deſirs & à reprimer les convoitiſes charnelles tendent-là. Mais outre cela, deux conſiderations prouvent clairement ce devoir. L'une eſt, que les Penſées ſont la premiere & la principale Source du peché. Or c'eſt un principe inconteſtable que tout ce qui conduit au peché doit être évité. Les deſirs dereglez ſont la ſource des actions cri-

Marc VII.

2 Cor. VII. 1. Coloſſ. III. 3.

criminelles, des regards lascifs, des paroles deshonnêtes; ainsi nôtre grand soin doit être de résister à ces pensées & à ces desirs, & d'empêcher même autant que nous le pourrons, qu'ils ne s'élevent dans nôtre cœur. L'autre consideration est, que quand même ces pensées & ces mouvemens du cœur ne nous porteroient pas jusqu'au crime, & qu'ils ne passeroient pas plus loin qu'à des desirs, ils ne laisseroient pas de souiller nôtre ame, & de nous mettre dans des dispositions contraires à celles où un Chrétien doit être. L'homme n'est proprement souillé que par ce qui se passe dans son cœur. Les desirs & les mouvemens de l'ame peuvent être criminels, quand même ils ne passeroient pas jusqu'aux actions du corps. Le peché consiste principalement dans l'intention, dans le desir, dans la volonté. L'Avarice, par exemple, consiste dans l'amour & dans le desir des richesses; l'orgueil, dans l'amour de la gloire & de l'honneur. Aussi l'Impureté consiste dans l'amour des Voluptez & des plaisirs charnels. Et tout de même qu'un homme peut être avare ou orgueilleux sans possèder actuellement les biens ou la gloire qu'il recherche; un homme peut

aussi être impur quand même il n'en sera pas venu jusqu'au crime. Ce qui souille l'ame, & la rend criminelle & miserable, c'est quand elle s'éloigne de Dieu. Or c'est l'effet que les pensées impures produisent infailliblement. Elles éteignent la pieté, l'ardeur dans la priere, le desir des biens du Ciel; elles rendent l'ame sensuelle & grossiere; & elles produisent cet effet d'autant plus inévitablement que cette Passion s'empare aisément du cœur, & qu'elle occupe tellement l'esprit & l'imagination, que l'on est hors d'état de penser à d'autres choses & de gouter des plaisirs d'une autre nature.

Je souhaiterois que chacun considerât ceci avec une serieuse attention. Une infinité de gens croyent être innocens parce qu'ils sont exemts des crimes de l'Impureté, & s'imaginent qu'il suffit de pouvoir dire, *Je ne suis ni Adultere ni Fornicateur*. Mais on peut être innocent de ces crimes-là, & être très-coupable devant Dieu. Je passe plus avant, & je dis, qu'il se peut faire qu'une personne à qui il sera arrivé de commettre ce crime ne sera pas si coupable qu'une autre qui ne l'aura jamais commis. A Dieu ne plaise

que

que je flatte les pécheurs, ni que j'extenue la grande faute de ceux qui ſe ſont abandonnez au peché de l'Impureté. Mais il ne faut pas auſſi flatter ceux qui étant innocens du crime ſont engagez dans l'habitude de cette Paſſion. Il faut leur découvrir ce que leur état a de criminel & de dangereux, & dire les choſes telles qu'elles ſont.

Suppoſons un homme qui eſt tombé dans le peché d'Impureté, y ayant peut-être été entraîné par quelque paſſion extrémement forte, mais qui incontinent après s'eſt relevé de ſa chute, a déteſté ſa faute, & a fait tous ſes efforts pour la reparer par la repentance & par une bonne vie. Suppoſons d'un autre côté, un homme innocent du crime, mais qui à cela près s'eſt répandu en toutes ſortes d'impuretez; qui a ſouillé ſon corps & ſon cœur par cent Actes infames, par des regards déreglez & par des lectures dangereuſes; un homme dont les yeux ſont continuellement diſſipez, dont l'ame eſt émue & bouleverſée dès qu'un objet de tentation ſe préſente; dont le cœur & l'imagination ſont ſans ceſſe remplis de penſées & d'idées de luxure; qui entretient ces paſſions, qui y prend plaiſir,

en qui elles ſont formées & confirmées par l'habitude ; Je demande lequel de ces deux hommes eſt le plus impur & le plus coupable? Encore une fois, je n'excuſe point le crime ; mais c'eſt ſans contredit le dernier, quoi que peut-être il paſſe pour innocent devant les hommes, pendant que le premier ſera regardé comme un inſigne pécheur.

Pour mettre ceci dans un plus grand jour, examinons la choſe de plus près. Vous dites que vous n'avez point commis de crime ; mais qu'eſt-ce qui vous en a empêché? Ce n'eſt pas la crainte de Dieu ; car ſi c'étoit cela qui vous eut retenu, cette même crainte vous auroit engagé à regler vos deſirs & à conſerver vôtre cœur pur. Mais c'eſt que vous n'avez pas eu d'occaſion de commettre ce peché ; ou que vous avez été retenu par de certaines conſiderations. Vous avez craint les hommes ; vous avez apprehendé la honte & les autres ſuites que vôtre crime auroit pû avoir. Du reſte, la volonté y étoit toute entiere, vôtre cœur étoit poſſedé par des deſirs ſales & honteux, vous vous y livriez avec plaiſir. Il ne faut donc point ſe flater ſur ce ſujet ; les penſées & les deſirs im-

impurs sont des pechez, & peuvent être de très-grands pechez.

Au reste, il y a diverses especes & divers degrez de pensées impures, & il est necessaire de les distinguer. Et pour cet effet il faut remarquer comment & par quels degrez on tombe dans le peché. Il s'éleve d'abord dans l'ame des pensées & des mouvemens qui nous plaisent & qui flatent nos passions ; & ces mouvemens sont produits ou par l'imagination, ou par l'impression que les objets font sur nous. Si nous ne résistons pas dès le premier moment à ces pensées, le plaisir que nous y prenons augmente ; Parce que ces pensées nous plaisent ; nous les entretenons, nous y arrêtons nôtre imagination, nous les laissons séjourner dans l'ame ; en y séjournant elles se fortifient ; nous y trouvons toûjours plus de douceur ; bientôt elles produisent des desirs, car on desire ce qui plaît. Ces desirs sont quelquefois de simples & de vagues desirs ; quelquefois ils passent jusqu'à une intention & à une resolution formelle, jusqu'à une volonté deliberée ; & alors il ne manque plus que l'occasion pour consommer le crime. Voila quels sont les degrez & les progrès de la passion ; &

tout cela se fait le plus souvent si promtement & en si peu de tems, qu'à peine peut-on s'en appercevoir. Or il y a du peché dans tous ces degrez-là, quoi qu'il n'y en ait pas également. Dès qu'on ne rejette pas ces pensées, & que l'on souffre qu'elles séjournent dans l'ame, elle en est souillée; si l'on passe jusqu'à des desirs, elle l'est davantage; si cela va jusqu'à un plein consentement de la volonté, alors la tentation est victorieuse; & quand même on n'en viendroit pas au crime, soit faute d'occasions, soit qu'on n'ose pas s'y abandonner, on est censé coupable de ce crime devant Dieu. C'est proprement de cette espece de convoitise que Nôtre Seigneur parle dans ces Paroles, *Si quelqu'un regarde une Femme pour la convoiter, il a déja commis Adultere avec elle dans son cœur.*

Matt. V.

Mais puis que je parle ici des pensées impures, je me crois obligé d'avertir qu'il y a de certaines pensées involontaires qui viennent dans l'esprit, & qui semblent être contre la pureté, qui cependant ne blessent point cette vertu, & ne souillent l'ame en aucune façon. Telles sont certaines pensées folles, bisarres, extravagantes, qui paroissent sales & détes-

eſtables, & même impies; leſquelles s'excitent ou par la ſimple imagination; ou en liſant, ou en entendant quelque choſe, ou à la vûe de certains objets; ou par le déreglement du temperament & par la Melancolie; comme cela arrive à pluſieurs perſonnes. Il y en a qui ſont affligez & tourmentez par ces ſortes de penſées, même dans le tems qu'ils vaquent aux choſes les plus ſerieuſes & les plus ſaintes; juſques-là qu'on en a vû qui entroient dans une eſpece de deſeſpoir & dans les deſordres de la plus noire melancolie; s'imaginant que c'étoit-là des tentations du Diable, & des ſignes certains qu'ils étoient au pouvoir de cet ennemi de Dieu & des hommes. Ce qui rend l'état de ces gens-là encore plus funeſte, c'eſt qu'ils n'oſent le découvrir à perſonne, parce qu'ils croyent que jamais on n'a rien vû ni entendu de ſemblable; cependant c'eſt-là une choſe aſſez ordinaire, & le nombre de ces perſonnes eſt beaucoup plus grand qu'on ne croit.

Mais il faut ſavoir que ces ſortes de penſées ne ſont point du nombre des penſées impures. Elles peuvent venir dans l'eſprit aux plus gens de bien, ainſi l'on ne doit point s'en allarmer; & même

plus

plus elles paroiſſent étranges & abomi nables, moins doit-on s'en effrayer. I n'y a de peché que dans ce qui peut nou porter au mal & qui eſt volontaire. O ces penſées-là ne ſont point des tentation qui ſollicitent au peché ; elles ne vien nent point de la volonté ; au contrair ceux qui les ont ſont ſi éloignez d'y con ſentir, qu'ils en ont horreur, & qu'il ſouhaiteroient d'en être délivrez. On peu les regarder comme un effet de nôtre in firmité, & du déreglement de nôtre na ture ; mais c'eſt une grande erreur de le mettre au rang des pechez. Il y a plu de mal dans un mouvement de colere ou dans un deſir impur, que dans toutes ce penſées-là, tant paroiſſent-elles affreuſe & déteſtables. Auſſi le vrai moyen de s'en délivrer eſt de les mépriſer & de ne s'en point mettre en peine. Pluſieurs s'imaginent qu'il faut les combattre, y réſiſter ; ils y attachent leurs eſprits, ils en demandent pardon à Dieu, ils en perdent le repos ; mais le meilleur eſt de ne s'en point inquieter, & de ne pas s'opiniâtrer à les chaſſer ; car plus on voudra les empêcher & plus elles reviendront ; & c'eſt en voulant les combattre que bien des gens ſont tombez dans un état dé-

plo-

plorable. Ces penſées ſont ſi peu de choſe que je n'en aurois pas même parlé, n'étoit qu'il y a quantité de gens qui s'en effrayent. Je ne dis pas ſeulement ceci par rapport aux penſées qui ſemblent être contre la Pureté, mais en général de toutes les autres, même de celles qui paroiſſent être contre la Divinité & contre la foi. Mais j'avertis expreſſément que dans tout ce que je viens de dire je ne prétens point parler des penſées qui viennent d'un cœur corrompu & profane, d'un principe d'impureté & de libertinage.

C'eſt-là ce que j'avois à dire tant ſur les Pechez de la Fornication & de l'Adultere, que ſur les autres eſpeces d'Impureté.

SEC-



# SECTION II.

## *Des Suites de l'Impureté.*

ON NE peut douter, après ce qui a été dit, que l'Impureté ne ſoit un très-grand peché, & que les Chrétiens ne doivent l'éviter avec ſoin. Mais pour en concevoir encore plus d'horreur, il faut conſiderer les Suites de l'Impureté à ces trois égards; par rapport à l'Etat où elle réduit les hommes; par rapport aux Pechez qui l'accompagnent; & par rapport aux peines qu'elle attire ſur eux. Une ſerieuſe conſideration de ces trois Articles, ſervira à faire ſentir encore mieux la grandeur de ce peché, & le danger qu'il y a de s'y abandonner.

CHA-

## CHAPITRE I.

### *De l'Etat où l'Impureté réduit les hommes.*

L'ETAT où l'Impureté réduit les hommes est extrémement funeste; & je suis persuadé que si on le concevoit bien, on craindroit plus qu'on ne fait de s'abandonner à cette passion. C'est pourquoi il ne sera pas mauvais de représenter ici dans le détail cet Etat-là. Ce que je dirai ne convient pas à tous les Impurs; les uns sont engagez plus avant dans ce peché, & les autres le sont moins; ainsi ils ne sont pas tous dans un état également funeste, mais chacun doit s'appliquer ce que je vas dire, selon le besoin qu'il en a, & se reconnoître dans les choses qui peuvent le regarder.

L'Etat où l'Impureté réduit les hommes, peut être consideré à deux égards. Premierement par rapport à la pureté de l'Ame, & en second lieu, par rapport à la paix de la Conscience.

I. L'ETAT d'une personne qui est adonnée à l'Impureté, est un état de souillure, de peché, & de misere. La pieté consiste à conserver son corps & son cœur pur; mais les Impurs souillent leur corps & leur ame. Ils souillent le corps, soit par le crime, soit par diverses actions contraires à la pureté. La sensualité excitant en eux une infinité de mouvemens déreglez, ils sont portez à faire bien des choses impures & criminelles pour contenter cette passion brutale. Mais il faut sur tout considerer l'état de leur ame. Elle est ordinairement possedée par des pensées & par des desirs deshonnêtes. Un homme qui n'est pas chaste a presque continuellement l'esprit occupé d'imaginations & d'idées sales & honteuses; son cœur est une source perpetuelle de mauvaises pensées, elles y naissent à tout moment; il ne faut que la présence d'un objet pour enflammer sa cupidité. Si un luxurieux voit, ou entend quelque chose qui ait du rapport à sa passion, elle se rallume tout aussi-tôt; d'un autre côté, sa mémoire lui représente les objets qui ont flaté sa sensualité, il en rappelle le souvenir, il se plaît dans ces pensées,

ſées, au lieu d'en avoir de la douleur & de la confuſion.

Quand cette paſſion s'eſt une fois emparée du cœur, elle ſuit l'homme par tout, il en eſt poſſedé en tout tems & en tous lieux. Dans les occaſions les plus ſerieuſes, dans les Actes même de la Religion, il ſe ſent tranſporté à des idées & à des deſirs deshonnêtes; ces idées le ſuivent & l'occupent continuellement. Bien des gens doivent ſe reconnoître ici; ils ſe trouvent froids, languiſſans, diſtraits, quand il s'agit de prier Dieu ou d'écouter ſa Parole, & même remplis de mauvaiſes penſées. Mais il eſt certain qu'en pluſieurs c'eſt l'Impureté qui en eſt la cauſe. Une ame qui n'eſt pas pure ne ſauroit être devote; les ſaints Exercices, la Priere, la Méditation, la Lecture, lui paroiſſent fades & dégoûtans. L'amour des Voluptez eſt incompatible avec les plaiſirs ſpirituels, avec ces pieux ſentimens & ces tendres élevations dont la veritable pieté eſt accompagnée.

C'eſt-là ſans doute un Etat tout-à-fait déplorable; car alors on eſt neceſſairement privé de l'amour & de la Grace de Dieu; on ne peut entretenir aucune com-

munion avec lui. Et de là il paroît que ce n'eſt pas ſans raiſon que S. Paul dit, que par l'Impureté, on ceſſe d'être un Membre de J. Chriſt, & le Temple du St. Eſprit. Le vice romt la communion avec Nôtre Sauveur & avec l'Eſprit Saint. L'Image de Dieu eſt effacée dans un homme luxurieux, & il porte celle de l'Eſprit impur.

Non ſeulement cet Etat eſt indigne d'un Chrétien, mais il eſt indigne de l'homme. Dieu a donné aux hommes la Pudeur & la Raiſon pour ſervir de frein à leurs paſſions; mais la Senſualité & la Luxure éteignent la Raiſon & la Pudeur, & elles rendent l'homme ſemblable aux bêtes qui ſuivent l'impetuoſité de leur inſtinct ſans que rien les retienne. Ces paſſions brutales ôtent le Jugement & le Bon Sens; un Prophete a dit *que l'Impureté, auſſi-bien que le Vin, ôtent l'entendement.* C'eſt ce que l'on voit ſouvent dans les débauchez, ils s'abbrutiſſent dans les voluptez, l'imprudence eſt leur caractere, & ils ſe précipitent en aveugles dans mille malheurs. De toutes les paſſions, il n'y en a peut-être aucune qui aveugle l'homme au point que celle-ci le fait, lors qu'elle eſt parve-

Oſée IV. 11.

venue à un certain degré. On voit des gens qui tranſportez par une folle paſſion, & par un amour impudique, ſont capables de tout entreprendre ; ils ne prennent pas garde qu'ils vont ſe précipiter dans mille malheurs, ou s'ils y prennent garde, ils ne laiſſent pas de s'y jetter. On en voit qui pour ſatisfaire leur paſſion tentent l'impoſſible, ſe rendent miſerables & fugitifs, perdent leurs biens, leur honneur, leur famille, s'expoſent à une miſere inévitable & ſont inſenſibles à tout ce qu'on peut dire & à tout ce qu'on peut faire pour les retirer de leur égarement. Enfin, cet état eſt d'autant plus funeſte qu'il eſt difficile d'en revenir lors que l'habitude eſt formée. Le penchant à l'Impureté ſe fortifie de plus en plus ; le temperament ſe corromt neceſſairement & par une raiſon naturelle, & l'habitude devient ſi forte que rien ne peut la deraciner. On dira peut-être que l'Age amortit cette paſſion ; mais, en attendant que j'examine dans un autre endroit ce qu'on doit penſer là-deſſus, je dirai que cela n'arrive pas toûjours, & qu'il y a une infinité de vieux pécheurs, qui brûlent encore de ce feu impur, & que la vieilleſſe mê-

me ne rend pas plus ſages ni plus chaſtes.

II. Considerons maintenant l'Etat des perſonnes impures par rapport à la Paix de la conſcience: Elles ſont ou dans le Trouble, ou dans l'Endurciſſement.

1. L'Ame doit être pure pour jouïr de la paix; mais l'Impureté y porte le trouble & l'inquietude. Cette tranquillité, ce doux repos que goûte une ame innocente n'eſt pas le partage de ces gens ſenſuels qui ſont tranſportez par de ſales deſirs. Premierement, les Impurs craignent les hommes; cela arrive ſur tout à ceux qui ſont coupables du crime; ils apprehendent que leurs deſordres ne ſoient connus; ils craignent que ceux qui en ont connoiſſance ne les révelent; ils ſe défient de tout, ils ſe défient d'eux-mêmes. En effet, on a vû quelquefois des perſonnes coupables ſe trahir elles-mêmes, & découvrir leurs crimes, ſoit par imprudence, ſoit dans le ſommeil, ſoit dans des reveries, ou de quelque autre maniere. Mais quand même un Impur n'auroit rien à craindre du côté des hommes, & qu'il pourroit leur cacher ſes deſordres, il ne ſauroit éviter les repro-

proches de sa conscience ; il ne sauroit s'empêcher de sentir quelquefois le funeste état où il est, & ce sentiment doit le jetter dans l'apprehension & dans les allarmes. C'est-ce qu'il éprouve de tems en tems, même au milieu des plaisirs auxquels il s'abandonne ; la douceur & le contentement qu'il goûte à satisfaire ses desirs, est souvent accompagné d'amertume & de cruels remords. Un homme sensuel ne peut s'empêcher de penser quelquefois qu'il faut mourir, & quitter tous ces objets de sa passion. Il est vrai que ces réflexions ne sont le plus souvent que passer comme un éclair, & que ces gens-là trouvent le moyen de s'étourdir & de se délivrer de ces inquietudes, au moins pour un tems ; mais il y a des circonstances où elles reviennent, & où elles les remplissent de frayeur, comme, dans la maladie, ou aux approches de la mort. Alors leur conscience se reveille d'une terrible maniere ; les desordres de leur vie, leur reviennent dans l'esprit & les jettent dans des allarmes inexprimables.

2. Mais les Impurs ne sont pas toûjours dans cet Etat de trouble ; plusieurs d'entr'eux sont dans un Etat de Securi-

té & d'Endurcissement. Cet Endurcissement est double ; car comme il y a deux choses dans le peché, premierement, le peché même ou la faute qu'on a commise ; & en second lieu, la peine que le peché attire ; il y a aussi deux sortes d'endurcissement ; l'un, quand on ne sent pas son peché ; l'autre, quand on n'en sent pas la peine.

Très-souvent les Impurs ne sentent pas leur peché, ou ne le sentent que foiblement ; cela arrive même aux plus coupables ; leur securité est étonnante. Il y a des gens dont la conscience devroit être un Enfer ; leur vie a été une suite presque continuelle d'impureté, d'ordure, & d'incontinence ; leur jeunesse a été toute sensuelle, ils ont commis des actions infames, & ils se sont abandonnez aux passions dereglées de la chair ; cependant on les voit tranquilles & même contens & joyeux. Peut-être ne le sont-ils pas toûjours autant qu'ils le paroissent ; on ne voit pas ce qui se passe dans leur cœur ; mais ils sont pourtant quelquefois dans l'insensibilité & dans le repos ; ils ne ressentent point ces remords & ces allarmes dont j'ai parlé. C'est l'état où tombent sur tout ceux qui par une

ne longue habitude ſe ſont accoûtumez à aimer le peché & à mépriſer les avertiſſemens de la conſcience; & c'eſt alors auſſi que n'étant plus retenus par des ſcrupules & par des remords, ils pechent hardiment & ſans crainte; ſemblables à peu près à ces Payens abandonnez à la Luxure, dont S. Paul dit, *qu'ayant perdu tout ſentiment & toute honte, ils ſe ſont jettez dans les dernieres diſſolutions, & que Dieu les a livrez à leurs deſirs infames.* A la verité, il paroît difficile que des gens à qui l'Evangile eſt annoncé en viennent juſqu'à ce degré d'inſenſibilité & d'endurciſſement. Cependant il y a des Chrétiens qui en cela approchent de l'état des Payens, il y a de malheureux Chrétiens qui ont preſque perdu tous les ſentimens de la Religion, & toutes les idées de la Vertu; & qui en viennent juſqu'à vouloir ſoûtenir leurs deſordres.

Mais ce qui fait voir juſqu'où va la Securité de ces gens-là, c'eſt qu'ils ne ſentent pas même la peine de leur peché; je parle des peines qu'on peut reſſentir dans cette vie. On voit quelquefois des impudiques ſur qui les Jugemens de Dieu ſont prêts à tomber; on en voit que ces Jugemens pourſuivent actuelle-

ment & visiblement, qui ressentent déja, ou dans leurs personnes, ou dans leurs familles, ou dans leurs affaires, les miseres, les douleurs, & plusieurs maux qu'ils se sont attirez; & cependant ils ne reconnoissent pas pourquoi ces choses leur arrivent, & ils attribuent leurs malheurs à toute autre cause; quelques-uns portent même la securité jusqu'aux approches du Jugement de Dieu, & meurent dans l'impenitence. C'est-là l'état le plus triste & le plus dangereux où l'on puisse être. Pendant qu'un pécheur sent son crime & la peine qu'il a meritée, il y a encore quelque chose à esperer de lui; mais quand on est arrivé à ce degré d'endurcissement, il reste peu d'esperance; il n'y a plus qu'un pas à faire, & l'on est perdu sans ressource.

On me dira sans doute que tous ceux qui sont coupables d'impureté ne tombent pas dans cet endurcissement, & qu'il y en a qui se convertissent. Je l'avoue. Mais, outre qu'il y a lieu de douter si tous ceux qui paroissent convertis le sont véritablement, ce que j'examinerai une autrefois; je répons que tous ne se repentent pas & que plusieurs perissent dans leur peché, ce qui suffit pour donner de

la

a crainte à tout homme qui s'abandonne à l'Impureté; car enfin, il peut tomber dans cet état d'impenitence, & il y a même bien de l'apparence qu'il y tombera. Cela même qu'il peche volontairement & qu'il cherche des raiſons pour ſe flater, & pour ſe perſuader que le danger n'eſt pas bien grand, eſt une diſpoſition qui conduit naturellement à la ſecurité. Mais, outre cela, j'ai une choſe à ajoûter qui merite qu'on y faſſe attention, & qui montre qu'après tout l'Etat où l'Impureté réduit les hommes eſt toûjours très-funeſte.

C'eſt-que quand même ceux qui ont commis ce peché-là, ou qui, ſans le commettre, ont été adonnez à l'impureté, s'en relevent par la repentance, leur état ne laiſſe pas d'être toûjours triſte & fâcheux. Il leur reſte ordinairement ces deux choſes. Premierement, l'impreſſion que les ſales deſirs de la chair ont faite ſur eux les expoſe pendant aſſez longtems à la tentation & au danger de retomber. Les habitudes ne ſe détruiſent pas tout d'un coup, ſur tout celles qui ſont accompagnées de plaiſir & qui flatent les ſens. Il eſt plus difficile qu'on ne penſe de corriger un tempe-

rament vicieux, & d'empêcher les mou-vemens qui s'excitent soit dans le corps soit dans l'ame, par une cause naturelle, & ensuite d'une longue & vicieuse habitude. Il est plus malaisé qu'on ne pense de se degager de ces sortes de pechez, qui sont presque indissolublement attachez avec des imaginations & des sensations agréables, & auxquels on s'est accoûtumé à penser avec plaisir. Les idées & le souvenir de ces desordres durent longtems; ce souvenir ne remplit pas toûjours l'ame de regret; elle en est quelquefois souillée. Que de chûtes, surtout en ceux, qui ont vécu long-tems dans ces passions impures, & qui ne sont pas venus à bout d'assujettir leurs sens & de mortifier leur corps par une longue & sincere penitence!

Mais quand cela ne seroit pas, il reste une seconde chose; savoir, les reproches qu'on a à se faire tout le tems de sa vie. Car quoi qu'un pécheur veritablement repentant puisse s'assûrer d'obtenir le pardon de ses fautes; il porte toûjours avec lui le souvenir de son peché, & ce souvenir ne peut que l'affliger extrémement, & le couvrir de confusion. Plus un pécheur est repentant

ant, & plus ces réflexions le touchent. Quels reproches ne ſe fait-il pas, lors u'il penſe à ce tems auquel il avoit abandonné Dieu; lors qu'il repaſſe ſur les deſordres d'une jeuneſſe libertine, ſur les pechez qu'il a commis, ou qu'il a fait commettre aux autres! Pour ne rien dire ici, des ſcrupules qu'un tel homme peut avoir, ſi ſa repentance eſt ſincere & s'il a reparé ſes pechez comme il faut; article auquel nous reviendrons dans la ſuite.

Je conclus que l'Etat où l'Impureté réduit les hommes eſt très-fâcheux; mais c'eſt ce qui paroîtra encore mieux ſi nous paſſons à la conſideration des pechez qui accompagnent l'Impureté.

---

## CHAPITRE II.

### *Des Pechez qui accompagnent l'Impureté.*

L'IMPURETE' eſt un de ces pechez qui ne ſont jamais ſeuls: elle eſt toûjours accompagnée de pluſieurs autres pechez. C'eſt-là une conſideration qui doit être faite ſur cette matiere, & qui

a beaucoup de force pour faire voir la grandeur de ce Vice. Ce que j'ai à dire regarde principalement ceux qui sont coupables du crime ; mais cela n'empêche pas que tous ceux qui sont impurs en quelque autre maniere, ou qui ont du penchant à l'Impureté ne doivent y faire une serieuse attention.

Les Pechez qui accompagnent l'Impureté sont de deux sortes. Il y en a qui précedent le crime ; & il y en d'autres qui le suivent.

I. IL est certain qu'on ne tombe pas dans le crime sans s'être déja rendu coupable de plusieurs autres pechez. C'est-ce qu'on peut dire de tous les Impurs à la reserve d'un petit nombre.

1. L'Impureté a presque toûjours sa source dans l'Ignorance, dans l'Oisiveté, dans l'Indevotion, dans la Sensualité. Ceux qui se souillent par ce peché infame, ou qui livrent leur cœur aux desirs de la chair, sont pour la plûpart, ou des gens mal instruits qui dans leur jeunesse n'ont pas bien connu leur Religion ; ou des profanes & des libertins ; ou des gens qui n'avoient que peu de pieté & de crainte de Dieu, qui

vi-

vivoient à tous égards dans un grand relâchement, qui négligeoient la Priere & les autres Exercices de la devotion; les gens oisifs, pareſſeux, ſenſuels, adonnez à leurs plaiſirs. Ce ſont-là les diſpoſitions qui engagent les hommes, & particulierement la Jeuneſſe dans l'Impureté, comme nous le ferons voir lors que nous traiterons des ſources de ce peché.

2. Mais ce n'eſt pas tout. Il y a d'autres pechez qui précedent celui dont nous parlons; ces pechez ſont, les penſées & les deſirs impurs, les paſſions dereglées, les attachemens & les commerces criminels, les regards, les actions, & les diſcours contraires à la Chaſteté, & généralement tout ce que cette paſſion produit ordinairement en ceux qu'elle anime. A quoi il faut ajoûter que pour ſatisfaire cette paſſion brutale, on employe une infinité de moyens criminels, les ſollicitations, l'artifice, le menſonge, les proteſtations, & même les ſermens que l'on fait intervenir pour appuyer des promeſſes que l'on viole dans la ſuite. Il arrive encore quelquefois à ces gens-là de commettre des crimes énormes, pour ſe faciliter les moyens de contenter leurs de-

desirs, & pour se défaire des personnes qui leur sont en obstacle. On en voit qui sacrifient leur bien, leur réputation, tout ce qu'ils ont de plus cher, & même leur Religion & leur conscience, à cette passion infame. Ainsi l'on passe par bien des pechez avant que d'en venir à celui-ci. Avant que d'être Fornicateur ou Adultere, on étoit déja profane, impie; le corps & l'ame étoient déja souillez & infectez, la chasteté étoit perie, la pieté étoit éteinte; de sorte que le crime ne fait qu'ajoûter quelques degrez à l'Impureté dans laquelle on étoit déja engagé.

Il y a deux sortes de personnes qui doivent faire réflexion sur ce qui vient d'être dit. 1. Ceux à qui il n'est jamais arrivé de commettre le crime, ne doivent pas pour cela se croire innocens. Plusieurs en demeurent aux pechez qui précedent le crime, & n'en sont pas venus jusqu'au crime même, qui ne laissent pas d'être très-coupables. 2. Ceux qui ont eu le malheur de tomber dans le crime, doivent reconnoître qu'ils sont beaucoup plus coupables qu'ils ne le pensent peut-être, & que le Peché d'Impureté quils ont commis n'est pas le seul don

dont ils soient chargez, mais qu'il y en a beaucoup d'autres qui les rendent très-criminels devant Dieu. Qu'ils pensent à ce qui a précedé leur chute, qu'ils rappellent dans leur esprit leur vie passée, & ce qui les a engagez dans le crime, qu'ils examinent leur vie & leur conscience par rapport aux autres devoirs de la Religion, ils reconnoîtront qu'ils avoient déja abandonné la pieté, ils remarqueront dans leur conduite une suite presque continuelle d'indévotion & de libertinage. Si les coupables pensoient bien à ceci, ils sentiroient leur peché tout autrement qu'ils ne font; sur tout s'ils joignoient à cela la consideration des autres pechez qui suivent le plus souvent l'Impureté.

II. En effet, il y a de plusieurs sortes de pechez qui suivent l'Impureté. 1. On continue à commettre les mêmes crimes, au moins cela arrive à plusieurs. Dans ce peché il n'y a qu'à commencer; quand les premiers pas sont faits on peche plus hardiment & avec moins de retenue. D'un côté, la passion s'enflamme & le penchant à la luxure devient plus fort; de l'autre la pudeur & la crainte

te de Dieu diminuent. On peche d'abord avec quelque retenue, on eſt combattu pendant quelque tems ; mais dès qu'on a une fois franchi certaines bornes la ſuite ne fait plus de peine. Ceux qui s'engagent dans des commerces infames les continuent d'ordinaire autant qu'ils peuvent, & ils perſeverent dans leur peché, à moins qu'il n'arrive quelque choſe qui les en empêche, auquel cas ils tournent leur paſſion d'un autre côté.

2. Non ſeulement on continue dans ce peché, mais on vient à en commettre de plus-grands. D'un crime on va à un autre, & à meſure que les pechez ſe multiplient, ils deviennent plus grands & plus énormes. L'Incontinence eſt capable de précipiter les hommes dans les derniers excès ; c'eſt un gouffre que rien ne peut remplir ; c'eſt un feu dont la violence s'accroît à meſure qu'on y jette du bois. Les Luxurieux tranſportez par leurs paſſions brutales cherchent de nouvelles voluptez, ils ſe dégoutent de celles qu'ils avoient recherchées, il leur en faut d'autres qui au bout de quelque tems ne les ſatisfont pas mieux que les premieres. Il en eſt d'eux comme des Y-

vrogn-

vrognes & des débauchez qui ne trouvent plus que le vin ait aſſez de force, à qui il faut d'autres liqueurs, leſquelles encore ne les contentent pas. De la Fornication, on paſſe à l'Adultere, & quelquefois on paſſe plus avant. C'eſt de là qu'ont pris naiſſance ces crimes horribles qu'on n'oſe nommer, ces énormitez qui firent perir Sodome & les Villes voiſines, & qui furent cauſe que Dieu extermina les Cananéens. C'eſt-ce que S. Paul remarque *Rom.* I. où il dit, *que les Payens ayant perdu tout ſentiment, Dieu les avoit livrez à leurs paſſions infames pour commettre entr'eux des choſes énormes & déteſtables.* Quand on penſe aux abominations des Payens & des anciens Cananéens; quand on lit les Loix que Dieu fut obligé de donner au Peuple d'Iſraël ſur ce ſujet, & qui ſont contenues au Ch. XVIII. du Lévitique; quand on ſe repréſente les crimes exécrables qui ſe commettent, non ſeulement parmi les Infideles, mais même parmi des peuples qui ſe diſent Chrétiens, & dans de certains Pays, où les débordemens de la luxure ſont effroyables; on s'étonne comment les gens qui ont une Raiſon, & même les gens qui font profeſſion du Chriſtia-
 niſ-

nifme font capables de s'abandonner à de pareilles horreurs ; mais voila où la luxure conduit les hommes, voila des fuites de l'Impureté.

3. Outre les excès de l'Incontinence, l'Impureté entraîne dans plufieurs autres pechez. Voici ce qui eft très-ordinaire, c'eft que l'on couvre ce crime par de nouveaux crimes. David pour couvrir fon Adultere employe le meurtre ; il fait perir fon fidele ferviteur Urie, & il le fait perir par une noire trahifon. Je ne faurois marquer ici toutes les voyes auxquelles les perfonnes impures ont recours, pour empêcher que leurs defordres ne foient connus ; il fe commet en cela des horreurs que je n'oferois rapporter. On tâche de faire perir les enfans avant ou après leur naiffance. Si ces Enfans qui font le fruit de l'Impureté ne perdent pas la vie, ils font ordinairement abandonnez. Ceux qui les ont mis au monde ne s'informent point de ce qu'ils deviennent, ils ne tâchent que de s'en défaire, il ne tient pas à eux qu'ils ne periffent & à l'égard du corps & à l'égard de l'ame. Cet abandonnement des enfans eft un des pechez les plus crians qui fe puiffent commettre, c'eft un crime

don

dont on ne sauroit suffisamment représenter l'énormité; & dont pourtant une infinité de personnes, sur tout parmi les Hommes, se chargent la conscience.

4. L'Impureté est très-souvent suivie de la tromperie & de l'infidelité. Il n'y a rien de plus ordinaire aux Impurs que de mettre en usage les promesses & les sermens pour venir à bout de leurs infames desseins, & de violer ensuite ces sermens & ces promesses, par où ils se rendent coupables de parjure & de perfidie. Je ne parlerai pas ici des injustices criantes & des desordres qui arrivent dans les familles par l'Adultere, parce que j'ai déja touché cela dans les Chapitres précedens.

5. On doit encore mettre en consideration les pechez & même les crimes dans lesquels les Impurs s'engagent lors que leur faute vient à éclater. Au lieu de la confesser, ils nient, ils mentent, & ils le font même avec des protestations solemnelles & avec serment. Ils ont recours aux voyes les plus criminelles pour se justifier, & dans les lieux où il y a des Loix établies contre l'Impureté, ils se servent de la chicane & de

toutes ſortes de moyens pour éluder la force des Loix & la rigueur de la Diſcipline. Cela fait que les Impurs ſont ordinairement les ennemis déclarez de la Diſcipline & de l'ordre de l'Egliſe ; ils introduiſent la licence autant qu'ils le peuvent ; & s'ils ont de l'autorité, ils ne manquent gueres d'y réuſſir. C'eſt par-là que les Loix qui avoient été faites contre l'Impureté ont été abolies en bien des lieux, ou qu'elles ſont tombées dans l'inobſervation.

6. L'Impureté, quand on y perſevere, éteint peu-à-peu les ſentimens de la Religion & de la conſcience. On a là-
1 Rois XI. deſſus l'exemple du Roi Salomon qui fut engagé par les Femmes à abandonner Dieu, pour ſervir les Idoles des Nations voiſines. Il eſt aſſez ordinaire de voir des perſonnes qui ſacrifient leur Religion à cette paſſion infame ; les exemples de ceux qui paſſent d'une Religion à une autre, pour ſatisfaire leur ſenſualité, ne ſont que trop fréquens. On voit auſſi très-ſouvent les Impurs devenir des libertins & des impies. Ils ajoûtent l'impudence & l'effronterie à l'Impureté ; ils ſe moquent de la Religion, & ils entreprennent la défenſe du crime. Parce

ce que les maximes de la Religion les condamnent, & qu'il seroit de leur interêt qu'il n'y eût point de Jugement après cette vie, ils tâchent de se persuader qu'il n'y a rien à craindre de ce côté-là. Ils révoquent en doute les Veritez les plus certaines; ils recherchent curieusement, ils reçoivent avec avidité, tout ce qui peut les confirmer dans les sentimens impies. Les chicanes que les Athées & les Esprits forts opposent aux Principes de la Religion les frappent; les méchantes difficultez que l'on peut faire, ou sur quelques endroits de l'Histoire sainte, ou sur la difference qu'il y a entre le bien & le mal, leur paroissent des raisons solides. Voila comment quelques-uns deviennent des Athées, du moins autant qu'on peut le devenir.

7. Il est essentiel de remarquer ici que les Impurs ne péchent pas seuls, mais qu'ils engagent d'autres personnes avec eux dans le crime. Car soit qu'un Impur ait séduit, soit qu'il se soit laissé séduire, il est toûjours responsable du salut de la personne qui est complice de sa faute; puisque nous sommes également obligez, & de ne pas séduire nôtre pro-

chain, & de ne nous pas laiſſer ſéduire par les autres ; & que nous devons même les retirer du peché autant que nous le pouvons. Les Impudiques ſe rendent d'une maniere encore plus directe & plus criante les Auteurs de la damnation des perſonnes avec qui ils ont peché ; lors qu'ils engagent ces perſonnes-là à couvrir leur faute par des moyens criminels ; comme à abandonner leurs enfans, à les faire perir, à mentir, à faire de fauſſes déclarations & de faux ſermens. Il y a d'autant plus de crime à employer cette derniere voye, qu'outre que le parjure eſt l'un des plus grands pechez que l'on puiſſe faire commettre à une perſonne, ceux qui l'ont commis y perſeverent ordinairement juſqu'à la mort, & que mourant dans cet état-là, il faut qu'ils periſſent. Je laiſſe à juger à tous ceux qui ont quelque ſentiment de Religion, quel crime c'eſt que d'avoir contribué à la damnation d'une perſonne, & peut-être de pluſieurs, & quel poids ceux qui ſe chargent d'un tel crime ſe mettent ſur la conſcience. Quand même l'un des coupables viendroit à ſe repentir dans la ſuite, & à faire tout ce qui eſt en ſa puiſſance pour reparer ſon pe-

peché, il devroit toûjours être travaillé par de cruels remords, & par les inquietudes qu'il auroit ſur le ſalut de la perſonne qui a eu part à ſon crime; ſur tout s'il avoit lieu de craindre que cette perſonne ne fût morte dans l'impenitence.

8. Ce n'eſt pas tout; il faut encore mettre ici en conſideration la perte & la damnation des enfans qui naiſſent de ces commerces criminels; car outre qu'on les envoye ſouvent perir à la guerre, ou dans des Pays éloignez, la mauvaiſe éducation & la miſere font que ces enfans-là ſont preſque toûjours très-corrompus, & qu'ils ſe perdent par ce moyen. On ne doit pas oublier ici les pechez dans leſquels un Impur engage ceux qu'il employe pour lui aider à commettre ou à couvrir ſa faute. Que ne pourroit-on pas dire encore des Vices qui s'introduiſent dans les familles dont les Peres ou les Meres vivent dans l'Impureté. La ſenſualité, la gourmandiſe, l'amour des plaiſirs, l'oiſiveté, la pareſſe, les diviſions, les querelles, l'indévotion, l'impieté, regnent ordinairement chez ces gens-là; Le deſordre qui ſe met dans leurs affaires, la mauvaiſe éducation, le

mauvais exemple font que leurs Vices paſſent à leur poſterité. Leurs enfans marchent le plus ſouvent ſur leurs traces, & ils ſe perdent par ce moyen ; ſi cela n'eſt pas général, cela eſt aſſez ordinaire. Enfin, ſi l'on ajoûte à tout ce que je viens de dire, le ſcandale que les Impurs donnent, & le mal qu'ils font, ſoit par leurs mauvais exemples, ſoit par leurs diſcours, on tombera d'accord qu'en ſe perdant eux-mêmes, ils perdent pluſieurs autres perſonnes avec eux.

Voila une partie des crimes qui ſuivent l'Impureté. Je dis une partie, car je n'ai pas touché tout ce qu'on pourroit dire ſur ce ſujet. Quel jugement doit-on faire après cela d'un peché qui en a tant d'autres à ſa ſuite, & qui précipite les hommes dans un état funeſte ? Ces réflexions doivent donner une grande horreur pour l'Impureté ; mais ſur tout elles doivent engager ceux qui ſont coupables à penſer ſerieuſement à eux-mêmes, & à ſortir au plûtôt de l'Etat où ils ſe ſont mis. C'eſt aſſurément un état bien triſte & bien dangereux que celui-là ; & quand on s'eſt ainſi engagé dans les pieges de la volupté, il faut une gran-

grande repentance pour s'en tirer. Je sai bien que l'Impureté ne pousse pas tous ceux qui s'y abandonnent dans tous les pechez dont j'ai parlé. Les suites de l'incontinence ne sont pas toûjours les mêmes, elles sont plus funestes dans les uns que dans les autres. Mais on ne sauroit tomber dans les desordres de la chair, sans se charger de plusieurs autres pechez. C'est à chacun à s'examiner sur ce qui a été dit, & à voir ce qu'il y a dans tout ceci qui le concerne.

---

## CHAPITRE III.

### *Des Maux & des Peines qui suivent l'Impureté.*

JE viens aux Maux & aux Peines qui suivent l'Impureté. Il y en a de deux sortes; savoir les Peines dont Dieu punit ce Peché en ce monde, & celles dont il le punira dans l'autre Vie.

I. DIEU a quelquefois puni l'Impureté en ce monde par des Jugemens extraordinaires, & l'on remarque que c'est ce Peché qui a attiré les Punitions les

plus séveres dont l'Histoire sacrée fasse mention. Les crimes des habitans du premier Monde que Dieu détruisit par le Déluge commencerent par les passions dereglées de la chair ; Moyse le remarque au Ch. VI. de la Genese ; *Les Enfans de Dieu, séduits par la beauté des filles des hommes, conçurent de la passion pour elles, & en prirent pour leurs femmes* ; & ce fut-là ce qui introduisit dans le monde cette effroyable corruption & ces crimes qui engagerent Dieu à détruire les hommes qui vivoient alors. Après le Déluge, on n'a point vû d'Exemple plus remarquable du courroux celeste sur aucun Peuple, que la destruction de Sodome, de Gomorrhe, & de ces autres Villes qui furent consumées par le feu du Ciel, avec tous leurs habitans, & tout le Pays où elles étoient situées ; mais ce fut la luxure & les débordemens des Peuples de ce Pays-là, qui attirerent sur eux de si terribles effets de la vengeance divine. Nous avons encore l'exemple des Israëlites qui perirent dans le desert au nombre de vint-quatre mille personnes, pour s'être laissé entraîner à l'Impureté & à l'Idolatrie par les filles Moabites ; exemple que S. Paul met devant

vant les yeux des Corinthiens pour les éloigner des mêmes pechez. Tous ces exemples-là ſont de fortes preuves de l'horreur que Dieu a pour l'Impureté; Auſſi voyons-nous que St. Pierre & St. Jude les alleguent pour montrer que Dieu ne manqueroit pas de punir ceux qui s'abandonnoient à la Luxure. 2 *Pierr.* II. & *Jude* 7. & 8. 1 Cor. X.

A ces Exemples de la colere de Dieu contre des Nations entieres, on doit joindre ceux des Jugemens qu'il a déployé ſur diverſes perſonnes. On remarque que depuis que David fut tombé dans le crime, il fut expoſé avec ſa famille à divers malheurs, comme le Prophete Nathan l'en avoit menacé. La mort de ſon Enfant, & les évenemens tragiques qui ſuivirent le crime d'Amnon & la révolte d'Abſalom en ſont des preuves. On peut faire la même réflexion ſur Salomon. Dès qu'une fois l'amour des femmes l'eut ſéduit, la protection divine ſe retira viſiblement de ſa famille, comme nous le voyons dans le Chapitre XI. du premier Livre des Rois. 2 Sam. XII. 10.

Ces terribles punitions dont il eſt parlé dans les Livres ſacrez, ſuffiſent pour montrer combien Dieu déteſte l'Impureté,

ſans

ſans qu'il ſoit néceſſaire qu'il donne encore aujourd'hui de ſemblables exemples de ſon indignation. Cependant il y a des Jugemens ordinaires que l'on voit tomber ſur les Impudiques. Il y a une infinité de perſonnes & de familles qui ſont malheureuſes, & qui periſſent, & dont la perte ne peut être regardée que comme un effet de la vengeance de Dieu contre ce peché. Ces peines temporelles qui ſuivent l'Impureté ſont la honte, la douleur, la pauvreté, & toutes ſortes de malheurs. Il eſt vrai que ces maux ne ſont pas encore les véritables peines de ce peché; on peut même les regarder comme un effet de la bonté de Dieu envers les hommes. Ce ſont des châtimens qui tendent à ramener les coupables & à leur faire ſentir leur peché, afin qu'ils évitent les ſupplices de la Vie à venir. Ce ſont auſſi des Exemples très-efficaces pour empêcher les hommes de s'abandonner à la ſenſualité.

La honte & le deshonneur ſuivent d'ordinaire l'abandonnement à la ſenſualité. Il eſt vrai que ceci n'eſt pas général, & que cette peine ne regarde que ceux dont la mauvaiſe conduite éclate. Il y en a pluſieurs qui cachent leurs crimes, & qui paſ-

passent pour innocens. Mais l'infamie & la honte sont aussi très-souvent le partage de ceux dont la conduite est dissolue.

Après cela ce peché expose à la douleur & à la souffrance. J'avoue encore que ceci n'arrive pas à tous ceux qui le commettent; mais il y en a plusieurs qui sont punis de cette maniere, & quand on y fait réflexion, on est contraint de reconnoître qu'il y a une malediction particuliere de Dieu sur ce crime. Les excès de l'Incontinence laissent après eux des infirmitez & des maladies, auxquelles la douleur & la honte sont particulierement attachées, & qui durent quelquefois autant que la vie. Il n'y a point de peché qui réduise l'homme dans l'état où celui-ci le réduit lors qu'on s'y abandonne, ni qui produise de plus terribles effets sur le corps; & l'on peut appliquer à ce sujet ce que S. Paul a dit 1 *Cor.* VI. que celui *qui commet Impureté peche contre son propre corps.* On doit faire beaucoup de réflexion sur ceci. Dieu qui a fait toutes choses avec une grande sagesse, a attaché divers maux à l'usage immoderé des plaisirs corporels, mais il a voulu sur tout que l'impureté eut de si terribles suites, afin que cela ser-

ſervit de frein aux hommes, pour les empêcher de ſe laiſſer aller à une paſſion qui eſt extrémement forte en ceux qu'elle poſſede. Mais outre ces grands maux, il y a diverſes infirmitez qui ſuivent l'Incontinence. La Sobrieté & la Chaſteté conſervent la ſanté & prolongent la vie plus que toute autre choſe; mais la luxure & la ſenſualité abregent les jours, & cauſent bien des maux. On cherche la cauſe de certaines maladies, on ne ſait d'où viennent certaines infirmitez longues, opiniatres, & incurables; mais ſouvent elle n'eſt pas ailleurs que dans l'Impureté.

Les Impurs tombent auſſi bien ſouvent dans la Pauvreté & dans la Miſere, & cette malediction eſt une ſuite naturelle de ce peché. Il n'eſt pas malaiſé de montrer comment les Impudiques s'appauvriſſent. Ils ſacrifient d'ordinaire tout à leur paſſion, ils conſument leur bien en diverſes manieres, ils en employent une partie, ou pour réüſſir dans leurs infames deſſeins, ou pour couvrir leur crime & pour empêcher qu'il n'éclate. Les impurs ſont prodigues dans tout ce qui va à ſatisfaire leur paſſion; ils ſont ordinairement pareſſeux, mols, effeminez,

nez, portez au luxe & au faste; ils aiment la bonne chere, car comme la Sobrieté & le Jeûne bannissent l'Impureté, ce vice est presque toûjours accompagné de l'Intemperance & de la Gourmandise. D'un autre côté les Impurs négligent leurs affaires, ils s'attachent peu au travail de leur Vocation; tout cela ne peut que consumer le bien & réduire les familles à la pauvreté; & c'est ainsi que se verifie ce qu'a dit Salomon, *que pour l'amour de la femme debauchée on est réduit à un morceau de pain*; Job dit, *que la Luxure est un feu qui devore jusqu'à une totale consomption, & qui déracine tout le révenu*; & l'Auteur de l'Ecclesiastique remarque *que celui qui s'attache aux personnes de mauvaise vie sera rongé par la vermine.*

Prov. VI. 26.

Job. XXXI. 12.

Eccl. XIX. 3.

On ne doit pas ômettre les maux qui arrivent dans les familles par l'Impureté, la desunion qui se met dans les Mariages, & tous les malheurs que cette desunion produit nécessairement. La mauvaise conduite d'un Pere ou d'une Mere suffit pour mettre tout dans le desordre; il ne faut même que des soupçons sur ce chapitre pour causer dans les familles des divisions sans remede. Il arrive

de tout cela un autre mal que je ne dois pas paſſer ſous ſilence, & qui doit être regardé comme une malediction particuliere de Dieu. C'eſt que ces maux, la honte, la douleur, la pauvreté ne s'arrêtent pas à la perſonne des luxurieux, leur poſterité s'en reſſent bien ſouvent. On voit les Enfans deshonorez, infirmes, pauvres, miſerables, à cauſe du crime de ceux qui les ont mis au monde. Les familles periſſent ſouvent par cet endroit, & la race des Adulteres tombe preſque toûjours dans la miſere. Les Enfans qui ſont nez de Peres ou de Meres adonnez à l'Impureté, ſont ordinairement vicieux; cela arrive par une raiſon naturelle, car les enfans ſont du temperament de ceux qui les ont mis au monde, & portez aux mêmes paſſions; cela arrive auſſi par la méchante éducation que ces enfans reçoivent, & par les mauvais exemples qu'ils ont devant les yeux; puis qu'il ne ſe peut faire qu'ils n'entendent & ne voyent bien des choſes qui ſont pour eux un très-dangereux poiſon. Ils ſont élevez dans l'oiſiveté & dans l'intemperance; ils tombent par-là dans la pauvre-

vreté, & la pauvreté les engage après cela dans divers crimes. Voila comment les Impurs entraînent leurs enfans avec eux dans toutes ſortes de malheurs. Voila auſſi une partie des Maux qui ſuivent l'Impureté dès cette vie, & c'eſt de quoi l'on voit tous les jours des exemples.

II. CE que nous venons de voir ſont des marques évidentes du courroux céleſte ſur les Impudiques. Mais il y a d'autres peines & plus infaillibles & plus terribles qui leur ſont reſervées; ce ſont celles de l'autre vie. Les Impurs ne ſont pas toûjours punis en ce monde, mais ils le ſeront très-certainement en l'autre, à moins qu'ils ne préviennent le Jugement de Dieu par un ſincere amendement. L'Ecriture Ste. le dit de la maniere la plus formelle. S. Paul proteſte *que les Adulteres, ni les Fornicateurs, ni les abominables ne poſſederont point le Royaume de Dieu*, & il dit *qu'il ne faut point s'abuſer ni ſe flater là-deſſus*. Il réïtere la même déclaration Gal. V. *Je vous avertis, comme je vous en ai déja avertis, que ceux qui commettent de telles choſes ne poſ-*

*ſederont point le Royaume de Dieu*; & Eph. V. *Que perſonne ne vous ſéduiſe, car c'eſt pour ces crimes-là que la colere de Dieu tombe ſur les enfans rebelles.* Dans le Ch. XIII. des Hebreux, il dit, *que Dieu jugera les Fornicateurs & les Adulteres*; & St. Pierre 2 Ep. Ch. II. déclare & prouve par divers exemples *que Dieu reſerve les méchans, & principalement les hommes charnels & impurs pour être punis au Jour du Jugement.* Mais nous parlerons plus au long de ce Jugement & de ces peines dans un autre endroit. Ce que j'en ai dit ſuffit pour montrer que l'Impureté expoſe les hommes aux malheurs de la damnation.

Voila quelles ſont les ſuites de l'Impureté; voila l'état funeſte où elle réduit les hommes, les pechez où elle les pouſſe, & les peines auxquelles elle les expoſe. Tout cela doit inſpirer de l'horreur pour ce Vice. L'on doit craindre de tomber dans cet endurciſſement de cœur, & dans cet abbrutiſſement où l'on eſt capable de s'engager, quand une fois on a franchi les bornes de la pudeur & qu'on a perdu la Chaſteté. On doit ſonger, mais tout de bon, à prévenir ces remords qui tôt

tôt ou tard ſont le partage des gens ſenſuels, & à s'éloigner d'un peché qui en entraîne tant d'autres après ſoi, & qui précipite enfin ceux qui s'en rendent eſclaves dans un abyme de maux.





# SECTION III.

## *Des Sources de l'Impureté.*

IL FAUT rechercher maintenant d'où vient que l'Impureté est si commune. On pourroit alleguer en général le penchant naturel, & les passions qui entraînent les hommes. Mais comme les Chrétiens ont des lumieres & des motifs qu devroient les retirer de l'Impureté, & que Dieu leur fournît des moyens très efficaces, des secours très-puissans, & de remedes très-propres pour surmonte leurs passions, & en particulier celle-ci on a raison de s'étonner d'où vient qu'il ne profitent pas de ces avantages, & qu l'Impureté regne si fort parmi eux. C'est ce que je me propose d'examiner présentement.

CHA

# CHAPITRE I.

## *Premiere Source. L'Ignorance.*

LA premiere Source eſt l'Ignorance. S. Paul attribuoit les déreglemens des Payens, & en particulier l'Impureté de leur vie, à l'Ignorance dans laquelle ils vivoient. C'eſt-ce qu'on peut dire d'un grand nombre de Chrétiens à quelque difference près. En général, ils ne ſont pas inſtruits des choſes de la Religion comme ils devroient l'être. Mais il faut remarquer ici que l'Ignorance eſt plus grande à l'égard de l'Impureté, qu'à l'égard des autres Vices, & que c'eſt peut-être celui de tous les Pechez, ſur lequel on eſt le moins inſtruit. Pour éviter un peché il faut en connoître la nature & la grandeur, il faut auſſi avoir devant les yeux les Motifs & les raiſons qui doivent nous en détourner, & ſavoir quels moyens on doit employer pour s'en garantir. Mais ces choſes ſont peu connues de la plûpart par rapport à l'Impureté. On ne connoît pas bien ce que c'eſt que ce peché; & à moins Eph. IV.

que l'on ne ſoit tombé dans la Fornication ou dans l'Adultere on ſe croit innocent. On compte pour rien, ou pour peu de choſe, toutes ces autres eſpeces d'impureté dont nous avons parlé ; les Actions, les regards, les déſirs, les Paroles contraires à la Chaſteté ; & parce qu'on ne connoît pas le mal qu'il y a dans ces choſes, on s'y laiſſe aller ſans ſcrupule, & par-là on devient l'eſclave de cette paſſion. On ne connoît pas bien non plus la grandeur de ce peché & ſes ſuites. Il eſt ſûr que ſi l'on en étoit bien inſtruit ; ſi l'on ſe repréſentoit bien l'état où l'Impureté réduit les hommes, les Pechez dans leſquels elle les entraîne, les Maux où elle les précipite ; ſi l'on penſoit à ce qu'il faut faire pour reparer ce peché ; Il eſt ſûr, dis-je, que ſi l'on étoit inſtruit & perſuadé de tout cela, on ſeroit beaucoup plus retenu qu'on ne l'eſt, & que l'on ne ſuivroit pas comme on fait les mouvemens de la ſenſualité. L'Evangile nous fournit de puiſſans motifs à la Chaſteté, comme la Volonté de Dieu, ſa Préſence, la Gloire de nôtre Vocation & de nôtre Baptême, la Mort, le Jugement, l'attente de la Gloire celeſte, la Crainte des Pei-
ne

nes de la Vie à venir. Nous avons aussi des secours & des moyens très-efficaces pour surmonter les tentations de la chair; ces moyens sont la Priere, la Méditation, la Vigilance, la Sobrieté, le Jeûne, la Mortification; à quoi il faut ajouter la Grace de l'Esprit de Dieu, qu'il est prêt d'accorder à ceux qui la lui demandent, & qui nous prévient même souvent: Si une bonne instruction avoit gravé tout cela dans l'esprit des hommes, ils ne s'abandonneroient pas aux desordres de la sensualité comme ils font. Mais l'Ignorance est très-grande sur tous ces articles en la plûpart; ainsi l'on ne doit pas s'étonner si l'Impureté regne au point qu'on le remarque.

Mais d'où vient que les hommes sont dans cette Ignorance? Cela vient de deux causes principales. Premierement de la Négligence de ceux qui devroient instruire les autres, & sur tout des Peres & de ceux qui ont Charge dans l'Eglise. Je parlerai tout à l'heure de ce qui regarde les Peres & l'Education des Enfans; mais il est certain que ceux qui sont établis dans l'Eglise pour instruire les Chrétiens, n'ont pas tous assez de soin de les instruire sur ce sujet, & de leur

inſpirer de l'éloignement pour l'Impureté. On parle, à la verité, contre ce Vice dans les Sermons, on declame contre les crimes de la Luxure ; mais on n'en parle qu'en général, & on n'entre pas dans le détail où il ſeroit bon d'entrer quelquefois, pour apprendre aux hommes ce que c'eſt que ce peché, combien il eſt grand, & ce qu'il y a à faire pour s'en garantir ou pour s'en relever. Il eſt vrai que ceux qui prêchent & qui enſeignent ne ſont pas toûjours capables de traiter une matiere auſſi délicate que celle-ci, & dans laquelle, à moins d'un grand jugement & d'une grande prudence, on ne peut éviter, ou d'en dire trop, ou de n'en dire pas aſſez.

En ſecond lieu, au défaut des inſtructions qui ſe donnent de vive voix, on pourroit avoir recours aux Livres, mais on manque encore de ſecours & d'inſtruction à cet égard. On n'a pas beaucoup de Livres qui ſoient propres à inſtruire le peuple ſur cette matiere, & c'eſt une choſe étonnante que l'Impureté étant le peché le plus général de tous, ou peu s'en faut, l'on ait ſi peu écrit contre ce peché-là. Je ne doute pas que l'on

ne

ne ſe faſſe de la peine de parler de l'Impureté ſoit dans les chaires, ſoit dans les inſtructions particulieres, ſoit dans les Livres, parce que c'eſt un peché honteux. Mais on pourroit pourtant ſans bleſſer la pudeur, inſtruire le peuple ſur cet article mieux que l'on ne fait ordinairement. On pourroit donner à la Jeuneſſe certains principes qui la garantiroient de l'Impureté & la former même à une grande délicateſſe de conſcience par rapport à ce vice; ſans qu'il fût beſoin d'en venir à un détail trop particulier qui n'eſt point à propos lors qu'on parle à des perſonnes de cet âge. On y réüſſiroit ſi l'on s'appliquoit ſerieuſement à cela, & ſi on vouloit s'en donner la peine. Cela ne ſe faiſant pas, il faut de toute neceſſité que l'Ignorance ſoit très-grande, & que ce peché ſoit très-commun.

## CHAPITRE II.

*Seconde Source. L'Education.*

LA deuxieme Source générale de l'Im-
pureté est dans l'Education. La Jeu-
nesse est le tems auquel il faut préveni
tous les pechez, mais c'est principale
ment alors qu'on doit aller au devant d
celui-ci. On devroit y travailler d'au
tant plus que les Enfans dans les premie
res années de la vie ne se conduisent qu
par les sens, & que le penchant au
plaisirs corporels qui est la grande sou
ce du peché, est le penchant dominar
de la Jeunesse. Il faudroit donc mun
les Enfans de ce côté-là, premieremen
par une bonne instruction en leur do
nant des principes de Religion & de Ve
tu, & en leur inspirant un grand re
pect pour la Divinité; & ensuite par l
soins d'une bonne éducation. On devro
principalement les élever dans une gra
de temperance; & sur tout les nourr
& les habiller très-simplement, ne le
pas donner de goût pour les plaisirs co
porels; leur inspirer beaucoup de mode
ti

cie, leur donner de l'horreur, non seulement pour ce qui blesse visiblement la pudeur, mais aussi pour tout ce qui approche tant soit peu de l'Impureté. Il faudroit les accoûtumer à être très-retenus en paroles, ne pas permettre qu'ils lussent aucun Livre où il y eut des choses contraires à l'honnêteté, ne pas souffrir qu'ils dissent rien de libre, rien qui choquât pour peu que ce fût la pudeur, & ne rien dire de tel en leur présence. Car dès que les enfans s'accoûtument à entendre ou à prononcer des choses deshonnêtes la pudeur diminue, elle est bientôt perie, & ce frein étant une fois ôté, rien ne les retient plus.

Il faudroit aussi rendre les Enfans, & les jeunes gens laborieux, les accoûtumer à travailler, à souffrir la fatigue & quelques incommoditez, à se passer de ce qui leur seroit agréable, à se mortifier, & à se servir de la Raison & de la Pieté pour vaincre leurs passions. Il est incroyable combien on avanceroit par ce moyen, combien les instructions de l'Evangile produiroient d'effet sur des Enfans ainsi élevez; ils seroient beaucoup moins susceptibles des passions dereglées; on durciroit même & l'on fortifieroit leur tem-

temperament, ce qui leur ſeroit très-utile pour le bonheur de la vie, auſſi-bien que pour la pratique de la Vertu.

Mais ce n'eſt pas ainſi qu'on éleve les Enfans. Premierement, on n'a pas ſoin de leur inſpirer des ſentimens de Religion, & en particulier de les former à la pureté. On ne donne dans la plûpart des familles aucun avertiſſement aux Enfans ſur ce ſujet, ſur tout quand ils ſont parvenus à un certain âge, où ces avertiſſemens ſont le plus neceſſaires; on ne leur dit rien qui aille à les garantir de l'Impureté; on ne veille pas d'aſſez près ſur leur conduite, on les abandonne abſolument à eux-mêmes.

Mais on fait pis que cela. On les éleve d'une maniere qui ne peut que les rendre impurs & ſenſuels. L'éducation des Enfans du commun eſt extrémement negligée. Les Payſans, les Artiſans, les Serviteurs, les Servantes, & les autres perſonnes de cet ordre, n'ont pour la plûpart que des principes bien foibles & fort confus de Religion & de pieté; ils ont été élevez, d'une maniere toute groſſiere & qui ne regarde que le corps. Les Enfans qui ſont d'une condition plus relevée ne le ſont gueres mieux; & ſouvent

vent les biens & les commoditez de la vie ne ſervent qu'à les rendre plus vicieux & plus ſenſuels. On les forme à une maniere de vivre toute molle & toute mondaine. On perd ſur tout les Jeunes gens par le Luxe & par la Gourmandiſe ; on les pare trop & on ne les nourrit pas aſſez ſimplement. Lors qu'on veut leur temoigner de l'amitié, on a cette méchante coûtume de le faire, ou en les parant, ou en leur donnant à manger des choſes qui leur ſont agréables. On parle & on agit avec eux d'une maniere qui leur fait comprendre que c'eſt quelque choſe d'eſtimable & d'avantageux que d'être bien vétu, ou que de manger des choſes qui flatent le goût. C'eſt-là le grand motif par où on les prend, c'eſt la recompenſe qu'on leur propoſe. Dès-là il faut de toute néceſſité que leur temperament s'altere, & qu'ils deviennent amateurs des plaiſirs. Il eſt infiniment dangereux de flater la ſenſualité des jeunes gens par les habits, par la délicateſſe, par la friandiſe, ou par l'excès dans le manger. C'eſt leur faire avaler un poiſon mortel dès leurs tendres années, & les rendre ſenſuels & intemperans pour toute leur vie. L'uſage du vin leur

leur eſt ſur tout très-pernicieux; Quelques Payens ont dit qu'avant l'âge de vint ans les Jeunes gens n'en devroient point boire. Cependant il y a des pays où on le fait boire pur aux enfans, & même aux filles. Ce ſont-là des Sources viſibles, & des cauſes neceſſaires de l'Impureté. Les Jeunes gens ſont déja aſſez portez aux plaiſirs par le feu de leur âge, par l'abondance & par l'activité des eſprits, ſans qu'on aille encore augmenter ce penchant, & enflammer davantage leurs paſſions par une éducation ſenſuelle.

Il faut joindre à cela l'Exemple que les Enfans ont devant les yeux, & les diſcours qu'ils entendent dans les familles. C'eſt aſſûrément quelque choſe de déplorable que la conduite des Peres, & des Meres. On devroit prendre garde avec la derniere exactitude à tout ce que l'on dit devant les enfans; car ils ſont curieux, ils remarquent tout, & principalement ce qui vient de leurs Peres & de leurs Meres. On ne devroit jamais rien dire en leur préſence où il y eut la moindre apparence d'Impureté. Mais pluſieurs Peres & Meres n'ont preſque point de retenue ſur ce ſujet, en quoi ils font bien voir qu'eux-mêmes manquent

quent de pudeur & de pieté. Ils parlent de tout en présence de leurs enfans, ils racontent des choses deshonnêtes, ils se servent d'expressions libres & indécentes; ils sont même quelquefois des choses qui sont contre la bienséance. Je laisse à penser s'il y a rien de plus propre à empoisonner les esprits des Enfans qu'une telle conduite. Platon disoit, au rapport de Plutarque, que les personnes d'âge, devoient sur tout faire paroître de la pudeur en présence des jeunes gens; & que lorsque les gens âgez manquoient de pudeur, il n'étoit plus possible d'inspirer de la honte & du respect aux Enfans.

Enfin, je crois devoir toucher deux fautes que l'on commet dans l'Education des Enfans, & qui sont cause que dans la suite, ils ne sont pas purs & vertueux. La premiere de ces fautes se commet lors qu'ils sont petits; & la seconde lors qu'ils sont devenus grands. Pendant qu'ils sont petits ils ont peu de commerce avec des gens sages, & les Peres & les Meres ne voulant pas prendre la patience de parler avec eux, ni quitter leurs affaires, ou leurs plaisirs, les laissent avec des servantes & des domestiques, de qui ils ne sauroient rien apprendre de bon, & avec qui

qui ils ſe corrompent plûtôt, en enten
dant & en voyant dans ces perſonnes-l
diverſes choſes qui ſont contraires à l
Vertu, & qui leur apprennent à connoî
tre le Vice & à l'aimer.

L'autre faute que l'on commet eſ
de les envoyer trop jeunes hors de l
Maiſon paternelle, & de les remet
tre à leur propre conduite dans un â
ge où ils ne ſont pas encore en état d
ſe gouverner eux-mêmes, & où il
ſont ſuſceptibles de toutes ſortes de mau
vaiſes impreſſions. L'âge de ſeize à dix
neuf ou vint ans eſt le plus dangereu
de la vie, c'eſt alors que l'on entre dar
le monde, & que les paſſions commer
cent à ſe faire ſentir, c'eſt alors qu'il e
infiniment perilleux de prendre du goû
pour les plaiſirs. Ainſi il ne faudroit p
abandonner les jeunes gens à eux-mêm
dans cet âge-là; & ſi par des raiſons pr
ſes de leur éducation, on eſt obligé d
les envoyer dehors, on devroit prend
toutes les précautions poſſibles pour qu
des gens ſages veillaſſent de près ſur leu
conduite, & ne les jamais faire ſortir d
chez eux ſans les avoir bien affermis dar
la pieté. C'eſt-là le grand devoir des Pe
res, & le plus grand bien qu'ils puiſſer
pro

procurer à leurs enfans. Cela eſt d'une toute autre conſéquence que les autres ſoins que l'on ſe donne ; c'eſt même le moyen le plus ſûr que les Peres puiſſent employer pour rendre leurs enfans heureux en ce monde ; & pour s'épargner bien de la dépenſe & bien des chagrins. La négligence des Peres à cet égard eſt la cauſe que leurs Enfans ne reüſſiſſent pas, mais c'eſt-là ſur tout une des cauſes qui fait que la Jeuneſſe s'abandonne à l'Impureté.

---

## CHAPITRE III.

### *Troiſieme Source. La Maniere de vivre.*

LA troiſieme Source de l'Impureté eſt dans la maniere de vivre, & premierement dans l'Indévotion.

I. La Dévotion eſt un moyen abſolument néceſſaire pour acquerir la Vertu, & ſur tout la Chaſteté, comme je le ferai voir dans la ſuite. Par la Dévotion & par la Priere on obtient la Grace & l'Eſprit de Dieu. D'ailleurs, les

plaisirs purs & solides que la Dévotion ré-
pand dans l'ame, font qu'on n'est pa
sensible aux attraits de la volupté. Mai
la plûpart des hommes n'ont que peu d
sentiment de Dévotion; ils n'ont aucu
ne ferveur dans leurs prieres, ils négli
gent ce saint Exercice, aussi bien qu
le Lecture, la Méditation, les bons En
tretiens, & les autres pratiques de l
pieté; ils ne prennent point de plaisir
s'y appliquer. Faut-il s'étonner après ce
la si, livrez sans défense aux tentation
de la chair, ils se laissent séduire?

II. L'OISIVETÉ fait tomber un gran
nombre de personnes dans les desordre
de l'Impureté. Le Travail bannit le
mauvaises pensées, parce qu'il occup
l'homme, & parce aussi qu'il mortif
le corps, & par conséquent les passion
Mais ceux qui vivent dans la paresse so
nécessairement exposez aux tentations d
la luxure, à moins que leur temper
ment ne les en éloigne. Et lors que l
paresseux & les gens qui vivent sans rie
faire sont exposez à ces tentations-là, i
y succombent infailliblement, parce qu
l'oisiveté les a rendus foibles & incap
bles de résister. Ils ne sont point accou
tu

tumez à se vaincre ni à se faire violence sur quoi que ce soit, ainsi le moindre choc les renverse. C'est-là en partie ce qui fait que les Jeunes gens sont aisément séduits par cette passion; ils ne s'occupent pas assez. C'est par la même raison que dans les lieux où l'on n'est pas appliqué au travail, & où l'on n'a rien à faire pendant une partie de l'année, les crimes de l'Impureté regnent beaucoup plus que dans ceux où le Peuple est occupé par un travail continuel.

III. L'INTEMPERANCE conduit aussi à l'Impureté. Ce sont-là deux Vices qui vont d'ordinaire ensemble, & qui se soûtiennent l'un l'autre. Cette Verité nous est enseignée dans les Livres sacrez. L'Apôtre S. Paul remarque *que le vin porte à la dissolution & à la luxure*; & l'Impureté est presque toûjours jointe à l'Yvrognerie & à la Gourmandise dans le N. Testament, comme il a été remarqué ci-dessus. L'Intemperance porte à la luxure par une raison naturelle. Car d'un côté, elle corromt le temperament & elle enflamme le sang & les esprits; & de l'autre, elle ôte à l'homme l'usage libre de la Raison; ou du moins elle ôte Eph. V.

la retenue, elle diminue la pudeur, & elle inſpire une certaine liberté & une certaine hardieſſe dans les diſcours & dans les Actions, d'où l'on paſſe aiſément & en très-peu de tems à la licence. De ſorte qu'au lieu que, dans un homme ſage & dans un Chrétien ſur tout, le Corps doit être ſoumis à l'Eſprit, & que la Raiſon ſoûtenue de la Pieté doit regler & reprimer les mouvemens du Corps; l'Intemperance aſſujettit l'Ame au Corps, & affoiblit la Raiſon & la Pieté; ce qui eſt un renverſement de l'ordre naturel où les choſes doivent être, & un engagement inévitable dans l'Impureté. L'ame devenue ſenſuelle & groſſiere eſt dès-là hors d'état de veiller, de prier, & de goûter d'autres plaiſirs que les plaiſirs corporels dont elle eſt eſclave.

Ce que je dis de l'Intemperance ne regarde pas ſeulement ceux qui ſe jettent dans les excès honteux & groſſiers de la débauche, qui mangent trop, ou qui boivent juſqu'à perdre la Raiſon. Je parle auſſi de ceux qui, ſans faire d'excès dans la quantité du manger & du boire, recherchent la délicateſſe, la bonne chere, & les délices; & en général de tous ceux qui ne ſont pas ſobres & ſimples

dans

dans leur nourriture, & qui veulent contenter leur appetit. On ne ſauroit être chaſte à moins qu'on ne vive dans une grande ſobrieté, & qu'on ne s'accoûtume à refuſer au Corps ce qu'il demande, ſur tout à l'égard de la nourriture. Quand on ſait ſe regler dans le manger & dans le boire, on peut aiſément ſe rendre maître de ſon corps & de ſes déſirs; auſſi voyons-nous que l'Evangile nous preſcrit la Sobrieté & le Jeûne, comme l'un des principaux moyens d'aſſujettir le corps & de domter les paſſions. Mais quand on néglige ces moyens-là, on ſe met dans un danger évident de ſuccomber aux tentations de l'Impureté; & ce danger eſt continuel, parce que la Nourriture eſt une néceſſité du corps qui revient tous les jours. Quand donc au lieu de pratiquer l'Abſtinence on accorde tout à ſon appetit charnel, alors l'ame devient néceſſairement la proye des Tentations.

IV. LE trop de ſoin du Corps & l'Amour des Plaiſirs, eſt auſſi un acheminement à la Luxure. L'une des principales Maximes de la Religion Chrétienne eſt de n'avoir pas trop de complai-

ſance pour le corps. L'Amour des plaiſirs eſt une diſpoſition directement contraire à l'Eſprit de l'Evangile qui eſt un Eſprit de mortification & de renoncement à ſoi-même. *N'ayez point ſoin de la chair pour lui obeïr dans ſes convoitiſes,* dit S. Paul. Nôtre Seigneur dénonce les derniers malheurs à ceux qui vivent dans les délices ſur la terre, & qui ne ſongent qu'à ſe rejouïr. S. Jaques dit la même choſe. Celui qui eſt eſclave de ſes ſens & de ſon corps, & qui a l'ame tournée du côté des plaiſirs eſt dans un pas très-gliſſant. Ce penchant devient toûjours plus violent à meſure qu'on le contente, & à la fin l'on s'habitue ſi fort à ce genre de vie que l'on ne peut plus s'en retirer.

Rom. XIII.

Luc VI.

Ch. V.

Mais quelque danger qu'il y ait à vivre de la ſorte, c'eſt ce que pluſieurs aiment & recherchent. Au lieu de mortifier le corps en lui refuſant ce qu'il demande, ils lui accordent tout, ils recherchent même les moyens de le flater, ils ſe font une étude de cela; ils rapportent à ce but la meilleure partie de leurs ſoins. La Maxime de bien des gens eſt de ne ſe gêner en rien, & de ſe procurer au contraire toutes les douceurs & tou-

toutes les commoditez de la vie ; dans le manger, dans le boire, dans le logement, dans le vétement, & généralement en tout. Il y a une infinité de personnes, principalement parmi ceux qui sont distinguez du commun par leur qualité ou par leurs biens, & souvent même parmi ceux qui ne sont pas de ce rang-là ; qui ne conçoivent pas de plus grand bonheur que de passer le tems à ne rien faire, à se rejouïr, à être sans cesse dans les compagnies, ou dans des parties de divertissement, ou dans le jeu ; & c'est-là en effet, à quoi se passe la vie d'une infinité de personnes. Leur tems est partagé d'une maniere que le dormir, le soin de s'habiller, & de se parer, le manger & le boire, les visites, les amusemens, les plaisirs, l'emportent tout entier. Cette maniere de vivre molle qui s'introduit de plus en plus aujourd'hui, détruit la chasteté, outre une infinité d'autres maux qu'elle cause ; & si tous ceux qui vivent ainsi dans la mollesse ne tombent pas dans les desordres de l'Impureté, ce n'est que parce qu'ils n'y ont pas du penchant, ou parce que les égards du monde les retiennent ; du reste, il est très-difficile que leur cœur ne

ſoit poſſedé par les paſſions dereglées de la chair. Les delices corrompent l'ame, l'énervent, l'affoibliſſent; elles rendent l'homme délicat & incapable de réſiſter aux attraits de la Volupté. J'en dis autant de la danſe, des bals, des vains ſpectacles, & de tout ce que l'on peut appeller la Pompe du Monde.

Repréſentons-nous un homme tel qu'on en voit une infinité, un homme dont le temperament porté à la ſenſualité auroit beſoin d'être corrigé par l'Abſtinence & par la Mortification; cet homme-là fait tout ce qu'il y a de plus propre pour enflammer & pour exciter la convoitiſe; il ſe nourrit bien, il fuit le travail, il eſt amateur des plaiſirs. Au lieu d'éviter ce qui flate ſes ſens, il le recherche. Au lieu de l'Abſtinence & du Jeûne, c'eſt la bonne chere; au lieu du travail la pareſſe; au lieu de la vigilance, le dormir & le repos; au lieu d'une auſterité raiſonnable, la délicateſſe; au lieu de la ſimplicité, le faſte & les delices. Je dis, qu'il eſt autant impoſſible qu'un tel homme ſoit chaſte, qu'il eſt impoſſible qu'un feu ne s'allume pas toûjours davantage lors qu'on le ſouffle & qu'on y jette ſans ceſſe du bois, & de la ma-

matiere combuſtible. Il faudroit que Dieu fit des miracles, ou plûtôt il faudroit que Dieu détruiſit la nature de l'homme, pour qu'un tel homme, demeurant dans cet état-là, ne fût pas enclin à l'Impureté. La ſenſualité & l'amour des plaiſirs ont toûjours été la ruïne de la vertu, & particulierement de la chaſteté. On remarque même une choſe; c'eſt que dans les Lieux où cette maniere de vivre molle, aiſée, & fainéante, eſt établie, les hommes & les femmes perdent également les ſentimens qui conviennent à leur ſexe. Les hommes deviennent effeminez; les femmes perdent peu à peu la pudeur & la modeſtie, juſques-là qu'on les voit s'engager dans les mêmes excès & dans les mêmes débauches que les hommes; ce qui donne lieu à des deſordres que l'on n'oſeroit ici décrire.

L'on a vû de tout tems combien l'amour des plaiſirs eſt dangereux, & cela ſe voit encore aujourd'hui dans les lieux où l'on vit dans les délices, dans l'oiſiveté, & dans la bonne chere; comme à la Cour de la plûpart des Princes, & dans les Pays où les commoditez de la vie abondent; ceux qui habitent dans ces Lieux-là ſont preſque tous vicieux &

 luxu-

Gen. XIII. luxurieux. L'Ecriture Sainte nous propoſe là-deſſus l'exemple de Sodome. Le Pays où cette Ville étoit ſituée étoit, au rapport de Moyſe, & de Joſeph, un Jardin continuel, où croiſſoient avec abondance les plantes & les fruits les plus délicieux. Les commoditez, & les délices de ce Pays en corrompirent les habitans; l'abondance produiſit parmi eux, l'oiſiveté, & la molleſſe; cette affluence de biens les rendit voluptueux, effeminez, & les jetta enfin dans les débordemens les plus affreux. *Le peché de Sodome*, dit Ezechiel, *fut l'Orgueil, l'abondance du pain, l'aiſe, & l'oiſiveté.* Et cette corruption monta enfin juſqu'à un tel excès, que Dieu ne pouvant plus ſupporter ces Peuples abominables, fit tomber ſur eux la plus terrible punition dont on ait jamais ouï parler. On doit ici reconnoître avec frayeur dequoi l'homme eſt capable, quand il eſt poſſedé par l'amour des plaiſirs & par la ſenſualité. Ce ſont-là des paſſions qui ne ſe contentent jamais, qui s'allument de plus en plus lors qu'on a le moyen de les ſatisfaire, & qui portent aux derniers excès quand on leur a lâché la Bride. C'eſt un Torrent qui s'enfle toûjours davantage, & qui en-

Joſ. de la Guerre L. IV. ch. 27.

Ezech. XVI. 49.

entraîne tout. Les cœurs s'amolliſſent, la moderation & la pudeur ſe retirent; on eſt engagé, partie par inclination, partie par vanité & par point d'honneur à faire comme les autres; & il n'y a plus après cela que quelque grande calamité qui puiſſe arrêter le cours de ces deſordres, & qui rende les Peuples ſages.

V. ENTRE les Cauſes de l'Impureté on ne doit pas ômettre le Luxe dans les habits. Le Luxe eſt criminel parce qu'il y a des Loix expreſſes dans l'Evangile qui le défendent, & par pluſieurs raiſons que ce n'eſt pas ici le lieu de toucher. Mais pour ne parler du Luxe que par rapport à l'Impureté, je dis qu'on peut pecher dans les habits, ou contre la ſimplicité, ou contre la Pudeur; l'une & l'autre de ces choſes conduiſent à l'Impureté.

1. L'amour de la parure & des vains ornemens eſt le plus ſouvent joint à cette paſſion honteuſe. Salomon repréſente la femme impudique, comme ornée, parée, & parfumée. Les perſonnes qui ne ſont pas chaſtes tachent de plaire; & celles qui ſe parent avec ſoin aiment à être vûes dans cet état; ce qui peut aiſé- Prov. VI.

ſé-

ſément exciter des déſirs contraires à la pureté, ſoit dans ces perſonnes, ſoit dans ceux qui les voyent. Le Luxe fait qu'on aime à ſe produire ; il inſpire des manieres libres, ouvertes, hardies, & par-là il diminue la pudeur & la modeſtie, qui porte à mener une vie moins répandue & à des manieres ſages, poſées & graves. Le Ch. III. d'Iſaïe merite d'être lû ſur ce ſujet. Ce Prophete y fait une longue & vive cenſure du Luxe & du faſte des filles de Jeruſalem ; mais il remarque qu'elles manquoient outre cela de modeſtie & de pudeur ; qu'elles s'étoient élevées, qu'elles marchoient la tête haute ou la gorge étendue & qu'elles donnoient des marques de leur immodeſtie, par leurs regards, par leurs demarches & par toutes leurs manieres. Il faut remarquer ſur ceci que comme la paſſion pour les ornemens eſt extrémement forte dans les femmes, elle eſt capable de les mener bien loin ; & l'on n'en voit que trop qui pour ſatisfaire cette paſſion, & pour avoir dequoi être bien miſes s'engagent dans les derniers deſordres.

2. Mais le Luxe eſt encore plus criminel & plus dangereux lors qu'il va juſqu'au

qu'au défaut de pudeur. L'une des premieres leçons qu'on trouve dans l'Ecriture, regarde la pudeur & l'usage des habits. Moyse nous apprend que les habits furent donnez à l'homme après le peché pour se couvrir ; ainsi la pudeur & la bienséance demandent que le corps soit couvert. Ces regles doivent être inviolables parmi les Chrétiens puis qu'ils font profession d'une grande pureté ; mais elles regardent sur tout le sexe. Les Apôtres avertissent très-expressément les femmes de ce devoir. *Que les femmes se parent d'un vétement honnête & modeste avec pudeur & avec retenue.* S. Pierre dit la même chose I. Ep. Ch. III. Il faut remarquer sur ce dernier endroit que cet Apôtre ayant recommandé aux femmes Chrétiennes d'avoir une conduite pure & chaste, il leur défend le luxe immédiatement après, par où il montre clairement que le luxe & les vains ornemens ne s'accordent pas avec la Chasteté. *Que les femmes*, dit-il, *soient soûmises à leurs maris, afin que s'il y en a qui n'obeïssent pas à la Parole, ils soient gagnez sans la Parole, par la conduite de leurs femmes ; ayant vû vôtre conduite chaste, & accompagnée de crainte : que leur parure*

Gen. III.

1 Tim. II.

*re ne ſoit pas celle de dehors, qui conſiſte dans la friſure des cheveux, ou dans une parure d'or, ou dans les habits.* On ne ſauroit donc douter que la pudeur ne doive être gardée très-exactement dans la maniere de s'habiller; & cette exactitude doit aller juſqu'au ſcrupule. Dans le reſte, on a quelque liberté, un Chrétien peut ſuivre les manieres qui ſont établies dans le lieu où il eſt, & ſe conformer à la coûtume & à l'uſage en ce qui regarde les habits, moyennant qu'il ne tombe pas dans l'excès, qu'il n'employe pas à cela trop de ſoins, trop de tems, ou trop de dépenſe, qu'il évite ce qui reſſent le faſte & l'orgueil, & ce qui pourroit ſcandaliſer. Mais à l'égard de la pudeur & de l'honnêteté, on doit l'obſerver très-ſcrupuleuſement, & ne jamais ſuivre des Modes ou des manieres de s'habiller qui choquent la pureté pour peu que ce puiſſe être. La délicateſſe doit être extrême ſur cet article, principalement parmi les femmes qui par leur ſexe ſont encore plus obligées à la pudeur.

C'eſt ici où l'on voit une preuve bien ſenſible de l'extrême relâchement des Chrétiens. En bien des lieux on ne garde

le presque aucune bienséance dans la maniere de s'habiller; les femmes ne se couvrent pas comme la pudeur & l'honnêteté demandent; elles se mettent d'une maniere libre, indecente, dissolue, & elles paroissent publiquement dans un état qui ressent l'impudicité. La Modestie est presque perie à cet égard, & cela a tellement passé en coûtume, que l'on ne s'en fait plus de scrupule. Cette immodestie, ces nuditez, ce manque de pudeur étoient regardez comme une chose infame parmi les premiers Chrétiens. Tertullien décrivant les mœurs barbares & dissolues des Peuples qui habitoient près du Pont Euxin, dit entr'autres choses, *que les femmes de ces Pays-là n'observoient pas la pudeur, & qu'elles paroissoient avec le sein découvert.* Ce que cet Ancien Docteur alleguoit comme la marque d'une insigne dépravation est très-commun aujourd'hui parmi les Chrétiens. Il n'est pas besoin de montrer que ce défaut de modestie dans les habits est une grande cause de l'Impureté, que c'est la source d'une infinité de tentations & de mauvais desirs; que cela ne peut qu'éteindre la pudeur & introduire la dissolution & la luxure, & l'on ne sauroit

Tertull. *adv. Marc.* Lib. I.

roit

roit dire aussi combien il en arrive de maux.

VI. ON doit chercher la source de l'Impureté dans le Commerce trop libre & trop frequent des personnes de l'un & de l'autre sexe, & sur tout des Jeunes gens. Je ne parlerai pas ici de la fréquentation des personnes vicieuses & débauchées; quoi qu'il soit pourtant certain que la compagnie, les discours & les exemples de ces gens-là corrompent beaucoup la Jeunesse. Mais je dis que le commerce trop familier entre les hommes & les femmes est la cause & l'occasion de bien des desordres; & que c'est par-là principalement que les Jeunes gens se corrompent. C'est ce qui allume dans leur cœur des passions & des desirs dereglez, & ce qui en engage plusieurs dans le crime & ensuite dans divers malheurs. On a toûjours cru parmi les gens sages que la Jeunesse, & que les filles sur tout, devoient être élevées dans la retraite, & qu'il étoit dangereux & contre la bienséance de leur laisser trop de liberté. Parmi les Juifs les filles sortoient peu, & quand elles sortoient elles étoient voilées aussi-bien que les fem-

mes

mes. Nous voyons même que S. Paul approuve cet uſage des Juifs, entant qu'il veut que les femmes paroiſſent voilées dans les ſaintes Aſſemblées, & avec des marques d'humilité & de modeſtie; & cet uſage étoit inviolablement ſuivi dans l'Egliſe primitive. Mais ces maximes ſont peu obſervées aujourdhui; on en ſuit même de tout oppoſées, on donne trop de liberté aux jeunes gens, & on les accoûtume à une maniere de vivre libre, ouverte, & répandue. Par-là la Jeuneſſe perd peu à peu la modeſtie, la pudeur, & la retenue, qui ſont le grand préſervatif contre l'Impureté. 1 Cor. XI.

Je ne puis m'empêcher de toucher ici un deſordre honteux & criant, qui eſt très-commun en certains lieux; c'eſt le commerce deshonnête & ſcandaleux entre les Garçons & les Filles; on ſouffre qu'ils ſe voyent, même de nuit, d'une maniere non ſeulement indécente, mais très-criminelle. Et ce qui marque une licence étonnante, c'eſt que cela ſe fait communément, au vû & au ſû des Peres & des Meres, qui ſouffrent dans leurs maiſons & dans leurs enfans de ces commerces infames, qu'on ne devroit pas même connoître dans des Pays où l'on

fait profeſſion du Chriſtianiſme. C'eſt avec bien de la repugnance que je mets ces choſes ſur le papier, mais j'y ſuis forcé par le débordement qui regne en divers endroits.

VII. ON doit encore convenir que la Guerre eſt pour bien des gens l'Ecole de l'Impureté. Il y a des perſonnes qui vivent chaſtement dans cette Profeſſion; mais chacun ſait que pour le général les Gens de guerre ſe donnent une grande licence à l'égard de la ſouillure; juſques-là que pluſieurs ne s'en cachent pas. Mais on ne doit pas être ſurpris de cela; ceux qui embraſſent cette Profeſſion y ſont pouſſez la plûpart, ou par libertinage; ou par des vûes d'interêt ou d'ambition; ou par la miſere & la pauvreté, de laquelle ils ne veulent pas ſe tirer par un travail légitime. Des gens qui manquent d'Education & d'inſtruction, entrant dans un Genre de vie où ils rencontrent des tentations continuelles & très-fortes, l'Oiſiveté, les mauvais Exemples; & où les aides à la pieté ſont plus rares, où l'on croit même que l'on eſt diſpenſé de vivre avec regularité; peuvent-ils manquer de s'y cor-

rom-

'ompre, ſur tout par rapport à l'Incon-
inence ? Et le plus grand mal eſt que
:eux qui ſe ſont ainſi corrompus à la
guerre, étant de retour chez eux, y ap-
portent & y introduiſent le vice & tou-
e ſorte de licence.

VIII. DIEU a établi des Moyens
pour ſe garantir des deſordres de l'Im-
pureté, & particulierement le Mariage.
Mais bien des gens n'entrent pas dans
:et Etat, ou ils n'y entrent pas comme
l faudroit y entrer, & ils n'y vivent pas,
omme il faudroit y vivre. La Loi du
Célibat a cauſé bien des maux & a in-
roduit dans le Monde & dans l'Egliſe
ıne infinité de crimes & d'abomina-
ions. Mais outre cela il y a pluſieurs
erſonnes qui ne ſe marient point. Les
ns fuyent le Mariage par libertina-
e & pour être moins gênez dans leurs
aſſions, ou pour éviter quelques incom-
noditez qu'ils craignent de trouver dans
et Etat-là. Les autres s'en éloignent
arce qu'ils n'y trouvent pas les richeſ-
:s, ou l'appui, ou d'autres avantages
u'ils recherchent. Cependant ces per-
onnes-là n'étant pas chaſtes, s'expoſent
ar là à des tentations continuelles ; &

il ne se peut faire qu'elles n'y succombent. Ceux qui sont mariez s'engagent aussi souvent dans les mêmes tentations, soit parce qu'ils n'y vivent pas dans la pureté avec laquelle il faudroit y vivre; soit parce qu'ils ne sont entrez dans le Mariage que par des raisons d'interêt ou d'ambition, & non par une inclination & par une estime reciproque. De tels Mariages ne sauroient être heureux, & ils ont souvent de funestes suites. Le defaut d'amitié, & d'estime est quelquefois la cause du crime de l'Adultere, aussi bien que la mauvaise humeur, & le manque de douceur & de complaisance, dans les personnes qui sont unies par le Mariage.

---

## CHAPITRE IV.

### *Quatrieme Source. Les Livres.*

Je trouve la quatrieme Source de l'Impureté dans les Livres impurs. J'ai fait voir dans mon *Traité des Sources de la Corruption*, combien ces sortes de Livres font de mal; mais je ne saurois me dispenser de retoucher cet article dans ce

Partie II. Source VII.

cet endroit. On ne ſauroit aſſûrément aſſez déplorer l'état où les choſes ſont à cet égard parmi les Chrétiens.

On a remarqué il y a long-tems que les Jeunes gens qui apprennent les Langues s'infectent en liſant & en expliquant les Poëtes & des Auteurs Payens, où il y a divers endroits ſales & libres qui excitent la curioſité & les paſſions de la Jeuneſſe. Encore s'il n'y avoit de Livres impurs que ceux qui ſont écrits dans des Langues que le Peuple n'entend pas, & que tout le monde ne peut pas lire, le mal ne ſeroit pas ſi grand. Mais combien de Livres n'y a-t-il pas qui corrompent la jeuneſſe, & qui ſont écrits dans des Langues vivantes? On eſt même ſouvent embarraſſé à trouver des Livres de Religion, que l'on puiſſe mettre ſûrement entre les mains des enfans, & où il n'y ait pas des choſes contraires à l'honnêteté. La licence eſt aujourd'hui ſi grande en certains lieux, que l'on y a une pleine liberté de publier tout ce qu'on veut contre la Religion & les bonnes mœurs. Ni les Conducteurs des Egliſes qui ſont d'ordinaire ſi rigides en matiere de ſentimens ſur des ſujets de très-petite im-

portance, ni les Magiſtrats, ne s'y op-
poſent pas avec la vigueur qu'ils de-
vroient. Des Livres très-dangereux on
un libre cours, & ſont vendus & ache-
tez publiquement, ils paroiſſent même
*Avec Privilege.*

On a vû paroître de tems en tems, &
de nos jours certains Ouvrages perni-
cieux remplis de libertinage, d'obſceni-
tez, d'ordures, d'hiſtoires infames &
ſcandaleuſes, & qui avec cela attaquen
tous les Principes de la Religion. Il fau
un fonds preſque inconcevable de liber-
tinage & d'impieté pour mettre au jou
des Livres de ce caractere. Mais ce qu
ſurprend & ce qui ſcandaliſe encore plus
c'eſt que ces Ouvrages ont trouvé de
defenſeurs, non ſeulement parmi les li-
bertins de profeſſion, mais même par-
mi ceux qui devroient embraſſer la dé-
fenſe de la Religion. Ces Livres on
cauſé un mal infini; ils ont fait u
grand nombre de libertins & d'Athées
ils ont appris à tout le monde, même
des gens qui n'ont jamais étudié la Re-
ligion, à diſputer contre la Religion,
douter de tout, à chicaner ſur tout, ſu
les fondemens de la Foi, ſur les hiſtoi-
res de l'Ecriture Sainte; mais on ne ſau-
roi

roit dire le mal qu'ils ont fait, & qu'ils feront encore, par rapport à l'Impureté. C'eſt donc ici une des Sources de ce Vice, & en même-tems une preuve ſenſible de l'extrême licence qui regne parmi les Chrétiens. Nous avons vû ci-deſſus qu'il y a plus d'impureté à dire des choſes deshonnêtes qu'à les penſer; mais il y a encore plus de mal à les écrire qu'à les dire. Ce qu'on dit ne peut nuire qu'à ceux qui l'entendent & paſſe tout auſſi-tôt, mais ce qui eſt écrit ſubſiſte & eſt pour tout le monde. Les choſes écrites demeurent expoſées aux yeux du public, & de cette maniere les Livres impurs ſont pendant long-tems & pour une infinité de perſonnes une Source publique d'Impureté.

Tous ceux qui ont quelque ſentiment de Religion doivent éviter la Lecture des Livres de ce caractere. Je ſai qu'on dit à cela, qu'il eſt bon de lire toutes ſortes de Livres, qu'on y apprend diverſes choſes, & qu'on s'ouvre l'Eſprit par ce moyen. Mais il y a d'autres Livres que ceux-là qui peuvent former l'eſprit, & il vaudroit mieux ignorer de certaines choſes, de certaines particularitez que quelques Auteurs ont pris ſoin

de ramaſſer, & qui dans le fonds ne ſervent pas de beaucoup, que de haſarder à ſe gâter le cœur. Outre le danger qu'il y a de ſe ſouiller & de ſe corrompre, on doit s'abſtenir de ces ſortes de lectures par une autre raiſon. C'eſt par la crainte que ce qu'on lit ne laiſſe dans l'eſprit & dans la memoire certaines idées dont on ne peut ſe défaire, leſquelles, ſi elles ne ſéduiſent pas le cœur, font pourtant de la peine, & cauſent du trouble dans l'ame. On a vû des gens déplorer le malheur qu'ils avoient eu de faire de mauvaiſes lectures dans leur jeuneſſe, & d'apprendre par cœur des poëſies licencieuſes, qui leur revenoient enſuite dans l'eſprit, & cela dans des circonſtances & dans des occaſions très-ſerieuſes ; on en a même vû qui étoient travaillez & inquietez par ces ſortes d'idées au lit de la mort. Ainſi, par toutes ſortes de raiſons, on doit s'abſtenir des mauvaiſes lectures ; elles peuvent faire beaucoup de mal, & elles ne ſauroient faire aucun bien.

Il eſt ſur tout de la derniere conſéquence d'empêcher que les Jeunes gens ne faſſent de ces ſortes de lectures, & de leur ôter d'entre les mains non ſeulement les

es Livres impurs & licencieux; mais aussi ous ceux où il y a quelque chose qui end à l'Impureté, tous ces Livres d'Amour & de galanterie qui très-certainement ne sont bons qu'à séduire l'esprit t le cœur. Je pourrois ajoûter d'autres éflexions sur ce sujet, mais je ne veux as répeter ce que j'en ai dit dans un aure Ouvrage *.

* *Traité des Sources de la Corruption*, Partie II. Source VII.

---

## CHAPITRE V.

*Cinquieme Source. L'Impunité, & le défaut d'ordre.*

LA derniere Source de l'Impureté est l'Impunité, & le défaut d'ordre, ant dans la Societé Civile que dans l'Eglise.

I. POUR ce qui est de la Societé les 'rinces, les Magistrats, & les Juges deroient travailler à arrêter le cours de Impureté, puis qu'elle est contraire au ien de la Societé civile, comme je l'ai ait voir. Mais, ou ils n'infligent aucune peine aux Impurs; ou ils leur en nfligent de si legeres qu'il y en a plusieurs

qui ne craignent pas de s'exposer à ce peines pour satisfaire leur passion. Il y sur tout dans le Christianisme deux desordres crians, qui ont du rapport à la Societé, aussi bien qu'aux Loix de l'Evangile; l'un regarde l'Adultere, & l'autre les Divorces.

1. A l'égard de l'Adultere il faut dir à la honte de presque tous les Princes & tous les Magistrats Chrétiens, qu'ils n punissent pas l'Adultere comme ils devroient, soit qu'ils n'ayent pas établi d bonnes Loix contre ceux qui tomben dans ce crime; soit que les Loix soien mal executées. Les Payens en faisoien plus que les Chrétiens à cet égard; ca ils faisoient mourir les Adulteres, comme je l'ai montré, au lieu que dans pre que tous les Etats Chrétiens on ne l punit que legerement. Je n'entrerai pa ici dans la question que l'on fait, si l'Adultere doit être puni de mort; je proposerai seulement une autre question C'est comment les Princes & les Magistrats Chrétiens ont pû aggraver la pein des Larrons, pendant qu'ils ont adouc celle des Adulteres. La Loi divine condamne les Adulteres à la mort, tout d même que les Meurtriers, mais elle n'

con

condamne point les Larrons. Cependant on fait mourir ceux qui derobent ; souvent même on punit de mort des larcins de peu d'importance ; c'est une grande question si cela est juste, s'il est nécessaire d'en venir aux peines capitales contre le larcin, & s'il n'y auroit point d'autres moyens de punir ce crime, qui seroient plus conformes à la Loi divine, à l'Esprit de l'Evangile, & même au bien de la Societé. Mais sans décider cette question, je demande seulement de quel droit on procede si rigoureusement contre les Larrons, pendant qu'on laisse vivre les Adulteres, qui font un mal beaucoup plus grand, & qui par la Loi de Dieu doivent être punis de mort ? Si pourtant les Magistrats croyent avoir des raisons de ne pas en venir aux peines capitales contre les Adulteres, tout au moins devroient-ils les punir de la maniere la plus sévere, qu'on pût le faire sans leur ôter la vie. Si cela se faisoit, ce crime seroit très-rare. Mais on en use à leur égard avec une extrême indulgence, & ce relâchement diminue considerablement l'horreur qu'on devroit avoir d'un crime aussi énorme que celui-là.

2. L'autre desordre concerne les divor-

Matth. V. & XIX. vorces. La Loi de J. Chriſt eſt ſi formelle là-deſſus que les Juges ne devroient jamais accorder des Divorces que conformément à cette Loi. Mais en bien des Pays on y procede fort à la legere. On ſepare des maris & des femmes pour d'autres cas que pour crime d'Adultere ; & ce qui eſt un abus encore plus grand, c'eſt qu'on accorde trop facilement aux perſonnes ſeparées la liberté de ſe remarier. Il n'eſt pas malaiſé de voir les terribles ſuites que ces pernicieuſes coûtumes entraînent. L'eſperance de trouver le moyen de ſe ſeparer d'une perſonne qu'on n'aime pas, ou d'en épouſer une autre, peut engager & engage en effet bien des perſonnes dans les pechez de l'Impureté, & même quelquefois dans d'autres grands crimes.

Au reſte, il ne faut pas dire ici que cette Loi touchant le Divorce eſt d'une obſervation bien difficile. Tertullien remarque qu'il s'étoit paſſé ſix cens ans ſans que l'on eut vû aucun Divorce dans les familles des Anciens Romains, & qu'ils ne devinrent communs que lors que les mœurs commencerent à ſe corrompre. Si des Payens ont ſi fort reſpecté le Mariage, les Chrétiens qui ont infiniment plus

Tertull. *Apolog.*

plus de lumieres doivent-ils trouver la Loi de J. Chriſt trop rude & trop gênante?

J'ajoûterai ici une choſe qui donne lieu à bien des deſordres; c'eſt la facilité que les Jeunes gens trouvent en divers lieux, à s'épouſer en ſecret, à l'inſû de leurs parens, & dans des Egliſes étrangeres. Cet Abus devroit être corrigé, & aucun Mariage ne devroit ſe célébrer que publiquement, ſelon l'ordre & les formalitez établies, & cela dans les Egliſes d'où les perſonnes dépendent. Je dirai encore avant que de quitter cet Article du Mariage, que pour obliger les gens à le reſpecter & à vivre chaſtement, il faudroit que l'on exerçât la Diſcipline contre ceux qui ne ſe marient que pour couvrir leurs deſordres, & que lors que la mauvaiſe conduite de ces gens-là, éclate, ils ne fuſſent pas exemts des Cenſures Eccleſiaſtiques, comme ils le ſont en pluſieurs lieux.

II. POUR ce qui eſt de l'Egliſe, le Défaut de Diſcipline qui eſt l'une des grandes Cauſes de la Corruption, eſt en particulier l'une des principales Sources de l'Impureté. Les Apôtres qui ont éta-

tabli & recommandé ſi fortement la Diſcipline, l'ont ſur tout établie contre les Impurs. Cette Matiere eſt traitée exprès, 1 *Cor.* V. S. Paul y poſe comme une Loi inviolable, que ceux qui s'abandonnent à l'Impureté ne doivent point être ſoufferts dans l'Egliſe, mais qu'il faut les en retrancher, & ne les plus regarder comme Chrétiens, juſqu'à ce qu'il conſte de leur repentance. Et comme il y avoit parmi les Corinthiens un homme coupable d'une horrible impureté, il ſe plaint de ce qu'un tel crime avoit été commis au milieu d'eux; mais il ſe plaint encore plus de l'Egliſe que du coupable; il cenſure les Corinthiens; il leur repréſente combien il étoit dangereux de ſouffrir ainſi les Impurs, il dit que la faute de cet homme là devenoit la faute de toute l'Egliſe. Il fait ce que l'Egliſe n'avoit pas fait; il ſe ſert même de la Puiſſance que les Apôtres avoient de livrer les pécheurs inſignes à Satan; après quoi il réïtere l'ordre qu'il avoit donné aux Corinthiens de ne point regarder les Impurs comme freres, & de les ôter du milieu d'eux. J'ai rapporté ailleurs, les propres paroles de S. Paul, & j'ai fait voir combien la Diſcipline étoit

ɔit séverement exercée contre les Adul-
tres dans l'Eglise primitive. Il seroit en-
ore nécessaire de pratiquer ce que les
pôtres ordonnent si souvent, qui est
'éviter le commerce familier de ceux qui
onnent du scandale par une vie impure.
ar ces moyens-là bien des gens seroient
tenus; & s'il y en avoit qui scandali-
ssent l'Eglise par leurs desordres, on ne
ourroit du moins pas imputer leur fau-
: à toute l'Eglise, & la Religion de
Jôtre Sauveur ne seroit pas deshonorée.
Mais la Discipline Apostolique ne s'ob-
rve presque nulle part. Elle est totale-
ient abolie en plusieurs Eglises. Au lieu
e proceder contre les Impurs en les ex-
ommuniant pour un tems, les Ministres
e l'Eglise sont contraints de recevoir à
Communion des gens qui sont coupa-
les de ces infames pechez, & de don-
er ainsi les choses saintes aux chiens &
ux pourceaux. Autrefois un Evêque ou
n Prêtre qui auroit reçu à la Commu-
ion les Adulteres & les Fornicateurs re-
onnus, avant qu'ils eussent donné des
iarques publiques de leur repentance,
uroit été deposé, & toute l'Eglise au-
oit regardé une telle action comme un
acrilege horrible & inouï. Aujourdhui,
il

il y a tels lieux, où un Pasteur qui refu-seroit la Communion à ces gens-là seroi[t] deposé lui-même.

Si dans quelques Lieux il y a des Loi[x] & des peines établies contre les Impurs ou ces Loix ne leur imposent que de[s] châtimens civils & corporels, ou elle[s] sont defectueuses par d'autres endroits ou elles sont mal observées. Le crim[e] est souvent toleré & impuni; & les cou[l]pables savent trouver divers moyens d[e] se mettre à couvert. Dans les Lieux o[ù] il y a quelque forme de Discipline il s[e] commet diverses fautes. On y admet le[s] pécheurs à la paix de l'Eglise sans s'êtr[e] auparavant assûré de la sincerité de leu[r] repentance; on ne met pas assez de dif-ference entre les crimes; & bien sou-vent on ne procede pas plus séveremen[t] par les censures de l'Eglise contre les A-dulteres que contre les Fornicateurs; & contre ceux qui retombent que contr[e] ceux qui ne sont tombez qu'une fois D'ailleurs, la Discipline n'a pas la forc[e] qu'il seroit à souhaiter, dans les Lieux où elle est en quelque façon établie; no[n] seulement à cause des défauts que j'ai dé-ja remarquez, mais aussi parce que la Discipline ne s'exerçant que dans quel-que

ques Lieux, les pécheurs qui ſont privez de la Communion dans les Egliſes dont ils ſont Membres, n'ont qu'à paſſer dans d'autres Egliſes pour y être admis à la Table du Seigneur; ce qui eſt un deſordre extrême; & qui ne peut que produire le mépris du ſaint Sacrement & les cenſures de l'Egliſe, & l'impieté. Au milieu de ce relâchement général de la Diſcipline, il ne faut pas s'étonner ſi les hommes s'abandonnent aux pechez de la chair; rien n'entretient le Vice à l'égal de l'Impunité.

Ce ſont-là les principales Sources de l'Impureté que j'ai crû devoir remarquer, & par ce que je viens de dire ſur les Cauſes de ce mal, on peut déja reconnoître quels ſont les remedes qu'on y pourroit apporter; mais c'eſt dequoi il ſera parlé dans la ſuite de cet Ouvrage.



# SECTION IV.

## *Réponse à ce qu'on allegue pour excuser l'Impureté.*

APRÈS tout ce que nous avons dit de l'Impureté, & de ses suites, on peut s'étonner avec raison que ce Vice soit si commun. Il faût ou que les hommes ne fassent pas attention aux choses que nous avons représentées, ou qu'ils se trompent & qu'ils se flatent en se persuadant que l'Impureté n'est pas un si grand peché, & qu'ils peuvent s'y abandonner sans danger. L'un & l'autre n'est que trop vrai. L'Ignorance & la négligence des hommes sont extrêmes sur ce sujet. Ils ne connoissent pas leur devoir ou ils n'y font pas attention. Mais il est certain aussi qu'il y a de fausses raisons & des excuses par où ils se séduisent eux-mêmes. Les pécheurs se flatent d'ordinaire

re, ils tâchent d'excuser leurs desordres, & même de les autoriser. C'est ce qu'ils font à l'égard de l'Impureté. A cause de cela S. Paul avertit expressément qu'on ne se fasse point d'illusion sur ce sujet, & qu'on ne se laisse point séduire par de vains raisonnemens. *Ne vous abusez point*, dit-il, *Que personne ne vous séduise par de vains discours.* Je me propose donc maintenant d'examiner & de réfuter les principales excuses par où l'on prétend extenuer ce peché.

1 Cor. VI. 10. Eph. V. 6.

I. On pourroit alleguer le penchant naturel, & dire que Dieu ne l'auroit pas donné aux hommes s'il ne leur étoit pas permis de le suivre. Mais cela ne prouve nullement que l'incontinence soit permise. Il est certain que Dieu a donné aux hommes une pente naturelle pour les choses qui tendent à la conservation de la vie, & du genre humain; & c'est en quoi l'on doit admirer sa grande sagesse. Il a même fallu que cette pente fut forte à l'égard de certaines choses, sans quoi le genre humain ne subsisteroit pas; c'est-là une considération très-importante, mais que je ne fais qu'indiquer. Mais le penchant qui

ſe trouve dans les hommes n'autoriſe en aucune façon les excès dans leſquels ils pourroient tomber, & à moins que de confondre les hommes avec les bêtes, il faut convenir que ce penchant doit être reglé & moderé. Les hommes ont un penchant qui les porte à manger & à boire; s'enſuit-il de là qu'ils ne doivent garder ni regle ni meſure à cet égard? & ſeroit-ce une bonne raiſon que d'alleguer le penchant naturel pour excuſer l'Yvrognerie, la Gourmandiſe, & tous les autres excès de l'Intemperance? Tout ce qu'on peut dire raiſonnablement, c'eſt que ce penchant prouve à la verité que quelque choſe eſt permis aux hommes; mais il ne prouve pas que tout leur ſoit permis; & ils ſont obligez de faire un uſage moderé des choſes que Dieu leur a données pour leur nourriture. Il en eſt de même dans le ſujet que nous traitons.

En effet, ſous prétexte que certains penchans ſe rencontrent dans les hommes, il ne faut pas croire que ces penchans les entrainent par une force & par une fatalité inévitable; enſorte qu'il ne ſoit pas en leur puiſſance d'y réſiſter.

S

St. Chrysostome * refute cette pensée avec beaucoup de force, comme une pensée extravagante & impie, lors qu'il dispute contre les Manichéens qui disoient que l'Ouvrage de Dieu étoit mauvais & que la nature de l'homme le portoit inévitablement au mal. Il dit que c'est la volonté des hommes, & non leur nature ou leur corps qui est la cause des excès où ils tombent, & que le penchant qui est en eux, ne leur a pas été donné, pour les usages criminels de la luxure.

* Ad Galat. Ἡ ἐπιθυμία εἰς παιδοποΐαν καὶ βίου σύστασιν, οὐ πρὸς μοιχείαν, καὶ πορνείαν, καὶ ἀσέλγειαν &c. τὸ γὰρ μοιχεύειν οὐ τῆς ἐπιθυμίας ἐστὶ τῆς φυσικῆς, ἀλλὰ τῆς ὕβρεως τῆς παρὰ φύσιν.

La Nature même des hommes montre ceci. Car si Dieu a mis en eux des inclinations & des sensations qui pourroient les porter à divers excès, il leur a donné aussi des moyens & des forces pour résister à ces penchans-là. Dieu a donné deux choses aux hommes qui doivent les retenir dans de justes bornes. 1. La premiere est la Raison & la Pudeur. L'Appetit charnel est brutal & aveugle, & il se rencontre dans les bêtes, mais la Raison a été donnée à l'homme pour reprimer cet appetit, & il a la puissance de le suivre ou de ne le suivre pas; il peut juger de ce qu'il doit faire & de ce qu'il doit éviter. Ainsi la Raison doit

regler les hommes à l'égard de la passion dont nous parlons ; tout de même qu'elle doit les regler à l'égard du manger & du boire. Mais comme la Raison toute seule n'a pas assez de force pour reprimer les passions, je dis en second lieu, que Dieu a mis en l'homme un principe surnaturel, c'est la Religion & la Foi, qui par les lumieres qu'elle nous donne, par les motifs qu'elle nous propose, par l'esperance d'un bonheur éternel, par la crainte des peines de l'Enfer, & par la Vertu de l'Esprit de Dieu qu'elle nous communique; nous met en état de résister à nos passions. Ces Motifs si puissans doivent l'emporter par-dessus un penchant honteux & brutal ; & avec ces secours nous pouvons nous faire violence & nous affranchir du Joug de nos convoitises. Si l'on pensoit à ces choses comme il faut, & si l'on profitoit de ces avantages, le penchant à l'Impureté n'entraineroit pas les hommes comme il fait.

II. PAR là on voit déja ce qu'il faut répondre à une seconde excuse, qui est tirée de la difficulté qu'il y a de résister à cette passion. Je conviens qu'il y a c

la peine à domter les paſſions ; l'Evangile le ſuppoſe, lors qu'il nous exhorte à nous faire violence, à veiller, à combattre, à mortifier nos deſirs. Cette peine ſe rencontre dans les autres devoirs. Il y a de la peine, ſans doute, à ſurmonter la colere, à réſiſter aux tentations de l'Avarice, de l'Orgueil, & de l'Intemperance. Cependant il ne s'enſuit point de là que nous ne ſoyons pas obligez de ſurmonter ces paſſions, & que nous ne puiſſions pas en venir à bout. Ainſi l'on ne doit pas alleguer la difficulté de réſiſter à l'Impureté. Premierement cette difficulté n'eſt pas générale, & elle ne ſe rencontre pas en tout le monde ; pluſieurs ſurmontent les paſſions de la chair aiſément & ſans peine ; c'eſt l'état heureux des perſonnes qui ont été élevées dans la pieté & dont la jeuneſſe a été pure. A l'égard de ceux qui pourroient être entrainez avec beaucoup de force par un penchant vicieux, je dis ces deux choſes. L'une que s'ils ſe trouvent dans cet état, c'eſt par leur faute ; & que s'ils s'étoient précautionnez contre les Paſſions charnelles dans leur jeuneſſe, elles ne regneroient pas en eux comme elles font. L'autre, qu'il ne leur

eſt pas impoſſible de s'en affranchir. Dieu leur fournit des remedes contre l'Incontinence, & des moyens de la ſurmonter. Ils peuvent encore ſe tirer de l'état où ils ſont, & s'ils y travaillent ſerieuſement ils y réüſſiront. C'eſt ce que je montrerai lors que je parlerai du devoir de ceux qui ſont coupables de ce peché, & des moyens d'acquerir la Chaſteté.

2. Dans le fonds il n'eſt point impoſſible de vivre dans la pureté & d'éviter les deſordres de la chair. Il ne faut pas dire que ce devoir eſt au deſſus des forces humaines. Si cela étoit Dieu ne nous y obligeroit pas par des Loix expreſſes & ſous peine de damnation. Quoi, les Payens ont loué la Chaſteté & la Continence, ils ont crû qu'on pouvoit la garder; & les Chrétiens à qui Dieu a accordé tant de graces diroient que ce Devoir eſt d'une pratique impoſſible? Les Loix de la Chaſteté pourroient nous paroître trop ſéveres, avec quelque apparence de raiſon, ſi nous étions abandonnez à nous-mêmes, & ſi nous n'étions faits que pour la terre. Mais nous ſommes Chrétiens Dieu nous a donné une nouvelle naiſſance, il nous appelle à un bonheur ſurnaturel. Et que ne peut pas l'efficace de

ı Grace, la Vertu divine de l'Evangi-
:, l'Exemple de J. Christ, & l'attente
e la Vie à venir ? Toutes ces choses
ıe doivent-elles pas nous rendre des hom-
ıes spirituels, nous inspirer des senti-
ıens nobles & élevez, & nous degager
e l'attrait des Passions grossieres & bru-
ales. Dieu qui nous appelle à la Chas-
eté, nous marque d'un autre côté ce
ue nous devons faire pour être chastes;
l nous prescrit des moyens qui nous fa-
iliteront considerablement la pratique
le ce devoir; c'est ce qu'on verra plus
ɔarticulierement dans la suite.

3. Mais je dis outre cela, que des
gens raisonnables ne se rebutent point
ɔar les difficultez, ils ont égard aux sui-
es d'un dessein & d'une entreprise, au
ɔien & au mal qu'ils ont à attendre. Par
ette consideration-là, ceux qui trouvent
le la difficulté dans le devoir dont nous
ɔarlons, devroient la surmonter coura-
geusement, quand même cette difficul-
é seroit plus grande qu'elle n'est. D'un
ôté, en le faisant ils se procurent un
ɔonheur infini, & ils s'élevent à l'état
e plus heureux & le plus glorieux qui
e puisse concevoir. Sans parler ici de
a Felicité dont jouïront dans le Ciel,

ceux qui se seront garantis de la souil
lure, il est certain que dès cette Vi
même ils sont très-heureux. On a quel
quefois de la peine à résister aux ten
tations, mais quand on en est sort
victorieux, on ne se repent pas de s'ê
tre refusé la satisfaction des sens ; &
plus on a eu de peine à s'acquiter d
ce devoir, plus on goûte de contente
ment lors qu'on l'a rempli. Ainsi l
plaisir dont on jouït après qu'on a se
coué le joug des passions déreglées d
la chair doit nous engager à nous gê
ner, & à faire effort pour nous met
tre dans cet heureux état. D'un au
tre côté, on doit faire attention au
malheurs & aux peines dont l'Impuret
est suivie. Il faut ici comparer peine
peine, & difficulté à difficulté ; la pein
qu'il y a à vaincre ses desirs & à fuïr c
qui flate les sens, avec les suites terri
bles de ce peché, avec les playes qu'i
fait à l'Ame, & avec les remords qu'i
y excite. Il faut considerer les diver
malheurs dans lesquels l'Impureté préci
pite les hommes dès cette vie, & qu
leur font payer bien cherement une vo
lupté infame & passagere. Mais il fau
penser sur tout que s'il y a quelque pei
n

ne à vivre dans la Continence, & si pour cela *il faut s'arracher les yeux, ou se couper les mains*, comme parle Nôtre Seigneur, il y aura bien plus de peine, à être jetté dans la Gehenne & à souffrir les supplices que Dieu prépare aux Impurs. Les plaisirs charnels sont peu de chose, ils passent dans un instant, mais les peines de la Vie future sont effroyables & elles ne finiront jamais. Matth. V.

III. A CELA on dira peut-être, que l'on n'a pas le don de la Continence; car c'est ainsi que quelques-uns abusent de ce que S. Paul dit 1 *Cor.* VII. Mais cet Apôtre répond à cela dans le même endroit. Il dit que Dieu a établi pour ceux qui ne peuvent pas vivre dans le Célibat, le Mariage qui est un Etat saint & honorable, pourvû qu'on y vive purement. D'ailleurs, si cette raison étoit bonne, il n'y auroit point de peché qu'on ne pût excuser. Toutes les Vertus sont les dons de Dieu aussi bien que la Continence. La Grace de Dieu n'est pas moins néceſsaire pour surmonter la Colere, pour être sobre, doux, ou charitable, qu'elle l'est pour résister à l'Impureté. Un homme donc qui se laisseroit

roit emporter à la colere, ou qui vivroi
dans l'Yvrognerie & dans la débauche
ou qui ne voudroit ni pardonner, ni don
ner aux Pauvres, pourroit dire qu'il n'
pas le Don de la Moderation, de la Pa
tience, de la Sobrieté, ou de la Chari
té. Qui ne voit que c'est-là une excus
vaine & frivole? Cette excuse est mêm
criminelle & impie. Car, dire qu'on n
sauroit éviter l'Impureté, parce qu'on n'
pas reçû de Dieu le Don de l'éviter, c'es
accuser Dieu, & lui imputer les desor
dres où une passion infame jette les hom
mes.

La Grace nous est nécessaire, sans cet
te Grace nous ne pouvons rien, c'est u
Don de Dieu; mais Dieu est prêt à nou
accorder ce Don-là, il ne tient qu'à nou
d'y avoir part. On l'obtient par la Prie
re, Dieu s'est engagé à accorder son Es
prit à ceux qui le lui demandent; o
l'obtient par le Jeûne, par le travail, &
par les autres moyens que j'indiquerai dan
la suite; & ces moyens-là, quand on s'
prend comme il faut, ne sont pas d'un
pratique si difficile qu'on le croit. Die
fait plus; il nous communique cette Gra
ce, & il nous prévient par les mouve
mens de son Esprit. Quiconque profit
d

de ces avantages acquiert le don de la Chaſteté. Mais qui ſont ceux qui ſe plaignent de n'avoir pas ce Don-là? Ce ſont des gens qui ne veulent pas l'avoir; qui négligent la Priere, & tous les autres moyens, qui ne profitent pas des bons mouvemens que Dieu excite en eux, & des autres avantages qu'il leur accorde; qui font tout ce qu'il y auroit de plus propre à perdre ce Don quand même ils l'auroient, qui aiment les tentations, qui les recherchent. Faut-il s'étonner ſi le Don de la Chaſteté manque à ces gens-là? Qu'on ceſſe donc d'alleguer une Excuſe ſi frivole; & ſi l'on ne veut pas s'acquiter de ſon devoir, qu'au moins on ne charge pas Dieu d'être l'Auteur du mal qu'on fait.

IV. Enfin, les Impurs pourroient s'excuſer par les Exemples qu'on trouve dans l'Ecriture Sainte, de pluſieurs perſonnes qui ſont tombées dans les Pechez de l'Impureté. J'ai refuté cette excuſe dans un autre Ouvrage*; il ſuffira de dire ici, premierement, que les Exemples n'autoriſent point à violer les Loix de Dieu, & qu'au contraire les pechez dont nous avons l'hiſtoire dans les Livres Sa-

* *Sources de la Corruption.* Part. I. Source IV.

Sacrez, nous sont des avertissemens à être sur nos gardes. Il ne faut jamais juger par les Exemples de ce qui est permis ou défendu; mais il en faut juger par la Loi de Dieu qui est la Regle par où Dieu nous jugera. 2. Nous avons dans l'Ecriture de beaux Exemples de Chasteté qui nous y sont proposez afin que nous les imitions; comme, celui de Joseph, celui de Job, & ceux de plusieurs saints hommes qui ont vécu dans une grande pureté. 3. Il faut considerer que ces pechez où quelques fideles du V. Testament sont tombez étoient de très-grands pechez, & qu'ils y seroient péris, s'ils ne s'en étoient relevez par une sincere repentance. Que si l'on dit qu'il s'ensuit toûjours de là, que ceux qui péchent peuvent se relever & obtenir le pardon de leur faute, & qu'ainsi le danger n'est pas si grand; j'avoûe que Dieu est disposé à faire grace à ceux qui se repentent; mais il y a une extrême folie & un danger visible à s'abandonner au peché par cette consideration; outre que c'est un sentiment horrible que de s'autoriser à offenser Dieu, parce que Dieu est bon. Il faut se tromper miserablement soi-même pour compter qu'on se repentira; on n'a au-

ucune certitude là-dessus, & si l'on se
late par l'Exemple de ceux qui se sont
elevez de ces grandes chûtes, l'on a bien
lus de sujet de trembler en pensant com-
ien il y a de personnes qui y sont péries.

4. Mais enfin, la difference qu'il y a
es tems de l'Evangile aux tems passez
étruit toutes ces vaines Excuses. Ce que
. Christ dit aux ch. V. & XIX. de St.
Matthieu sur le Divorce & sur l'Adulte-
e, montre clairement qu'il y a bien de
 difference à l'égard des Devoirs de la
Chasteté, entre les Anciens Fideles &
ous, & que Dieu, à cause de l'état où
es Juifs étoient, & de leur humeur char-
elle, passoit par dessus bien des défauts
our lesquels les Chrétiens seront exclus
u Royaume des Cieux. Mais ceux qui
uront bien compris à quel degré de Sain-
eté l'Evangile appelle les hommes, n'al-
egueront jamais les chûtes de ceux qui
nt vécu avant J. Christ pour excuser
Impureté.



# SECTION V.

## *Des Devoirs des Coupables.*

APRE'S avoir parlé de l'Impu reté assez au long, il est ne cessaire de montrer avant qu de quitter cette matiere, c que doivent faire ceux qui sont coupa bles de ce peché s'ils veulent en obten le pardon. C'est ici l'article le plus im portant ; mais c'est aussi sur quoi il e tout-à-fait nécessaire d'instruire les hom mes. Car ces Devoirs sont peu connu le plus grand nombre des coupables n savent point comment ils doivent se re lever de leur chûte. On prétend expie ce peché par je ne sai quelle repentanc défectueuse & qui n'a rien de sincere ; a c'est par cette fausse repentance que plu sieurs personnes périssent. Mon dessei est donc de faire voir dans cette Sectio

à quoi ceux qui ſont coupables d'Impureté ſont obligez. C'eſt principalement à ceux qui ſont tombez dans ce crime de lire ceci avec une grande attention. Pour ce qui eſt de ceux qui n'en ſont pas venus juſqu'au crime, mais qui ſont coupables des autres eſpeces d'Impureté, ils trouveront auſſi dans ce que je vas dire bien des choſes qui les regardent. Mais il n'y a perſonne qui n'en doive profiter. La conſideration de ce qu'un Impur a à faire pour obtenir le pardon de ſa faute, eſt un puiſſant motif à éviter ce peché-là; & ſi chacun étoit bien inſtruit ſur ce ſujet, on auroit aſſûrément beaucoup plus de crainte de ſe laiſſer entraîner par les deſirs criminels de la chair, que l'on n'en a ordinairement.

En général chacun conçoit bien que l'on ne ſauroit obtenir le pardon de ce peché non plus que des autres ſans la Repentance. Mais on ſe trompe ſur la nature de cette repentance, & l'on ne ſait pas bien en quoi elle conſiſte. Afin donc de l'expliquer avec quelque exactitude, je dis que pour ſe repentir ſalutairement de ce peché, il faut, premierement, en avoir de la Douleur; en ſecond lieu, le

O con-

confesser; en troisieme lieu, le reparer; & en quatrieme lieu, l'abandonner & se convertir.

---

## CHAPITRE I.

### *Premier Devoir. La Douleur.*

LA premiere partie de la Repentance, & le premier Devoir des coupables est la Douleur. Mais afin qu'on ne s'y trompe pas, il faut voir quel doit être le Principe de cette Douleur, & quel en doit être le Degré & la mesure.

I. Il est tout-à-fait nécessaire d'examiner le Principe d'où procede la Douleur qu'on ressent; car cette Douleur n'est pas toûjours salutaire, & l'on ne doit pas croire que tous ceux qui s'affligent & qui pleurent à l'occasion des déreglemens de leur vie, se repentent comme il faut. La Douleur que plusieurs ressentent ou font paroître n'est la plûpart du tems *qu'une douleur selon le monde.* Ce qui les afflige, ce n'est bien souvent que le dépit & le chagrin, la honte & le déplaisir

ſir de ſe voir deshonorez, ou expoſez aux malheurs temporels que leur incontinence a attiré ſur eux. Une preuve de cela, c'eſt que la plûpart ne s'affligent que lors que leur crime eſt découvert, & qu'ils ſentent les maux dans leſquels ils ſe ſont engagez par leur mauvaiſe conduite. Pendant qu'ils peuvent pécher en ſecret & ſans rien craindre du côté du monde, ils continuent dans leurs déreglemens, & ils s'y plaiſent. Une telle Douleur n'eſt point ſalutaire, à moins que le pécheur ne paſſe plus avant, & que profitant des châtimens de Dieu, il ne prenne occaſion de ce qui lui arrive, de concevoir une veritable horreur pour les pechez qu'il a commis. Le principe & la cauſe de la Douleur doit donc être la grandeur du peché même, & l'état funeſte où l'on s'eſt mis par rapport à Dieu & au ſalut. Sans retoucher ici toutes les conſiderations qui doivent donner de l'horreur pour l'Impureté, je me contenterai de dire qu'il n'y a de repentance agréable à Dieu que celle qui nait de ces conſiderations-là. C'eſt pourquoi ceux qui ſont coupables doivent les peſer & les avoir toûjours préſentes à leur eſprit. Et comme les uns ſont plus cou-

pables que les autres, chacun doit considerer la nature & les circonſtances particulieres des péchez qu'il a commis, afin que le ſentiment & la repentance qu'il en aura ſoit proportionné à leur grandeur.

II. POUR ce qui eſt du Degré & de la Meſure de cette Douleur on doit faire attention à ſa Grandeur, & à ſa Durée.

1. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir quelque ſentiment de douleur & de honte; il faut que cette Douleur ſoit vive & profonde, qu'elle pénétre le cœur, qu'elle le rempliſſe de triſteſſe & de remords, qu'elle y excite la déteſtation & la crainte; ou ſi elle n'eſt pas encore telle dans les commencemens, il faut qu'elle le devienne dans la ſuite. Voici ſur tout une marque infaillible d'une vraie douleur & d'une ſincere repentance. C'eſt lors que le pécheur ne trouve plus de plaiſir & de joye dans les choſes qui lui en donnoient auparavant, lors qu'il recherche la ſolitude, & la retraite, & qu'il trouve ſa conſolation dans la triſteſſe & dans les larmes. Quelquefois ceux qui ont quitté l'Impureté, ſe tournent d'un autre côté,

té, & ſe font des plaiſirs d'une autre nature ; mais pendant qu'on eſt ſenſible aux plaiſirs & à la joye du Monde de quelle nature qu'elle ſoit, c'eſt un ſigne certain qu'on n'eſt pas touché d'une vraye repentance.

2. Mais il faut ſur tout prendre garde que cette Douleur ſoit de durée ; Et cette remarque ne ſert pas ſeulement à inſtruire les coupables, elle eſt auſſi propre à encourager ceux qui ne reſſentent pas d'abord une douleur auſſi vive qu'elle le devroit être. La Douleur eſt foible dans les commencemens de la Converſion. Et pour bien comprendre ceci, il ne ſera pas hors de propos de remarquer qu'il y a de deux ſortes de pechez. Il y en a dont on peut concevoir une extrême horreur auſſi tôt après les avoir commis ; ce ſont ceux auſquels on n'eſt pas porté par l'inclination & par le plaiſir. Ainſi, un homme qui auroit commis un meurtre, ou prononcé un blaſpheme, peut être frappé ſur le champ de l'horreur de ſon crime & en reſſentir des remords cuiſans. Mais il n'en eſt pas ainſi des pechez où l'on eſt entrainé par le plaiſir, & qui flatent nos inclinations, ſur tout lors qu'on s'y eſt habitué. Lors même

qu'on prend la resolution de les quitter, on ne les regarde pas d'abord avec cette aversion qu'ils méritent, ils plairoient encore, & ce n'est même qu'en se faisant violence & en résistant à son penchant qu'on les abandonne. Ainsi le deplaisir qu'on ressent de ces sortes de pechez est d'abord foible, le feu de la convoitise n'étant pas encore entierement éteint. Mais le principal est que la douleur soit de durée, & qu'elle aille toûjours en croissant; & c'est sur quoi ceux qui sont coupables doivent faire une continuelle attention; car c'est par-là que la plûpart manquent; avec le tems ils perdent le sentiment de leur crime, & enfin ce sentiment s'évanouït.

La Repentance de ceux qui se sont souillez par l'Impureté doit durer autant que leur vie. Ce ne sont pas là de ces pechez que l'on puisse oublier; la memoire en doit être toûjours recente, un
Ps. LI. vrai pénitent dit avec David, *mon peché est continuellement devant moi.* Non seulement le tems qui s'est écoulé, mais l'amendement même n'ôte pas le sentiment d'une si grande faute; au contraire ce sentiment s'augmente. Cela même qu'un pécheur a eu le bonheur d'obtenir le pardon

don de ſa faute, lui en rend le ſouvenir plus amer. Plus il fait de progrès dans la ſainteté, & plus le Vice lui fait horreur. Plus il a éprouvé la Miſericorde de Dieu, & plus il s'accuſe & ſe déteſte ſoi-même. Plus il eſpere le ſalut de la bonté divine, & plus il eſt frappé du danger où il s'étoit mis d'en être exclus. En un mot, plus Dieu a pardonné, & plus on aime Dieu; Et plus on l'aime, plus auſſi eſt-on touché de l'avoir offenſé. Luc VII.

Voila le premier Devoir des perſonnes qui ſont coupables d'Impureté, c'eſt d'en avoir une vive Douleur. Que ſi ceux qui ne reſſentent pas une Douleur telle que je viens de la décrire, ne ſont pas dans un Etat de ſalut, que faut-il juger de ceux qui n'ont aucun ſentiment de ce peché; qui au lieu de ſe condamner, s'excuſent; & qui bien loin d'en avoir un vif regret & d'en être confus, prennent plaiſir à y penſer & à en parler & qui même en tirent vanité.

## CHAPITRE II.

*Second Devoir. La Confeſſion.*

LE ſecond Devoir des Coupables eſt la Confeſſion. Il n'eſt pas néceſſaire de dire que l'on ne peut ſe repentir ſincerement de ſes pechez à moins qu'on ne les confeſſe; cela eſt clair. Mais comme il y a deux ſortes de Confeſſion, l'une qui ſe fait à Dieu ſeul, & l'autre qui ſe fait aux hommes, il faut voir quel eſt à l'un & l'autre de ces égards, le devoir de ceux qui ſont coupables d'Impureté.

I. PERSONNE ne doute qu'il ne faille confeſſer ſes pechez à Dieu, ainſi je n'étendrai pas cet Article. Je dirai ſeulement deux choſes. La premiere, que cetteConfeſſion doit ſe faire avec une douleur ſincere, & qu'il ne ſuffit pas de la faire de la bouche; car puis qu'elle ſe fait devant Dieu, qui connoît ce qui ſe paſſe dans nôtre cœur, on doit bien ſe donner garde de dire qu'on reconnoît ſes pechez devant lui, & qu'on lui en demande pardon, ſi cela n'eſt pas vrai, & que l'on n'en ſoit

as veritablement touché. J'ajoûterai, n ſecond lieu, que cette Confeſſion eſt n moyen très-efficace pour exciter de lus en plus en nous une vive componcon, & une grande horreur pour le peé. Il eſt impoſſible qu'un pécheur qui conſidere comme devant Dieu, & qui ppellant dans ſon eſprit les deſordres de vie, lui en fait une confeſſion partiiliere; qui reconnoît en la préſence de Dieu très-ſaint, les actions criminels, les penſées & les mouvemens imurs, auxquels il s'eſt laiſſé aller; il eſt npoſſible, dis-je, qu'un pécheur ne conoive alors de l'horreur de ſes dereglelens; & qu'une Confeſſion ainſi faite, n tel détail expoſé aux yeux de Dieu, rempliſſe le coupable de honte, de onfuſion, & d'indignation contre ſoiême.

II. La Confeſſion qui ſe fait aux ommes eſt, ou Publique, ou Particuere.

1. La Confeſſion publique eſt celle ui ſe fait, ou devant toute l'Egliſe, ou evant ceux qui la repréſentent, ſelon s diverſes coûtumes des Lieux. Ceux ui ſont tombez dans le crime de l'Im-

pureté, ſont obligez de confeſſer publi-
quement leur faute, lors qu'elle eſt parve-
nue à la connoiſſance de l'Egliſe, & qu'o
les exhorte à dire la Verité. Dans ce
occaſions-là, il faut croire que Dieu ayan
permis que la faute devint publique,
veut qu'on la confeſſe; ainſi on doit l'a-
voüer ingenûment, & décharger
conſcience, lors qu'on eſt ſommé de
faire, par ceux à qui Dieu a donné l'au-
torité de gouverner l'Egliſe & d'en re-
trancher les ſcandales. On ne héſite
point à faire cet aveu, ſi l'on eſt touch
d'une ſincere repentance; mais celui q
refuſe de confeſſer ſon peché dans ces ci
conſtances-là, donne en cela même d
marques certaines d'impenitence; ain
il ne peut en obtenir le pardon. D'a
leurs, on eſt obligé de confeſſer la v
rité pour réparer le ſcandale que ces ſo
tes de vices cauſent dans l'Egliſe; po
conſoler & édifier les gens de bien, q
ces vices affligent; & pour être en exen
ple aux autres, cette confeſſion étant u
moyen très-propre pour retenir ceux q
ont du penchant au mal. De ſorte q
l'on ne peut manquer à ce devoir ſa
aggraver le peché qu'on a commis: o
tre qu'en niant lors qu'on eſt accuſé av
ju

tice, on charge par-là la perſonne qui
ait l'accuſation, de n'avoir pas dit la
rité, & on l'accuſe d'avoir fait une
ıſſe déclaration; ce qui eſt également
ntraire & à la pieté & à la juſtice, &
a charité. Pour ne pas dire que ceux
i nient, s'engagent ſouvent dans un
me horrible, en refuſant de reconnoî-
des enfans dont ils devroient pren-
ſoin.

Cependant, quelque grand que ſoit
crime de ceux qui refuſent de confeſ-
leur peché, rien n'eſt plus ordinaire
Impurs, & ſur tout aux hommes,
de nier la verité. Ils ont recours au
enſonge, à la chicane; ils ſe défen-
nt par toutes les ruſes qu'ils peuvent
enter. Il y en a même qui étant enga-
par un ſerment formidable à confeſ-
leur faute, la nient avec ſerment &
couvrent par le parjure, & par des
oteſtations ſolemnelles accompagnées
mprecations contre eux-mêmes. C'eſt-
ſans doute l'un des plus grands pechez
l'on puiſſe commettre, & l'un des
ts les plus funeſtes où l'on puiſſe ſe
écipiter. Outre l'atrocité de ce cri-
, les ſuites en ſont terribles; & ce
'il y a de plus effroyable, c'eſt qu'on
ſe

ſe ferme par-là la porte à la repentanc
Il eſt vrai qu'on pourroit en revenir e
confeſſant ce qu'on avoit nié, mais c'e
à quoi on ne ſe réſout preſque jamai
Plus il s'écoule de tems, & plus les fau
ſes raiſons qu'on a eues de cacher ſa fau
te font d'impreſſion. Quand une Décl
ration ſolemnelle eſt faite, on ſe cro
engagé d'honneur à la ſoûtenir, & ai
ſi en la faiſant on ſe met dans la néceſſ
té de continuer dans l'Impenitenc
D'ailleurs, on entre dans le Mariage, c
a une famille, on eſt dans quelque En
ploi, ou l'on ſe trouve dans d'autres ci
conſtances qui empêchent de faire un
veu public de ce qu'on avoit tenu c
ché.

L'Etat de ceux qui en uſent de la ſc
te eſt effroyable; Les Actes de Religi
qu'ils peuvent faire ſont tout autant d'A
tes ſacrileges. Comment peuvent-ils pri
Dieu, ou ſe préſenter à la ſainte Con
munion? Quelles inquietudes, quell
allarmes ne doivent-ils pas reſſentir aya
cet interdit ſur la Conſcience, ſur to
quand il faut quitter le monde? C'eſt
lors que ces miſerables qui ont couve
leur faute par le menſonge, par le pa
jure, ou par d'autres crimes, & qui o
pe

ſeveré dans ces crimes juſqu'à la fin, nt travaillez par d'horribles remords. 'eſt alors que commençant à ouvrir les ux, & à juger des choſes autrement 'ils n'avoient fait, ils déteſtent leur a-ugle fureur, & qu'ils voudroient pour us les biens du monde avoir fait un a-u ſincere de leur peché. Aſſûrément eſt une folie & une fureur extrême, aimer mieux ſe précipiter dans un état affreux, & ſe mettre ainſi dans les liens dans les pieges du Diable, que de fai- une Confeſſion qui débarraſſeroit la nſcience, & dont les ſuites ſeroient ſi eureuſes & ſi douces. Ceux que ceci ut regarder doivent y penſer de bonne eure, & confeſſer leur peché pendant 'ils le peuvent; car le tems vien-a peut-être qu'ils ne s'y réſoudront oint.

Voici ce qui empêche les hommes de nfeſſer ces ſortes de fautes, c'eſt la onte, & la crainte d'être deshonorez. Iais c'eſt-là une mauvaiſe honte & un ocedé tout-à-fait deraiſonnable. Pre-ierement, les coupables ſe trompent rt de croire qu'en niant la verité, ils viteront cette honte qu'ils craignent nt. La plûpart ne laiſſent pas d'y être ex-

exposez, quoi qu'ils nient, je parle to
jours de ceux dont la faute a éclaté,
qui sont obligez de la confesser publiqu
ment. On ne les en croit pas moins co
pables, & l'on n'en a même que plus
mépris pour eux. Mais outre cela, c'
une erreur de croire qu'il y ait de la ho
te dans la Confession d'un peché. A j
ger sainement de la chose, il y a de l'ho
neur plûtôt que de la honte à reconn
tre le mal qu'on a fait. Il n'y a de ho
te qu'à mal faire ; mais c'est une ch
louable que de confesser le mal qu'or
commis, puis qu'on le répare en qu
que façon par cet aveu ; par-là on se
ve de la tache que le peché avoit fa
dans l'ame, on rentre dans la paix av
Dieu, on réjouït les Anges & l'Eg
se, & l'on est regardé par tous
gens sages d'un œil d'amour & de co
passion.

Mais quoi qu'il en puisse être de la ho
te à laquelle on peut être exposé en
monde, & quelque jugement que
hommes puissent faire de nous, ce n'
pas-là à quoi il faut regarder. La cra
te d'une autre honte & d'un autre n
doit l'emporter par-dessus les égards q
l'on a pour les hommes. Après tout,

ites d'un aveu ſincere ſont-elles bien à
aindre, même ſelon le monde? Quand
ı s'expoſeroit au mépris des hommes &
quelque fletriſſure, qu'eſt-ce que ce
épris ? Le Jugement que les hommes
nt de nous ou en bien ou en mal eſt
ès-peu de choſe; leur approbation ou
ır mépris ne décident de rien & paſ-
ıt en très-peu de tems; mais les ſuites
ın menſonge dans lequel on perſevere
ıt terribles. La honte qu'on peut ſouf-
r en ce monde paſſe bientôt, elle s'é-
nouït, les hommes meurent, mais les
ılheurs où l'obſtination dans le mal jet-
les pécheurs ne finiront jamais, & il
ıdra qu'ils ſoient expoſez devant Dieu,
vant les Anges, & devant les hommes
ıne ignominie qui eſt infiniment plus
craindre que tout ce qu'on peut ſouf-
r ici bas de plus honteux & de plus
uloureux.

La honte n'arrête point un homme qui
: bien touché des fautes qu'il a com-
iſes. Un vrai pénitent compte cette
ınte pour peu de choſe, & l'on n'a
ıint tant d'égard au jugement des hom-
es, quaud on eſt vivement pénétré de
crainte du Jugement de Dieu. David
cha; mais il n'eut point de honte, quoi
qu'il

qu'il fut Roi, d'avoûer ſon crime, no
ſeulement en préſence du Prophete N:
than, mais même d'une maniere publ
que, en compoſant à ce ſujet le Pſaum
LI. qui ſera juſqu'à la fin du monde u
monument de ſa repentance. Un p
cheur qui eſt bien touché de ſa faute n
héſite pas ſur le parti qu'il a à prendr
lors qu'il eſt appellé à la confeſſer, &
honte ne le retient point. Couvert d'u
ne honte bien plus grande, qui eſt ce
le de s'être ſouillé, d'avoir offenſé Di
& ſcandaliſé l'Egliſe, il n'eſt point
ſenſible à ſon interêt ni aux conſider
tions du monde; & il repute même
honneur de laver ſa faute par un aveu q
la reparera. Que ſi pourtant il eſt ſen
ble à la honte qui ſuit un tel aveu, il
ſoûmet volontiers à cette honte & à ce
te mortification; il la regarde comme
ne eſpece de punition, & comme u
occaſion de s'humilier & de ſe mortifi
& il eſt bien aiſe de pouvoir donner
cela des marques de la ſincerité de ſa r
pentance. La vraie repentance remp
le pécheur d'une indignation qui fait qu
ſe venge ſur lui-même autant qu'il
peut, & que convaincu qu'il a merité e
core plus de honte qu'il n'en éprouv

l subit volontiers ce qu'il y a de plus mortifiant pour lui & de plus propre à domter sa chair & ses passions.

Je me suis un peu étendu sur cet article, parce qu'il est très-necessaire de le presser, & que c'est ordinairement la mauvaise honte qui fait perir les Impurs.

Au reste, il ne faut pas croire que tous ceux qui avouent leur peché fassent une Confession salutaire. Plusieurs confessent leur faute, mais ils ne le font qu'à l'extrémité, & lors qu'il ne leur est plus possible de la nier. Encore font-ils cet aveu avec si peu de franchise, & avec tant de reserves & de détours, que l'on voit bien que ce n'est qu'un aveu forcé & arraché par la nécessité; ce qui est la marque d'un mauvais cœur, d'un cœur impie & endurci. Aussi voit-on ces gens-là vivre dans la suite d'une maniere qui ne marque aucun veritable amendement. Il n'y a qu'une Confession sincere & ingenue du peché qui puisse en faire obtenir la remission.

2. Jusques-ici j'ai parlé de ceux dont la faute est connue. Mais on demande si ceux dont la faute est cachée sont obligez de la confesser, & ce qu'ils doivent

faire. Cette queſtion eſt importan
te, elle intereſſe bien des gens, mai
elle eſt délicate autant qu'elle eſt im
portante.

Je dis d'abord que quand une faute n'
pas éclaté, non ſeulement on n'eſt pa
obligé à une Confeſſion publique, ma
qu'on ne doit point faire une telle Con
feſſion, puiſque ce ſeroit ſcandaliſer l'E
gliſe, en lui donnant la connoiſſance d'u
peché qui lui ſeroit inconnu. Mais j
ne dis ceci que dans la ſuppoſition qu
la faute ait été ſecrete, & qu'on n'a
pas été dans le cas & dans l'obligation d
la reconnoître publiquement. Il ne fau
pas croire qu'il ſoit jamais permis d'em
ployer de méchantes voyes pour empé
cher ces fautes de venir au jour; com
me de mentir, de faire faire de fauſſe
déclarations, d'expoſer ou d'abandonne
des enfans, ou de recourir à ces autre
moyens criminels que les Impurs metten
en uſage pour derober au public la con
noiſſance de leurs fautes. Il vaudro
beaucoup mieux que la faute devint pu
blique que de la couvrir de cette manie
re; puis que par-là on l'aggrave, qu'o
ſe met hors d'état de la réparer comm
il faut, & qu'on s'engage dans une fu
ne:

esſte néceſſité de demeurer tout le tems
e ſa vie dans l'impenitence, car cela
ſt comme inévitable dès que l'on a
mployé un crime pour en couvrir un
utre.

Mais ſuppoſé que la faute ſoit ca-
hée, on demande ce qu'il y a à fai-
e. En général, la perſonne coupable
oit travailler à ſe relever par une ve-
itable repentance. Elle doit ne rien
égliger pour cela ; s'humilier en par-
culier devant Dieu, reparer ſa fau-
e & dégager ſa conſcience par tous les
noyens poſſibles ; s'éloigner pendant
uelque tems de la Ste Communion, &
ratiquer tous les autres devoirs aux-
uels les coupables ſont obligez & que
e toucherai tout à l'heure. Mais on
ourroit demander ſi ces perſonnes-là
oivent confeſſer leur peché en parti-
ulier.

Je répons que la Confeſſion privée
eut être très-utile, & qu'en de certains
as on doit l'employer ; il y a même tel
as où l'on ſeroit dans une obligation in-
iſpenſable d'y venir. Si les coupables
ont travaillez par des ſcrupules, s'ils ne
oyent pas bien ce qu'ils ont à faire pour
e relever de leur chute, s'ils ont des dou-

tes ſur la ſincerité de leur repentance ; i eſt clair que ces gens-là ayant beſoin d ſecours & de conſeils, ne ſauroient mieu faire que d'en chercher auprès des perſonnes qui ayent les lumieres & la probité néceſſaires pour leur en donner. Généralement, les perſonnes coupables d grands pechez, ne peuvent gueres ſ paſſer de ſecours, & il eſt ſûr qu'il y e a une infinité qui periſſent pour n'avoi pas eu le courage de découvrir à perſonne leur état. A moins qu'un pécheu ne ſoit aſſez éclairé, & qu'il n'ait aſſe de délicateſſe de conſcience pour ſe diriger ſoi-même, qualité aſſez rare dans le Impurs, il eſt néceſſaire qu'il conſult quelqu'un. Il peut s'addreſſer pour cel à toute perſonne qu'il jugera propre pou s'ouvrir à elle ſur un ſujet comme celui là. Mais comme les Miniſtres de l'Egli ſe ſont établis pour veiller ſur les ames & que Dieu leur a donné l'autorité d'annoncer le pardon des pechez conformément aux Loix de l'Evangile ; que d'ail leurs il eſt à préſumer qu'ils ont plus d connoiſſance des matieres de Religio que les autres ; un coupable ne ſauroi mieux faire que de s'addreſſer à ſon Paſteur. C'étoit la pratique de la primitiv

Egliſe. Les Penitences publiques étoient tablies parmi les premiers Chrétiens our les pechez publics; mais quand quelu'un avoit commis en ſecret un peché ui auroit dû être confeſſé publiquement il eut été connu, il s'addreſſoit alors aux Miniſtres de l'Egliſe, pour recevoir par ur Miniſtere les conſeils, les exhortaons, & les conſolations dont il avoit eſoin.

Mais pour pratiquer ceci, il faut pouoir s'aſſûrer pleinement des lumieres, & ır tout de la probité des Paſteurs, il faut voir une parfaite confiance en eux; & s Paſteurs de leur côté ſont obligez dans es cas-là à garder inviolablement le ſeret: ce qui fait voir en paſſant comien il importe de n'établir dans le Miiſtere ſacré, que des gens ſages, pruens, diſcrets, & avec cela éclairez & ens de bien. Lors que les pécheurs s'adreſſent ainſi à leurs Conducteurs ſpiriıels, c'eſt à ceux-ci à leur donner tous s avis néceſſaires, à leur repréſenter la randeur de leur faute, à tirer d'eux des ıarques & des aſſûrances de la ſincerité e leur repentance, à leur marquer ce u'ils doivent faire ſoit pour la reparaion de leur peché, ſoit pour leur amen-

dement. Les Pasteurs doivent encor examiner si les pécheurs sont en état d participer au Saint Sacrement, & les e tenir éloignez pendant quelque tems jusqu'à-ce que voyant en eux des mar ques d'un veritable amendement, ils leu annoncent le pardon de leurs pechez. J ne parle pas ici des avertissemens parti culiers que les Pasteurs doivent donner ceux qui vivent dans la licence, quan même ces personnes-là ne les consult roient pas, parce que ce n'en est pas i le lieu.

Ce n'est pas seulement devant les Pa teurs qu'on doit reconnoître ses faute il y a des cas où l'on est tenu de les co fesser devant d'autres personnes. Ain l'on doit les avouer en présence de ceu qui en ont connoissance afin de les éd fier. Il est encore certain que l'on est bligé de découvrir ce peché en secre quand il n'y auroit point d'autre vo d'empêcher un grand mal. C'est ain que l'on a décidé, que plûtôt que permettre un mariage incestueux en tre deux personnes qui seroient frere sœur sans le savoir, l'une des deux éta née d'un commerce impur, le Pere la Mere coupable devroit, s'il n'y avo

poi

oint d'autre moyen d'empêcher ce Mariage, déclarer son crime, toutefois secretement. Mais hors de ces cas d'une bsolue néceſſité, on ne doit pas découvrir ces ſortes de pechez, crainte des uites qu'une telle déclaration auroit; uis qu'elle pourroit produire la deſuion, le deshonneur des familles, & pluieurs autres maux. Et alors il faut réarer ſa faute par des voyes ſecretes; mais l faut le faire ſincerement, de bonne foi, x d'une maniere que la Conſcience n'y oit point intereſſée.

---

# CHAPITRE III.

## *Troiſieme Devoir. La Reparation du mal qu'on a fait.*

LA troiſieme choſe à laquelle les Coupables ſont obligez, c'eſt de réparer eur peché. C'eſt un principe inconteſable de la Religion, auſſi-bien que de a Juſtice naturelle, que l'on doit réparer autant qu'on le peut, le mal qu'on a fait. Il eſt clair qu'à moins de cette Réparation, il n'y peut avoir de Repentance, ni par conſéquent de pardon. Ce-

lui qui ne travaille pas de tout ſon pouvoir à réparer une faute qu'il a commiſe & le dommage qu'il a cauſé à autrui, témoigne par cela même qu'il ne s'en repent pas veritablement, & qu'il n'a pas des ſentimens de Juſtice, de charité, ni de pieté. Je fais cette remarque pour deſabuſer ceux qui s'imaginent que quand même ils ne repareront pas les pechez qu'ils ont commis, ces pechez pourront leur être pardonnez, moyennant qu'ils s'en repentent & qu'ils ayent recours à la Miſericorde de Dieu. C'eſt-là une choſe impoſſible. La Repentance & le Recours à la Miſericorde divine, ne ſont point ſinceres, pendant qu'on ne fait pas tous ſes efforts pour réparer le mal qu'on a fait.

La Reparation à laquelle on eſt tenu pour le peché d'Impureté, regarde ou l'Interêt temporel du prochain, ou ſon Intêret ſpirituel.

I. A l'égard de l'Interêt temporel, on peut nuire au prochain en ſon honneur & en ſa réputation, en ſes biens, ou en d'autres manieres; ainſi l'on doit réparer à tous ces égards le mal qu'on lui a cauſé. Nous voyons dans la Loi que Dieu qui

Exod. XXII. 3.

qui avoit ordonné que les Larrons fe- Nombr. V. 7.
soient une entiere restitution, avoit pres-
crit la même chose à l'égard des pechez
d'Impureté. Celui qui avoit abusé d'une Deuter. XXII.
personne devoit l'épouser, & même la
Loi porte, que celui qui auroit épousé
une femme de cette maniere ne pour-
roit jamais la repudier. Il paroit de là Grot. de Jure belli & pacis. L. II. cap. 17, 15.
que l'un des moyens de réparer ce pe-
ché est d'épouser les personnes que l'on
a séduit; mais cela se doit sur tout lors
qu'il y a des promesses; supposé que les
personnes soient libres & en état de s'é-
pouser. Au cas que cela ne se puisse pas,
comme en effet, il n'est pas toûjours
possible de réparer ces sortes de pechez
par le Mariage, on doit réparer d'une
autre maniere le dommage que l'on a
causé à la personne que l'on a engagée
dans le crime. La Loi de Dieu marque Exod. XXII. 17.
ce devoir; car elle porte qu'en cas que
le Pere de la fille refusât de la donner en
Mariage à celui qui l'auroit séduite, ce-
lui-ci payeroit une somme d'argent. D'où
l'on doit conclure, que l'une des voyes
de réparer ce crime, au défaut du Ma-
riage, est de donner une dot, ou u-
ne somme dont la valeur soit reglée
par la condition de la personne &

par les autres circonſtances.

Un autre devoir, & qui eſt le plus indiſpenſable de tous par rapport au temporel, c'eſt de faire enſorte qu'il n'arrive aucun tort aux enfans qui naiſſent de ces commerces illicites, mais de pourvoir très-ſoigneuſement à leur nourriture & à leur éducation. J'ai déja parlé de ce devoir, & j'ai montré que ce ſeroit un crime horrible de les abandonner. L'on doit pourvoir à leur éducation & à leur entretien avec d'autant plus de ſoin, que la condition de ces enfans eſt d'ordinaire très-fâcheuſe, & qu'on les a fait naître dans un état de honte, & de miſere.

Sect. I. Ch. I.

Enfin, il n'y a point de doute que l'on ne ſoit obligé, dans le crime de l'Adultere, de faire Reſtitution à ceux à qui il arrive du dommage; comme lors qu'un Pere eſt chargé de nourrir un enfant qui n'eſt pas à lui, & lors qu'un enfant illégitime qui eſt entré dans une famille par l'Adultere, partage avec les enfans & les héritiers légitimes un bien ſur lequel il n'a aucun droit. En ces cas-là, les coupables ſont indiſpenſablement obligez à la reſtitution envers le Pere, ou envers les Enfans. Mais ces reſtitutions doi-

doivent ſe faire par des voyes ſecretes, lors que le crime n'eſt pas connu; car s'il l'étoit, elle devroit ſe faire publiquement. Rien ne peut diſpenſer les coupables de ce devoir; ſans cela il eſt impoſſible que leur crime leur ſoit pardonné; à moins qu'ils ne fuſſent dans une impuiſſance abſolue de faire cette Reſtitution; auquel cas, ils doivent être dans une ſincere & conſtante reſolution de la faire le plûtôt qu'ils pourront, & y travailler de bonne foi & de tout leur pouvoir. Ce Devoir eſt indiſpenſable; ce ne ſont pas les Theologiens ſeuls & les Moraliſtes qui le préſcrivent; les Juriſconſultes en reconnoiſſent la Juſtice & la Néceſſité *.

Cet Article doit inſpirer une grande horreur pour la luxure & faire trembler ceux qui s'y abandonnent. Si l'on penſoit à ceci, aſſûrément on ne ſe laiſſeroit pas entraîner aux ſales déſirs de la chair, & les coupables ne ſeroient pas ſi tranquilles qu'ils le ſont pour la plûpart. On verroit qu'en commettant ce peché, on ſe plonge dans bien des malheurs, qu'on ſe met dans d'étranges embarras, & que l'on ſe prépare de terribles remords & de cruelles inquietudes. C'eſt la réflexion

* *Grotius* de Jure Belli & Pacis. *L. II. C.* 17, 15. *Adulter & adultera teneantur non tantùm, indemnem præſtare maritum ab alenda prole, ſed & legitimis hæredibus rependere, ſi quod damnum patiuntur ex concurſu ita ſuſceptæ prolis ad hæreditatem.*

flexion que fait très-judicieusement, Mr. de la Placette dans son *Traité de la Restitution*, à la fin du Ch. XIII. Après avoir parlé de la Restitution à laquelle on est tenu pour cause d'Adultere, il conclut ainsi. *Ce que je viens de dire fait voir dans quels piéges & dans quelles perplexitez se jettent ceux qui commettent ce grand peché. Si on y faisoit quelque attention, peut-être l'éviteroit-on avec plus de soin qu'on ne fait; mais ou on l'ignore, ou on ne veut pas y penser. En un mot, on se conduit de même que s'il n'y avoit, ni Justice à observer, ni punition à craindre pour ceux qui en violent les Loix.* Je prie ceux que ceci touche d'y faire réflexion de bonne heure, & je les renvoye à la lecture des Chap. XI. XII. & XIII. du Traité que je viens de citer, où cette matiere est traitée plus au long.

II. J'AI ajouté que l'on doit aussi réparer le dommage que l'on a causé au prochain à l'égard de l'interêt spirituel. Ceci engage à deux devoirs dont l'un est général, & l'autre est particulier.

1. Le devoir général est de réparer le scandale qu'on a donné soit aux personnes à qui le crime est connu, soit à tou-

te

e l'Eglise. Dans le premier cas, on ne doit rien négliger pour édifier ceux qu'on a scandalisez, pour consoler les gens de bien que ces sortes de pechez affligent, & sur tout pour empêcher que ceux à qui l'on a été en mauvais exemple ne péchent à nôtre imitation, & pour les retirer du peché, s'ils y ont été entraînez par nôtre faute. Dans le second cas, on doit réparer le scandale qu'on a donné à l'Eglise, ce qui ne se peut faire qu'en témoignant publiquement qu'on en a une grande repentance. C'étoit la pratique des premiers Chrétiens, & elle étoit très-conforme à l'Esprit de l'Evangile. Il est clair que les pécheurs scandaleux, & entr'autres les Impurs, témoignant par leur conduite qu'ils ne sont pas de vrais Chrétiens, & se separant de la communion de J. C., comme S. Paul le dit, 1 *Cor*. VI.; on ne peut les regarder comme de vrais membres de l'Eglise jusqu'à-ce qu'ils changent de vie, & qu'ils demandent de rentrer dans la communion d'où ils étoient sortis. Ceci fait voir en passant comment on doit regarder la Penitence publique. Plusieurs la regardent comme une peine & un châtiment qu'on inflige aux pécheurs, mais

mais ce n'eſt point cela: C'eſt, au con-
traire, une grace qu'on leur accorde. De
là vient que dans l'Egliſe primitive les
Penitens demandoient cette grace avec
larmes & avec beaucoup d'ardeur. Mais
cette ſainte pratique eſt aujourdhui a-
bolie en divers lieux; on n'employe
preſque nulle part l'Excommunication,
ni la Penitence publique contre les Im-
purs.

C'eſt-ce qui m'oblige à ajouter ici u-
ne choſe par rapport aux Impurs qui vi-
vent dans des lieux où l'on n'exerce pas
la Diſcipline Eccleſiaſtique. C'eſt qu'ils
ne doivent pas s'endormir dans la ſecu-
rité ſous prétexte qu'on ne les aſſujettit
pas aux Loix & aux Devoirs de la Pe-
nitence; ni ſe prévaloir de la liberté
que les hommes leur donnent de par-
ticiper aux Saints Myſteres, & de jouïr
de tous les Privileges exterieurs des Mem-
bres de l'Egliſe. Ils doivent conſiderer
que, ni le malheur des tems, ni l'op-
poſition des hommes, ni les Coûtumes
& les Loix qui ſont établies par ceux
qui ont l'autorité, ne changent point
les Loix de J. Chriſt. L'Excommu-
nication ne laiſſe pas d'être de Droit di-
vin, bien qu'elle ſoit hors de pratique.
Si

i les pécheurs inſignes ne ſont pas ex-
ommuniez par les hommes, ils le ſont
evant Dieu; ils ſe ſont eux-mêmes
eparez de J. Chriſt par leur vie dére-
lée; ils ont rompu la communion
u'ils avoient avec les ſaints, en les ſcan-
aliſant. Ainſi quelque jugement que
s hommes faſſent d'eux, ils doivent ſe
ıger & ſe condamner eux-mêmes, &
regarder comme ſeparez de leur Sau-
eur. Qu'ils ſe gardent bien de s'appro-
her de ſa Table à l'iſſue de leur peché,
ais qu'ils s'en abſtiennent pour un tems,
u'ils gemiſſent en leur particulier; &
leur faute eſt connue, qu'ils donnent
ême des marques publiques d'une hu-
iliation & d'une repentance profonde.
Ce ſont-là les avis qu'on peut donner
ux coupables, & ce qu'ils doivent fai-
e pour leur ſalut. Voila ce qu'on peut
ire ſur ce ſujet, en attendant qu'il plai-
à la Providence de rétablir l'Ordre
ans l'Egliſe, & que les Princes, les
Magiſtrats, & les Peuples ſe ſoûmettent
ux Loix de J. Chriſt.

2. Outre ce Devoir général, il y en
un plus particulier, qui eſt de répa-
er le tort qu'on a fait à la perſonne a-
vec

vec qui on a peché, & de pourvoir
ſon ſalut. Car l'Impureté mettant deu
perſonnes en état de damnation, il eſ
évident que ſoit que l'on ait été ſol
licité, ſoit que l'on ait ſollicité, o
eſt obligé de procurer par toutes le
voyes poſſibles la converſion de la per
ſonne avec qui l'on s'eſt engagé dar
le crime. C'eſt encore ici un articl
important, mais auquel on ne penſ
gueres. Bien loin de là les Impu
mettent ſouvent les plus grands obſta
cles à la repentance des perſonnes q
ſont complices de leur peché, & i
travaillent à les rendre encore plus co
pables. C'eſt ce que font ceux q
pour couvrir leur faute, ſollicitent c
perſonnes-là à mentir, & à faire c
fauſſes déclarations; & les engagent
employer d'autres moyens illicites po
empêcher que la Verité ne vienne a
jour.

CHA

# CHAPITRE IV.

*Quatrieme Devoir. La Converſion.*

LE quatrieme Devoir des Coupables, eſt la Converſion & l'Amendement; & cette converſion doit avoir quatre degrez.

I. Le premier eſt de quitter le crime, & de n'y pas continuer. Quand J. Chriſt pardonna à la femme adultere il lui dit, *Va & ne peche plus.* Il faut donc renoncer totalement au crime; ceux qui ne le font pas & qui y retombent ne ſe repentent point. Chaque acte & chaque réïteration du peché, eſt une aggravation du crime & de la peine. Cela ſe comprend facilement, & il n'eſt pas beſoin de le montrer plus au long. Jean VIII.

II. Mais ce n'eſt-là que le commencement de la Converſion, & ce premier degré ſeroit inutile, ſi l'on en demeuroit-là. Ce n'eſt pas aſſez de renoncer au crime, ſi on ne renonce auſſi à tout ce qui en approche, à toutes les eſpeces

d'Impureté, à toutes les souillures tant du Corps que de l'Esprit ; aux actions deshonnêtes, aux regards déreglez, aux pensées & aux désirs impurs, aux commerces qui exposent à la tentation, aux Discours & aux Paroles libres & contraires à la pudeur. Il est vrai que ce renoncement paroît d'abord difficile, & qu'il fait bien de la peine, à ceux qui ont contracté une malheureuse habitude de se laisser aller à ces sortes de passions. Mais il faut se résoudre courageusement à se surmonter ; il vaut mieux se refuser quelque chose & se gêner que de perir éternellement. *Il vaut mieux qu'un de nos membres perisse, que non pas que nous soyons jettez tout entiers dans le feu de l'Enfer.* Au reste, la difficulté qu'on trouve en ceci ne dure pas long-tems, & je ferai voir qu'elle n'est pas si grande qu'on ne puisse la vaincre.

Matth. V. 29.

On est obligé de renoncer à toutes ces especes d'Impureté par deux raisons. Premierement, parce qu'elles pourroient faire tomber de nouveau dans le crime. En second lieu, parce qu'une veritable repentance est incompatible avec la souillure. L'Ame n'est point changée pendant qu'elle n'est pas pure, & qu'elle

con

onſerve de l'attachement pour ces ſales
& honteuſes paſſions; l'Ame & le Corps
ont ſouillez par les déſirs & par les ac-
ions deshonnêtes; en un mot, par tout
ù l'amour du peché eſt, il n'y a aucun
rai amendement.

Par cette regle, on reconnoît qu'il y
bien des converſions fauſſes & hypo-
rites. Pluſieurs s'abſtiennent du crime
& y renoncent, qui cependant ne ſont
oint chaſtes, ni de corps, ni de cœur.
Leur ame eſt toûjours remplie de déſirs
& d'imaginations laſcives; ils ſont diſſo-
us en actions & en paroles; ils ſe don-
ent une pleine liberté & ils ſe ſatisfont
n tout, au crime près. C'eſt-là une
arque certaine de corruption & d'im-
enitence, & l'on peut s'aſſûrer que ce
'eſt que par des égards du monde que
es perſonnes-là ne ſe jettent pas dans
s derniers deſordres.

III. Il ne ſuffit pas de fuir l'Impu-
eté; il faut en troiſieme lieu, mar-
uer ſa repentance par une vie morti-
ée, & on le doit tant pour l'édifica-
on, au cas qu'on ait été en ſcanda-
, que pour ſe garantir des tentations
des rechûtes. Comme c'eſt la chair

qui a fait pécher, on doit la domte
par l'austerité & par le Jeûne; il fau
assujettir l'appetit charnel & l'amou
des plaisirs & de la joye mondaine. O
doit & par humilité, & par précau
tion, se mortifier en toutes choses, &
sur tout dans celles pour lesquelles o
auroit le plus d'attachement, & mêm
dans les choses permises. Si c'est un
maxime générale pour tous les Chrétien
Rom. XIII. *de n'avoir pas soin de la chair, de morti*
1 Cor. IX. 27. *fier le corps & de le réduire en servitude*
personne n'a plus de sujet de pratique
cette maxime que ceux que les passion
charnelles ont entraîné dans le pech
L'amour des plaisirs, la complaisanc
pour la chair ne sont nulle part plus cr
minelles que dans ceux qui sont coupa
bles d'Impureté; & il faut dire aussi qu
quand une personne est vivement touche
de ce crime, elle ne recherche plus c
vains plaisirs, elle n'est plus en état d
se réjouir, & de se satisfaire, elle trou
ve plûtôt sa consolation dans les exerc
ces de la penitence. Les divertissemens
les entretiens frivoles, les vaines lectu
res, les ornemens, le soin de son corps
tout cela n'a plus d'attrait pour elle
Mais quand des gens qui ont été impu

& dissolus, & qui ont discontinué de pécher dans un âge mûr ou avancé, ne menent pas une vie mortifiée, quand ils aiment leurs aises, qu'ils veulent se procurer les plaisirs & les commoditez de la vie; qu'ils passent leur tems dans l'oisiveté, qu'ils se plaisent au Jeu, qu'ils recherchent la délicatesse & la bonne chere; très-certainement ces gens-là sont encore dans l'impenitence, ils n'ont jamais bien senti leur faute, ni travaillé comme il faut à la réparer.

IV. Enfin, la sincerité de la Conversion doit paroître, non seulement dans les choses qui ont du rapport à l'Impureté, mais dans toute la conduite de la vie. Une si grande chûte doit rendre l'homme sage, pieux, circonspect en toutes choses. Tout doit être regeneré en lui; de tout il doit prendre occasion de marquer sa repentance, de s'acquiter de son devoir envers Dieu, d'édifier son prochain, & de se purifier de plus en plus. Il doit pratiquer exactement & avec sincerité les Devoirs de la Religion, vaquer à la Méditation, à la Priere; être assidu aux saints Exercices. Il doit faire le plus de bonnes œuvres

qu'il lui sera possible, & sur tout employer son bien à des usages de pieté & de charité; pratiquant le conseil du Prophete Daniel, *rachetant ses pechez par l'aumône, & ses iniquitez en faisant du bien aux pauvres.* En un mot, il ne doit rien négliger de tout ce qui peut marquer une Conversion sincere.

Dan. IV, 27.

Voici encore un endroit par où l'on peut discerner la vraye repentance d'avec la fausse. Voici où beaucoup de gens se trompent. Coupables des pechez de la luxure, ils croyent que c'est assez s'ils les quittent; mais ils en commettent d'autres, & leur conduite est très-déreglée à plusieurs égards. Mais dequoi sert-il d'avoir abandonné un peché, pour se charger d'autres pechez? Cela seul prouve qu'on ne s'est jamais bien repenti. Ce qu'on appelle amendement n'est souvent qu'un changement de passion. Cet homme qui vivoit dans la luxure s'est retiré de ces excès-là; soit parce que l'âge a amorti sa passion, soit parce qu'il est marié & qu'il a une famille, soit parce qu'il est dans les Charges, ou qu'il se trouve dans d'autres circonstances qui l'obligent à être reglé, & qui ne lui permettent pas de suivre son pen-

chant

chant. Mais il n'eſt point devenu meilleur pour tout cela ; c'eſt un avare, c'eſt un ambitieux, un jureur, un brouillon, un uſurier, un yvrogne. Ordinairement, après avoir donné la Jeuneſſe aux plaiſirs, on donne le reſte de la vie, à l'Ambition, ou à l'Avarice. Cependant, on s'aveugle juſqu'à ce point, que de croire qu'on s'eſt bien amendé, parce qu'on a diſcontinué de pécher comme on faiſoit dans ſa jeuneſſe. On ne commet plus les pechez que l'on commettoit autrefois ; mais on en commet d'autres qu'on ne commettoit pas. C'eſt-là ſi peu s'amender, que c'eſt plûtôt aggraver ſa condamnation ; c'eſt ajouter peché à peché ; & c'eſt ainſi qu'un grand nombre de perſonnes deviennent ſucceſſivement les eſclaves de ces trois paſſions, la Volupté, l'Orgueil, & l'Avarice. Et combien n'y en a-t-il pas en qui aucune de ces paſſions ne s'éteint, en qui elles dominent toutes à la fois, & qui dans un Age déja avancé ſont & impurs, & ambitieux, & intereſſez? Je conclus donc qu'il faut un Amendement général. Si un homme eſt veritablement repentant, il y paroîtra dans toute ſa conduite, dans ſon exterieur, dans ſes diſcours, dans

ſa Vocation, dans ſa famille s'il en a une, dans toutes ſes affaires; par tout il ſe conduira par les regles de la plus exacte juſtice, & par les principes d'une conſcience délicate. Voila le Caractere d'un vrai penitent.

VOILA quels ſont les Devoirs de ceux qui ſont tombez dans les pechez de l'Impureté; mais, comme je l'ai dit, ceci ne regarde pas tellement ceux qui ſont coupables du crime; que ceux qui en ſont innocens, mais qui ne ſont pas purs & chaſtes, ne doivent en profiter.

Heureux les coupables qui s'acquitent de ces devoirs, qui pleurent amerement leurs fautes comme la Péchereſſe, qui les ont confeſſées, qui les ont réparées, & qui ſe ſont convertis! *Leurs pechez quoi que grands leur ſeront pardonnez.* Perſonne ne doit mépriſer ces gens-là. On doit de l'amour & de la tendreſſe à tous les pécheurs, mais on en doit encore plus à ceux qui s'amendent, & qui réjouiſſent le Ciel par leur retour; & ce seroit un grand peché que de rejetter ceux que Dieu a reçû en grace.

Luc VII. 47.

Mais que dirons-nous des pécheurs qui négligent ces devoirs, & qui demeurent

ent dans leur souillure & dans leur crime? Quel est l'état d'un homme qui n'a pas seulement à se reprocher ce peché, mais qui outre cela n'a pas eu soin de le réparer, & qui pour comble de misere a ajouté peché à peché, & crime à crime? Que peut-on penser sur tout de ceux qui chargez de ces pechez, vivent dans la securité? Comment peuvent-ils ne pas s'appercevoir de leur déplorable état, & être aussi tranquilles qu'ils le sont? Comment & par où prétendent-ils finir leur vie? Esperent-ils d'obtenir le pardon de leurs pechez avant que de sortir de ce monde? Mais je les conjure d'examiner s'ils ont raison de se flater de cette esperance; je les conjure de réflechir sur ce qu'ils viennent de lire, mais d'y réflechir serieusement; car après tout, la chose merite bien qu'on y pense. Il ne s'agit pas de chasser ces pensées de son esprit, de vivre en bête, de lâcher la bride à la sensualité, de s'endurcir dans le crime, & de s'en aller ainsi tranquillement à la Mort. C'est-là le dernier point de l'aveuglement & de la brutalité. La Mort approche tous les jours, & après la Mort on entre dans un état d'où l'on ne revient plus.

Si pour obtenir le pardon de ce pech
il faut s'acquiter des devoirs, que je vie
de marquer, il paroît, ce me semble, bi
clairement, que c'est une esperance tou
à-fait trompeuse, que celle de ceux qu
négligeant leur conversion, s'imagine
qu'ils trouveront grace devant Dieu
l'extrémité de leur vie. La Mort pe
emporter le pecheur sans qu'il ait le ter
de se reconnoître. Mais supposons qu
soit en état de faire des réflexions;
quelle nature seront celles qu'il fera, lo
que sa conscience lui représentera l
desordres de sa vie, lors sur tout qu'e
le lui reprochera, de ces pechez qui
entraînent d'autres après eux, & qu
faudroit avoir réparez. Ah malheureu
se dira-t-il alors à lui même, où me voi
je réduit! si pendant que j'étois en sa
té & que j'en avois le tems j'avois m
ordre à ma conscience! Mais j'ai pers
veré dans mes pechez, je les ai acc
mulez, j'ai mis moi-même divers obst
cles à ma repentance, & je me suis m
en tel état que je ne sai ni comment l
confesser, ni comment les réparer. M
voici arrivé à mon dernier jour;
suis couché dans un lit d'où je ne rél
verai plus; il faut que j'aille me présen
t

r devant Dieu, & je porte devant lui
ne conſcience criminelle, un Corps &
ne Ame, ſouillez & chargez d'ordure.
'eſt alors que l'on commence à enviſa-
er les choſes bien autrement qu'on n'a-
oit fait; c'eſt alors que les ſcrupules &
s remords naiſſent & ſe font ſentir, &
ue l'on ſe trouve ſaiſi d'une horrible
etreſſe. On auroit quelque reſtitution
faire; on ſe reproche d'avoir trompé
n mari ou une femme, d'avoir fait tort
des enfans; on auroit à conſulter un
'aſteur pour trouver les moyens de dé-
ager ſa conſcience; mais on n'en a plus
e tems, on ſe meurt, on perd les for-
es & le jugement.

Je ſai qu'il ne faut pas donner des bor-
es à la Miſericorde divine; ni exclure
lu pardon un pécheur, ſuppoſé qu'il fût
ouché d'une repentance, vive, ſincere,
x qui ne fût pas un ſimple effet de la
rainte de la mort; ſuppoſé encore qu'il
it de bonne foi tout ce qu'il feroit en
on pouvoir de faire pour confeſſer &
our réparer ſon peché, & qu'il don-
nât toutes les marques poſſibles d'une
epentance ſincere, ſans être retenu, ni
ar la honte, ni par aucune conſidera-
tion du monde quelle qu'elle fût. Mais
ou-

outre que c'eſt-là une maniere de fir
ſa vie, bien triſte pour un Chrétien,
que l'on ſeroit toûjours travaillé p
bien des ſcrupules ; il faut ſavoir qu
y a très-peu de perſonnes qui ayant pa
ſé leur vie dans la licence, la finiſſe
par une repentance ſalutaire ; je par
ſur tout de ceux qui ont commis c
ces fautes qu'il falloit confeſſer & r
parer, & qui ont employé le crin
pour cacher leur peché. On en a v
au lit de la mort qui étoient comb
tus, dechirez, par les penſées qu'on
exprimées ci-deſſus. On en a vû q
étant avertis & ſommez de confeſſer
de réparer des pechez dont ils avoie
été accuſez publiquement, dont ils
toient certainement coupables, & do
ils avoient cependant proteſté ſolemne
lement & devant Dieu d'être innocens
ſont morts ſans vouloir confeſſer la v
rité. Quand une fois on a fait certain
démarches il eſt très-rare qu'on les deſ
voüe ; & alors on ſe damne par une fau
ſe honte & par point d'honneur.

Tout cela fait voir que ceux qui s'a
bandonnent au crime ſe précipitent dan
un abyme de malheurs. C'eſt un affreu
état que celui-là ; Nul homme ſage n
s'

y jettera, & ne se mettra dans de si
uelles perplexitez. Il est si facile, il
t si doux de les prévenir en déchar-
eant sa conscience & en faisant ce qu'il
ut. Vous devriez entrer dans ces ré-
exions, vous tous qui de quelque ma-
iere que ce soit êtes engagez dans le pe-
hé, ou dans l'habitude de la Luxure. On
ous somme de le faire maintenant, &
ous ne le faites pas; un jour vous déplore-
ez, vous détesterez vôtre aveuglement &
ôtre brutale securité. Vous croyez sans
oute que ce malheur ne vous arrivera
oint, & que vous aurez de meilleurs senti-
iens dans la suite; mais plus vous atten-
rez, & pis ce sera; plus vous vivrez, & plus
ous aurez de peine à prendre la resolu-
on que vous ne prenez pas maintenant.
Vôtre retour à Dieu n'est pas l'ouvrage
'un moment; il faut du tems pour se
ebarasser des liens & des pieges où l'on
e met par l'incontinence; il faut du tems
our réparer ce peché, il en faut pour
étruire les mauvaises habitudes & pour
urifier le cœur. Etre averti de tout ce-
i, & n'en pas profiter, c'est courir à
a ruïne, & se préparer une fin extré-
nement funeste.

On vous propose aussi ces considera-
tions,

tions, à vous qui êtes dans l'âge de la jeu
nesse. Soyez en pénétrez, & écoutez
voix de Dieu & les conseils de la Sage
plûtôt que la voix de vos passions. C
est jeune, on est en santé, on renvo
les pensées de l'amendement, mais on
toûjours à la Mort, & on en est surpr
plûtôt qu'on ne l'avoit cru. Ne com
tez pas sur l'avenir; ne vous flatez p
que vous vous convertirez & que l'âg
amortira les passions impures. On bri
le encore des flammes de l'impureté da
un âge avancé, & si ces flammes s'
teignent en quelques-uns, celles des a
tres passions s'allument en eux. Il e
très-perilleux de se laisser surprendre au
attraits de la Volupté; mais il l'est
tout de s'y livrer volontairement, &
mépris des avertissemens qui nous so
donnez. D'un peché on passe à un autr
les habitudes s'enracinent, on peche,
l'on ne songe qu'à couvrir son peché
quelque prix que ce soit, & l'on se trouv
la fin dans un état dont on ne sauroit co
me révenir, parce qu'on ne peut pl
se résoudre à faire ce qu'il faudroit pour
décharge de sa conscience. Heureux c
lui qui n'attend pas l'extrémité pour r
parer ses fautes! Plus heureux celui do

Jeuneſſe eſt chaſte & bien reglée! Sa
e ne peut manquer d'être pure, & ſa
ort d'être heureuſe.

Je finis ici la premiere Partie de cet
uvrage, dans laquelle je m'étois pro-
ſé de traiter de l'Impureté. Je paſſe-
i maintenant à la ſeconde, où je dois
rler de la Chaſteté.

*Fin de la Premiere Partie.*



SE-



# SECONDE PARTIE

## DE LA CHASTETE'.

LE VICE & la Vertu étant deu chofes oppofées, en s'élo gnant de l'un on s'approch par cela même de l'autre. Ai fi la Chafteté étant la Vertu oppofée l'Impureté, ce qui a été dit jufques-i de ce Vice, tend à rendre les homm chaftes. Cependant il eft néceffaire traiter de la Chafteté en particulier. Ce te Vertu n'eft pas bien connue; plufieu perfonnes en ignorent la Nature & Devoirs; peu de gens favent ce qu'il fa faire pour être chafte; & il y en a enc re moins qui travaillent à le deven Mon deffein eft donc de parler de Chafteté dans la feconde Partie de c Ouvrage, & de faire voir ces trois ch fes. Premierement, ce que c'eft q

a Chaſteté ; en ſecond lieu, quels ſont les Motifs à la Chaſteté ; en troiſiéme lieu, quels ſont les Moyens qu'il faut employer pour être chaſtes. Le premier de ces Articles inſtruira les hommes ſur la Nature de ce Devoir ; le ſecond les engagera à le pratiquer ; & le troiſiéme leur en facilitera la pratique.





# SECTION I.

## *De la Nature de la Chasteté.*

---

### CHAPITRE I.

*De la Chasteté en général.*

LA Chasteté consiste à conserv nos corps & nos cœurs pu & exemts des souillures de l'In pureté. S. Paul décrit la Cha teté en ces termes, 1 Thessal. IV. *L Volonté de Dieu est que vous vous absteni de l'Impureté, & que chacun sache possed son vaisseau en sanctification & en honneu* Par-là il nous montre que la Chaste consiste premierement, à s'abstenir ( l'Impureté & à conserver le corps pu Car ce terme de *Vaisseau*, ou d'Instru ment, marque le Corps, qui est con

n

me le Vaisseau dans lequel l'Ame habite, & l'instrument par le moyen duquel elle execute ses desseins. S. Paul parle du Corps, parce que l'Impureté est proprement le peché du Corps & de la Chair, comme il est dit 1 Cor. VI. 18. & Rom. I. 24. Mais quoi que l'Apôtre parle du Corps, la Chasteté s'étend aussi à l'Esprit. En effet, il veut que nous possedions nôtre Corps dans la pureté; or nous ne pouvons conserver nos corps purs que par le moyen de l'Esprit. C'est à l'Ame de garder le Corps, de le regler & d'en être la maîtresse; & non au Corps d'être le Maître de l'Ame. Quand on suit les mouvemens du Corps, alors c'est le Corps qui conduit l'Ame & qui l'entraîne; c'est la Chair qui regne, & l'Ame est esclave. Mais quand *par le moyen de l'Esprit on mortifie les œuvres & les passions du corps*, comme parle S. Paul, Rom. VIII. 14. alors le Corps est assujetti & l'Ame est la maîtresse, comme il est bien raisonnable qu'elle le soit. Il est donc clair que la Chasteté regarde le Corps & l'Esprit, & qu'elle consiste dans la pureté de l'une & de l'autre de ces parties de nous-mêmes. C'est ce que marquent ces paroles de S. Paul, dans lesquelles il don- 1 Cor. VII.

 ne

ne l'idée d'une personne qui vit dans une entiere Chasteté. *La Vierge est sainte & pure de Corps & d'Esprit.*

2. Mais l'Apôtre nous montre que pour garder ainsi nos Corps purs, ce n'est pas assez de ne pas s'en servir à des usages illicites ou deshonnêtes, & de s'abstenir de l'Impureté; il faut quelque chose de plus que cela, & ces termes, *garder son Corps dans la sainteté & dans l'honneur*, marquent que nous devons nous en servir purement, & les employer à des usages saints, dignes du Christianisme dont nous faisons profession, & agréables à Dieu. Voila l'Idée générale que l'on peut se former de la Chasteté.

---

## CHAPITRE II.

*De la premiere Partie de la Chasteté, qui regarde les choses défendues.*

MAIS pour donner une idée plus distincte de la Chasteté elle comprend deux Devoirs généraux. Le premier regle nôtre conduite à l'égard des cho

hoses défendues, & le second la regle l'égard des choses permises.

Pour commencer par le premier de es Devoirs, on doit distinguer quatre legrez dans la Chasteté. Le premier est e s'abstenir du crime; Le second, est e s'abstenir des Actions impures; Le oisiéme de résister aux mauvais désirs; e quatriéme d'en être exemt.

I. Le premier Devoir de la Chasteté st donc de renoncer aux Crimes de l'Impureté, tels que sont l'Adultere & la Forication; cela est marqué dans les paroles e S. Paul 1 Thess. IV. que j'ai rapportées ans le Chapitre précédent. Chacun voit ien que c'est-là le premier degré de la Chasteté; la chose est claire, & il suft de l'indiquer. Mais il importe de doner ici deux avertissemens. Le premier, ue si s'abstenir du crime est le premier egré de la Chasteté, c'en est le plus as degré; cela seul qu'on ne s'est pas longé dans le crime n'est, ni l'effet d'une veritable Vertu, ni la matiere d'une grande louange. L'autre avertissement est qu'il faut bien se donner garde de croire que tous ceux qui sont innocens

des crimes de l'Impureté soient chastes
Il faut examiner par quel principe on
s'en est abstenu, car si ce n'est que par
ce qu'on n'a pas pû, ou qu'on n'a pa
osé contenter une passion brutale, crain
te de s'attirer quelque malheur du côt
du monde, il n'y a en cela nulle Chas
teté, & l'on ne sera point reputé inno
cent devant Dieu. Ceux-là seuls son
chastes qui se sont abstenus du crime pa
un principe de vertu, & de pieté; & selo
que ce principe est plus ou moins fort
la Chasteté est plus ou moins avancée.

Ceux qui évitent le crime, à la ve
rité par la crainte d'offenser Dieu, ma
pourtant avec peine & en combattant u
penchant vicieux, ont quelque degré d
Chasteté; mais ceux-là ont porté cett
vertu bien haut, qui ont le crime e
horreur, & qui ne se sentent pas tente
de le commettre. C'est par-là que Jo
seph a merité la louange d'une parfait
Chasteté, puis qu'étant sollicité au cr
me, exposé à une tentation très-délica
te, & cela dans un âge, & dans des ci
constances, les plus capables de séduir
une personne qui n'auroit pas été bien a
fermie dans la Vertu, il résiste à cett
tentation, il y résiste plusieurs fois,

a repousse même avec déteſtation & avec horreur ; diſant, *Comment ferois-je un ſi grand mal, & pécherois-je contre Dieu ?* Cette Victoire remportée ſur la tentation, donne l'Idée d'une chaſteté accomplie, & qui renferme tous les autres degrez de cette Vertu. Mais tous ceux qui s'abſtiennent du crime ne ſont pas parvenus à ce degré de pureté ; ils ne repouſſent pas tous la tentation avec cette ferme, promte, & généreuſe réſolution qui fait que l'on ne héſite pas ſeulement, & que l'on eſt frappé d'horreur à la vûe du crime. Ils s'en abſtiennent cependant, parce qu'un principe de Religion & de conſcience les retient. C'eſt-là le premier degré de la Chaſteté.

II. Il faut donc paſſer plus avant, & pour être chaſte, il faut, en ſecond lieu, s'abſtenir de toutes les Actions impures, ſoit que ces Actions ſoient deshonnêtes en elles-mêmes, ſoit qu'elles conduiſent à la ſouillure. J'ai marqué dans la premiere Partie de ce Traité quelles ſont ces Actions qui bleſſent la Chaſteté, & j'ai donné des regles auxquelles on peut les reconnoître. Ainſi il ſuffira

de dire dans cet endroit, qu'il est de la Chasteté de ne rien faire & de ne rien dire de deshonnête; d'être fort pur & fort reservé dans les Actions & dans les Paroles, ensorte qu'il ne nous échape jamais rien de dissolu ni même de trop libre. La Chasteté regle les mains & tout le corps; une personne chaste ne se touche point, ne touche point les autres, & ne se laisse jamais toucher d'une maniere libre ou indecente. La Chasteté regle les yeux, elle fait qu'on les détourne des objets & des lectures qui pourroient séduire le cœur; qu'on ne lit & qu'on ne regarde jamais rien qui pût exciter des pensées impures. Cette Vertu bannit le Luxe & l'immodestie dans les habits; elle produit des manieres graves & pudiques; elle éloigne des vains discours, des joyes folles, des divertissemens excessifs & scandaleux. Enfin, cette Vertu, lors qu'elle est bien établie dans le cœur, fait que l'on est exact & délicat sur tous ces articles, & que l'on tient son corps & ses sens dans une grande retenue.

III. LE troisiéme degré de la Chasteté est de résister aux pensées & aux mou-

mouvemens de l'Ame qui tendent à l'Impureté. Ces sortes de pensées nous séduisent, ou quand elles excitent en nous les convoitises qui vont jusqu'au désir, & jusqu'à un plein consentement de la volonté; ou quand nous les entretenons simplement dans nos ames, & que nous y prenons plaisir. L'une & l'autre de ces choses est contre la Chasteté. Celui-là donc est chaste qui non seulement ne se laisse pas transporter à des mouvemens déreglez & qui n'en vient pas jusqu'au désir du crime ; mais qui ne se souille pas même par de simples pensées de plaisir, & par des imaginations folles & impures qui rejette & repousse ces pensées-là. On est chaste quand on sait être maître de son cœur, & tenir ses pensées & ses désirs assujettis. Lors que les objets qui se présentent, ou les discours que l'on entend, ou l'Imagination & la Mémoire, font naître des pensées & des idées sensuelles, une personne chaste ne les souffre point dans son cœur, & elle les éloigne. C'est ici l'un des grands & des principaux Devoirs de la Chasteté de résister aux mouvemens de l'Ame qui tendent à la Luxure, ensorte que si on a le malheur de ressentir quelques émo-

tions, on les reprime, & qu'on empêche au moins qu'elles ne deviennent volontaires.

IV. ENFIN, il y a un quatriéme degré de Chasteté qui est le plus sublime, c'est d'être entierement, ou presque tout-à-fait exemt de ces pensées & de ces désirs dont je viens de parler. On a remarqué sur cela qu'il y a de la difference entre la Continence & la Chasteté. On a dit que la premiere de ces Vertus consiste à se contenir, & à s'abstenir lors qu'on se sent sollicité au mal; à résister aux émotions sensuelles qui s'excitent dans l'ame, à tenir la passion en bride, ce qui suppose qu'on est encore tenté, que l'on n'est pas chaste sans combat, & sans effort; Mais que l'on est parvenu à la veritable Chasteté lors qu'on est exemt de mauvais désirs & de la revolte des passions, & que l'on n'est pas exposé à combattre. St. Jerôme disoit, * *Que celui qui est continent est dans le chemin de la Vertu, mais qu'il n'est pas encore arrivé au plus haut degré, parce que les désirs de la chair naissent encore dans l'ame de celui qui se contient, & que ces désirs souillent l'ame, bien qu'ils ne la surmon-*

* *Hieron. in* Gal. Cap. V. *Continentia in via quidem virtutis est, sed necdum pervenit ad calcem; quia cupiditates adhuc in ejus qui se continet cogitatione nascuntur, & mentis polluunt principale, licèt non superent, nec ad opus pertrahant cogitantem.*

*content pas & ne l'entraînent pas dans le crime.* Mais cet Article a besoin de quelque éclaircissement.

Car on demande s'il est possible d'être exemt de désirs & de pensées impures, & s'il y a des gens qui parviennent à cet état de ne prendre aucun plaisir dans les pensées qui tendent à l'Impureté, ensorte qu'ils ne ressentent dans l'ame aucune émotion vicieuse par rapport à ce peché ? Je ne doute pas qu'on ne puisse parvenir à cet état-là, & qu'il n'y ait des personnes à qui Dieu a fait cette grace; sur tout parmi ceux qui dès leur jeunesse, ont eu, avec un temperament heureux, & une bonne éducation, une solide pieté, & un grand fonds de pudeur & d'horreur pour le vice; & qui s'en sont tenus constamment éloignez. Plus on fait de progrès dans la chasteté, & plus les pensées dereglées deviennent rares, plus elles perdent de leur force; & rien n'empêche de croire qu'il n'y ait des gens sur qui elles n'en ont plus du tout, en sorte que ce qui est pour d'autres une tentation est à l'égard de ces gens-là, comme une étincelle qui tomberoit dans de l'eau, ou comme une fléche qu'on tireroit contre un rocher.

J'a-

J'ajouterai quelque chose ici sur le sommeil. Une personne chaste l'est jusque dans le dormir. Les hommes sont d'ordinaire tels durant la nuit & dans leur songes, qu'ils sont pendant le jour. J ne parle pas ici de ce qui est involontaire & purement naturel. Le Temperament & l'imagination peuvent produir des effets bisarres & étranges dans le sommeil & dans les songes; mais la Chasteté n'est pas blessée par-là, pourvû qu'i n'y ait rien de volontaire en cela, qu'o n'y donne pas lieu, & que pendant qu'o veille, on s'étudie à une grande pureté Au reste, les songes & les illusions impures, les émotions dereglées, sont un marque que la Chair n'est pas assujettie ce sont des effets, ou d'un penchant vicieux à la sensualité, ou de l'intemperance dans le manger & dans le boire, o d'une memoire & d'une imagination remplie d'idées sensuelles, & d'objets impurs J'ai touché cet article qui concerne l sommeil, en très-peu de mots; mais i renferme bien des choses, & il merit de longues & de serieuses réflexions.

CHA-

## CHAPITRE III.

### *De la ſeconde Partie de la Chaſteté, qui regarde les choſes permiſes.*

A Temperance ne nous donne pas ſeulement des Regles à l'égard des hoſes défendues & criminelles, elle nous n donne auſſi à l'égard des choſes per-niſes ; & ſi elle nous oblige à nous abſ-enir totalement de celles-là, elle nous ngage à ne pas toûjours uſer de celles-i ; ce dernier devoir eſt d'une extrême nportance, & c'eſt ſur quoi il faut faire 'abord quelques conſiderations.

On peche plus aiſément dans les cho-es permiſes que dans celles qui ſont dé-endues. A l'égard de ces dernieres, la onnoiſſance que l'on a qu'elles ſont illi-ites retient pluſieurs perſonnes ; mais ans les choſes permiſes la plûpart n'ob-ervent aucune regle & croyent pouvoir e donner une entiere liberté. C'eſt-là ne conduite qui détruit la Vertu & la ieté. Il eſt impoſſible que de ce qui ſt permis on ne paſſe à ce qui eſt dé-endu. Une choſe peut être permiſe juſ-qu'à

qu'à un certain point, & dans de certaines circonstances seulement; mais on se tient rarement dans ces bornes, & l'on va plus avant qu'on ne devroit. Ainsi le pas est glissant, & l'on hazarde infiniment à vouloir toûjours se satisfaire dans les choses permises. En contentant ses désirs, dans ces choses-là, les passions prennent tant d'empire, qu'on n'est plus en état de leur rien refuser, & qu'après s'être contenté dans ce qui est permis, on est porté à se contenter dans ce qui ne l'est pas. D'ailleurs on doit se borner dans les choses permises, de peur qu'en se satisfaisant toûjours on ne devienne l'esclave de ses passions. Il est essentiel pour la Pieté & pour la Vertu de mortifier sa volonté & de l'assujettir, mais on doit le faire sur tout, & être extrémement sur ses gardes dans les choses qui tentent par le plaisir. Quand même on n'en viendroit pas à ce qui est illicite, ce trop grand attachement aux choses sensibles, cette excessive complaisance pour nôtre volonté, est incompatible avec la Pieté; cela attache trop le cœur au monde & aux créatures; cela détourne nécessairement le cœur de l'amour de Dieu, de la recherche des biens du ciel, & de la

fou

umission où l'on doit être à l'égard de Volonté divine. Aussi voyons-nous ue l'une des maximes de la Morale de Evangile, est de ne pas abuser de ce ui est permis. *Toutes choses sont permis, mais toutes choses ne sont pas à propos,* Cor. X. 23.

Pour appliquer ceci au sujet dont il agit, je remarque que la Temperane donne deux Regles à l'égard des hoses permises; l'une, d'en user avec oderation; & l'autre, de s'en absteir tout-à-fait. Quand on parle de la Chasteté, il n'y a qu'une chose qui soit ermise, savoir le Mariage. L'on doit onc distinguer deux degrez de la Chasété par rapport au Mariage; le premier, e n'en pas abuser; & le second, d'y renoncer entierement.

I. Je dis premierement qu'on n'en oit pas abuser. Le Mariage est commun tous les Peuples du Monde; mais il e seroit pas bienséant à des Chrétiens qui connoissent que c'est un Etat saint & nstitué de Dieu, d'y entrer & d'y vivre l'une maniere toute sensuelle, comme es Payens & les Peuples qui ne sont pas clairez des lumieres de la Foi. Il y a donc ici

ici deux devoirs; c'est d'y entrer purement, & d'y vivre purement.

1. Puis que le Mariage est une Societé sainte, les Chrétiens doivent y entre saintement & avec respect, & se con duire en cela, non par la chair & par le sens, mais par la Raison & par la Pieté La Regle générale de l'Apôtre qui veu *que l'on fasse toutes choses au Nom du Seigneur*, doit sur tout être observée dan cette occasion, qui est l'une des plus im portantes de la vie, & c'est avec beau coup de raison que la coûtume de com mencer le Mariage par des Actes de Reli gion a été établie dans l'Eglise. Ce qu étoit même déja en usage parmi le Payens. Les Chrétiens devroient tou faire leurs Mariages d'une maniere qu'i pussent s'assurer que J. Christ y fut pre sent; & qu'il les sanctifiât par sa Bene diction. Mais la Pieté a ordinairemen peu de part dans les Mariages, & si l'c y employe la Benediction de l'Eglise à la Priere, cet Acte solemnel n'est poin respecté, & on ne le regarde que com me une formalité. Le Mariage n'e souvent qu'un effet de la sensualité; ce Etat si saint en lui-même n'est pour bie des gens qu'une couverture pour cache leu

Coloss. III. 17.

leur honte. On se marie pour n'être pas deshonoré, & lors qu'on y est contraint par les suites d'une vie impure ; de tels Mariages, sont plûtôt une Impureté continuée & voilée d'un nom honnête, qu'un Mariage chaste & Chrétien. Pour ne rien dire ici de l'étrange licence & de la dissolution qui accompagne d'ordinaire les noces, & des joyes folles, deshonnêtes, & scandaleuses, auxquelles on se livre dans ces sortes d'occasions. On ne doit pas s'étonner après cela si tant de Mariages réüssissent mal ; si des gens qui s'épousent non par une inclination sage & raisonnable & par une estime fondée sur la Vertu, mais par amourette, ou par nécessité ou pour couvrir leur honneur, se degoûtent bien-tôt l'un de l'autre, s'ils vivent dans la division, si leurs enfans sont mal élevez, & s'ils tombent quelquefois dans de grands crimes.

2. Le second devoir des personnes mariées est de vivre purement, & de s'éloigner de la sensualité. Les restes de la lumiere naturelle qui étoient dans les Payens leur ont appris que le mariage doit être chaste & pudique, & que tout n'y est pas permis. S. Paul montre ce qu'on en doit penser lors qu'il dit que

Plutarque.

1 Cor. VII.

ceux qui sont unis par ce lien sacré doivent se separer quelquefois pour vaquer au jeûne & à la priere. Ces Regles que l'Ecriture nous prescrit pour tout ce qui regarde le corps, le monde, & les choses de cette vie; *Que tout ce qui est permis ne doit pas toûjours se faire; que l'on ne doit pas complaire à la chair ni satisfaire ses désirs; que ceux qui usent de ce monde n'en doivent pas abuser;* ces Regles, dis-je, regardent aussi le Mariage, & montrent avec la derniere évidence que l'on y doit vivre chastement. On peut pecher, & même très-grievement, contre la Pureté dans cet état-là quoi que légitime. La Religion nous engage tous à mortifier nos passions, & sur tout les désirs sensuels. Ainsi il faut se conduire d'une maniere qui nous corrige de la sensualité, & non pas d'une maniere qui l'irrite. Nous devons travailler à devenir des hommes spirituels, & non pas des hommes voluptueux & animaux. En tout état il faut tâcher d'acquerir une disposition d'esprit qui nous permette de nous appliquer à ce qui est agréable à la Divinité, & à ce qui peut nous rendre éternellement heureux. Et si le Mariage a été établi pour être un remede contre

1 Cor. VI. Rom. XIII. 1 Cor. VII.

tre l'Impureté, il ne faut pas changer le remede en poison. Ceux qui le font se rendent extrémement coupables, & se sont mis dans le piege en se mariant. Cet Article est de la derniere conséquence, il engage à bien des réflexions; mais c'est un de ceux que l'on est contraint d'abreger.

II. LE second degré de la Chasteté par rapport aux choses permises, est de renoncer au Mariage & de vivre dans le Célibat: S. Paul comparant l'état de ceux qui sont mariez, avec l'état de ceux qui ne le sont pas, donne la préference à ce dernier état, comme à un genre de vie qui exemte l'homme de beaucoup d'inconveniens, de distractions & d'incommoditez, qui sont attachées au Mariage, principalement dans les Tems de persecution. Il dit, *que cet état donne plus de liberté pour servir Dieu; que la Vierge est sainte de corps & d'esprit, qu'elle a soin des choses du Seigneur; qu'il voudroit que les autres fussent comme lui; que celui qui ne marie pas sa Vierge fait mieux que celui qui la marie.* Mais il ne parle ainsi que dans la supposition qu'on vive chastement dans le Célibat, & qu'on y gar- 1 Cor. VII.

de une exacte continence ; car à moins de cela, il déclare *qu'il vaut mieux se marier, que de brûler.*

Les premiers Chrétiens étoient dans les mêmes pensées. Ils ne condamnoient pas le Mariage, non pas même dans les Evêques & dans les Prêtres ; mais ils louoient le Célibat, & plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe vivoient sans se marier ; quoi que pourtant on ne s'engageât pas par un vœu irrevocable à demeurer dans le Célibat toute sa vie. Un Célibat forcé est un état très-dangereux, & un engagement inévitable dans mille tentations, & dans de terribles desordres. J'ai déja remarqué que la Loi du Célibat a été la cause d'une infinité de dereglemens, & qu'un grand nombre de personnes vivent dans l'Impureté, parce qu'elles ne veulent pas entrer dans le Mariage. Mais qu'on garde la continence dans le Célibat, cet état est assûrément très-heureux.

Ceux qui ne sont pas mariez doivent apprendre ici leur devoir. Ils ne sauroient trop s'étudier à la Pureté. C'est à quoi les Jeunes gens doivent sur tout s'appliquer ; leur grand devoir, le but qu'ils ne doivent jamais perdre de vûe, c'est

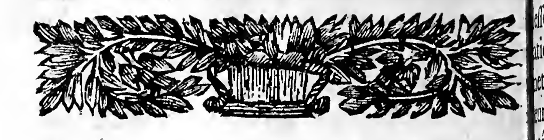
de

de conſerver la Chaſteté. Pour cet effet, ils doivent être vigilans & ſcrupuleux ſur tout ce qui bleſſe cette Vertu, & ne ſe donner aucune liberté à cet égard, conſiderant qu'il eſt très-dangereux de donner atteinte à la pudicité, & que les brêches qu'on y fait ſont ordinairement irreparables. Celui qui n'eſt pas chaſte dans ſon jeune âge, en reſſent tôt ou tard de facheuſes ſuites. Il en demeure de triſtes reſtes, les idées en reviennent, ce feu ſe rallume dans l'age mûr & même dans la vieilleſſe. Si on ne ſe repent pas, on eſt perdu. Si l'on ſe repent, on a de grands reproches à ſe faire. Mais qu'heureux eſt celui de qui la jeuneſſe a été pure, & à qui ces ſales paſſions ſont inconnues! O que ce ſont bien-là d'autres douceurs que celles de la volupté! La Vertu eſt belle par tout où elle ſe trouve; & ſur tout dans les Jeunes gens, parce qu'il eſt très-beau d'en ſuivre les préceptes dans cet Age où le feu des paſſions peut ſi facilement s'allumer, & parce que cela promet d'heureux fruits pour tous les Ages de la vie; mais entre toutes les Vertus celle qui brille avec le plus d'éclat dans les Jeunes gens, c'eſt la Chaſteté & la Con-

tinence. Rien n'est plus beau, rien n'est plus digne d'estime, ni plus agréable à Dieu que d'être pur dans la Jeunesse.

Ce que je viens de dire aux Personnes qui vivent dans le Célibat, m'oblige à donner un avertissement à celles qui sont dans le veuvage. Les mêmes devoirs leur sont imposez, & elles doivent s'étudier d'autant plus à la Chasteté qu'elles sont plus exposées à la tentation, & plus en danger d'y succomber; car il est plus difficile d'être pur quand on a été engagé dans le Mariage que quand on a toûjours vécu dans le Célibat. Ceci regarde principalement les Veuves. Elles ne doivent point abuser de la liberté que leur état leur donne, & de la facilité qu'elles ont de satisfaire leurs passions, & qu'elles n'avoient pas lors qu'elles étoient sous la puissance d'un Mari. Leur principal soin doit être de vivre dans une grande pureté, & dans une extrême retenue. Il ne suffit pas qu'elles évitent le crime, & ce qui est impur ou deshonnête, mais elles doivent vivre d'une maniere sage, modeste, & retirée, ne point rechercher les vaines parures, les plaisirs, les fêtes, les compagnies & les commer-

ces des perſonnes de l'autre ſexe. Elles doivent s'appliquer à élever leurs enfans ſi elles en ont, & à faire de bonnes œuvres. Ce ſont-là les Devoirs que l'Ecriture preſcrit aux Veuves Chrétiennes. Voici le portrait que S. Paul en fait. *La Veuve qui eſt veritablement Veuve eſpere en Dieu, & perſevere en prieres & en oraiſons nuit & jour; elle a le témoignage d'avoir fait de bonnes œuvres, d'avoir nourri ſes enfans, d'avoir logé les étrangers, d'avoir lavé les pieds des Saints, d'avoir ſecouru les affligez, d'avoir pratiqué ſoigneuſement toutes ſortes de bonnes œuvres.* Mais voici le Tableau qu'il fait des Veuves qui abuſent de leur état pour vivre dans les plaiſirs. *Elles ſont oiſives, elles apprennent à aller de maiſon en maiſon;* elles *ſont cauſeuſes, curieuſes, elles parlent de choſes malſéantes.* Et il dit *que les Veuves qui vivent ainſi dans les délices ſont mortes en vivant.* On ne peut rien dire de plus exprès pour montrer que les Veuves doivent vivre dans la modeſtie, dans la retenue, & dans une grande pureté. 1 Tim. V.



# SECTION II.

## *Des Motifs à la Chasteté.*

APRÈS avoir expliqué ce que c'est que la Chasteté, je passe aux Motifs qui obligent les hommes à être Chastes. On peut tirer de tout ce qui a été dit jusqu'ici de puissans motifs à la Chasteté. Car soit que l'on fasse attention à ce qui a été allegué sur l'Impureté & à toutes les raisons qui découvrent la turpitude de ce vice; soit que l'on ait égard à ses suites, à l'état où il réduit les hommes, aux pechez dans lesquels il les pousse, & aux malheurs auxquels il les expose; soit que l'on considere ce qu'il y a à faire pour s'en relever & pour le réparer quand on l'a commis; soit enfin que l'on examine ce qui vient d'être dit sur la Chasteté; ce sont-là tout autant de motifs très-

ès-pressans à cette Vertu. Je n'ai pas ssein de repasser sur toutes ces considetions ; je me propose seulement de ettre ici devant les yeux des Lecurs, les principaux Motifs à la Chasté.

---

## CHAPITRE I.

### *Premier Motif. La Nature de cette Vertu.*

E tire le premier Motif à la Chasteté, de la Nature même de cette ertu. J'y trouve trois choses qui doint inciter fortement à sa pratique; saoir, sa Nécessité, sa Beauté, & sa ouceur.

I. LA Chasteté est une Vertu absoment nécessaire. Je ne remarquerai pas i que c'est un devoir que Dieu nous rescrit très-expressement ; mais à s'arêter à la Nature même de la Chasteé, on reconnoît qu'elle est d'une nécesté indispensable.

1. Il est totalement impossible de praiquer les Vertus Chrétiennes, à moins

qu'on ne mortifie ses sens, & les inclinations de la chair. L'attachement aux Passions & aux plaisirs des sens est incompatible avec la Vertu; c'est-là un principe incontestable, & il ne seroit même pas besoin de recourir aux lumieres de l'Evangile pour l'établir. Les lumieres de la Raison nous apprennent, & chacun en est convaincu par son experience, qu'on ne fait de progrès dans le bien qu'à proportion qu'on sait moderer ses passions. Mais cette verité nous est enseignée dans l'Evangile d'une maniere tout-à-fait claire. S. Pierre nous avert
1 Pier. II. *qu'il est perilleux de suivre les convoitis charnelles, & qu'elles font la guerre à l'ame.* L'Ecriture Ste. représente la chair comme la Source du peché, & l'Esprit comme le Principe de toutes les Vertus.
Gal. V. S. Paul dit qu'il y a entre ces deux choses une entiere incompatibilité; que les inclinations de la chair sont directement opposées à celles de l'Esprit; & que les mouvemens de l'Esprit sont tout-à-fait contraires à ceux de la chair. *La chair convoite contre l'Esprit, & l'Esprit convoite contre la Chair, & ces deux choses sont opposées l'une à l'autre.* Cela étant, il faut nécessairement que l'un ou l'autre

ce

..de. Où la Chair regne, les Vertus Là même.
..hrétiennes qui sont le fruit de l'Esprit
.. sont bannies; ces Vertus sont, *la Cha-*
*..é, la Joye, la Paix, l'Esprit patient,*
*..Bonté, la Fidelité, la Douceur, la Tem-*
*..rance.* Où l'Esprit regne, les Pechez
..ui sont les Fruits de la Chair n'y regnent
..oint; *ces pechez sont, l'Adultere, la*
*..uillure, la lasciveté, l'Idolatrie, les que-*
*..lles, & tous ces autres pechez* dont S.
..aul fait l'énumeration. Aussi voyons-
..ous que le grand & le principal con-
..il que la Religion nous donne est de
..ésister à la chair & à ses désirs, de la
..rucifier, de réduire le corps en servitude;
..n un mot, de vivre selon l'Esprit & non
..as selon la Chair. Or comme de toutes
..es passions charnelles il n'y en a point
..e plus violente que celle qui porte à l'Im-
..ureté, ni qui produise de plus funestes
..ffets, lors qu'elle s'est emparée du
..œur, il s'ensuit que cette passion-là
..st un grand obstacle à la Vertu; & que
..ar conséquent l'un de nos principaux
..devoirs est de la reprimer. Ainsi à moins
..qu'on ne croye qu'il n'y a nulle nécessité
..d'être vertueux & d'observer les Préceptes
de la Religion, on doit reconnoître, que
la Chasteté est absolument nécessaire.

2.

2. J'ajoute que cette Vertu eſt néceſ-ſaire, parce que ſans elle on ne ſauroi aimer Dieu ni le ſervir. Nous ſomme obligez de ſervir Dieu, de l'invoquer de lui rendre graces; tous ceux qui n'on pas renoncé à la Religion tombent d'ac-cord de l'indiſpenſable néceſſité de ce Devoirs; Mais les Voluptez corporelle ſont un obſtacle à s'en acquiter. Elle éteignent la Dévotion, l'Amour de Dieu l'Ardeur dans la Priere. Car pour invo-quer Dieu, pour le ſervir, il faut le fai-re avec ſincerité, avec amour, avec plai-ſir. Mais il n'eſt pas poſſible de trouver du plaiſir dans les Exercices ſpirituels de la Dévotion, pendant qu'on eſt poſſedé pa l'amour des voluptez charnelles. Plus on a de Dévotion, plus on eſt touché d'a-mour pour Dieu, plus on a goûté ce plaiſirs ſpirituels, ces raviſſantes douceur que l'on trouve dans la Communion a-vec Dieu, plus on eſt pénétré de l'atten-te de la Gloire céleſte; & plus on a d'in-difference pour les plaiſirs ſenſuels, plus on s'en degoute. Au contraire, plus on eſt attaché à ces plaiſirs des ſens, plus on les recherche; & moins ſe trouve-t-on de goût pour les Plaiſirs ſpirituels, moins eſt-on diſpoſé aux Exercices de la Dévo-

tion.

ɔn. Je m'en rapporte ſur ceci à la conſ-
ɛnce de mes Lecteurs, & à ce que
acun éprouve en ſoi-même. En un
ɔt, dès que l'on aime le Monde d'une
aniere immoderée & trop forte, l'a-
our de Dieu diminue. Et quel outra-
: ne fait-on pas à ce Dieu ſaint & glo-
ɛux, à ce Dieu qui veut faire nôtre
nheur, & ſe donner lui-même à nous;
: lui préferer des voluptez folles, bru-
es & paſſageres?

3. De là même il paroît que la Chaſ-
té eſt abſolument néceſſaire pour par-
nir au ſalut & au bonheur, ce qui eſt
but de la Religion. La Nature de la
licité céleſte eſt telle, qu'à moins d'ê-
chaſte il n'eſt pas poſſible ni de re-
ercher cette felicité, ni de la goûter,
de la poſſeder. Je n'étends pas cette
nſideration parce qu'elle me fournira
matiere d'un des Chapitres ſuivans. Je
ois en avoir dit aſſez pour montrer que
Nature même de la Chaſteté, & le
pport qu'elle a avec nos autres devoirs,
t un grand Motif à cultiver cette Ver-
, pour tous ceux qui reconnoiſſent qu'il
t néceſſaire d'avoir de la Religion, &
: travailler à nous procurer un autre
nheur que celui dont les paſſions char-
nel-

nelles peuvent nous faire joüir pendan
la courte durée de cette vie.

II. LA seconde chose qu'on remar
que dans cette Vertu, c'est sa Beauté
1 Thess. IV. S. Paul nous en donne cette idée lor
qu'il dit, *que par elle nous gardons nôtr
Corps dans la sainteté & dans l'honneur*
Par ces mots il représente la Chastet
comme une chose belle, honorable, bien
séante, & qui fait une partie essentiell
de la sainteté à laquelle nous sommes ap
pellez; l'Impureté est quelque chose d'in
fame, la turpitude en est sensible mêm
par les lumieres de la Raison. Mais
Chasteté est très-digne de l'homme; e
le fait l'honneur de sa Nature, elle
perfectionne, en le degageant de l'escl
vage du corps & des sens. L'attach
ment aux voluptez est indigne de l'hom
me qui a une Ame spirituelle & immo
telle. La sensualité est une passion gro
siere, qui abbaisse l'Ame; qui la ren
esclave du corps & qui l'abbrutit. Pl
on est adonné à cette passion, plus o
approche de la bête; au contraire pl
on s'éloigne des voluptez, & plus on pe
fectionne sa nature; plus on a soin
son Ame. Mais si la Chasteté est dign

l'homme, elle est encore plus belle
plus honorable dans un Chrétien qui
: consacré à Dieu, qui est appellé à la
nteté & à la gloire, & dont le prin-
pal caractere doit être d'avoir des in-
nations spirituelles, de rechercher les
oses du ciel, & non celles qui sont sur Coloss. III.
terre; en un mot, d'être un homme
irituel & non un homme charnel. A
use de cela, on a appellé la Chasteté
ie Vertu Angelique, parce que par el-
nous approchons des Anges & de l'é-
: auquel les Bienheureux parviendront
ns le siécle à venir, lors que, comme
Christ l'a dit, ils seront semblables à Luc XX. 35, 36.
s Esprits purs & glorieux qui habitent
ns le ciel.

3. J'ai allegué la Douceur qu'on trou-
: dans la pratique de la Chasteté. La
ertu porte toûjours sa recompense a-
c elle, par la douceur qu'elle répand
ns l'Ame, & par la paix qu'elle pro-
ire à la conscience. C'est l'effet que pro-
iit la Chasteté; elle rend l'Ame tran-
iille, en la rendant pure. S. Pierre a
t *que les passions charnelles font la guer-* 1 Pier. II.
*à l'Ame*; l'Impureté y excite la crain-
, le trouble, & les remords, mais la
hasteté y établit la tranquillité & la
paix.

paix. En se privant des satisfactions que la chair promet, on se procure des douceurs infinies, d'autant plus que l'attrait de la passion seroit fort, d'autant plus y a-t-il de plaisir à y résister. Le contentement interieur suit de près la victoire sur les Tentations, on est toûjours satisfait quand on en sort victorieux; Mais il faut dire que l'on goûte sur tout cette paix & ce contentement lors qu'on résiste aux tentations qui nous attirent par le plaisir. Plus le sacrifice coûte, & plus on se sait de gré de l'avoir fait pour Dieu. Si en cela on s'est fait quelque violence, on en est abondamment recompensé; & l'on jouït d'une satisfaction qui surpasse infiniment celle qu'on auroit goûté à suivre un penchant honteux. Ici je m'en rapporte encore à l'experience que chacun peut en avoir faite, & je demande à ceux qui liront ceci, si lors qu'ils ont surmonté quelque tentation, lors qu'ils ont détourné leurs yeux de quelque objet capable de les séduire, & qu'ils ont refusé quelque chose à leurs sens, ils n'ont pas ressenti une paix interieure & un secret contentement qui les remplissoit de consolation & de joye. Quelle n'est donc pas la douceur

dor

dont l'ame eſt remplie, lors qu'elle s'eſt rendue maîtreſſe du corps, lors que les tentations ont perdu leur force, & qu'elle ne craint plus la revolte des ſens & les aſſauts de cette dangereuſe paſſion! Elle jouït alors d'un calme très-doux, elle eſt délivrée de mille dangers, elle exerce avec liberté les fonctions de la Vie ſpirituelle; & c'eſt auſſi dans cet état de paix & de pureté que le Dieu de la pureté & de la paix ſe communique à elle d'une maniere très-intime & très-conſolante.

## CHAPITRE II.

### *Second Motif. La Volonté de Dieu.*

LE ſecond Motif à la Chaſteté eſt la Volonté de Dieu. On ne ſauroit douter que Dieu ne vueille que nous ſoyions chaſtes. Nous avons vû qu'il s'eſt expliqué là-deſſus de la maniere la plus claire dans ſa Parole, & qu'il n'y a point de peché particulier qui ſoit plus ſouvent défendu dans le N. Teſtament que l'Impureté. Je n'alleguerai ici que ces paroles de S. Paul, *C'eſt* 1 Theſſ. IV.

 *ici*

*C'eſt ici la Volonté de Dieu, vôtre ſancti-fication, que vous vous abſteniez de l'im-pureté, & que chacun de vous conſerve ſon corps dans la ſainteté.* Il avoit dit aupa-ravant, *Vous ſavez quels commandemens vous avez reçûs du Seigneur J. Chriſt.* C'eſt la marque que la Chaſteté eſt l'un des principaux commandemens de l'Evangi-le, que c'eſt un devoir indiſpenſable que Dieu veut que nous l'obſervions. A quoi l'on doit ajoûter les promeſſes qui ſont faites à ceux qui ſont chaſtes, les pei-nes qui ſont denoncées aux Impurs, & les divers Jugemens que Dieu a exercé de tems en tems contre eux. Tout cela prouve que la Volonté de Dieu eſt que nous vivions dans la Chaſteté.

Or ce ſeul Motif, que la Volonté de Dieu eſt telle, doit nous toucher. Nous devons inconteſtablement nous ſoumet-tre à ce que Dieu veut. Il a une ſouve-raine autorité ſur nous, & nous ne pou-vons ſans crime & ſans injuſtice refuſer de lui obéïr. Quelque fort que ſoit le penchant qui nous entraîne vers une cho-ſe, dès que Dieu nous la défend, la crain-te de lui déplaire doit l'emporter par-deſ-ſus nôtre inclination. Nous devons lui obéïr, même dans les choſes les plus dif-

fi-

ficiles ; Il a le droit d'exiger de nous le ſacrifice de ce que nous aimons le plus, & de nôtre vie même. Combien plus devons-nous ſacrifier au reſpect & à l'amour qui lui ſont dûs, des paſſions honteuſes, qui en l'offenſant, nous font à nous-mêmes un mal infini.

Pour ſentir encore mieux la force de ce Motif, il faut conſiderer que ce n'eſt pas ſeulement par devoir & par reſpect, mais que c'eſt auſſi pour nôtre propre interêt que nous devons nous ſoûmettre à la Volonté de Dieu. Cette Volonté eſt *bonne*, comme S. Paul le dit ; elle nous eſt utile & avantageuſe, & elle ne nous preſcrit rien que pour nôtre propre bien. Rom. XII. 2. Doit-on croire que Dieu nous commande des choſes qui nous paroiſſent pénibles, qu'il nous défende ce qui nous ſeroit agréable, qu'il nous impoſe des Devoirs rudes à la chair, ſans néceſſité, & ſeulement parce qu'il lui plaît de le faire, pour montrer ſon autorité, & pour nous gêner ? Ce ſeroit-là avoir une étrange idée d'un Dieu qui n'eſt qu'amour, & qui eſt la bonté même. Il le fait parce que nôtre bonheur demande qu'il en uſe de la ſorte ? Il en eſt de lui comme d'un Pere bon & ſage, qui n'ac-

corde pas à ses enfans diverses choses qui leur seroient nuisibles, & qui ne les gêne que pour les rendre sages & vertueux. Nous ne saurions satisfaire nos passions, & nous livrer aux Créatures, sans nous faire un grand mal à nous-mêmes, & sans nous perdre. Nous nous engagerions par-là dans divers maux dès cette vie, nous nous éloignerions de Dieu, nous établirions nôtre felicité dans les choses du monde, & nôtre ame devenue toute sensuelle ne seroit pas en état d'aspirer aux biens éternels. Ainsi nous devons adorer la grande bonté de Dieu qui nous a avertis d'éviter ce qui peut nous nuire ; nous devons nous soumettre avec respect & avec joye à cette Volonté du Seigneur qui est si juste & qui nous est si avantageuse, faire cesser les murmures de la chair, & pratiquer avec plaisir ces saintes Loix dont le but est de nous conduire à Dieu, de tracer en nous les traits de son Image, de nous rendre semblables à lui, & de nous préparer par ce moyen à la possession de la suprême felicité.

CHA-

# CHAPITRE III.

## *Troisieme Motif. La Présence de Dieu.*

LA PRESENCE de Dieu est aussi un grand Motif à la Chasteté. Cette Présence qui est si efficace pour nous retirer du mal a une vertu particuliere pour nous rendre purs ; & il est certain que l'on ne s'abandonneroit pas à la sensualité comme l'on fait, si l'on se représentoit bien qu'on est toûjours devant Dieu.

C'est ici un peché dont les hommes ont de la honte, & cette honte est si forte qu'il y en a peu qui poussent l'abbrutissement jusqu'à la surmonter & à la perdre tout-à-fait. Les Impurs cherchent à se cacher ; la présence des hommes, ou même le soupçon & la crainte d'être vû, arrêtera tout court un Impudique & moderera la passion la plus enflammée. Il y a bien des gens dans le monde, lesquels, s'ils savoient qu'on eût vû tout ce que les passions impures leur ont fait faire de déreglé, & que l'on connût le desordre honteux de leurs pensées & de leurs dé-

ſirs; ils racheteroient cela, s'il étoit poſſible, de tout ce qu'ils ont, ils ne pourroient plus vivre dans la ſocieté, ils n'oſeroient ſe montrer, &, couverts de confuſion, ils iroient chercher un Pays éloigné, où leurs deſordres ne fuſſent pas connus. Et comment la crainte de Dieu ne détourne-t-elle pas les hommes de ce peché ? Comment oſe-t-on le commettre ſous les yeux d'un Dieu tout ſaint & tout juſte, *qui n'eſt pas loin de chacun de nous*, qui voit tout ce que nous faiſons & tout ce que nous penſons, & à qui l'Impureté eſt infiniment plus odieuſe qu'elle ne l'eſt aux hommes ? Comment peut-on être ſi tranquille après s'être abandonné à des actions ou à des déſirs infames ? N'eſt-ce pas offenſer Dieu d'une maniere très-outrageante, que d'avoir moins d'égards pour lui qu'on n'en auroit pour la préſence d'un homme & même d'un enfant ? On a de la pudeur & de la retenue devant les hommes; & dès que les hommes ne nous voyent plus, & que l'on n'eſt qu'en la préſence de Dieu, cette honte diſparoit ? Voici ce qu'on lit ſur ce ſujet dans l'Eccleſiaſtique. *Le luxurieux dit en ſon cœur, qui me voit ? Les tenebres ſont autour de moi, les murail-*

Act. XVII. 27.

Chap. XXIII. 26.

*railles me cachent, & personne ne me voit, qu'ai-je à craindre? Un tel homme ne craint que les yeux des hommes, & il ne considere pas que les yeux de Dieu sont infiniment plus clairs que le Soleil.*

Il est donc d'une très-grande utilité de se bien imprimer dans l'Esprit cette pensée que Dieu est par tout, & qu'il nous voit quoi que nous fassions. Rappellons souvent cette pensée; ou plûtôt faisons ensorte qu'elle nous soit toûjours présente. Tenons-nous sans cesse en la présence de Dieu; considerons que ce Dieu qui nous voit est très-Saint & très-Juste; qu'étant la sainteté même, il ne peut souffrir l'Impureté; & qu'étant parfaitement Juste & le Juge du Monde, nous avons tout à craindre si nous offensons ses yeux purs & saints par la souillure. Dieu disoit aux Juifs, *que vôtre Camp soit net, car l'Eternel vôtre Dieu marche au milieu de vous.* Si Dieu exigeoit une pureté, même exterieure, dans le Camp des Israëlites, par cette consideration qu'il étoit au milieu d'eux; est-il à croire qu'il souffre les ordures du Vice dans les Chrétiens, au milieu desquels il habite d'une façon encore plus particuliere, qu'il n'ha-

bitoit parmi les Juifs ? Nous devons donc nous rendre ce Motif familier, & lors que quelque Tentation nous attaque, penser que Dieu nous voit ; qu'il est près de nous ; qu'il nous examine pour voir ce que nous ferons dans ce moment-là, & si nous aurons le courage de résister pour l'amour de lui à l'attrait d'une folle volupté ; ou si nous préfererons une passion infame au respect que nous lui devons. Cette réflexion, quand nous en serons bien pénétrez, nous fera dire avec Joseph, *Comment ferois-je un si grand mal, & pécherois-je contre Dieu ?*

Ce Motif ne nous retirera pas seulement du crime, il nous obligera à regler les désirs & les mouvemens de nôtre cœur. Car Dieu est présent à nos pensées ; il est au dedans de nous, il nous
Hebr. IV. sonde, il nous examine ; *toutes choses sont nues & découvertes devant ses yeux.* Ainsi lors que nous livrons ce cœur à la sensualité, Dieu est temoin de tout ce qu'il y a de vain, de lascif, de déreglé, dans nos pensées & dans nôtre imagination. Et quel objet aux yeux de Dieu, qu'un cœur où regne la luxure, où s'allument continuellement les flammes de mille sales désirs ? Si une person-

onne adonnée à l'Impureté pensoit bien ue depuis le tems que cette infame passion le possède, Dieu a vû tout ce qu'elle a fait, tout ce qu'elle a pensé, que Dieu a toûjours été près d'elle; il seroit ifficile qu'elle n'en fut effrayée; Et si l'on faisoit souvent ces réflexions, assûrément on seroit bien plus pur & bien plus chaste qu'on ne l'est.

---

## CHAPITRE IV.

### *Quatriéme Motif. La Vie & les Souffrances de J. Christ.*

ON a fait voir suffisamment jusques-ici que la Doctrine de J. Christ nous appelle à la Chasteté, & cela doit nous porter avec beaucoup de force à nous appliquer à cette Vertu. Mais ce n'est pas seulement par sa Doctrine que le Fils de Dieu a voulu nous former à la pureté; il a voulu outre cela le faire par sa vie & par ses souffrances. Il étoit venu pour élever les hommes à un bonheur surnaturel, & pour les détacher de la terre; c'est dans cette vûe qu'il a vecu ici bas dans un entier detachement du

monde, & c'eſt-là l'une des raiſons de ſes ſouffrances, & de ſon profond abbaiſſement.

I. POUR commencer par la Vie de J. C.; il n'eſt pas néceſſaire de dire qu'elle a été parfaitement pure, & qu'on n'y ſauroit remarquer aucune apparence de la moindre & de la plus legere impureté. Il a mangé, il a bu, il a été ſujet à nos infirmitez innocentes, il a fait uſage des choſes indifferentes, mais il a vécu dans un total éloignement des plaiſirs charnels. Cela marque bien clairement que des gens qui font profeſſion d'être les Diſciples & les imitateurs de J. Chriſt, doivent être extrémement moderez à cet égard. J. Chriſt nous doit ſervir de modele; l'Imitation de J. Chriſt eſt le grand Devoir des Chrétiens; ils doivent l'imiter, autant qu'ils le peuvent, dans toutes ſes Vertus, dans ſa Pureté & dans ſa
1 Jean II. 6. Temperance, auſſi bien que dans ſa Charité & dans ſon Zele. *Celui qui dit qu'il demeure en lui, doit marcher comme lui-même a marché.* Peut-on concevoir après cela que la Vie des Chrétiens doive être toute charnelle, toute ſenſuelle?

Quel-

Quelle reſſemblance y auroit-il entre eux & leur Chef?

Je ſai que dans l'état où nous ſommes en ce monde, nous ne ſaurions être purs comme Nôtre Sauveur l'a été. Ce n'eſt pas non plus à quoi il nous appelle ; il veut ſeulement que nous l'imitions autant que nous en ſommes capables, & que nous nous abſtenions pour cet effet de tout ce qu'il nous défend. Au reſte, je dois remarquer ici que tant s'en faut que la difference qu'il y a entre J. Chriſt & nous, nous autoriſe à lâcher la bride à nos paſſions ; qu'au contraire c'eſt cette difference même qui nous oblige à être ſur nos gardes. Nôtre Seigneur étant exemt de toute corruption n'avoit pas beſoin de ſe précautionner contre les Tentations ; au lieu que nous ſommes fort en danger de nous y laiſſer ſéduire. De ſorte que cela même que nous ſommes ſujets aux paſſions de la chair eſt ce qui doit nous rendre plus vigilans, plus circonſpects, & nous éloigner plus fortement des voluptez.

II. Les Souffrances de J. Chriſt nous appellent à la même choſe. La Croix du Sauveur qui fait toute la ſcience du Chré-

Chrétien, & qui doit être l'objet continuel de sa méditation, est un Motif très-fort à la Pureté. Cette Croix a été le dernier degré de l'abbaissement de J. Christ, & l'Acte le plus parfait de son renoncement au monde. Non seulement il n'a goûté aucun plaisir charnel, mais il est venu pour souffrir ce qu'il y a de plus douloureux, & il a fini sa vie sur une croix. Pourquoi cela, sinon, premierement, pour expier les pechez des hommes, & ensuite pour leur apprendre par son exemple ce qu'il leur avoit enseigné & prescrit comme le Sommaire de sa Doctrine; c'est *qu'ils doivent renoncer à eux-mêmes & porter leur croix?* Voila la grande Leçon que Jesus crucifié donne à tous ceux qui font profession de croire en lui. La Croix de Nôtre Rédempteur *est ce qui crucifie la Chair, qui en mortifie les convoitises, & qui fait que le Chrétien est crucifié & mort au monde*; comme S. Paul l'enseigne dans l'Epître aux Galates. Nous sieroit-il bien après cela de chercher les voluptez & de nous faire des délices en ce monde? Celui qui a bien compris ce grand Mystere de la croix de Christ, sent qu'il doit aussi porter la sienne, méner une vie mortifiée, & qu'à moins

Matth. XVI.

ıoins de cela il ne peut parvenir à la
ɟloire. Jesus y est allé par la voye des
ouffrances; ne croyons pas y arriver par
:elle des Délices. On n'a pas le cœur
le se livrer aux plaisirs quand on se re-
oresente Jesus souffrant. Un Chrétien
*ui a été crucifié & enseveli avec J. Christ* Rom. VI.
*n sa Mort par le Baptême, marche dans*
*ıne Vie nouvelle, il sait que le Vieil hom-*
*ne, qui est le peché, a été crucifié avec lui,*
*ıfin que le corps du peché soit détruit, &*
*que nous ne servions plus le peché.* Il est
oien éloigné de se plonger dans les vo-
uptez grossieres, & de livrer son ame aux
olles & sales delectations de la sensuali-
:é. Sa Chair est soûmise, son Ame est u-
ıie à son Sauveur; & il dit avec S. Paul,
*Je suis crucifié avec Christ, & je vis non* Galat. II.
*pas moi, mais Christ vit en moi, & ce que*
*e vis en la chair, je vis dans la Foi du*
*Fils de Dieu qui m'a aimé & qui s'est don-*
*ıé soi-même pour moi.* Et voila comment
a Vie & les Souffrances de J. Christ,
ont un Motif à la Chasteté.

CHA-

## CHAPITRE V.

*Cinquième Motif. La Gloire de nôtre Condition.*

LES Chrétiens ont un autre Motif à la Chasteté dans la Gloire de leur condition, & dans l'état heureux où Dieu les a mis. Ils sont hommes, formez à l'Image de Dieu, & cette image consiste dans l'excellence de leur Nature, & dans la difference qu'il y a entr'eux & les bêtes. Ainsi sa simple qualité d'hommes les engage à se conduire par les principes de la Raison & de l'honnêteté. Mais la qualité de Chrétiens doit leur faire porter cette Image d'une maniere plus parfaite. Ils sont appellez *à être saints comme Dieu est saint*, purs comme il est pur, & par conséquent à s'abstenir de la souillure. S. Paul enseigne ceci très-clairement *Ephes.* IV. Il fait consister principalement l'Image de Dieu à être exemt de l'Impureté; car après avoir fait le tableau des dissolutions des Payens, voici comment il parle aux Chrétiens. *Vous n'avez pas ainsi appris Christ, au moins,*

1 Pier. I.

*vous*

*vous l'avez écouté, & si vous avez été enseignez par lui, dans la verité qui est en Jesus; à vous dépouiller du Vieil homme qui se corrompt par les convoitises qui séduisent, & à être revêtus du Nouvel homme.* Il dit à peu près la même chose, *Coloss.* III. 10. Dans ces paroles S. Paul oppose l'Image de Dieu aux impuretez des Payens, & il suppose évidemment que cette Image est effacée dans un Chrétien qui n'est pas pur.

Ainsi cette qualité de Chrétiens que nous portons demande que nous soyons chastes. C'est le grand Motif dont les Apôtres se sont servis pour bannir du milieu des Chrétiens les souillures de la chair. Ils leur représentent *qu'ils ne doivent plus vivre comme font les Payens, lesquels ayant perdu tout sentiment s'abandonnoient à la dissolution, & commettoient toutes sortes de souillures; qu'ils ne doivent pas vivre dans les passions de la convoitise comme les Gentils qui ne connoissent point Dieu; que le têms passé doit leur avoir suffi pour accomplir les désirs des Gentils; lors qu'ils vivoient dans les impuditez, & dans toutes sortes de convoitises, de débauches, & d'excès.* Tout cela fait voir que comme l'Impureté étoit après l'Idolatrie le peché le plus

Eph. IV.
1 Thess. IV.
1 Pier. IV.

plus général & le plus infame des Payens, la Chasteté est l'une des premieres & des principales vertus des Chrétiens.

Nous devons donc faire de serieuses & de continuelles réflexions sur cette qualité-là. Dieu nous a fait naître dans son Eglise, il nous a honorez d'une Vocation sainte qui tend proprement à nous
1 Cor. VI. retirer des souillures du monde. *Nos corps & nos ames lui appartiennent.* S. Paul dit cela précisément pour nous détourner de l'Impureté, & pour nous apprendre que ce seroit une étrange profanation, & un vrai sacrilege que de nous abandonner aux passions honteuses de la chair. Nous sommes appellez par nôtre Christianisme *à offrir à Dieu nos corps & nos esprits en sacrifice vivant, & à le glorifier en l'une & en l'autre de ces parties de nous mêmes.* Mais offrir à Dieu un Corps & une Ame gâtez & infectez, ce seroit lui faire une offrande abominable, comme si les Juifs lui eussent présenté un Chien ou un Pourceau. L'Ecriture compare ceux qui sont esclaves des convoitises charnelles à ces sales & vilains animaux; elle dit, *que ceux qui après avoir renoncé aux convoitises du monde par la connoissance*

Rom. XII. I. 1 Cor. VI. 23.

2 Pier. II.

*e & par la profession de la Verité, s'y laissent surprendre de nouveau, rendent leur derniere condition pire que la premiere, & qu'on peut leur appliquer ce Proverbe, le chien retourne à son vomissement, & le pourceau lavé rétourne à se veautrer dans le bourbier.* Cette comparaison fait voir que ceux qui suivent la sensualité, deshonorent leur Christianisme, & qu'ils se précipitent de la condition la plus glorieuse où l'homme puisse être élevé dans l'état le plus infame.

Il y auroit plusieurs belles réflexions à faire sur les diverses idées que les Auteurs sacrez employent pour décrire la condition glorieuse des Chrétiens. Il est dit, par exemple, *qu'ils ont communion avec Dieu & avec son Fils J. Christ; qu'ils sont en J. Christ, & que J. Christ est en eux.* 1 Jean I. & II. Peut-on imaginer une union plus étroite & plus honorable que celle-là? Mais peut-on rien concevoir qui demande plus de Pureté? Aussi St. Jean dit, *que si nous marchons dans la lumiere nous avons communion avec Dieu, & avec son Fils J. Christ, mais que celui qui marche dans les ténebres ment s'il dit qu'il soit dans cette communion.* Ibid. Mais qui marche plus dans les ténébres que les Impurs, qui s'adonnent à ces pe-

chez que l'Ecriture appelle *les œuvres d* 
I Cor. VI. *ténebres?* S. Paul dit encore que les Chré tiens ont l'honneur & la gloire d'être le Membres de J. Christ, & les Temple du St. Esprit; nous avons déja vû que c sont-là des Noms infiniment glorieux qu emportent une communion très-intime mais qu'à moins de la Chasteté on ne sau roit conserver ces relations-là; que l'Im pureté romt les liens qui nous unissent Nôtre Sauveur; qu'elle souille & qu'el le deshonore nos Corps; qu'elle chas se l'Esprit de Dieu, & que par ce pe ché nous perdons tous les Privileges d nôtre Vocation.

Ces Titres augustes, & tant d'autre que l'Ecriture nous donne, ceux de Saints d'Elus, d'Enfans de Dieu, de Rachete du Seigneur, d'Hommes nouveaux, nou permettent-ils de nous veautrer dans le sales voluptez, & de nous asservir à de passions infames? Ne doivent-ils pas, au contraire, nous inspirer des sentimens dignes de la grace que Dieu nous a faite & de la gloire, où il veut nous élever C'est ce que S. Paul représente II. Ep aux Cor. Ch. VI. & VII; Il y parle de la Gloire de nôtre Vocation & des avantages de l'Alliance divine. Il y dit *que*

*nous*

*nous ſommes le Temple du Dieu vivant, que Dieu veut habiter au milieu de nous, qu'il veut être nôtre Dieu & nôtre Pere, & nous regarder comme ſon Peuple & comme ſes enfans*; & il conclut de-là, *que nous devons nous ſéparer des méchans, ne toucher à aucune choſe ſouillée, & nous nettoyer de toute ſouillure de corps & d'eſprit.* Ce ſont-là ſans doute de doux & de puiſſans engagemens à être chaſtes, à nous reſpecter nous-mêmes, & à avoir en reverence les caracteres de la Vocation divine, qui ſont imprimez dans nos Corps, & dans nos Ames.

Ce ne ſont pas ſeulement-là des Motifs de bienſéance, mais ce ſont des Motifs de juſtice, & ils nous impoſent une obligation indiſpenſable de vivre purement. Car Dieu en nous élevant à une Condition ſi honorable, nous fournit des moyens très-efficaces pour nous garantir des paſſions impures. Il y employe ſon Evangile; il nous met devant les yeux les Motifs les plus forts; il nous fortifie par ſon Eſprit; *il nous donne par ſa divine puiſſance tout ce qui appartient à la Vie de l'Ame & à la pieté.* Il faut remarquer en particulier que l'uſage des Sacremens tend à nous retirer de l'Impureté;

2 Pier. I. 3.

té ; & l'on ne sauroit faire réflexion sur ces augustes Ceremonies, qu'il a plu à N Seigneur d'établir, sans concevoir qu'elles nous obligent à être purs. L'usage des Sacremens doit sanctifier nos corps ; car nos corps, nos mains, nos bouches, sont les Vaisseaux qui reçoivent ces signes sacrez ; & ne faut-il pas conserver ces Vaisseaux purs ? Les Sacremens sont du nombre des choses saintes, qui ne sont point pour les chiens & pour les pourceaux. Par le Baptême nous avons été consacrez au Seigneur, Dieu nous a marqué de son seau, & nous lui avons fait un Vœu solemnel de renoncer au Monde, à la Chair, & à ses désirs. Par la Sainte Communion à l'Eucharistie nous réïterons ce Vœu, & nous nous engageons de nouveau à renoncer au peché. Ainsi les Chrétiens qui ne vivent pas chastement, méprisent la Gloire de leur condition, ils foulent aux pieds leurs avantages, ils violent leurs engagemens, & ils se rendent inexcusables.

Ajoûtons une réflexion sur la difference qu'il y a des Tems où nous vivons, aux Tems qui ont précedé. On a vû les hommes être chastes dans un Tems où ils n'avoient pas des avantages semblables

aux

aux nôtres. S. Chrysostome * presse cette consideration. Parlant de la Chasteté de Joseph & de celle de Job, il dit qu'elle merite d'être admirée, si l'on considere le Tems auquel ils ont vécu. Il remarque qu'ils vivoient avant l'Incarnation de J. Christ, qu'ils n'avoient pas entendu cette voix de S. Paul qui dit, *Ne savez-vous pas que vos Corps sont les Membres de J. Christ?* que cependant ils ont crû que ceux qui font profession de servir Dieu doivent commander à leurs désirs & garder la Continence. Il dit que c'est une chose admirable que l'on ait vû de si beaux exemples de Chasteté dans un tems où l'on n'avoit pas de si grands Motifs à cette Vertu. Il conclut de tout cela, que les Chrétiens sont beaucoup plus obligez de vivre dans la crainte de Dieu & dans la Chasteté, afin de se rendre dignes par-là de l'honneur qu'ils ont d'être les Membres de J. Christ; il représente que l'on ne sauroit exprimer quelle indignité c'est, & quel outrage on fait à la Misericorde divine, lors qu'après un si grand honneur on s'abandonne aux voluptez. Enfin, ce pieux Docteur ajoûte que quand de mauvais désirs s'élevent dans l'ame, il faut rap-

* Serm. de Contin.

peller ces réflexions, & que c'est-là le moyen de se délivrer des tentations impures.

---

## CHAPITRE VI.

*Sixiéme Motif. La Mort.*

SI NOUS trouvons de grands Motifs à la Chasteté dans l'état où nous sommes en ce monde, nôtre Etat à venir ne nous en présente pas de moins forts. C'est dans cette vûe que je vas parcourir tous les états par où nous devons passer après cette Vie.

La premiere chose qui se présente ici à l'Esprit, c'est la Mort. On a dit il y a long-tems que la pensée de la Mort est très-propre à reprimer nos passions; mais cette pensée a une efficace particuliere pour nous rendre chastes. La Mort détruisant le Corps, la consideration que nous sommes mortels doit nous moderer dans la recherche des plaisirs du corps & nous en inspirer du dégoût. Si l'on étoit en ce monde pour plusieurs siécles il semble que l'on seroit plus excusable de rechercher avec passion les plaisirs des sens

tens, parce que l'on pourroit le flater de l'esperance d'en jouïr long-tems; cependant la pensée qu'il faudroit enfin les perdre, troubleroit la douceur de cette jouïssance. Mais nous savons que nous ne sommes pas pour long-tems au monde; la Vie passe, & tout ce qui fait l'objet de nos passions, passe de même. Ce Corps pour lequel nous avons tant de complaisance sera bientôt couché dans le tombeau, il deviendra un objet d'horreur, & un amas d'infection & de pourriture. Ces pensées sont mortifiantes, sans doute, & capables de rabattre le feu de nos convoitises. C'est pourquoi S. Pierre disoit, *que la qualité d'étrangers & de voyageurs, nous engage à nous abstenir des convoitises charnelles.* Un homme qui a ces pensées bien imprimées dans l'esprit, qui se représente que bientôt il ne sera plus au monde, & que la Mort peut l'enlever au milieu de ses plaisirs, ne les recherche pas avec tant d'ardeur; il y trouve beaucoup moins d'attraits. 1 Pier. II.

Mais il faut considerer outre cela que la Mort d'un homme sensuel doit être très-miserable, & que cette separation qui l'arrache à ses plaisirs ne peut être qu'extrémement triste. Plus on aura ai-

mé les plaisirs, & plus il sera fâcheux de les quitter ; plus on aura recherché les douceurs & les aises de cette Vie, & plus la Mort sera amere. Personne n'a plus de frayeur de la Mort, & ne marque plus de crainte & de pusillanimité à son approche que ceux qui se sont amollis dans les Voluptez. Or l'état d'une personne qui craint la Mort & qui quitte la Vie avec regret est quelque chose de si fâcheux, que nul homme sage ne doit hazarder de finir ses jours de cette maniere. Et c'est au contraire quelque chose de si heureux que de quitter le monde sans regret, & que d'envisager la Mort avec fermeté, qu'il n'y a personne qui ne doive travailler à se procurer une semblable fin ; à quoi rien ne contribue plus que de s'accoûtumer de bonne heure à se passer de ce qu'on désireroit, & à durcir son ame & son courage par le renoncement aux plaisirs des sens.

Ce qui doit rendre ces considerations plus efficaces, c'est celle de l'état où la Mort réduit les hommes, à l'égard du Corps & à l'égard de l'Ame. Pour ce qui est du Corps, il est couché dans la terre, sans vie, sans sentiment, privé de tous les plaisirs, il ne les goûtera plus.

l'égard de l'Ame, elle ne perit pas avec le Corps, elle subsiste après la Mort, elle vit, elle est capable de sentiment & de réflexion ; c'est une verité que les Payens ont connue, que chacun sent, s'il veut y faire attention, & que la Révelation rend indubitable. Or en quel état peut être une Ame qui ne connoît d'autres plaisirs que ceux des sens, & qui pendant le séjour qu'elle a fait dans le Corps est devenue toute sensuelle ; lors qu'elle se voit transportée dans un monde nouveau où elle ne trouve rien de ce qu'elle a tant aimé ? Elle n'est pas plûtôt séparée du Corps qu'elle s'apperçoit de son malheur ; elle sent qu'elle est perdue, & qu'elle s'est perdue, & qu'elle s'est séparée de Dieu & du Souverain Bien. Le passé n'excite en elle que des regrets accompagnez de remords, & l'avenir ne lui présente rien que d'affligeant. Rien ne peut la consoler, elle ne peut plus joüir de ces plaisirs qui sont les seuls qu'elle ait connus, & elle est hors d'état de goûter ceux qui seuls pourroient la rendre heureuse dans l'état où elle se trouve alors. Ainsi il faut nécessairement que cette Ame soit miserable, privée de consolation, & tourmentée par l'attente

du Jugement de Dieu. Mais une Ame pure qui s'est dégagée de bonne heure des plaisirs sensuels, qui s'est accoûtumée à chercher sa felicité en Dieu, trouve sa consolation dans l'autre vie ; elle quitte le Corps sans regret, quand elle en est séparée ; elle se sent plus près de Dieu qu'elle n'étoit auparavant, & dans cet Etat elle jouït d'une douce & paisible attente de la Resurrection, & de la Gloire éternelle.

## CHAPITRE VII.

*Septiéme Motif. La Resurrection.*

NOUS venons de voir que la pensée de la Mort & de la destruction de nôtre Corps a une grande vertu pour nous engager à être purs. Mais ce Motif a encore plus de force lors qu'on pense que ce Corps doit être rétabli par la Resurrection. Nos Corps ne perissent pas entierement & pour toûjours ; mais Dieu les ranimera un jour & leur rendra la vie. J. Christ viendra tirer du Tombeau cette partie de nous-mêmes pour laquelle il a versé son sang, & re-

lever ces Temples qu'il s'étoit consa-
crez & qui avoient été détruits par la
Mort. Il faut considerer outre cela que
si nos Corps doivent ressusciter, ce ne
sera plus pour servir aux mêmes usages
auxquels ils auront servi sur la terre, mais
que ce sera pour des usages bien diffe-
rens. *Ils ressusciteront non pour être encore des Corps sensuels, mais pour être des Corps spirituels ; ils seront rendus conformes au Corps glorieux de J. Christ*, & ils habite- 1 Cor. XV. Phil. III.
ront dans le monde à venir où il n'y au-
ra plus rien de charnel, de sensuel, ni
de grossier.

C'est sans contredit une esperance bien glorieuse, mais en même tems bien sanctifiante que celle-là. Cet état de gloire auquel nos Corps sont destinez nous apprend qu'ils n'ont pas été faits uniquement pour la courte durée de cette Vie, mais que Dieu les destine à un état éternel & plus parfait. Ainsi nous ne devons pas croire que ces Corps ne doivent servir qu'aux plaisirs, & que l'usage des voluptez soit la fin pour laquelle ils ont été formez. Il y a une autre fin plus noble & plus excellente à laquelle il faut tendre. Pour cet effet, nous devons dès à présent user de nos Corps avec respect, en-

enſorte qu'avant la Mort même nous approchions le plus que nous pourrons de l'état où nous devons être un jour. La Regénération doit produire en nous un changement ſemblable à celui que la Reſurrection produira; c'eſt-à-dire, qu'elle doit nous rendre des hommes ſpirituels, abolir, autant qu'il eſt poſſible, ce qu'il y a de groſſier, de terreſtre, & d'imparfait en nous, & nous dégager de l'eſclavage des voluptez. Nos Corps ſont maintenant les Membres de J. Chriſt & les Temples de ſon Eſprit, & cela nous oblige à les traiter avec reſpect & à les garder dans la pureté. Mais nous nous ſentirons encore plus fortement engagez à le faire ſi nous penſons que ces Corps deviendront les membres du Seigneur & ſes Temples d'une maniere bien plus parfaite & plus glorieuſe au Jour de la Reſurrection. Quelle ne doit pas être la pureté d'un Corps qui eſt deſtiné à l'Immortalité & à la Gloire du Ciel?

C'eſt par cette conſideration que S. Paul détourne les Chrétiens de l'Impureté; il dit, *que le Corps n'a pas été fait pour la ſouillure, mais pour le Seigneur, & que comme Dieu a reſſuſcité J. Chriſt, il nous reſſuſcitera auſſi par ſa puiſſance.*

1 Cor. VI. 14.

Dans

Dans le Ch. III. de l'Epître aux Philippiens, il représente, *que les vrais Chrétiens qui attendent du Ciel le Seigneur Jesus qui viendra transformer leur corps vil & le rendre conforme à son Corps glorieux, se conduisent comme Bourgeois du Ciel, & qu'ils ont des sentimens tout differens de ceux des hommes charnels qui ont leur ventre pour Dieu, & qui n'ont d'affection que pour les choses de la terre.* Il employe encore cette consideration *Rom.* VIII. Il dit, *Que si nous vivons de la Vie de J. Christ & que si nous avons soin de mortifier nos convoitises, nos corps qui sont sujets à la Mort à cause du peché ressusciteront par la Vertu du même Esprit de J. Christ, par laquelle nous aurons surmonté les désirs de la chair en ce monde; Que ceux qui auront ainsi mortifié les Oeuvres du Corps & leurs passions vivront alors d'une Vie glorieuse & immortelle; au lieu que ceux qui auront vécu selon la chair auront la misere & la Mort éternelle pour leur partage.* D'où cet Apôtre tire cette conséquence, *Que nous sommes dans une obligation indispensable de ne pas vivre selon la chair, & de ne pas employer les Membres de nôtre Corps à la souillure & au peché, mais de les consa-*

*sacrer à la sainteté & à la justice.*

Mais quelle sera la Resurrection de ceux qui au lieu de se conduire par les Loix & par l'Esprit de J. Christ, se seront plongez dans la souillure ? Ils ressusciteront, *mais ce sera pour une ignominie & pour une infamie éternelle.* Cette ignominie doit être le partage de ceux qui auront fait de leurs corps des Vaisseaux à deshonneur, des instrumens d'une volupté brutale, & des receptacles d'ordure & d'impureté. Les gens sensuels sont esclaves de leur Corps; ils font tout pour le Corps, & ils croyent lui procurer les plus grands biens & la plus douce satisfaction. Mais ils les deshonorent dans le fonds, & ils les perdent; ils les assujettissent à une misere & à une infamie éternelle, ils les préparent pour l'Enfer. Ainsi ils deviennent les Meurtriers de leur Corps aussi bien que de leur Ame. Au lieu que ceux qui observant les saints Préceptes de J. Christ, conservent leur Corps pur, le traitent avec austerité, & en domtent les appetits, ceux-là aiment veritablement leur Corps; ils lui font le plus grand honneur qu'ils puissent lui faire, & lui procurent les veritables biens. C'est par cette voye que l'on

Dan. XII.

l'on parvient à la Reſurrection des Juſtes, & que l'on s'aſſûre la poſſeſſion de ces joyes & de ces plaiſirs, qui ſont reſervez dans la Vie à venir à ceux qui ne ſe ſeront pas rendus eſclaves des Plaiſirs de celle-ci.

## CHAPITRE VIII.

### *Huitiéme Motif. Le Jugement dernier.*

APrès la Reſurrection tous les hommes ſeront jugez & paroîtront devant le Tribunal de Dieu. Là chacun rendra compte de ſa conduite; & recevra ſelon le bien & le mal qu'il aura fait, mais les Impurs ſubiront un Jugement très-ſévere.

On ne peut douter que tous les hommes & les Payens même ne doivent être jugez; S. Paul dit au Ch. II. de l'Epître aux Romains qu'ils ſeront jugez par la Loi de la Nature. Mais le même Apôtre nous apprend qu'entre les pechez dont ils auront à rendre compte, l'Impureté ſera l'un des principaux. S. Pierre déclare auſſi *que les Gentils qui vivoient dans la luxure & qui couroient dans un entier aban-* don-

Rom. I.

1 Pier. III.

*donnement à la dissolution, rendroient compte à celui qui doit venir juger les vivans & les morts.* Que si les Payens qui n'auront eu que les sombres lumieres de la Nature doivent être ainsi jugez, à quoi doivent s'attendre les Chrétiens qui auront violé les Loix de la Nature & celles de l'Evangile, & qui au mépris de tant de lumieres, de tant de Motifs, & de tant de secours, qu'ils auront eu pour la pureté, se seront abandonnez à des passions dereglées? Nous voyons qu'ils sont particulierement menacez du Jugement de Dieu. Il est écrit *que Dieu jugera les Fornicateurs & les Adulteres*; voila qui est exprès. S. Paul dit, *que nous paroîtrons tous devant le Tribunal de Christ, & que chacun remportera en son corps selon qu'il aura fait soit bien soit mal.* Il y a dans ces paroles quelque chose à quoi les Impurs doivent faire attention, c'est qu'il y est fait mention du Corps. Car soit que ces mots signifient que les hommes recevront dans leur propre corps la peine ou la recompense; soit qu'ils marquent, comme quelques uns le prétendent, que Dieu rendra aux hommes selon ce qu'ils auront fait *en leur corps*, c'est-à-dire, pendant qu'ils habitoient dans ce corps, pendant

Hebr. XIII. 4.

2 Cor. V. 10.

cet

cette Vie, toûjours voit-on que le corps d'une maniere ou d'une autre contribuera beaucoup à nôtre bonheur ou à nôtre malheur; que l'usage qu'on aura fait de ce Corps est d'une grande importance; on peut juger par-là à quoi doivent s'attendre ceux qui auront commis ce peché qui est appellé le peché du corps dans un sens particulier, & qui paroîtront alors devant Dieu avec des corps & des ames qui auront été souillez par l'Incontinence.

Mais ce qu'on lit dans la II. Ep. de S. Pierre, Ch. II. doit sur tout être consideré avec une grande attention. Cet Apôtre menace du Jugement de Dieu certains faux Docteurs dont le principal caractere étoit la sensualité & l'Impureté; il prouve la certitude de ce Jugement par la punition des mauvais Anges, par celle des habitans du premier Monde, & par la destruction des Villes abominables de Sodome & de Gomorrhe; & il conclut de tous ces exemples que les pécheurs, mais principalement les Impurs, seront punis au dernier Jour. *Si Dieu n'a point épargné les Anges qui ont peché, s'il n'a point épargné le Monde ancien, & s'il a fait venir le Deluge sur le Monde des méchans;*

*s'il a condamné à la subversion les Villes de Sodome & de Gomorrhe, les réduisant en cendre, & les mettant pour servir d'exemple à ceux qui vivroient dans l'Impieté, & s'il a délivré Lot le juste, qui étoit cruellement affligé de la conduite infame de ces abominables; le Seigneur sait reserver les injustes pour être punis au Jour du Jugement; mais principalement ceux qui marchent après la chair dans une convoitise impure.* Voila des Paroles bien expresses contre l'Impureté; voila des Menaces qui regardent tous les méchans, *mais principalement les Impurs & ceux qui suivent les convoitises de la chair.* Ces Menaces sont soûtenues par des Exemples formidables de la colere du Ciel sur ceux qui s'abandonnent aux désirs infames de la chair; car nous avons montré que ce fut principalement ce Peché-là qui donna occasion à ces terribles Jugemens de Dieu; & c'est ce qui paroît sur tout bien sensiblement dans la destruction de Sodome & de Gomorrhe. St. Jude allegue le même Exemple, & il le fait dans la même vûe que S. Pierre. *Sodome, Gomorrhe, & les Villes voisines s'étant aussi débordées dans une infame débauche, ont été mises pour exemple, & ont souffert la peine d'un*

*feu*

*feu éternel.* Et il dit cela pour prouver *que le Seigneur ne laisseroit point impunis ceux qui souillent leur chair, & qui changent la Grace de Dieu en dissolution.* Toutes ces choses sont extrémement fortes, ces Exemples, & particulierement celui de Sodome, doivent faire trembler les Impurs, & les avertissent du Jugement qui les attend.

Il y a une chose qui doit être considerée par rapport à ce peché; c'est que très-souvent il est commis en secret. Or si Dieu est obligé en qualité de Juge du Monde de punir les pechez, il est encore plus engagé à punir les pechez cachez. Les crimes de l'Impureté sont, comme S. Paul l'a dit, *des œuvres de ténébres & des choses qui se commettent en cachete*; mais elles seront mises en évidence par la lumiere de ce Grand Jour qui manifestera tout. Ces pechez secrets & inconnus aux hommes doivent être d'autant plus certainement & plus sévérement punis, que ceux qui les commettent, quoi que très-coupables, passent pour innocens, & ne sont exposez en ce monde à aucune disgrace; pendant que d'autres qui n'auront pû cacher leur crime, ou qui n'auront pas voulu le cacher,

Ephes. V.

mais qui auront eu assez de bonne foi pour le confesser, souffrent en cette vie quelque ignominie & quelques peines. Mais ce qu'il faut remarquer de particulier à l'égard de l'Impureté, c'est que plusieurs de ceux qui cachent leurs desordres, meurent dans l'Impenitence; parce que pour les cacher, ils ont recours au Mensonge, ou à d'autres voyes criminelles, ainsi que je l'ai fait voir, par où ils s'imposent la nécessité de persévérer dans leur peché, & de mourir sans le confesser & sans le réparer. C'est aussi ce qui fait que, généralement parlant, ceux qui ont peché en secret, sont dans un état beaucoup plus dangereux que ceux dont les fautes ont éclaté, parce que ceux-ci peuvent plus facilement décharger leur conscience & se relever de leur chûte. Ceux qui se jugent en ce monde ne seront pas jugez dans l'autre.

Il resulte de tout ceci que les Impurs n'éviteront point le Jugement de Dieu, & que la vûe & la crainte de ce Jugement doit nous rendre chastes. O que les approches & l'appareil magnifique de ce Grand Jour qui décidera de la destinée de tous les hommes seront formidables à ceux qui auront vécu dans la souillure!

On peut facilement juger dans quelles détresses ils se trouveront alors, de quelle confusion ils seront couverts; & quelle sera au contraire la confiance & la joye de ceux qui *auront vécu dans le siecle présent avec chasteté & avec temperance, en attendant la bienheureuse esperance, & l'Apparition glorieuse de Nôtre Dieu & Sauveur J. Christ.*

---

## CHAPITRE IX.

### *Neuviéme Motif. L'Enfer.*

De la consideration du Jugement il est naturel de passer à celle de ce qui le suivra. Après que les hommes auront été jugez, *ils iront les uns à la Vie éternelle & les autres aux Peines éternelles.* Nous avons déja vû que ces peines de la Vie à venir regardent les Impurs. Nôtre Seigneur parlant de la Chasteté dit qu'il vaut mieux se mortifier & se priver des choses qui seroient les plus agréables à la chair *que d'être jettez dans la Gehenne, où le Ver ne meurt point, & où le feu ne s'éteint point.* S. Jean déclare, *que pour ce qui est des Impurs, des Forni-*

Matth. XXV.

Marc IX. 43. 44.

Apoc. XXI.

*cateurs, des abominables, leur portion sera dans l'Etang ardent de feu & de souffre, qui est la Mort seconde.* On peut juger que ces peines de la Vie à venir seront bien séveres puis que le S. Esprit en fait une peinture si terrible, & qu'il parle de feu, de souffre, de Gehenne, d'un Ver qui ne meurt point, d'un feu qui ne s'éteint point. On peut juger encore de la séverité des peines qui sont reservées aux Impurs, par la rigueur des Jugemens temporels que Dieu a deployez en de certaines occasions sur ceux qui s'abandonnoient à la luxure. L'Exemple de Sodome sur tout est très-remarquable ; & quand on se représente ces Peuples abominables consumez dans les flammes, on doit voir par-là combien Dieu abhorre l'Impureté, & combien les peines de ce peché seront terribles.

On dira, sans doute, là-dessus que Dieu ne punit pas dans ces Peuples les Pechez de la Fornication & de l'Adultere ; mais que ce qui attira cette effroyable destruction sur eux, ce fut les abominations & les énormitez qui regnoient dans ces Lieux-là. Je l'avoûe, mais outre que ces Peuples tomberent dans ces affreux débordemens par les autres pe-

chez

chez de la chair, & qu'ainſi ce fut toûjours l'Incontinence qui les fit perir; il faut faire attention à l'état de ces Peuples, & à celui où les Chrétiens ſe rencontrent; s'il y a de la difference entre les Crimes, il y en a auſſi entre les Perſonnes. Ce qui rend les hommes plus ou moins coupables, ce n'eſt pas ſeulement le plus ou le moins d'atrocité de leurs pechez, c'eſt auſſi & principalement l'état & les circonſtances plus ou moins favorables dans leſquelles ils ſe rencontrent. Par cette Regle qui eſt inconteſtable, la Fornication, l'Adultere, l'abandonnement à la luxure eſt quelque choſe de plus criminel dans un Chrétien, qui eſt éclairé par l'Evangile, qui a devant les yeux la Doctrine & l'Exemple de J. Chriſt, qui a de ſi puiſſans ſecours pour vivre dans la pureté, & qui a renoncé ſolemnellement au monde & aux déſirs dereglez de la chair; l'Impureté, dis-je, eſt plus criminelle dans un Chrétien, que ne l'étoient les proſtitutions d'un Payen enſeveli dans les ténébres de ſon Idolatrie. Commettre les crimes de l'Impureté dans l'Egliſe de J. Chriſt, c'eſt quelque choſe de plus criant que les abominations qui

ſe commettoient à Sodome ; c'eſt ſur cette difference qu'il y a entre les perſonnes qu'eſt fondée cette Déclaration de
Matt. XI. J. Chriſt ; *Que ceux qui ne ſe ſeront pas amendez, ſeront punis plus ſéverement au Jour du Jugement que Sodome & Gomorrhe.* Ainſi je ne crains point de dire que les Chrétiens impurs, & particulierement ceux qui ſe ſeront abandonnez aux infames excès & à l'habitude de la luxure, ſeront punis avec plus de ſéverité, que ne le ſeront les Payens les plus coupables. Les tourmens de ces derniers ſeront moindres, & leur état ſera plus ſupportable ; la raiſon en eſt évidente ; ils n'auront pas de ſi grands reproches à ſe faire. Il faut bien peſer ceci. Quand on penſe aux Payens, & en particulier à cette Sodome, où le débordement fut ſi affreux, à ces Villes dont le Nom & la memoire ſeront à jamais en exécration & qui perirent d'une maniere ſi effroyable, à ces Peuples dont les crimes font horreur, il ſemble que ce ſoit-là les plus grands pécheurs que la terre ait jamais porté ; mais il ne faut pas s'y tromper ; la condition des Chrétiens impies & abandonnez au Vice ſera plus déplorable dans le Siecle à venir

[...]ir que celle de ces Peuples - là.

Les Impurs seront exclus du ciel. S. Paul proteste *qu'ils ne posséderont point le Royaume de Dieu*, & nous verrons plus particulierement dans le Chapitre suivant, qu'ils ne peuvent pas y être admis, & que l'Impureté met un obstacle à la felicité de l'homme. Quel desespoir pour eux d'avoir préferé des voluptez sales & passageres à un bonheur éternel dont ils auroient pû jouïr, mais dont ils se seront privez par leur faute & pour toûjours ! Ils auront leur portion avec le Diable & ses Anges ; ils seront enveloppez dans un même supplice avec lui, parce qu'ils auront fait sa volonté, & qu'ils auront été semblables à cet Esprit, qui est appellé l'Esprit impur. 1 Cor. VI, 10.

Mais entre les peines qu'ils souffriront, il faut faire une attention particuliere à la honte dont ils seront couverts. Ils se verront exposez pour punition de ces pechez honteux à un opprobre éternel devant Dieu & devant les hommes. Il ne faut pas douter que dans ce Grand Jour *où Dieu amenera en jugement tout ce qui est caché, où il rendra à chacun sa louange, & où les choses secretes seront mises en évidence*, le crime & la honte des méchans Eccl. XII, 1 Cor. IV. 5.

chans ne soient manifestez. On conçoit encore que dans l'autre Vie le malheur & le nombre des reprouvez sera connu aux Anges & aux hommes. Comme on connoîtra alors les fideles adorateurs du Seigneur, on connoîtra aussi ceux qui l'auront abandonné. A mesure que l'on adorera la Bonté & la Justice de Dieu dans la maniere dont il manifestera & dont il couronnera l'innocence des Justes; on adorera cette même Justice dans la punition des méchans; mais on l'adorera sur tout dans la manifestation & dans la punition des pechez secrets, tels que sont la plûpart des pechez de la Chair.

Pensons, par exemple, qu'il y a diverses personnes dont les desordres ne sont pas connus, & qui vivant moralement bien, passent pour tout autres qu'ils ne sont. On les cherchera parmi les Bienheureux, on ne les y trouvera point; & l'on saura que c'est l'Impureté à laquelle ils s'abandonnoient en secret qui les aura exclus de la gloire. Dans l'Enfer même, les Damnez seront surpris de voir avec eux des gens qui passoient pour gens de bien, & dont les méchans eux-mêmes reveroient la Vertu; des gens qui étoient en

en réputation de probité, & peut-être de ſainteté. Ces gens-là ſe rencontreront dans la compagnie des Impies déclarez, des Blaſphemateurs, des Profanes, des Meurtriers ; on en cherchera la cauſe, & il ſe trouvera que ces perſonnes de qui on avoit une ſi haute opinion étoient adonnées à la luxure. Il ſe trouvera que cet homme que l'on croyoit ſi pieux, ſe livroit en ſon particulier à des paſſions brutales, & que ce n'étoit dans le fond qu'un Impur, d'autant plus coupable qu'il impoſoit aux hommes, qu'il joignoit l'hypocriſie à l'amour du Vice, & que ſous les apparences de la Vertu, il cachoit un cœur laſcif, & aſſervi aux infames déſirs de la ſenſualité. Voila comment la Miſere & la Honte feront le partage de ceux qui ſe rendent eſclaves de cette paſſion.

Je n'en dirai pas davantage ſur la grandeur de ces peines ; j'ajoûterai ſeulement que la crainte de l'Enfer doit nous former à la Chaſteté. Et c'eſt ici où il faut admirer la Bonté divine, en ce qu'elle nous propoſe des Motifs ſi forts pour nous retirer du mal ; car plus ces Peines ſont ſéveres, & plus elles doivent nous donner de crainte & nous rendre ſages & conti-

tinens. Voici le Préservatif contre les Passions charnelles, & ce qu'il faut opposer aux attraits de la volupté ; voici ce qui doit rompre le charme des tentations. Il faut comparer les fausses douceurs qu'elles nous présentent, avec les peines qui les suivent ; il faut comparer des voluptez d'un moment, & avec cela honteuses & incommodes, avec les supplices de la Vie à venir. La Volupté passe, mais la peine ne passera pas. Dequoi serviront, dequoi consoleront alors ces plaisirs pour lesquels on aura eu un si grand penchant & à qui on aura tout sacrifié, jusqu'à sa conscience? On en peut juger par ce qui nous arrive en ce monde. Nous voyons qu'il ne faut qu'une maladie, qu'une douleur un peu violente, pour nous rendre insensibles aux plaisirs de la Vie, & même pour nous les faire prendre en aversion. Quel sentiment aura-t-on donc de ces plaisirs, comment les regardera-t-on lors qu'on sera dans les tourmens de l'Enfer ; sur tout quand on pensera que ce seront ces malheureux plaisirs qui par leur attrait trompeur & par leurs douceurs empoisonnées nous auront précipité dans la perdition.

C'est

C'eſt à quoi devroient penſer tant de perſonnes qui ſans crainte de Dieu, & ſans reſpect pour leur Baptême, ſe ſouillent par les ſales pechez de la Luxure; ils devroient conſiderer à quoi ils s'expoſent, & où les conduira enfin cette infame paſſion. Ils payeront un jour bien cherement ces brutales voluptez dans leſquelles ils ſe plaiſent, à moins qu'ils ne s'amendent promtement, & qu'ils ne réparent leurs pechez comme il faut. Ceux qui brûlent des flammes impures de la concupiſcence brûleront un jour de celles de la Gehenne. Il ne faut pas s'y tromper; ce peché conduit à l'Enfer, *Dieu jugera les Paillards & les Adulteres*; l'Ecriture ne dit pas cela en vain, & puis qu'elle parle ſi poſitivement & ſi fortement de ces peines, il faut qu'elles ſoient & terribles & inévitables. Je prie auſſi ceux qui pourroient être en danger de ſe laiſſer entraîner à cette paſſion ſi dangereuſe, & principalement les Jeunes gens de bien peſer ce Motif. Qu'ils craignent de ſuivre un penchant dangereux; qu'ils préviennent ces Malheurs terribles qui feront le partage *de ceux qui marchent ſelon le regard de leurs yeux & ſelon le déſir de leur cœur, & qui oublient leur Créateur* Eccl. XII.

*teur dans les Jours de leur Jeuneſſe.* Par la chaſteté on évite tous ces maux; celui qui travaille à l'acquerir & à la conſerver étant jeune s'épargne bien des remords, & il jette les fondemens d'un bonheur ſolide pour toute ſa Vie & pour l'Eternité.

---

## CHAPITRE X.

### *Dixiéme Motif. La Felicité de la Vie à venir.*

LE dernier Motif à la Chaſteté eſt pris de l'Etat où les Bienheureux ſeront dans la Vie à venir, & de la Felicité céleſte. Je ne m'arrêterai pas à décrire la grandeur de cette Felicité, ſoit par rapport à ſa nature, ſoit par rapport à ſa durée. Je ſuppoſe que c'eſt l'état le plus heureux où la Créature puiſſe être élevée, & que tout ce que l'on peut concevoir de plus agréable en ce monde, n'eſt rien au prix de la Beatitude céleſte, de ces biens infinis, & de ce contentement ineffable dont les ſaints glorifiez ſeront pénétrez, dans la Vie à venir.

Cela ſuppoſé, je dis que l'attente de cette

te Felicité eſt un grand engagement à être chaſte. *Celui qui a cette eſperance ſe purifie lui-même.* *Ayant de telles promeſſes nous devons nous nettoyer de toute ſouillure de chair & d'eſprit.* S. Pierre attribue tant de vertu *à ces grandes & précieuſes promeſſes, qu'il dit qu'elles ſont capables de nous élever au deſſus de la Nature humaine & de nous rendre participans de la Nature divine, en nous retirant de la corruption qui eſt dans ce monde par la convoitiſe.* En effet, que ne doit-on pas faire pour avoir part à la Gloire & à la Felicité du Siécle à venir; ou dequoi peut-on faire cas, quand on en a bien compris l'excellence? Tous les plaiſirs, tous les charmes des ſens, diſparoiſſent auprès de ces magnifiques Promeſſes. Les hommes ſont touchez par le plaiſir; il ſemble aux gens charnels que c'eſt exiger d'eux quelque choſe de bien dur & de bien injuſte, que de prétendre qu'ils ſe privent de quelques Plaiſirs des ſens; ces plaiſirs ne ſont pourtant pas fort eſtimables, ils ſont honteux, très-ſouvent incommodes, toûjours imparfaits, vains, paſſagers. Mais quand ils ſeroient plus ſolides & plus durables qu'ils ne ſont, devroit-on les eſtimer au prix de ce bonheur

1 Jean V. 3.
2 Cor. VII. 1.
2 Pier. I. 3.

heur suprême de la Vie future, & ne devroit-on pas compter pour rien le sacrifice que l'on fait de ces plaisirs sensuels? On a vû autrefois, & l'on voit encore tous les jours, des gens se priver des plaisirs, & choisir un genre de vie pénible & austere. S. Paul remarque *que les personnes qui s'exerçoient anciennement à la lutte vivoient dans une grande continence.* Ce qu'on lit dans Platon merite d'être ici rapporté. Ce Philosophe parlant des Loix qu'il faudroit établir pour bannir les excès de l'Impureté & de la débauche, dit que quoi que cette abstinence des Plaisirs paroisse fort difficile, cependant on pourroit en venir à bout. Et il se sert pour le montrer, de l'exemple de certains Lutteurs qui pour avoir plus de force dans leurs Exercices, s'abstenoient toute leur vie de ces sortes de plaisirs. Si des Payens ont eu ces sentimens-là, & ont été capables de cette continence, que ne doivent pas faire les Chrétiens pour l'acquisition de la Gloire céleste? *Si ces Lutteurs faisoient cela pour gagner une couronne corruptible, nous devons le faire beaucoup plus, pour en gagner une incorruptible*; c'est le raisonnement de S. Paul.

1 Cor. IX.

Plato *de Legibus.* Lib. VIII.

Il eſt vrai que ſi l'on pouvoit être reçu dans le Ciel, quelque vie que l'on menât, ſoit que l'on renonçât aux voluptez, ſoit que l'on s'y abandonnât, il n'y auroit pas une néceſſité ſi abſolue d'être Chaſte. Mais pour qui ſont reſervez ces biens infinis? Qui ſont ceux qui ſeront trouvez dignes d'avoir part à la gloire du ſiecle à venir? Ce ne ſeront pas les gens adonnez à la luxure; l'Ecriture les exclut du Ciel; S. Paul proteſte en divers lieux, *que ces gens-là n'hériteront point le Royaume de Dieu, qu'ils n'y auront point de part*; S. Jean dit, *que rien d'impur ni de ſouillé n'entrera dans la Jeruſalem céleſte.*

1 Cor. VI. 10. Gal. V. Apoc. XXI.

Mais il eſt bon de conſiderer la choſe de plus près. Pourquoi Dieu exclut-il les Impurs du Ciel? Dirons-nous que c'eſt ſimplement parce qu'il lui plaît ainſi, & qu'il ne trouve pas à propos de les y admettre, quoi que rien ne l'en empêchât s'il le vouloit? On ſent bien que cette Réponſe ne ſatisfait pas. L'Idée que nous avons de Dieu comme d'un Etre infiniment bon, parfaitement Sage & ſouverainement Juſte nous conduit à d'autres penſées. Cette Idée nous dicte que ſi Dieu a établi de certaines Loix & de

certaines Peines, ç'a été parce que le bonheur des hommes demandoit qu'il leur prescrivit ces Loix-là, & parce que ces Peines sont une suite naturelle de la violation de ses Commandemens. Nous ne pouvons être heureux, qu'en observant ces Loix, & en les violant nous nous rendons nécessairement miserables. En faisant ce que Dieu prescrit, nous nous mettons dans les dispositions où il faut que la Créature raisonnable soit pour posseder le Souverain Bien, qui est Dieu, nous nous approchons de lui; mais en desobeïssant aux Loix divines, nous nous détournons par cela même de Dieu & de la suprême felicité.

On doit bien méditer sur ceci, & bien penser à ce que l'Ecriture enseigne par

Rom. II. 6. tout; *que Dieu rendra à chacun selon ses*
2 Cor. V. 10. *œuvres; que nous recevrons dans l'autre vie*
Gal. VI. *selon le bien ou le mal que nous aurons fait;*
Hebr. XII. *que l'homme moissonnera en l'autre monde ce qu'il aura semé en celui-ci; que sans la sanctification personne ne verra le Seigneur.* Tout cela nous conduit à cette pensée que nôtre état dans la Vie future, dépend de l'état où nous nous serons mis dans celle-ci; qu'il y a un rapport naturel & nécessaire entre ces deux états, & qu'il

qu'il faut acquerir de certaines dispositions pour pouvoir être heureux dans la Vie à venir; Et puis que l'une des Dispositions que Dieu exige de nous est la Chasteté, nous avons dans l'attente de cette Vie, le motif le plus fort à pratiquer cette Vertu.

Pour jouïr de la Felicité céleste il faut recevoir & embrasser par la Foi les Promesses qui nous en sont faites en J. Christ; il faut la rechercher, la désirer, l'estimer; car l'homme étant doué de Raison, un bien quelque grand qu'il soit, ne peut faire son bonheur à moins qu'il ne le recherche, & qu'il ne croye y trouver sa felicité. Celui donc qui au lieu de tourner ses inclinations du côté des biens du Ciel que l'Evangile lui présente, les tourne du côté de la terre & de ses vains plaisirs, se met par cela même hors d'état d'aspirer à la Beatitude céleste; d'autant plus que les Biens du Ciel, & les plaisirs charnels sont d'une nature toute differente. C'est sur ce principe que J. Christ déclare, *que nôtre cœur est nécessairement où* Matt. VI.
*est nôtre Trésor; qu'il n'est pas possible de servir deux Maîtres.* C'est ce qui fait dire à S. Jean, *que si quelqu'un aime le Mon-* 1 Jean II.
*de, l'Amour du Pere n'est point en lui.*

Comme un Yvrogne & un Débauché est hors d'état de goûter la satisfaction qu'un homme sage trouve dans la recherche & dans la connoissance de la Verité ; de même celui qui n'a d'inclination que pour les Voluptez, & qui ne connoît d'autres plaisirs que ceux des sens, est incapable de goûter des Plaisirs qui sont d'une nature non seulement differente, mais même opposée, tels que sont les Plaisirs spirituels & célestes.

Si la Felicité que nous attendons devoit être une Felicité corporelle, les habitudes & les dispositions que l'on contracte par l'attachement aux Voluptez, ne seroient pas un obstacle à sa possession; & en ce cas-là l'amour des plaisirs sensuels seroit en quelque façon pardonnable. Mais les Chrétiens ne sont pas dans la croyance des Infideles, qui mettent les Voluptez charnelles entre les biens du Paradis. Nous avons des esperances d'une autre nature ; nous attendons un Paradis spirituel & divin ; nous savons qu'après la Resurrection les plaisirs des sens seront détruits ; J. Christ a dit, *qu'alors on ne se mariera plus, mais qu'on sera comme les Anges de Dieu.* Ainsi nous devons nous préparer pour cet Etat-là, y aspirer, nous

Luc XX.

en

en approcher autant que nous le pourrons. Esperer d'être avec Dieu, de le voir tel qu'il est, d'être avec J. Christ, & avec les Saints Anges, de s'occuper à des fonctions toutes spirituelles & céleſtes, & à la contemplation des merveilleux Ouvrages du Seigneur; c'est-là une attente qui ne peut être bien gravée dans un cœur où la souillure, où l'amour des sensualitez regne. Cette Esperance demande des cœurs purs & vierges, des ames chastes & innocentes, & nous pouvons appliquer à ce sujet ce qui est dit, quoi que dans un sens un peu different au Ch. XIV. de l'Apocalypse. *Ceux qui ne se seront point souillez avec les femmes, & qui sont Vierges, sont ceux qui suivront l'Agneau en quelque part qu'il aille, & qui ont été rachetez d'entre les hommes pour être les Prémices à Dieu & à l'Agneau; ce sont ceux qui habiteront dans le Temple de Dieu pour y être Rois & Sacrificateurs dans toute l'éternité.*

VOILA quels sont les principaux Motifs à la Chasteté. Si ces Motifs étoient pris de choses, ou incertaines, ou de peu d'importance, on pourroit n'en être pas touché. Mais on ne sauroit rien propo-

ser aux hommes de plus certain, ni d'une plus grande conséquence. Il n'y a rien de plus certain que ces Veritez ; Que nous mourrons un jour ; Que nous ne mourrons pas comme les Bêtes ; Que nous avons une Ame qui ne meurt pas avec le Corps ; Qu'il y a une autre vie après celle-ci ; Que nos Corps ressusciteront ; Que nous serons jugez ; & qu'après ce Jugement nous serons ou dans les souffrances ou dans la Gloire. Ce sont-là toutes choses incontestables mais ce sont aussi des choses de la derniere importance pour nous. Auprès de ceci tout le reste n'est rien, ou n'est que peu de chose.

L'homme doit se rendre aux Motifs les plus forts, du moins s'il veut agir selon la Raison. Il faut que ceux qui ne sont pas ébranlez par ces Motifs que je viens d'alleguer, & par ces considerations si pressantes, ayent d'autres raisons & d'autres Motifs qui l'emportent par dessus ceux-ci. Mais quels peuvent être ces autres Motifs, & qu'est-ce qui peut attacher ainsi les gens sensuels à l'Impureté; malgré tout ce qu'on leur dit pour les en retirer ? Ils n'en sauroient alleguer qu'un seul, c'est une volupté brutale, c'est un penchant sensuel & grossier dont ils ont hon-

honte eux-mêmes. Mais eſt-ce là une raiſon qui doive l'emporter ſur ces graves & importantes conſiderations qui ſe tirent, de la Volonté de Dieu, de ſa Préſence, de la Vie & de la Mort de J. Chriſt, de la Gloire du Nom Chrétien, de nôtre Mort, & de ce qui doit la ſuivre? Tout cela doit-il être compté pour rien, mépriſé, foulé aux pieds? L'homme doit-il ainſi fermer les yeux à tout, n'écouter rien, & courir à une ruine certaine & effroyable en ſatisfaiſant ſa ſenſualité? C'eſt-là un excès d'aveuglement que l'on conçoit à peine, & dont les hommes ne ſont capables que parce qu'ils ne font pas une attention ſerieuſe aux Motifs qu'ils ont à la Chaſteté. Il eſt très-certain que l'on ne s'abandonne à l'Impureté, que parce que ces Motifs ne ſont pas gravez dans l'eſprit; & que le moyen d'être Chaſte, c'eſt d'y penſer fortement & fréquemment.



# SECTION III.

## *Des Moyens qu'il faut employer pour être chaste.*

### CHAPITRE I.

*Qu'il y a des Moyens d'être chaste, & qu'il n'est pas impossible d'acquerir cette Vertu.*

APRE'S avoir proposé dans la Section précedente les principaux Motifs à la Chasteté, je dois traiter dans celle-ci des Moyens qu'il faut employer pour acquerir cette Vertu.

La prémiere chose qu'il est nécessaire de considerer sur ce sujet, c'est qu'il n'est pas impossible d'être chaste. Il ne faut

faut pas dire ici, que toutes ces Maximes de pureté sont belles, qu'elles sont justes, mais que la difficulté est de les réduire en pratique; qu'il faudroit trouver le moyen de mettre les hommes en état de les observer, que cela est au-dessus de leurs forces, & qu'il faudroit être des Anges pour en venir à bout. C'est bien-là ce que les libertins alleguent pour se dispenser d'obéïr aux Loix de l'Evangile; mais on ne sauroit rien dire de plus vain, de plus faux, ni de plus injurieux à Dieu & à la Religion Chrétienne.

Cela seul que Dieu prescrit la Chasteté est une preuve invincible que les hommes peuvent la garder. Il ne faut pas croire que Dieu soit injuste, & qu'il nous commande étroitement & sous peine d'être damnez, de pratiquer des Devoirs dont l'observation seroit au-dessus de nos forces; il est trop bon & trop équitable pour donner de telles Loix. Il y a des Moyens de faire ce qu'il ordonne, des moyens sûrs, des moyens dont l'observation n'est pas bien difficile, & comme c'est lui qui a établi ces Moyens, il s'est engagé par cela même à les seconder de sa benediction

quand on voudra s'en servir de bonne foi.

Il est surprenant que des Chrétiens mettent seulement la chose en question. Nous avons vû que les Payens ont crû que la Chasteté étoit une Vertu que l'on peut pratiquer. Les préceptes de leurs Sages, & ces Exemples de continence qu'on lit dans les Histoires Anciennes, le supposent ainsi. Et des Chrétiens auront si petite opinion de la Morale de J. Christ, & de l'efficace de la Grace, que de croire qu'on ne sauroit vivre dans la pureté ?

Il faut pourtant avouer que ce Devoir n'est pas également facile pour toutes sortes de personnes, & qu'il y en a qui y trouvent une grande difficulté. Il en est de même de tous les autres Devoirs de la Morale. Il y a des personnes qui, soit à cause de leur Temperament, soit à cause de leurs mauvaises habitudes, sont violemment portez à de certaines passions & ont beaucoup de peine à s'en abstenir. Il y en a, par exemple, qu'un temperament aigre & plein de feu, & une méchante habitude portent si fort à la colere, qu'ils ont bien de la peine à se moderer & à se retenir. Cependant

ces

ces gens-là auroient mauvaiſe grace de prétendre s'excuſer par cette raiſon; car ſur ce pied-là, il n'y auroit perſonne qui ne fût excuſable. Dès que quelqu'un ſeroit engagé bien avant dans une habitude, ou ſujet à une paſſion juſqu'à un certain degré, il n'y auroit qu'à le laiſſer faire; & il ſeroit inutile & même injuſte de vouloir l'obliger à changer de conduite, & de le menacer ou de le punir.

Je conviens donc que pluſieurs ſont fortement portez à l'Impureté. Mais, prémierement, on ne peut pas conclurre de-là qu'il n'y ait pas des moyens de ſe garantir de cette paſſion. Si ces gens ſe ſont mis dans cet état par leur faute & pour n'avoir pas voulu ſe ſervir des moyens qui les auroient rendus chaſtes, il ne s'enſuit pas que ces moyens ſoient incapables de produire cet effet; tout de même que de ce qu'un homme ſeroit tombé dans une maladie mortelle pour n'avoir pas voulu uſer de certaines précautions, ou de certains remedes, on auroit tort de conclure qu'il n'y avoit point de moyen d'éviter cette maladie-là. Je dis en ſecond lieu, que Dieu a établi pour les perſonnes dont il s'agit un moyen &

un remede pour éviter les desordres de la chair, c'est le Mariage, comme S. Paul le montre 1 Cor. VII. Mais je passe plus avant & j'ajoute, que même à l'égard de ceux qui sont engagez dans cette passion dangereuse, & dont le retour à la Chasteté paroît difficile, ils peuvent encore en revenir, & qu'il y en a qui sont revenus de cet état-là. Il est vrai qu'ils auront d'abord de la peine; mais il est bien juste qu'ils se gênent, & qu'ils souffrent quelque chose pour prévenir leur perdition. Au reste, cette peine diminuera avec le tems, & en pratiquant ces Moyens ils y trouveront toûjours plus de facilité; C'est ce que j'espere de faire voir clairement.

Je pose donc comme une chose constante qu'il y a des Moyens d'être chaste. Quiconque veut s'en servir en éprouve l'utilité. Pour ceux qui ne veulent pas les mettre en usage, qui ne veulent rien faire, ni prier, ni jeûner, ni éviter les occasions, ni veiller sur eux-mêmes, ni se gêner en rien; & tels sont la plûpart des Impurs; ces gens-là, je l'avoue, ne sauroient parvenir à la Chasteté, mais ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes. C'est uniquement par leur faute &

non

non par celle de la Religion qu'ils ſont dans cet état ; & leur négligence volontaire n'empêche pas qu'il n'y ait des Moyens qui rendent la pratique de la Chaſteté poſſible & même facile.

---

## CHAPITRE II.

### *De ce qu'il faut faire pour acquerir la Chaſteté ; & prémierement des Saints Exercices.*

IL Y A deux Moyens généraux d'acquerir la Chaſteté ; ſavoir, les Saints Exercices, & les Soins que chacun doit prendre.

Lex Exercices de Pieté & de Dévotion ſont un excellent préſervatif contre l'Impureté, & des ſecours très-efficaces pour devenir Chaſtes. Quand je parle des Exercices de Pieté, je n'entens pas des Exercices purement exterieurs & corporels, tels que ſont ceux de la plûpart des Chrétiens, & qui ne conſiſtent qu'à reciter des Prieres, à faire quelque Lecture, ou à ſe rencontrer dans les Aſſemblées religieuſes & à aſſiſter au Service public. Ces Exercices & ces Actes exte-

terieurs de Religion, ſont à la verité utiles & même néceſſaires, mais c'eſt une grande erreur de croire qu'ils le ſoient par eux-mêmes, & qu'ils ſuffiſent pour rendre l'homme agréable à Dieu. Bien loin de-là, des Dévotions purement exterieures ne font qu'éloigner davantage l'homme, de Dieu, & que ſouiller la conſcience. J'entens donc ici les Exercices d'une dévotion interieure, des Actes de Pieté qui viennent du cœur, & qui ſoient accompagnez d'un déſir & d'une intention ſincere de plaire à Dieu, & de parvenir à une vraye pureté. Sans cette intention, tout ce que l'on fait ne ſert de rien.

Il y a trois principaux Exercices de pieté qui ſervent à acquerir la Vertu dont nous parlons; ſavoir, la Priere, la Lecture, & la Méditation.

I. Celui qui déſire d'être chaſte doit prier ſouvent. C'eſt un remede très-efficace contre les tentations d'Impureté que la Priere. Elle a une double vertu pour purifier le cœur. D'un côté, par la Priere nous obtenons de Dieu l'Eſprit de pureté, & la force de réſiſter aux déſirs de la chair; nous engageons Dieu à nous

nous soûtenir, & même à nous exempter de plusieurs tentations. De l'autre, il est impossible que le commerce & l'entretien avec Dieu ne nous rende purs. L'accoûtumance à parler à celui qui est la Sainteté même, à lui découvrir nôtre cœur, & à paroître en sa présence, nous rend sages & retenus. Quand on est sur le point de paroître devant le Seigneur, ou quand on sort de sa divine présence, on n'ose pas s'abandonner à la souillure; on n'est pas même alors si susceptible des mouvemens de la sensualité. La douceur que l'on a trouvé dans le saint Exercice de la Priere, ce contentement si pur & si solide dont on jouït alors, fait que l'on est moins sensible aux douceurs honteuses & passageres du peché. Ainsi la Priere sert beaucoup à affermir & à purifier l'Ame.

Si donc vous désirez d'être chaste présentez vous souvent devant Dieu; élevez fréquemment vôtre cœur à lui, faites lui souvent & avec ferveur la Priere de David, *O Dieu crée en moi un cœur pur*. Que Ps. LI.
ce soit-là la prémiere pensée qui vous occupe le matin dès que vous êtes éveillez; entremêlez cette Priere dans vos occupations; au milieu de vôtre travail,

ayez

ayez de ces aspirations qui quoi que courtes ne laissent pas d'être très-efficaces. Faites cela quand vous vous sentez libre & exemt des mauvaises pensées, & lors qu'elles vous attaquent redoublez vos Prieres. Usez en de même le Soir avant que de prendre vôtre repos, & pendant la nuit. Par ce moyen vous vous accoûtumerez à vous tenir en la présence de Dieu; vôtre ame se purifiera & les tentations s'éloigneront & perdront beaucoup de leur force.

Mais si vous voulez que vos Prieres produisent cet effet, il faut prier avec Foi & par J. Christ, & avoir une ferme persuasion que Dieu vous accordera la grace que vous lui demandez, pourvû que vous souhaitiez de l'obtenir. Il faut croire cela, mais le croire fermement, car c'est de-là que dépend l'efficace de la Priere. *Si quelqu'un a besoin de sagesse qu'il la demande à Dieu qui la donne à tous liberalement & qui ne la reproche point; mais qu'il la demande avec foi, & ne doutant nullement. Tout ce que vous demanderez en croyant vous le recevrez.* Quand on prie sans cette foi, & à tout hazard, par maniere de dire, sans savoir si l'on obtiendra ou si l'on n'obtiendra pas, la prie-

Jaq. I. 6.

Matth. XXI.

priere eſt ſans fruit. Et que la foibleſſe de vos deſirs ne vous décourage pas; ne laiſſez pas de les offrir au Seigneur, quoi qu'ils ſoient foibles & défectueux, pourvû qu'il y ait quelque ſincerité. Offrez-les lui avec confuſion & avec une profonde humilité, & priez le au Nom de J. Chriſt d'avoir pitié de vos foibleſſes. Dieu eſt ſi bon & ſi porté à faire du bien aux hommes, qu'il ne manque jamais de répondre à ceux qui l'invoquent avec quelque degré de ſincerité. Si vous pratiquez ceci, vous ne tarderez pas à éprouver ce que vaut la priere; & vous aurez ſujet d'y joindre l'Action de graces, & de benir Dieu en voyant que les liens qui vous attachoient à la chair & aux ſens, commencent à ſe rompre, & que l'attrait de la Volupté n'eſt plus ſi fort qu'il étoit; après quoi vous continuerez plus aiſément, & vous ferez de nouveaux progrès dans la Chaſteté.

II. LE ſecond Exercice de Pieté eſt la Lecture. La Lecture a divers avantages. Elle nous occupe, & c'eſt déja un grand remede contre les mauvaiſes penſées que d'être occupé. La Lecture fait

naître de bonnes pensées, elle nous fait faire des reflexions que nous ne ferions pas sans cela, elle excite la Dévotion, elle nous detache des choses sensibles, & elle nous éleve aux choses spirituelles; en un mot, elle aide beaucoup à la Pieté, moyennant que ce qu'on lit soit bon & utile. De toutes les Lectures il n'y en a point de comparable à celle de l'Ecriture Sainte. Outre la sainteté des choses que ce divin Livre contient, l'Autorité de Dieu qui y parle inspire l'attention & le respect. L'Ecriture tend toute à rendre les hommes spirituels, & elle leur propose un grand nombre de préceptes, d'exemples, & de motifs, très-propres à les purifier des souillures de la Chair. S. Chrysostome attribue une si grande vertu à l'Ecriture Sainte par rapport à la Chasteté, qu'il dit que la seule vûe, que le simple attouchement de l'Evangile est capable de chasser les mauvaises pensées; ce qu'il disoit, sans doute, parce que la présence de ce Livre divin excite le respect & la crainte.

Chrysost. *Conc. 3. de Lazaro.*

A la lecture de la Parole de Dieu on joindra utilement celle des autres Livres & dans le choix que l'on en peut faire je conseille à chacun de choisir ceux qu'i

re

remarque qui font le plus d'impreſſion ſur lui, & de s'y tenir. Quand on a tiré du fruit de la Lecture d'un Livre, il faut le relire ſouvent ; c'eſt une erreur de croire que l'on profite beaucoup à lire une grande quantité de Livres ; & ces gens qui ne font que paſſer d'une Lecture à une autre, avancent d'ordinaire très-peu dans la Pieté.

Je voudrois donc que ceux qui reconnoiſſent le beſoin qu'ils ont de travailler à devenir Chaſtes, ſe fiſſent une Loi de lire tous les jours quelque choſe, de deſtiner à cela un certain tems, & d'y employer principalement les Jours & les Tems de Dévotion. Mais il y a un avertiſſement particulier à donner ſur la Lecture ; c'eſt qu'il eſt bon de ſurmonter la repugnance que l'on pourroit ſe ſentir pour cet Exercice. On n'eſt pas toujours diſpoſé à lire, mais je ne voudrois pas que l'on s'en abſtint pour cela ; il eſt bon de ſe faire quelquefois violence ; il n'en peut pas arriver du mal, & il en peut arriver du bien. Quand la Lecture ne ſerviroit qu'à occuper l'eſprit, c'eſt toujours quelque choſe. Souvent même une Lecture commencée ſans deſſein & avec quelque repugnance, ne laiſſe pas

d'exciter de bonnes penſées & d'inſpirer des ſentimens qu'on n'avoit pas.

III. LA Méditation eſt un grand Moyen de purifier l'Ame. Elle ſert à exciter & à rappeller pluſieurs bonnes réflexions, à prévenir les tentations & les mauvaiſes penſées, & à en diminuer la force lors qu'elles ſe preſentent. Si l'on demande ſurquoi l'on doit mediter, je dirai qu'il y a pluſieurs ſujets de Méditation qui ſont très-utiles, & qu'en général il n'y a aucune matiere de Religion & de pieté à laquelle on ne puiſſe s'attacher avec fruit. On peut encore mediter utilement ſur tout ce qui a été propoſé juſqu'ici dans cet Ouvrage au ſujet de l'Impureté & de la Chaſteté. Mais il y a en particulier de certaines Méditations qui ont une grande vertu pour nous détourner de la ſouillure. Telle eſt la Penſée de la Préſence de Dieu. On doit ſe faire une habitude de penſer ſouvent à lui, & de ſe le repréſenter comme étant par tout. Je voudrois que l'on ſe mit bien dans l'eſprit, ce qui eſt auſſi très-vrai dans le fond, que Dieu eſt auprès de nous, qu'il nous parle, qu'il nous exhorte, qu'il nous encourage, qu'il nous
fait

fait des promesses, qu'il nous menace, qu'il nous examine, qu'il nous dit telle ou telle chose pour nous porter à la pureté; car Dieu fait tout cela pour nous retirer du mal. Ces pensées nous rempliront d'une crainte religieuse, & nous considerant, comme étant devant Dieu, nous n'oserons nous abandonner à la souillure. Tout dépend de craindre Dieu & de reverer sa Présence; *Par la crainte du Seigneur on se detourne du mal.* Prov. XXVIII. 14.

Un autre sujet de méditation, & un moyen de rendre l'Ame chaste, est de méditer sur la Vie & sur les souffrances de J. Christ. La Vie du Sauveur & sa Croix, sont un puissant Motif à ne pas chercher en ce monde nos aises & la satisfaction de nos sens. On appliquera encore fort utilement sa Méditation, à ce que nous avons dit sur les Fins de l'homme, qui sont la Mort, la Resurrection, le Jugement, l'Enfer, & la Felicité de la Vie à venir. Ce sont-là des objets qui doivent nous être toujours presens, & qui ont bien de l'efficace pour nous éloigner de l'Impureté. La pensée de la Mort qui nous prive de tous nos Plaisirs, qui couche le Corps dans le Tombeau, & qui fait de ce Corps une fourmilliere

de vers, rabbat la violence des passions sensuelles. La pensée de la Resurrection nous engage à respecter nos Corps & à les conserver purs ; Celle du Jugement inspire de la crainte ; celle de l'Enfer fait que les douceurs de la Volupté paroissent dangereuses & qu'on les fuit ; La pensée de la Felicité celeste fait qu'on renonce de bon cœur aux plaisirs criminels & honteux dont la jouïssance nous priveroit de la Beatitude du ciel. Enfin la consideration de cette Eternité qui approche tous les jours, & dans laquelle nous sommes sur le point d'entrer, engloutit tellement toutes nos pensées, que nous ne nous sentons plus cet attachement pour les vains plaisirs, & que nous regardons & les douceurs, & tous les avantages de la vie comme un pur néant.

Ce sont là les principaux sujets de Méditation qui peuvent servir de remede contre l'Impureté, & de moyens pour acquerir la Chasteté. J'ajoute à ce que je viens de dire, que par la Méditation je n'entens pas seulement ces Méditations suivies & continuées qui durent quelque tems, mais aussi des Méditations courtes, ou plutôt de bonnes Réflexions, de saintes Pensées. On peut donner plus ou moins

moins de tems à la Méditation suivant l'état où l'on se trouve & le loisir que l'on a. Il est necessaire d'y destiner de certains Tems, & de se menager pour cet effet des intervalles au milieu des occupations de la Vie, afin que l'esprit étant libre & recueilli, on soit en état d'entrer serieusement & à loisir dans ces saintes Pensées; quand on fait cela on avance considerablement. On doit outre cela s'accoutumer à faire souvent de bonnes réflexions au milieu des occupations de la Vie, & rappeller frequemment ces pensées qui sont si propres à purifier le cœur. On peut le faire sans interrompre le travail de sa Vocation, & il est très-aisé de s'en faire une habitude. Les Personnes qui travaillent principalement du Corps comme les Laboureurs, & les Artisans, ont cet avantage, que rien ne les empêche de s'occuper de bonnes pensées en travaillant dans leur Vocation.

Enfin, il est d'une extrême conséquence pour la Chasteté, d'employer à la Méditation le Tems qu'on n'employe pas à dormir pendant la nuit & lors qu'on est au lit. On le doit, parce qu'on est alors plus libre, & parce que c'est alors qu'on doit particulierement être sur

ſes gardes, crainte d'être ſurpris par de mauvaiſes penſées & par la tentation.

---

## CHAPITRE III.

### *Du ſoin qu'il faut avoir d'éviter les Tentations.*

QUELQUE efficace qu'ayent les Saints Exercices pour nous former à la Chaſteté, il faut neceſſairement y joindre nos ſoins & nôtre travail; & c'eſt auſſi ce que nous ferons infailliblement ſi nous vaquons ſincerement à ces Exercices de Pieté, n'étant pas poſſible qu'on deſire ſerieuſement une choſe, qu'on ne travaille à l'obtenir. Il s'agit donc maintenant de marquer les ſoins qu'on doit prendre pour conſerver ſon Ame & ſon Corps dans la pureté.

Ces ſoins ſont de deux ſortes. Car comme il y a de deux ſortes de Remedes, ſavoir des remedes de précaution qui ſont deſtinez à prévenir les maladies, & des remedes de gueriſon qu'on employe lors qu'on eſt malade; il y a auſſi de deux ſortes de remedes contre l'Impureté. Les uns, qui ſervent à prévenir les

les tentations; & les autres, qu'il faut mettre en usage dans la tentation même. Je parlerai des premiers dans ce Chapitre & dans les deux suivans.

I. L'UN des principaux moyens de se garantir des Tentations d'Impureté, est la Défiance de nous-mêmes. Cette Défiance vient du sentiment de nôtre foiblesse, & de la crainte d'être surpris & entrainez par les Tentations. Il n'y a personne qui ne doive se défier de soi-même. Ce seroit une folie de s'imaginer qu'on ne sera pas exposé aux tentations, ou que si l'on y est exposé on les surmontera. Dès que l'on présume ainsi de soi-même on est perdu; car dès là on n'est plus sur ses gardes, on se néglige, & alors la tentation prévaut infailliblement. Au lieu que quand on se défie de ses forces, & qu'on a un sentiment humble de soi-même, on ne s'endort pas dans la securité. La défiance nous rend sages, vigilans, circonspects, elle nous inspire de la crainte, & elle fait que nous évitons les occasions de chute. D'un autre côté, elle nous engage à mettre nôtre confiance en Dieu seul, & à chercher auprès de lui la force dont nous avons besoin;

& alors ayant Dieu pour nous, il nous est aisé de surmonter les mauvais desirs.

Mais personne n'a plus de sujet de se défier de soi-même, que ceux qui ont du penchant à l'Impureté, & qui y sont tombez frequemment d'une maniere ou d'une autre. Ces gens-là ne sauroient assez prendre garde à cet avertissement. Quand même il leur semble que leurs passions sont appaisées, ils ne doivent pas pour tout cela se croire en sûreté. Plusieurs sont tombez & ont perdu le fruit de leurs premiers efforts par la fausse confiance, & pour avoir cru trop tôt & trop facilement que la chair étoit subjuguée. Parce qu'ils avoient remarqué en eux quelques commencemens de Chasteté, quelque diminution du feu de la convoitise; parce qu'ils avoient été quelques jours ou quelque tems sans ressentir les retours de cette passion, ils se croyoient déja parvenus à la pureté; mais ils n'ont pas tardé à s'appercevoir qu'ils s'étoient bien trompez, & il n'a fallu que la présence de quelque objet, que quelque tentation, même legere, pour les jetter dans leur premier état. La convoitise est souvent un feu caché sous la cendre qui se rallume avec bien de la force, & cela dans

dans un inſtant, & lors même qu'on le croyoit éteint. Que ceux qui ne ſont pas encore bien affermis dans la pureté profitent de cet avis; leur état doit être un état de défiance & de crainte continuelle, mais d'une défiance accompagnée pourtant d'eſperance & de courage, car il eſt eſſentiel de ne ſe pas décourager.

II. CETTE Défiance produira la Vigilance qui eſt un ſecond moyen de ſe mettre à couvert des Tentations impures. L'Evangile nous preſcrit ce moyen-là; J. Chriſt nous exhorte ſouvent à veiller, & l'état où nous ſommes en ce monde nous oblige à être ſans ceſſe ſur nos gardes. La Vigilance eſt ſur tout neceſſaire à l'égard de la Paſſion dont il s'agit; elle eſt vive, & promte; les commencemens en ſont foibles, mais en un moment elle fait de grands progrès & de terribles ravages. Il ne faut que s'endormir quelques momens pour faire d'étranges chutes. Ce fut le défaut de Vigilance qui fit pecher David; il tomba parce qu'il ne veilloit pas ſur ſoi-même.

Or l'un des principaux Devoirs de la Vigilance, & l'un des plus grands avantages qu'elle nous procure, c'eſt d'éviter

les

les Tentations. Le plus sûr & le premier moyen de se garantir du peché est de s'éloigner de ce qui y entraine. Celui qui étant exposé à la tentation, y résiste, fait bien, mais il ne le fait pas sans peine & sans danger; il est bien plus sûr d'éviter la tentation & le combat.

Pour éviter les tentations, il faut les prévoir & les connoître. On a marqué ci-devant quelles sont les choses qui attirent à la souillure; ainsi ce que chacun doit faire c'est d'éviter ces occasions & ces tentations-là, le plus qu'il lui sera possible. Je sai qu'on ne les évitera jamais toutes, mais on en évitera une bonne partie, & l'on ne sera jamais tant en danger. Par exemple, celui qui desire d'être chaste, doit fuir l'oisiveté, & s'occuper toujours à quelque chose de bon; s'éloigner de l'Intemperance & être très-sobre; user d'une grande moderation dans le sommeil & dans les choses permises; ne pas rechercher trop les commoditez de la vie; fuir le luxe & les divertissemens dans lesquels il y a de l'excès. Il doit s'abstenir d'aller dans les lieux où il pourroit voir ou entendre quelque chose qui le seduiroit; ne faire aucune mauvaise lecture. Il doit par dessus toutes cho-

choſes regler ſes regards avec un très-grand ſoin, & s'éloigner de la compagnie des perſonnes qu'il ne pourroit voir ſans peril. Il ne doit jamais uſer d'aucune privauté, ni dans les actions, ni dans les diſcours, ne rien faire de folâtre, avoir des manieres graves & retenues, en un mot, ſe garder de tout ce qui peut exciter des penſées ſenſuelles.

Mais pour pratiquer ceci avec ſuccès il faut prendre garde à ces deux choſes. Premierement, à être très-exact & très-ſcrupuleux ſur tout ce qui conduit à l'Impureté, & à ne ſe point donner de liberté ſous de vains prétextes. Les hommes ſe trompent en diverſes manieres. Il leur paroit quelquefois que certaines choſes ſont peu conſiderables; mais il ne faut pas s'y tromper, les petites choſes ſont ici de grande conſéquence, & l'on ne ſauroit les négliger ſans que la Chaſteté en ſouffre, chacun peut l'avoir remarqué. On s'imagine que certaines choſes ſont innocentes, qu'il n'y a aucun mal ni aucun danger à les faire, mais ces choſes-là ont été ſouvent l'occaſion de grandes chûtes. Il eſt très-facile, par exemple, de ſe tromper ſur l'article des commerces. On voit une perſonne d'un ſexe diffe-

ferent, on croit qu'il n'y a rien que de très-legitime, que ce que l'on ſent pour elle n'eſt qu'eſtime & qu'amitié, peut-être même que la Religion a eu d'abord quelque part dans ces liaiſons & dans ces entretiens ; cependant la paſſion s'y eſt gliſſée imperceptiblement. Il en eſt de même de pluſieurs autres choſes que l'on croit innocentes.

L'autre choſe qu'il faut obſerver eſt que comme on n'eſt pas toujours expoſé à toutes les tentations que j'ai touchées, & qu'elles n'ont pas toutes également de force ſur toutes ſortes de perſonnes, chacun doit s'examiner pour reconnoitre ce qui le fait tomber, quels objets font le plus d'impreſſion ſur lui, dans quelles occaſions il lui arrive de s'égarer en des penſées ſenſuelles. Il y en a qui ſont aſſez reglez étant ſeuls, mais qui ne ſauroient ſortir ſans que la vûe des divers objets qui ſe préſentent les jette dans le deſordre, ou qui ne ſauroient ſe rencontrer dans les compagnies ſans s'oublier ; ceux-là doivent ſe précautionner & vivre dans la retraite. On en voit qui étant ſobres ſont ſages & purs, mais qui ſortent des bornes de la modeſtie dans le Vin ou dans les Feſtins ; ceux-ci ſont obligez

par

par cette raison en particulier, outre les autres raisons qui engagent les Chrétiens à vivre dans la sobrieté, d'être sur leurs gardes du côté de l'Intemperance. Il en est qui ne sauroient aller en de certains lieux, ou voir de certaines personnes, sans se jetter dans les pieges d'une passion impure; ceux-là doivent absolument éviter ces Lieux & ces Personnes. Et même dans ces cas-là il est bon quelquefois de rompre ces commerces d'une maniere qui ne nous permette pas de les reprendre. C'est ainsi que chacun doit s'appliquer à reconnoitre & à éviter ce qui a le plus de force pour allumer en lui de mauvais désirs. Mais on se conduit tout autrement. Au lieu de fuir ainsi les occasions, on les recherche. Plusieurs savent très-bien ce qui les pousse au peché; ils savent qu'ils ne sauroient fréquenter certaines personnes, sans que cela les engage dans des désirs illicites, & ils les fréquentent; ils ont éprouvé que de certaines lectures sont un poison pour eux, & ils s'y appliquent; ils savent que le Vin les jette infailliblement dans le desordre, mais ils n'en sont pas plus sobres. Quand on va ainsi au devant de la Tentation & qu'on s'y jette, il n'est pas possible qu'on n'y succombe.

## CHAPITRE IV.

*Des soins que nous devons prendre à l'égard de nôtre Corps.*

MAIS pour être à couvert des tentations le principal est de veiller sur nous-mêmes ; c'est en nous qu'est la source du mal ; *chacun est tenté lors qu'il est attiré & amené par sa propre convoitise.* Les occasions & les objets ne nous séduisent que par nôtre faute ; d'un autre côté les tentations ne viennent pas toutes de dehors, elles naissent souvent en nous-mêmes sans l'intervention des objets. Ainsi nos principaux soins doivent se rapporter à nous-mêmes ; & ces soins regardent nôtre Corps ou nôtre Ame. Le Corps est la principale source de l'Impureté ; Les Convoitises sont appellées corporelles & charnelles ; & S. Paul fait consister la Chasteté à posseder son Corps dans la sanctification. Ainsi il n'y peut avoir de Chasteté à moins qu'on ne regle le Corps ; je vas marquer dans ce Chapitre ce qu'il y a à faire pour cela.

Jaq. I.

1 Thess. IV.

I. LE

I. LE premier Avis regarde la Nourriture, & ceux qui ont du penchant à la ſenſualité le doivent bien remarquer. L'Evangile nous donne deux conſeils par rapport à la Nourriture; ſavoir, la Sobrieté, & le Jeûne.

1. J'ai fait voir, lors que j'ai parlé des ſources de l'Impureté que l'Intemperance dans le manger & dans le boire eſt l'une des principales cauſes de ce Peché; ainſi il eſt abſolument neceſſaire d'être ſobre, ſi l'on veut être chaſte. La ſobrieté diminue le feu des paſſions qui ſont produites & excitées par la trop grande abondance, & par le trop d'activité du ſang & des eſprits animaux. Par la ſobrieté on s'accoûtume à commander à ſon appetit, & l'on ſe met en état de réſiſter à ſes autres paſſions. Mais quand je dis qu'il faut être ſobre, je n'entens pas ſeulement qu'on évite l'Yvrognerie, la Gourmandiſe, & les autres excès groſſiers; il faut outre cela fuir la délicateſſe & ce qui flate trop le goût & les ſens, manger & boire ſobrement, & s'accoûtumer à une nourriture ſimple autant que faire ſe peut.

2. Mais l'Evangile va plus avant, il

nous prescrit le Jeûne. Le Jeûne a toûjours été regardé comme un moyen très-propre à mortifier la chair; il a été recommandé & pratiqué par les Prophetes, par les Juifs, par J. Christ, par les Apôtres, par les premiers Chrétiens, & par toute l'Eglise. L'Abstinence du manger & du boire est certainement une aide à la Chasteté; mais je parle d'une abstinence raisonnable, accommodée à l'état & aux besoins où chacun se rencontre. C'est un grand moyen d'affoiblir les passions que d'affoiblir le Corps, & l'on est mieux en état de resister aux désirs dereglez quand on sait retrancher de tems en tems au Corps, non seulement ce qui est superflu, mais même une partie de ce qui est néceſſaire. L'Empire sur nos appetits est d'une absolue nécessité pour la pratique de la vertu; mais quand on ne sait pas se gêner en cela, on a bien de la peine à se gêner en d'autres choses. En donnant toûjours au Corps ce qu'il demande à l'égard du nécessaire, on en vient aisément à lui accorder le superflu, & l'on passe de là à ce qui est criminel. On a en d'autres choses la même complaisance pour le Corps, que l'on a à l'égard de la nourriture; ainsi l'on doit a-

voir

voir recours à l'Abstinence si l'on veut domter les Passions de la Chair. Si les Impurs pratiquoient ce Moyen, ils en éprouveroient l'utilité ; mais c'est un grand malheur qu'une infinité de personnes le négligent entierement, jusques là que la plûpart n'ont pas même l'idée de ce Dévoir, & ne conçoivent pas qu'il faille se gêner dans le manger & dans le boire, & s'en abstenir quelquefois. N'est-ce point ici une des causes du libertinage & en particulier de l'Impureté ? Les hommes veulent être plus sages que Dieu ; J.Christ nous a donné un Moyen pour nous mortifier & pour nous accoûtumer à refuser à la Chair ce qu'elle demande ; il n'a pas prescrit ce Moyen-là sans de grandes raisons, ses premiers Disciples l'ont constamment pratiqué ; mais une infinité de personnes ne veulent pas s'en servir.

II. LE Travail sert à acquerir la Chasteté ; & il importe extrémement d'éviter l'Oisiveté, si l'on ne veut pas être entraîné par les desirs impurs. Trop de repos rend les gens luxurieux, & ceux qui vivent sans rien faire sont d'ordinaire portez à ce Vice. Mais le Travail est un préservatif contre la Volupté ; il dimi-

nue les forces du Corps, & il tarit la ſource de bien des Tentations. Outre que quand on eſt occupé, les penſées frivoles ne naiſſent pas ſi facilement. En ceci chacun doit ſe conduire ſuivant ſes beſoins & ſon état. Mais en général ceux qui ont un fort penchant à la ſenſualité ne ſauroient mieux faire que de s'occuper le plus qu'ils pourront, même juſqu'à la peine, à la fatigue, & à la laſſitude, ſans beaucoup épargner le Corps; Ils verront que cette Paſſion perdra beaucoup de ſa force.

III. UN troiſieme Moyen eſt la Mortification dans les choſes qui regardent le Corps & les Sens, & elle comprend deux Devoirs.

1. Le premier Devoir eſt de refuſer au Corps les choſes qui lui ſont agréables; je ne parle pas ſeulement ici des choſes défendues; j'entens auſſi qu'on ſe mortifie dans les choſes permiſes, & ſur tout dans celles pour leſquelles on auroit le plus d'inclination; comme dans la Nourriture, dans certaines commoditez de la Vie, dans le Dormir, dans les Habits, & dans les Plaiſirs permis. L'on ſe mortifie à tous ces égards en s'abſtenant de

de ces choses si ce n'est tout-à-fait, au moins en partie, en n'en faisant pas un usage trop fréquent, en ne s'accordant pas tout ce qu'on pourroit s'accorder sans crime, & en observant de la moderation dans l'usage de ces choses-là, ensorte qu'on ne s'y porte pas avec trop d'ardeur. On ne sauroit trop le dire; la complaisance pour les desirs de la Chair est la ruine de la Vertu & de la Chasteté. Un Corps mignardé & flaté est un receptacle de mauvaises pensées, il est donc de la derniere conséquence de se regler & de se mortifier à cet égard.

2. L'autre devoir de la Mortification est de faire des choses contraires à nos inclinations, & de s'accoûtumer à un Genre de vie pénible & laborieux. En quoi il faut tenir un juste milieu, entre la superstition de ceux qui croyent qu'il y a du mérite à pratiquer des austeritez outrées & souvent ridicules & extravagantes, & le Libertinage de ceux qui ne savent ce que c'est que de faire ou de souffrir volontairement & pour leur avancement spirituel des choses pénibles & desagréables. On ne peut prescrire sur ceci aucune Regle particuliere; c'est à chaque personne à voir ce qui convient à

ſon état, à ſes forces, & au beſoin qu'elle a d'uſer de ces Mortifications. Car la néceſſité de ſe mortifier eſt plus grande dans les uns que dans les autres, & tous ne ſont pas également en état de ſe ſervir de ce moyen-là. Il y en a qui étant d'une complexion foible doivent ſe menager; il y en a d'autres qui ont un Corps robuſte; ceux-ci doivent moins s'épargner. Mais quand on trouve en ſoi du penchant à la luxure, & un temperament vicieux, alors il faut en venir à cette voye de la Mortification, & ſe ſervir du Jeûne, des Veilles, du Travail; manger peu, aller prendre ſon repos lors qu'on y eſt obligé par la laſſitude & que l'épuiſement des forces le demande; ne pas toûjours dormir autant que la nature le demanderoit. Et il faut prendre garde de ne pas épargner le Corps par de fauſſes raiſons & par des prétextes de néceſſité ou de ſanté. Souvent on s'accorde ſous ces prétextes-là bien des choſes dont on pourroit ſe paſſer; on ne veut rien retrancher de ſon repos, on ne veut ni travailler, ni jeûner, de peur d'alterer ſa ſanté; mais il faut bien examiner ſi ce n'eſt point-là une illuſion qu'on ſe fait à ſoi-même. Après tout, il faut toûjours pour-

pourvoir à la néceſſité la plus preſſante ; quand l'Ame eſt en danger il ne faut point tant avoir d'égard au Corps ; il vaudroit mieux que le Corps ſouffrit, & que l'ame ne perit pas. Mais il n'eſt pas beſoin d'en venir-là. Dieu ne veut point que nous ſoyons cruels envers nous-mêmes ; on peut ſe mortifier, travailler, jeûner, ſans être meurtrier de ſoi-même. L'on voit, au reſte, que ceux qui menent une vie ſimple & auſtere jouïſſent d'une ſanté plus ferme & vivent plus long-tems, que ceux qui ont une complaiſance aveugle pour le Corps.

Où eſt le Chrétien qui puiſſe douter de la néceſſité de la Mortification, après que S. Paul l'a pratiquée. *Je matte mon corps*, dit-il, *& je le réduis en ſervitude.* Et pour reconnoître qu'il s'agit ici de cette Mortification qui conſiſte dans l'abſtinence des plaiſirs, & dans une grande Temperance, il faut remarquer que cet Apôtre allegue l'exemple des Lutteurs qui obſervoient une grande continence, & à l'égard de la nourriture & à l'égard des plaiſirs, & qui s'abſtenoient de pluſieurs choſes que les autres hommes recherchoient. C'eſt ce que ſignifient ces mots, *qui lutte ou qui combat, s'abſ-*

1 Cor. IX, 27.

πᾶς δὲ ὁ ἀγωνιζόμενος πάντα ἐγκρατεύεται,

*s'abstient, ou se contient en toutes choses*; Et l'endroit de Platon que j'ai rapporté ci-dessus fait voir que cette Continence des Lutteurs s'étendoit à tout ce que je viens de dire. C'étoit pour se mortifier, aussi bien que pour contribuer aux progrès de l'Evangile que S. Paul souffroit volontiers la faim, la soif, le jeûne, les veilles, la pauvreté, le chaud, le froid, & plusieurs autres fatigues. Si ce grand Apôtre s'est servi de ce Moyen-là, qui sera assez présomtueux pour croire qu'il n'en a pas besoin? Je conclus donc que c'est un moyen très-efficace pour se mettre hors de l'atteinte des tentations impures que de mener une vie mortifiée. Ce Genre de vie, quoi qu'il paroisse austere, est aussi la source de la plus pure joye & des plus doux contentemens. Une Ame qui habite dans un Corps amolli par la Volupté, est dans l'esclavage, elle est la proye des passions & des remords; mais une Ame qui habite dans un Corps domté & soumis, est libre, heureuse, tranquille; elle est un vrai rayon de l'Essence divine, elle est exemte de mille passions incommodes, de mille mouvemens bas & honteux, de mille chagrins qui agitent ceux qui ne sont pas les Maîtres de leur Corps.

IV.

IV. IL Y A encore une choſe à obſerver à l'égard du Corps, & d'où la Chaſteté depend auſſi beaucoup, c'eſt de regler ſes yeux & ſes regards. Cette maxime eſt capitale; j'ai déja touché cet Article dans la premiere Partie de cet Ouvrage; j'ai allegué ſur cela ce que J. Chriſt dit des regards impurs *Matt.* V. & ces paroles de Job, *J'avois fait un accord avec mes yeux de ne pas regarder la Vierge.* Tous ceux qui ſe laiſſent aller à des penſées d'Impureté ſavent par leur experience qu'elles commencent preſque toutes par les Regards. Il y a ſur cela deux choſes à obſerver. La premiere, de ne pas rechercher les objets qui pourroient nous ſéduire; ceux qui le font vont au devant de la tentation; ils s'y expoſent volontairement, & ils ne peuvent manquer d'y ſuccomber. La ſeconde, eſt de ne point arrêter nôtre vûe ſur ces objets-là lors qu'ils ſe préſentent, mais de l'en détourner inceſſamment. On ne ſauroit être trop attentif à ceci; on doit s'armer d'une ferme réſolution, & l'executer ſans balancer & ſans raiſonner dès que l'occaſion s'en préſente; car il n'y a rien de ſi promt qu'un regard & que l'impreſſion

Sect. I. Ch. VII.

Ch. XXX. I.

qu'il fait sur le cœur, & il ne faut qu'un moment pour être surpris. Un regard fut la cause de la grande chûte de David. On doit donc se faire une Loi de ne point se dissiper à regarder tout ce qui se présente, de ne pas arrêter sa vûe sur toutes les personnes & sur tous les Objets qui s'offrent à nos yeux, & d'avoir ses sens recueillis.

Ce sont-là les principaux Moyens qu'on doit mettre en usage par rapport au Corps, pour devenir chaste; Il n'y a personne qui ne doive s'en servir, nous avons tous un Corps, & nous devons craindre que ce Corps ne soit la cause & l'instrument de nôtre perdition. Mais la pratique de ces Moyens est principalement de saison dans la Jeunesse; C'est à cet âge que le peril est le plus grand, que le corps est dans sa force, & qu'il peut corrompre l'Ame & l'entrainer dans les desordres de l'Impureté. C'est donc alors le tems d'assujettir le corps; c'est aussi le moyen de prévenir les tentations d'Impureté, & d'être chaste toute sa vie. Pour retirer plus de fruit de ce qui vient d'être dit, il sera bon d'y joindre les réflexions que j'ai faites dans la Section III. de la I. Partie, Ch. III. où j'ai mon-

montré que l'Intemperance, l'Oiſiveté, le trop de ſoin du Corps, & l'amour des plaiſirs ſont les ſources ordinaires de l'Impureté.

---

## CHAPITRE V.

### *Des ſoins qui regardent l'Ame.*

CE QUI vient d'être dit ne regarde pas tellement le Corps, qu'en pratiquant ces Moyens on ne faſſe un grand bien à l'Ame, & qu'on n'en éloigne bien des tentations. Mais il y a de certains ſoins qui regardent l'Ame plus particulierement. S'il eſt néceſſaire de dompter le Corps, il ne l'eſt pas moins d'aſſujettir l'Ame. Ce qu'il y a à faire pour cela peut ſe réduire à ces deux Devoirs ; qui ſont, de bannir les mauvaiſes penſées, & de travailler à en avoir de bonnes.

I. ON peut bannir les mauvaiſes penſées, ou en les éloignant lors qu'elles ſe préſentent, dequoi il ſera parlé dans le Chapitre ſuivant, ou en les empêchant de naître. Ceci paroît d'abord difficile, & il l'eſt en effet pour ceux qui ſe ſont fait une

une malheureuſe habitude de s'occuper de ces ſortes penſées. Ils ne ſauroient les chaſſer à moins d'uſer d'une grande précaution ; & c'eſt à quoi ils doivent travailler fortement, juſqu'à ce qu'ils ſoient venus à bout de tarir cette ſource qui produit ſans ceſſe des penſées impures. Voici quelques moyens d'y réüſſir.

1. On s'exemte d'une infinité de mauvaiſes penſées lors qu'on évite les occaſions & les objets qui les font naître ; ainſi que je l'ai fait voir.

2. On doit s'accoûtumer à fixer ſon eſprit, enſorte qu'il ne ſoit pas diſſipé ni diſtrait. On ſe fait une méchante habitude de laiſſer courir ſon Imagination ſur toutes ſortes d'objets, & de recevoir toutes les penſées qui ſe préſentent ; d'où il arrive que ces penſées nous jettent dans divers deſordres, d'autant plus inévitablement que nous nous y laiſſons entrainer par la force de l'habitude, quand elles ont une fois pris le chemin de nôtre cœur. C'eſt ce qui arrive ſur tout à l'égard des penſées qui flatent la ſenſualité, & c'eſt ce qu'éprouvent un grand nombre de perſonnes qui ont contracté cette malheureuſe habitude. Ils s'entretiennent ordinairement de pluſieurs imagina-

nations folles & deshonnêtes, leur ame est remplie d'idées sales & lubriques, par où ils s'empoisonnent toûjours davantage & ils allument de plus en plus en eux le feu de la luxure. Pour remedier à ce défaut qui est très-grand, & avec lequel on périra si on ne s'en corrige, on doit fixer son esprit, & s'accoûtumer à ne pas penser à trop de choses, & à ne pas s'occuper de ce qui ne sert de rien, ou de ce qui est mauvais. Il est très-utile pour cela de regler ses sens & en particulier ses regards, d'éviter ce qui dissipe, de n'être pas trop répandu & de ne pas trop parler. La lecture, la méditation & de bons entretiens servent aussi beaucoup à fixer l'Esprit, & à empêcher qu'il ne s'égare.

3. On doit regler la Mémoire & éviter d'y rappeller les idées & le souvenir des choses impures que l'on peut avoir lûes, vûes, ou entendues, ou auxquelles on peut avoir pensé soi-même. Il faut effacer autant qu'on le peut ces choses de nôtre Mémoire, & lors qu'elles nous reviennent dans l'esprit se donner bien garde de s'y arrêter, mais les rejetter promtement & s'appliquer à d'autres pensées.

4. Il

4. Il faut être en garde contre la Curiosité, car elle est souvent la source de plusieurs égaremens de l'esprit & du cœur, & en voulant la satisfaire on s'engage dans la souillure. On veut voir, entendre, lire, savoir de certaines choses, on croit que ce n'est-là qu'une simple curiosité & que ce desir n'a rien que d'innocent; mais si l'on s'examinoit bien soi-même, on trouveroit qu'il y a quelque passion secrete qui nous rend ainsi curieux sur certaines choses. Celui qui veut être pur doit avoir pour maxime de résister à cette Curiosité vaine, indiscrete, & quelquefois charnelle, qui nous porte à vouloir connoître des choses non nécessaires.

II. MAIS ce n'est pas assez de bannir les mauvaises pensées, il faut travailler à en avoir de bonnes, & pour cet effet on doit les entretenir & les exciter.

1. Je dis premierement qu'on doit les entretenir, & c'est une chose qui contribue beaucoup à purifier l'ame, que de ménager les momens où elle est bien disposée. Il y a diverses circonstances où l'on est touché de bons sentimens, & où l'on fait de bonnes réflexions. Cela ar-

arrive dans l'affliction, ou dans le tems qu'on vaque aux saints Exercices, à la Lecture, à la Priere, ou lors que les passions sont calmées. Quand on se trouve dans quelqu'une de ces circonstances favorables, on doit avoir grand soin d'en profiter; nourrir ces bonnes pensées, s'y arrêter, entretenir ces pieux sentimens le plus long-tems qu'on pourra, & ne pas permettre qu'ils se dissipent d'abord. C'est alors le tems de se fortifier dans la Chasteté, de se représenter la beauté & la nécessité de cette Vertu; de penser combien on est heureux quand on est degagé de la volupté, & combien on est miserable lors qu'on s'y livre. C'est alors que ce qui en d'autres tems sembleroit difficile est très-aisé; & c'est en menageant ces momens-là qu'on avance considerablement dans la pureté.

2. Puis qu'il est si utile d'avoir de bonnes pensées il faut les exciter & les produire autant qu'on le peut. Il importe de travailler à ceci; car les mauvaises pensées naissent en foule, il y a & en nous-mêmes, & hors de nous diverses choses qui les excitent; de sorte que si nous n'avons soin de rappeller souvent de bonnes réflexions pour les opposer à tant

de

de pensées vaines ou criminelles, ces mauvaises pensées s'empareront de nôtre cœur. Au reste, les moyens d'avoir de bonnes pensées sont, la Lecture, la Priere, de bonnes conversations, le commerce des gens de bien, la Retraite. Il importe encore extrémement pour cela de fixer nôtre esprit & de regler nôtre imagination, comme il a été dit, ensorte qu'elle ne nous présente que des pensées & des idées pures. On doit aussi se remplir l'esprit de toutes les raisons qui doivent nous détourner de l'Impureté, & nous inciter à la Chasteté; car par ce moyen nous aurons en nous-mêmes une source de bonnes pensées. Mais il est sur tout d'une grande utilité de pratiquer ces deux avis. L'un, d'avoir de bonnes pensées le Matin aussi-tôt qu'on est reveillé; & l'autre, de se faire une habitude de les entremêler dans nos occupations pendant le jour.

J'ajouterai qu'il est très-utile de se faire des plaisirs spirituels & de s'accoûtumer à y être sensible. Par ce moyen un plaisir en chassera un autre. Je voudrois qu'on ne se fit jamais une idée trop agréable des plaisirs corporels, & qu'on ne se figurât pas que c'est être au comble

ble du bonheur que d'en joüir. Au contraire, il faut les enviſager comme des plaiſirs vains, paſſagers, & avec cela dangereux; il faut penſer que la Mort viendra nous priver de la jouïſſance de ce qui nous charme le plus en ce monde, que tous ces plaiſirs finiront & ne laiſſeront à ceux qui s'y ſeront adonnez que de cruels remords. Un homme ſage, un Chrétien, fera ſouvent ces réflexions; il penſera qu'il a une Ame ſpirituelle & immortelle, & qu'il eſt appellé à la poſſeſſion des Biens de la Gloire. Il aſpirera à ces vrais plaiſirs, à ces pures délices, à cette paix interieure, que l'on goûte dans le ſentiment de la Grace de Dieu, & dans l'attente de la Felicité céleſte. Ce ſont-là les juſtes & ſages réflexions qu'il faut faire; & qui ſont très-propres à donner du degoût pour les Voluptez honteuſes & criminelles de la chair, à bannir les penſées folles & les imaginations ſenſuelles, & à élever l'Ame à une grande pureté.

## CHAPITRE VI.

*De ce qu'il faut faire dans la Tentation.*

EN pratiquant ce que j'ai dit dans les Chapitres précedens on évite beaucoup de tentations; mais on ne peut pas les éviter toutes, & les plus vigilans y sont exposez de tems en tems. D'ailleurs il y a un grand nombre de personnes qui pour avoir négligé l'étude de la Chasteté, & pour s'être laissé gagner à la sensualité, éprouvent de fréquens retours de cette passion, & sont en danger de faire de funestes chûtes. Ainsi il est nécessaire de marquer ce qu'il faut faire dans la Tentation.

I. LE premier & le principal avis, qui même suffit seul quand on le pratique, regarde les commencemens de la tentation. C'est qu'aussi-tôt qu'il s'éleve des pensées impures dans l'ame, on y résiste & qu'on les chasse. C'est ici le moyen le plus sûr & en même tems le plus aisé de se garantir de l'Impureté.

1. Ce

1. Ce Moyen eſt très-ſûr, car par-là on ſe met infailliblement à couvert des ſuites que ces premiers mouvemens pourroient avoir. Le premier moment décide preſque toûjours de l'iſſue de la Tentation; ſi on la repouſſe d'abord on eſt victorieux; mais ſi on la ſouffre, & qu'on l'écoute tant ſoit peu, on eſt vaincu. Dès que les penſées impures ſéjournent dans nôtre ame, c'eſt une marque qu'elles nous plaiſent; plus elles y ſéjournent & plus ce plaiſir augmente, & dès que l'Idée du plaiſir prévaut on n'eſt plus en état de ſe défendre. Il n'y a point de moyen plus ſûr d'empêcher un embraſement que d'éteindre la premiere étincelle du feu; mais ce ſeroit une penſée folle que de le laiſſer allumer, & de dire qu'on l'éteindra dans la ſuite. Dans les maladies, le plus ſûr eſt de prévenir le mal & de l'arrêter dans ſa Source & dans ſes commencemens.

2. J'ai ajouté que ce Moyen eſt aiſé. Le commencement de la Tentation eſt le Tems auquel elle eſt la plus foible, & c'eſt par conſéquent alors qu'on y réſiſte le plus facilement. On ſe plaint de la violence des Tentations, & de la difficulté qu'on trouve à les vaincre,

mais ſi on vouloit elles ne ſeroient, ni ſi violentes, ni ſi difficiles à ſurmonter. Il y a en effet beaucoup de difficulté à les réprimer quand on les a laiſſé fortifier, mais il n'y a pas tant de peine à les étouffer dans leur naiſſance, & il ne ſe faut pas faire une ſi grande violence pour y réſiſter, car alors elles n'ont pas tant de force.

Quand on néglige les commencemens & que l'on ſouffre que les mauvaiſes penſées prennent pied dans l'ame, elles nous conduiſent bien loin & cela en peu de tems. L'Impureté eſt peut-être avec la colere celle de toutes les paſſions dont les mouvemens & les progrès ſont les plus promts. En moins de rien elle s'eſt emparée du cœur, enſorte qu'on n'eſt plus en état de raiſonner ni de réſiſter. C'eſt un feu qui ſe répand avec une rapidité ſi ſurprenante, qu'à peine en a-t-on remarqué les premieres flammes, que la Maiſon eſt déja toute embraſée. C'eſt un ennemi qui n'eſt pas redoutable à la premiere attaque, mais qui ſe prévaut du moindre avantage qu'on lui donne; en ſorte que ſi on ne le repouſſe pas d'abord on ſe trouve vaincu preſqu'au même inſtant qu'on a été attaqué.

On

On ne ſauroit donc être trop attentif aux premiers mouvemens de la convoitiſe, pour les étouffer tout auſſitôt.

Pour marquer un peu plus diſtinctement comment on doit ſe conduire dans les commencemens de la tentation, je dis qu'il faut détourner promtement ſon eſprit des penſées impures, ſans s'y attacher, ſans s'arrêter à les conſiderer, ſans raiſonner ſur le parti qu'on prendra. Dès qu'on raiſonne avec la convoitiſe on eſt pris dans ſes pieges; car cela marque qu'on eſt diſpoſé à l'écouter, ou du moins qu'on n'eſt pas bien réſolu à la rejetter. Il faut donc s'éloigner inceſſamment de ces ſortes de penſées, detourner ſur le champ nos yeux, nos ſens, & nôtre eſprit de ce que nous remarquons qui nous va ſéduire, en un mot, fuïr. Il y a des tentations qu'il faut attendre de pied ferme, mais dans celles-ci le plus ſûr eſt de prendre la fuite; & la plus belle victoire eſt, non d'en venir aux mains avec l'ennemi, mais d'éviter le combat. St. Chryſoſtome allegue ſur cela l'exemple de Job; il remarque que ce ſaint homme qui ne fuyoit pas lors que Satan venoit l'attaquer, mais qui entroit en lice avec ce Serm. de Contin.

 dan-

dangereux ennemi, fuyoit ce qui auroit pû donner atteinte à sa Chasteté, comme le temoignent ces Paroles ; *J'avois fait accord avec mes yeux de ne pas regarder une Vierge.* Job XXXI. 1.

Il ne faut pas se flater ni se tromper sur ceci, en disant qu'il n'y a pas encore bien du mal dans ces commencemens de la Tentation, que ces premiers mouvemens ne vont pas encore au crime, & que quand ils iront jusques-là on saura bien les arrêter. C'est-là un artifice de la passion, par où elle nous séduit ; & ceux qui ont de semblables pensées doivent savoir par leur experience qu'il n'y a rien de plus vain ni de plus faux. Quand on aura donné à la tentation le tems de se fortifier, on ne sera plus le maître de l'arrêter. Ainsi le parti le plus sage qu'on puisse prendre est d'être dans une grande défiance de soi-même, & de ne se point exposer au peril ; & aussi-tôt qu'on s'apperçoit de quelque émotion déreglée, de prendre son parti sur le champ sans balancer, & sans raisonner beaucoup.

II. A cet Avis qui est très-important, j'en ajoûterai quelques autres. Le premier est

eſt de ne ſe pas décourager quand on ſe ſent attaqué par des penſées d'Impureté. Je ne dis pas qu'il faille les regarder avec indifference, & ne s'en point mettre en peine ; au contraire on doit s'y oppoſer comme je viens de le dire. Mais ma penſée eſt qu'il ne faut pas perdre courage, ni abandonner le deſſein qu'on a formé de ſe dégager de l'Impureté. Il ne faut pas croire non plus qu'il ſoit impoſſible de réüſſir dans ce deſſein-là, ni qu'on ſoit totalement abandonné de Dieu. Ce qu'il y a donc à faire eſt de s'humilier dans le ſentiment de ſa corruption, d'y réſiſter, & d'eſperer au reſte en la miſericorde & au ſecours du Seigneur.

2. On doit après cela avoir recours dans le tems de la Tentation aux Saints Exercices, & faire quelques Actes de dévotion. De courtes prieres faites, ſoit en élevant ſon cœur à Dieu, ſoit en les prononçant de la bouche ſuppoſé qu'on ſoit ſeul, ſont alors très à propos. Et quand même on ne les feroit pas avec aſſez d'ardeur & de liberté, ce qui eſt difficile dans l'état où l'on eſt alors ; quand même on ſe trouveroit dans la tiedeur & dans le trouble, il ne faudroit pas laiſſer de les faire comme on pourroit. Il

eſt encore à propos dans la Tentation de tourner ſon eſprit à d'autres penſées, de ſe repréſenter, par exemple que Dieu nous voit & qu'il eſt près de nous ; de penſer à N. Seigneur & à ſa Paſſion ; ou à la Mort & au Jugement de Dieu, ou à quelqu'un de ces grands Motifs à la Chaſteté qui ont été propoſez ci deſſus. On peut encore avoir recours à la Lecture dans ces occaſions-là.

3. Non ſeulement les Saints Exercices, mais d'autres choſes qui ne ſont pas de grande importance en elles-mêmes, peuvent délivrer des Tentations de l'Impureté ; comme, de ne pas demeurer dans le lieu où l'on eſt, ni dans le repos ; de s'occuper ſur le champ à quelque choſe, de parler & de chercher quelque compagnie. La poſture, ou un mouvement du corps, ſuffit quelquefois pour prévenir les ſuites des mauvaiſes penſées. Il y a des choſes qui paroiſſent peu conſiderables, petites, & même mépriſables, qui ne laiſſent pas d'avoir leur utilité. Sur tous ces moyens chacun doit ſe conſulter, & voir ce qui eſt propre à faire impreſſion ſur lui.

Mais j'avertis encore une fois qu'il faut faire tout cela avec courage & ſans ſe

ſe rebuter. Premierement on ne doit pas ſe rebuter à cauſe des foibleſſes & des repugnances qu'on éprouve. Quoi qu'on pratique ces Moyens d'une maniere imparfaite, & avec une volonté bien chancelante, c'eſt toûjours quelque choſe, pourvû qu'on le faſſe avec quelque ſincerité, & que dans la ſuite on ne ſe relâche pas. 2. On ne doit pas ſe rebuter non plus par la peine que l'on trouve à réſiſter à l'attrait de la convoitiſe. Il faut conſiderer-là deſſus une choſe très-propre à nous encourager; c'eſt que le combat n'eſt pas long. Moyennant que l'on ait gagné quelques momens on eſt en ſûreté, l'orage eſt appaiſé; & après cela on a la ſatisfaction d'avoir fait ſon devoir, on goûte une paix interieure qui rejouït l'ame, qui l'affermit; & par-là on eſt encouragé à faire ſon devoir dans les autres occaſions qui pourront ſe préſenter.

## CHAPITRE VII.

*Des Secours qu'on peut trouver dans les autres pour la Chasteté.*

APRE'S avoir marqué ce que chacun doit faire pour être chaste, il me reste à faire voir que nous pouvons trouver dans les autres des aides à cette Vertu. Il est d'autant plus nécessaire d'indiquer ce Moyen que c'est peut-être celui qui est le plus ignoré & le plus negligé.

I. NOUS n'avons pas moins besoin de nous aider les uns les autres, pour les choses du salut que pour celles de la vie. Ce secours mutuel est l'un des devoirs les plus indispensables de la Charité. Les
Hebr. III. & X. Apôtres le prescrivent très-souvent. *Exhortez-vous les uns les autres; Prenons garde l'un à l'autre afin de nous exciter à la Charité & aux bonnes œuvres.* On ne peut douter qu'il ne soit très-utile pour la pieté & pour la chasteté en particulier de rechercher la compagnie & les entretiens des personnes vertueuses. Cette Vertu se

ſe perd dans le commerce des gens corrompus, mais elle ſe conſerve & elle s'augmente par la communication que l'on a avec des gens qui craignent Dieu. L'Exemple de ces perſonnes eſt d'un grand poids, & leurs diſcours ont une très-grande efficace pour purifier le cœur. De bons entretiens ſont d'une utilité inconcevable, j'entens des entretiens où l'on ſe parle avec ouverture de cœur, avec confiance, & avec ſincerité. On ne ſort jamais de ces entretiens-là ſans en remporter quelque fruit.

2. L'Ecriture nous apprend encore que nous pouvons nous être mutuellement en aide par nos prieres. La plûpart des Chrétiens connoiſſant peu l'efficace de la Priere & ayant peu de foi, ne s'aviſent pas de pratiquer ce Moyen, & ne croyent même pas qu'il puiſſe ſervir de beaucoup. Mais il eſt très-certain *que les prieres des Juſtes ſont d'une grande vertu*, & que Dieu eſt diſpoſé à accorder les graces qu'on lui demandera ſincerement pour une perſonne qui déſirera elle-même de les obtenir, & qui aura recours pour cet effet à l'interceſſion des gens de bien. Je crois donc que celui qui déſire de ſurmonter les paſſions de Jaq. V.

la

la chair, doit rechercher le ſecours des perſonnes pieuſes, & leur demander l'aſſiſtance de leurs prieres.

3. Mais ſur tout, les autres peuvent nous aider par leurs exhortations & par leurs conſeils. On ne ſauroit dire de quelle utilité il eſt d'avoir quelque perſonne de confiance, de qui l'on puiſſe recevoir les avis & les encouragemens dont on a beſoin; ce ſecours eſt principalement néceſſaire à ceux qui ont de la peine à réüſſir par les efforts qu'ils font en particulier. *Malheur à celui qui eſt ſeul, car s'il tombe perſonne ne le relevera.* On eſt toûjours à plaindre & en danger de faire de grandes fautes lors qu'on ne conſulte perſonne, & que l'on n'a de reſſource qu'en ſes propres lumieres. Si cela eſt vrai dans les affaires de la vie, il ne l'eſt pas moins dans ce qui regarde le ſalut. Une des grandes raiſons pourquoi il y a ſi peu de gens qui faſſent des progrès dans le bien, c'eſt que chacun fait à cet égard-là ſes affaires à part, ſans demander des avis à perſonne, ſans en recevoir de qui que ce ſoit. Cela arrive ſur tout à l'égard de l'Impureté. On s'ouvre peu ſur les autres pechez, mais ſur celui-ci on ne s'ouvre point du tout,

Eccl. IV.

par-

parce qu'on eſt retenu par la honte, & qu'on ſe fait de la peine de demander des avis là-deſſus, & de découvrir ſon foible ; ou peut-être parce qu'il ne vient pas dans l'eſprit des gens qu'il faille demander des avis & découvrir ſon état ni ſur ce peché, ni ſur aucun autre ; car c'eſt-là une choſe à laquelle la plûpart ne ſongent ſeulement pas.

Cependant il eſt ſûr que ce ſeroit-là un excellent moyen de ſe délivrer de bien des inquietudes & de bien des dangers. Pluſieurs ne ſachant pas ſi de certaines choſes ſont permiſes ou défendues, & ne s'en étant jamais éclairci, ne laiſſent pas dans cette incertitude où ils ſont de faire ces choſes-là qui ſont peut-être contraires à la Chaſteté, & même infames & criminelles ; mais qui quand elles ne ſeroient pas mauvaiſes de leur nature, ne laiſſeroient pas d'être des pechez pour ceux qui les font ; puiſque tout ce qu'on fait avec incertitude & avec ſcrupule eſt un peché. Il y en a d'autres qui ſentent le deplorable état où ils ſont, qui auroient quelque intention de s'en tirer, qui font même quelques efforts pour cela, mais qui ne peuvent réüſſir, parce qu'ils n'ont perſonne qui les

les aide ; Pour ne rien dire ici de ceux qui étant coupables des crimes d'Impureté auroient besoin de consulter quelqu'un sur ce qu'ils doivent faire pour les réparer. Tous ces gens-là auroient besoin d'aide. Un mal caché est toûjours dangereux, mais un mal découvert est à demi gueri. On a vû des gens qui, pendant qu'ils se sont obstinez à ne consulter personne sur l'état de leur cœur & qu'ils ont tout renfermé en eux-mêmes, n'ont eu aucun repos & n'ont pû s'affranchir de leurs passions ; mais qui, dès qu'ils ont eu le courage de décharger leur conscience & de déclarer ce qui leur faisoit de la peine, se sont sentis soulagez & fortifiez, & cela à l'instant même, en sorte que depuis ils se sont trouvé de nouvelles forces pour s'avâncer dans la Pieté.

Pourquoi ne se sert-on pas d'un remede si salutaire ? Dira-t-on que l'on ne sait à qui s'ouvrir la-dessus ? Mais le nombre des personnes sages & de probité n'est pas si fort diminué qu'il ne s'en trouve encore quelques-unes, soit parmi ceux que Dieu a établis pour instruire les autres & pour diriger les consciences ; soit parmi les particuliers. Est-ce la honte qui

ui empêche de le faire? Mais premierement, il n'eſt pas toûjours néceſſaire de découvrir ce que l'on ſe feroit le plus de peine de déclarer, & il y a des moyens & des voyes ſecretes de demander des avis & des conſeils ſans en venir à une telle déclaration. D'ailleurs, ſuppoſé qu'en faiſant connoître ſon état, on s'expoſât à quelque honte & à quelque confuſion, ne vaut-il pas mieux découvrir ſon mal, que d'être dans des tourmens continuels en le cachant & que de perir? Celui qui a le courage de faire un tel aveu, montre par cela même qu'il eſt touché de ſon état & qu'il a intention d'en ſortir, & il a fait aſſûrément un grand pas vers la converſion. Au reſte un pécheur qui eſt couvert de confuſion en la préſence de Dieu pour les fautes qu'il a commiſes, n'a pas tant de honte des hommes, & ne craint point tant de s'expoſer à quelque petite mortification.

II. PUISQUE nous parlons du Secours qu'on peut trouver dans les autres, il faut dire ici qu'il y a des perſonnes qui pourroient contribuer beaucoup à faire regner la Chaſteté; je veux parler

des

des Personnes publiques, & des Peres & des Meres.

1. Si les Personnes publiques le vouloient, elles arrêteroient une grande partie des desordres de l'Impureté, & les mœurs des Chrétiens seroient plus chastes qu'elles ne sont. Un bon Ordre tant dans l'Eglise que dans la Societé y contribueroit beaucoup. Les Ministres de l'Eglise peuvent y travailler, tant en public, en donnant de bonnes instructions & de frequens avertissemens sur cette matiere dans leurs Sermons; qu'en particulier, en ayant un très-grand soin de la Jeunesse, & en avertissant avec zele & avec prudence ceux qui manquent à leur devoir. Les Magistrats peuvent aussi faire un grand bien en établissant de sages & de justes Loix contre l'Impureté; en observant exactement & sans support les Loix établies; en ne tolerant point les Lieux où la Jeunesse se corrompt & s'accoûtume au Jeu, à la dissolution, & à la Débauche; en ne souffrant point ces personnes qu'on peut appeller les Ministres des voluptez & les corrupteurs de la Jeunesse, & qui ne servent qu'à introduire la Délicatesse, la Mollesse, & l'amour des plaisirs. Il y a en

encore quelques Lieux où les Magiſtrats prennent ces ſortes de ſoins ; il ſeroit à ſouhaiter qu'il en fut de même par tout.

2. Les Peres & les Meres peuvent beaucoup contribuer à rendre la Jeuneſſe chaſte. Si l'on faiſoit ce qu'il faut pour cela dans les familles, & ce qu'il n'eſt pas bien malaiſé de faire, il n'y auroit pas tant d'Impureté dans le monde. Je l'ai déja dit, mais je ne puis m'empêcher de le redire. Il faudroit élever les Enfans dans une grande Pureté, leur inſpirer dès leur bas âge le plus de pudeur qu'il ſeroit poſſible, même dans les moindres choſes, ne leur pas ſouffrir la moindre indécence, les accoûtumer à ne rien dire & à ne rien faire contre l'honnêteté. On y réüſſit aiſément, ces principes de pudeur entrent d'eux-mêmes dans l'eſprit des Enfans, & quand ils y ſont bien imprimez, ils ſervent dans la ſuite d'un excellent préſervatif contre l'Impureté; au lieu que quand les Enfans manquent du côté de la pudeur, ils n'en reviennent preſque jamais. Pour cet effet, les Peres & les Meres doivent prendre garde

à l'exemple qu'ils donnent à leurs enfans; être eux-mêmes très-purs & extraordinairement reſervez en Actions & en Paroles; ne prononcer jamais, je ne dirai pas des paroles ſales; il n'y a que des gens ſans vertu & ſans pudeur qui le faſſent; mais pas même rien de tant ſoit peu libre; ne rire jamais de rien qui ait le moindre rapport à l'Impureté, mais au contraire témoigner toûjours de la honte & de l'averſion pour ce qui bleſſe la pudeur en quelque maniere que ce ſoit. Les Peres & les Meres doivent encore apprendre aux enfans à mortifier leur corps & leurs paſſions, à ſe paſſer de peu, à ſe trouver bien par tout; ils doivent les former à une grande ſobrieté, prendre garde que l'oiſiveté & la pareſſe ne s'emparent d'eux, que le penchant aux plaiſirs ne les entraîne, & qu'ils ne liſent de mauvais Livres. Lors que les Enfans deviennent grands, on doit les tenir dans la dépendance, avoir l'œil ſur leur conduite, les occuper beaucoup, ne les pas laiſſer ſortir la nuit, s'informer exactement quelles perſonnes & quels lieux ils fréquentent; & lors qu'on les envoye dehors, prendre toutes les précau-

cautions poſſibles, pour que des gens ſages ayent inſpection ſur eux.

---

## CHAPITRE VIII.

*Quelques Avis ſur la pratique des Moyens que l'on a indiquez.*

AYANT propoſé les Moyens & les Conſeils qui peuvent ſervir à acquerir la Chaſteté, je finirai cet Ouvrage en donnant quelques Avis ſur la maniere de pratiquer ces Conſeils; & cela pour la direction de ceux qui voudront s'en ſervir, & principalement dans la vûe d'en faciliter la pratique. Car ce ne ſeroit pas aſſez de dire qu'il y a des moyens d'être chaſte, il importe ſur tout de montrer que quand on s'y prend comme il faut, il n'y a pas tant de peine qu'on ſe l'imagine à vivre chaſtement. Ce que j'ai à dire dans ce Chapitre eſt l'une des choſes qu'il faut conſiderer avec le plus d'attention.

I. LE premier Avis eſt que chacun doit ſe ſervir de ces Moyens ſelon l'état

où il se trouve. L'on peut se rencontrer dans trois états par rapport à l'Impureté.

1. Il y en a qui n'ont pas du penchant à ce vice, ou qui, s'ils y en avoient, s'en sont garantis. Ceux qui sont dans cet état ont bien du sujet d'en benir Dieu; cependant ils doivent profiter des Moyens que j'ai marquez, pour s'affermir dans cet heureux état. Personne ne doit s'endormir; on se croit quelquefois hors de l'atteinte de certaines passions qui se font sentir dans la suite avec violence. L'exemple de Salomon dont la jeunesse fut si sage, & qui sur ses vieux jours se laissa gagner à une passion infame, est un grand avertissement pour tout le monde, même pour ceux qui croyent n'avoir rien à craindre du côté de l'Impureté. Mais il faut dire aussi que ceux qui ne sont pas sujets à cette passion ne trouveront pas de la difficulté à s'en garantir; il en est d'eux comme de ces personnes qui se portent bien & qui n'ont besoin que de quelques précautions pour se conserver en santé.

2. Il s'en trouve, & en plus grand nombre, qui ont un funeste penchant à l'Im-

l'Impureté, qui même s'y sont laissé entraîner quelquefois, mais qui ne s'y sont pas livrez tout-à-fait, qui y résistent encore, ensorte que non seulement ils ont évité le crime, mais qu'ils n'en sont pas venus jusqu'à un entier consentement de la volonté, ni jusqu'à l'habitude. Ceux de ce second Ordre ont plus besoin de Conseils que les premiers, & ils auront aussi plus à travailler & à combattre.

3. Il y en a enfin qui sont esclaves de cette passion, & en qui elle regne, soit qu'ils ayent passé jusqu'au crime, soit qu'ils soient possedez à l'ordinaire par des désirs sensuels, & qu'ils souillent leur Ame & leur Corps par le déreglement de leurs Actions, de leurs Paroles, ou de leurs pensées. L'Etat de ces derniers est très-facheux & très-perilleux, & ils ont plus besoin de penser à eux-mêmes & d'user des remedes qui peuvent les tirer de cet état-là. Je les compare à ces malades dont le mal est venu à un tel point, qu'à moins d'un promt remede, ils vont perir. Je ne dissimulerai pas que ceux-ci, je veux dire ces impurs d'inclination & d'habitude, n'en reviendront pas sans peine, & qu'ils trouveront d'abord une

très-grande difficulté à se surmonter. Cela arrive à tous ceux qui veulent entreprendre de vaincre quelque passion extrémement forte, ou quelque habitude bien enracinée. J'ai pourtant deux choses à leur dire, qui doivent les empêcher de se rebuter. L'une, que cette difficulté ne durera pas bien long-tems; les commencemens sont ce qu'il y a de plus pénible, après cela ils trouveront plus de facilité. L'autre, que cet Ouvrage de leur Conversion n'est pas également difficile en tout tems, & qu'il y a des circonstances où il leur sera facile d'y travailler: c'est ce que je vas éclaircir dans le second Avis.

II. CET Avis est d'une telle importance, que j'ose dire que c'est ce qui facilitera peut-être plus que toute autre chose la pratique des Devoirs dont il s'agit. Il n'y a point de tems auquel on ne doive faire tous ses efforts pour vaincre le penchant à l'Impureté; mais il y a de certains tems & de certaines occasions, où l'on en vient beaucoup plus aisément à bout. Dans les choses du salut, comme dans toutes les autres, tout dé-

dépend de ſavoir prendre ſon tems. Il n'y a perſonne qui n'ait éprouvé que l'on n'eſt pas toûjours diſpoſé de la même maniere. Une choſe nous paroîtra très-difficile en de certaines circonſtances, & nous ne ſaurions la faire alors ſans une grande répugnance; & dans un autre tems nous n'y trouverons pas cette difficulté. Prenez un homme adonné à une paſſion, dans le moment que ſa paſſion l'occupe & le tranſporte, tout ce que vous lui direz ne le touchera point; mais prenez-le hors de la paſſion & lors qu'il eſt de ſang froid, vous le trouverez plus traitable. Les Impurs ont leurs intervalles, & ils les ont plus ou moins longs & fréquens ſuivant que l'habitude eſt plus ou moins forte. Il y a des perſonnes en qui cette paſſion regne avec tant d'empire, qu'ils en ſont preſque toûjours occupez; mais ces gens-là même ont certains tems & certains momens où ils ſont capables de quelque réflexion, & où leur paſſion leur donne du relâche.

Dieu qui eſt plein de bonté & d'amour pour les hommes, & qui a ſoin du ſalut des pécheurs ne les abandonne pas entierement. Il parle à leur conſcience par

divers moyens, & ils entendent quelquefois cette voix de Dieu, ils en sont touchez. Ils ont des momens de retour, ils envisagent alors les desordres de leur vie, ils en sont émus. La Prédication de la Parole de Dieu, l'usage des Sacremens, l'operation interieure du St. Esprit, quelque disgrace qui leur arrive, la vûe de quelque objet, les réflexions qu'ils font en de certains tems où leur conscience se reveille; tout cela peut exciter en eux de bons mouvemens, & ils sont alors dans un état où ils peuvent prendre de bonnes résolutions & commencer à les executer. C'est donc-là un tems très-précieux dont ils doivent profiter; car ils feront alors ce qu'ils ne feroient pas dans un autre tems.

Mais sur tout il importe de faire un bon usage du tems de l'Affliction. Les Afflictions qui sont un si excellent moyen dont Dieu se sert pour retirer les hommes de leurs égaremens ont une efficace particuliere pour domter les passions charnelles. Et s'il y a un moyen capable de ramener des gens qui sont dans l'habitude de l'Impureté, c'est celui-là; & c'est aussi ordinairement le dernier que

Dieu

Dieu employe. C'eſt pour cela qu'il leur envoye des douleurs, de longues & de facheuſes maladies qui les conduiſent juſqu'au bord du tombeau, & qu'il les expoſe à diverſes diſgraces. Chacun peut remarquer que quand on eſt réduit dans cet état d'affliction & de ſouffrance la chair n'a plus tant d'empire. Il faut que les paſſions s'appaiſent quand le corps & l'Ame ſont mortifiez par la douleur. C'eſt donc-là une circonſtance très-favorable pour la Converſion, & l'on ne doit pas la negliger non plus que toutes les autres, où l'on peut ſe rencontrer.

Les Pécheurs & les Libertins ſont quelquefois ce raiſonnement. Ils diſent lors qu'on leur propoſe les Préceptes, les Conſeils, & les Motifs de la Morale de l'Evangile, que tout cela eſt vrai, qu'ils conçoivent bien que ces Préceptes ſont juſtes, que les Moyens produiſent leur effet, lors qu'on s'en ſert; qu'il eſt facile de s'amender lors qu'on y veut travailler tout de bon; mais que la difficulté eſt d'engager les hommes à vouloir s'amender & ſe ſervir de ces Moyens-là; qu'il faudroit corriger ce penchant qui les empêche de prendre cette réſolution, qui

les éloigne de l'usage de ces moyens, & qui les entraîne ailleurs; en un mot qu'il faudroit leur donner la volonté. A cela je dis que Dieu la donne cette volonté; qu'il y a des tems & des conjonctures où il est facile de vouloir s'amender; où les Pécheurs se sentent incitez à le faire, & où Dieu leur en inspire le désir. Je dis qu'il faut se prévaloir de ces conjonctures-là, & des bonnes dispositions où l'on se trouve alors. Je dis de plus que pour peu qu'on fit d'effort sur soi-même, ces circonstances favorables reviendroient très-souvent, & que l'on ne tarderoit pas à s'avancer considerablement dans le bien. Ainsi l'un des principaux avis que j'aye à donner aux personnes qui souhaitent de renoncer à l'Impureté, c'est de profiter des tems & des occasions où ils sont libres & en état de faire de bonnes réflexions.

III. JE les avertis de ne point perdre courage dans les commencemens. Cet Avis est tout-à-fait nécessaire pour ceux qui ont le malheur d'être possedez par les passions charnelles; Car ils ne peuvent les surmonter d'abord, & ils sont

ſont en danger de retomber; de ſorte que s'ils ſe rebutent il eſt ſûr qu'ils ne s'en dégageront jamais. Il eſt arrivé à pluſieurs de former de bonnes reſolutions, & de faire même quelques efforts; il leur ſembloit qu'ils avoient déja gagné quelque choſe ſur eux-mêmes; mais parce que ces efforts étoient foibles, ou qu'ils ont ſenti les retours de la convoitiſe, & qu'ils ont fait quelque chûte ſoit par ſurpriſe, ſoit par négligence, ils ſe ſont découragez, ils ont crû qu'ils ne ſauroient venir à bout de s'affranchir de cette paſſion, qu'il leur étoit inutile d'y travailler, & dans cette penſée ils ont abandonné leur deſſein & ſe ſont laiſſé aller aux mêmes deſordres qu'auparavant. Mais ceux qui ſe rebutent ainſi ont un très-grand tort; les habitudes ne ſe détruiſent pas tout d'un coup, & ſi tous ceux qui ont entrepris de travailler à leur Converſion s'étoient rebutez pour des rechutes, jamais perſonne ne ſe ſeroit converti. Il n'y a rien de plus pernicieux que de ſe décourager; car dès que le courage eſt abbatu & que l'on eſt prévenu de cette penſée que l'on ne ſauroit réüſſir, on ne fait

fait pas même effort pour cela, on abandonne l'entreprise ; on ne fait plus rien de bon, parce qu'on ne se croit pas capable de rien faire de bon, & c'est alors qu'on court risque d'être plus que jamais esclave des passions.

Ce que l'on fait pour Dieu & pour le salut, il faut le faire avec courage, avec confiance, & même avec joye. Les plus foibles & les moins avancez doivent croire que ces commencemens seront agreables à Dieu pourvû qu'ils soient sinceres ; & lors qu'on retombe on doit bien se garder de perdre courage. A la bonne heure que ces chûtes nous fassent gémir, qu'elles nous fassent reconnoître à quel point les passions regnent en nous, & combien nous avons de sujet de travailler incessamment à les vaincre & à nous tirer du grand danger où nous sommes ; il ne faut pas compter les chûtes pour rien ni les mépriser ; mais, je le répete encore, il ne faut point se décourager, ni perdre de vûe le but qu'on s'étoit proposé. Au contraire, il faut s'animer davantage, faire des efforts pour se relever, & pour prendre de nouveau la résolution qu'on avoit déja formée.

Dieu

Dieu bénira infailliblement les efforts qu'on fera, & il pardonnera pour l'amour de J. Chriſt, les chûtes où l'on ne perſeverera pas volontairement. Mais ſi l'on ſe decourage on deviendra la proye des Tentations & on s'y engagera toûjours plus avant. Un homme ſage à qui il ſeroit arrivé de tomber, ſe releveroit & continueroit ſon chemin; mais celui qui étant tombé demeureroit ſur la place ſans faire aucun effort pour ſe relever, ſeroit regardé avec raiſon comme un homme qui a perdu le ſens.

Je prie ceux qui liront ceci de bien prendre ma penſée, & de ne pas abuſer de ce que je viens de dire. Je l'ai écrit pour encourager les foibles; mais par ces foibles j'entens ceux qui agiſſent ſincerement, quoi que foiblement, & qui travaillent avec quelque ſuccès à leur amendement. Mais pour ce qui eſt de ceux qui en demeureroient toûjours à de foibles & à d'imparfaites réſolutions de s'amender, ſans les effectuer; & qui retomberoient ſans ceſſe, ce que je dis ne les regarde point. Ces ſortes de réſolutions vagues & inefficaces ſe rencontrent

trent dans un grand nombre de personnes qui ne laissent pas de périr dans leur impenitence.

IV. POUR tirer du fruit de ces Conseils, il faut les pratiquer avec effort & avec perseverance, & non mollement, avec négligence, ou pendant un certain tems seulement. On doit les pratiquer avec effort; la Vertu ne s'acquiert point autrement. J. Christ & les Apôtres nous exhortent à nous efforcer d'entrer par la porte étroite, à veiller, à combattre, à prendre de la peine; mais ces efforts sont particulierement nécessaires lors qu'il s'agit de résister aux tentations qui nous entraînent par le plaisir; & principalement quand on commence, parce que c'est alors qu'on a de plus rudes combats à soutenir. La Vie spirituelle commence avec peine & avec douleur, à moins qu'on n'y soit entré dès la jeunesse. Quand on commence à vouloir réduire & dompter la chair pour l'assujettir à l'esprit, & que les biens qui nous attachent aux plaisirs commencent à se rompre, c'est alors qu'on souffre, c'est alors que la Chair se revolte, & qu'il faut

faut des efforts pour s'en rendre Maître. Mais dans la ſuite on continue plus aiſément ; plus on avance , & plus la réſiſtance de la chair diminue, plus les paſſions s'affoibliſſent ; & l'on eſt enſuite en état de faire le bien ſans réſiſtance & avec plaiſir.

Juſqu'à-ce qu'on ſoit parvenu à cet état-là on doit s'exciter au travail , & ne jamais ſe relâcher. Ce n'eſt que par la perſeverance que l'on retirera du fruit des moyens qui ſervent à acquerir la Chaſteté. Il ne faut pas croire que ces Moyens produiſent d'abord tout l'effet qu'on a lieu d'en attendre ; ils ne le produiſent que peu à peu & par degrez. Ce n'eſt auſſi que par la perſeverance que l'on peut détruire des habitudes contractées depuis long-tems. Bien des gens avoient entrepris avec quelque ſincerité de ſe retirer de l'Impureté , qui y ſont retombez pour n'avoir pas pris garde à cet avis. Ils avoient commencé aſſez heureuſement , ils avoient travaillé pendant quelque-tems , & avec quelque ſuccès à mortifier leurs paſſions ; mais par le défaut de perſeverance ils ont perdu le fruit

fruit de tout ce qu'ils avoient fait.

V. ON doit pratiquer ces Moyens avec exactitude, & même avec une exactitude qui s'étende jusqu'aux plus petites choses. Il ne faut pas croire qu'il y ait des Conseils & des aides à la Chasteté que l'on puisse négliger. Il ne faut pas s'imaginer qu'il suffise d'être exact dans les conseils & dans les devoirs qui sont de la plus grande conséquence, de s'abstenir de ce qui est criminel ou qu conduit manifestement au crime; & que l'on puisse mépriser les conseils qu ne paroissent pas si importans, & se donner une pleine liberté dans les petites choses. En matiere de Chasteté il n'y a rien surquoi on ne doive être d'une grande exactitude; il ne faut rien s'accorder, rien se pardonner de tout ce qu peut blesser cette Vertu, ni rien négliger de tout ce qui peut aider à l'acquerir ou à la conserver.

Dans toutes les passions, mais sur tou dans celle-ci, l'on doit faire cas, même des moindres choses, parce que les petites choses conduisent aux grandes Par les fautes legeres on va aux grand pe

pechez ; & l'observation des moindres devoirs peut conduire au plus haut degré de la Vertu. Il ne faut souvent qu'un défaut d'attention sur soi-même, qu'un regard, qu'une Action ou une Parole un peu libre, qu'une legere complaisance pour la chair, & d'autres choses de cette nature, où il ne semble pas qu'il y ait bien du mal ; il ne faut, dis-je, que cela pour bouleverser l'ame, & pour y allumer le feu de la convoitise, & même en très-peu de tems. Et il ne faut aussi souvent qu'être attentif & exact sur de certaines choses peu considerables en apparence, pour se conserver dans un état pur & tranquille. Une petite chose, un rien, par maniere de dire, peut entraîner dans des chûtes funestes ; & très-peu de chose suffit aussi quelquefois pour nous garantir des tentations. D'ailleurs, quand on méprise les moindres devoirs, & qu'on s'accoûtume à les violer sans scrupule ou volontairement, on se met en danger de se donner la même liberté dans ceux qui sont de plus grande importance. On peut appliquer à ce sujet ce que N. Seigneur a dit, *Celui*

Luc XVI. *qui est fidele dans les plus petites choses, sera aussi fidele dans les grandes choses;* & ce qu'on lit dans l'Ecclesiastique;
Ch. XIX. 1. *Celui qui méprise les petites choses tombera peu à peu.* Mais rien de tout ce qui peut nous conduire à une fin aussi grande & aussi excellente que l'est la suprême felicité, ne doit être regardé comme petit & de peu d'importance.

CE SONT là les principaux Moyens qu'on peut employer pour devenir Chaste, & c'est par-là que je finis ce Traité. Ceux qui voudront faire une serieuse attention aux considerations que j'y ai proposées, tant sur l'Impureté que sur la Chasteté, pourront en retirer quelque fruit. Mais ceux sur qui une folle & brutale passion a plus de pouvoir que toutes les raisons prises de la Religion, de leur Devoir, & de leur Interêt, seront inexcusables. Dieu vueille, que je n'aye pas travaillé inutilement sur ce sujet, & que mes foibles efforts servent à inspirer à ceux qui liront cet Ouvrage, l'amour & l'étude de la Chasteté.

FIN.



